



GUIDE PRATIQUE

DES NORMES INTÉGRÉES DE DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION
ET RÉINTÉGRATION (IDDRS)



GUIDE PRATIQUE

DES NORMES INTÉGRÉES DE DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION
ET RÉINTÉGRATION (IDDRS)

Note

Le *Guide pratique des Normes Intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration* (IDDRS) a été conçu pour faciliter l'accès des utilisateurs aux documents IDDRS.

Chaque module des IDDRS est d'actualité à la date inscrite sur la page de couverture. Compte tenu de la révision périodique des IDDRS, les utilisateurs devraient consulter pour les mises à jour le site Web du Centre de ressources des Nations Unies sur le DDR à l'adresse : <http://www.unddr.org>.

Le présent document n'est pas à vendre.

© UN 2016 – Tous droits réservés

Table des matières

Remerciements	10
----------------------------	-----------

Acronymes	11
------------------------	-----------

Introduction	15
---------------------------	-----------

1. Les IDDRS et l'objectif de ce <i>Guide pratique</i>	15
2. Pourquoi les IDDRS ont-elles été élaborées ?	15
3. Comment les IDDRS ont-elles été élaborées ?	16
4. Qui devrait utiliser les IDDRS ?	16
5. À quoi servent les IDDRS ?	17
6. Où peut-on se procurer les IDDRS ?	18
7. Comment trouver des informations dans les IDDRS ?	19
8. Comment les IDDRS seront-elles révisées et mises à jour ?	19
9. Les « niveaux » et les modules IDDRS	19
10. Langage technique des IDDRS	20
11. Symboles utilisés dans le présent <i>Guide pratique</i>	21
Cadre général des IDDRS	22

Niveau 1. Généralités sur les IDDRS	23
--	-----------

Niveau 2. Concepts, politique et stratégie des IDDRS	25
---	-----------

GP 2.10: L'approche des Nations Unies relative au DDR	27
--	-----------

Objectifs	27
1. Introduction	27
2. Qu'est-ce que le DDR ?	28
3. À quel moment le DDR se justifie-t-il ?	30
4. Quels sont les principes qui gouvernent l'approche des Nations Unies relative au DDR ?	31
5. Récapitulatif des conseils clés sur l'approche des Nations Unies relative au DDR	38

GP 2.20 : Cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement en situation post-conflit	39
---	-----------

Objectifs	39
1. Introduction	39
2. Le contexte du DDR	40
3. Situer le DDR dans la phase de transition entre le conflit et la paix	44

4. Associer le DDR aux autres programmes de sécurité, d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de relèvement	47
5. Le DDR au sein des structures de planification	49
6. Récapitulatif des conseils clés sur les cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement post-conflit	50

GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires 51

Objectifs	51
1. Introduction	51
2. Critères d'éligibilité	52
3. Sélection/vérification	53
4. Participants et bénéficiaires	55
5. Partenaires	61
6. Récapitulatif des conseils clés sur les participants, bénéficiaires et partenaires du DDR	65

Niveau 3. Structures et processus (gestion et vérification) 67

GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : processus et structures 69

Objectifs	69
1. Introduction	69
2. La place du DDR dans la planification intégrée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	70
3. Les cinq phases de planification du DDR	70
4. Exigences institutionnelles pour la planification	76
5. Récapitulatif des conseils clés sur la planification intégrée du DDR	78

GP 3.20 : Conception des programmes de DDR 79

Objectifs	79
1. Introduction	79
2. Étape I : Conduite d'une évaluation détaillée	80
3. Étape II : Rédaction du document de programme de DDR	86
4. Étape III : Élaboration d'un plan de mise en œuvre	91
5. Récapitulatif des conseils clés sur la conception des programmes de DDR	92

GP 3.30 : Institutions nationales pour le DDR 93

Objectifs	93
1. Introduction	93
2. Mandats et cadres juridiques d'un engagement national pour le DDR	94
3. Coordination des structures et des processus nationaux et internationaux	96
4. Domaines d'appui des Nations Unies	100
5. Récapitulatifs des conseils clés sur les institutions nationales pour le DDR	101

GP 3.40 : Missions et programmes d'appui au DDR.....	102
Objectifs	102
1. Introduction	102
2. Besoins d'appui au DDR	102
3. Appui logistique dans le cadre d'une mission de maintien de la paix	104
4. Structure de gestion d'une mission	107
5. Récapitulatif des conseils clés sur les missions et les programmes d'appui au DDR	108
GP 3.41 : Financement et Budgétisation	109
Objectifs	109
1. Introduction	109
2. Budgétisation axée sur les résultats	110
3. Mobilisation des ressources (levée de fonds)	111
4. Cadre de gestion financière	115
5. Récapitulatif des conseils clés sur le financement et la budgétisation pour le DDR	119
GP 3.42 : Personnel et recrutement	120
Objectifs	120
1. Introduction	120
2. Objectif de l'unité intégrée de DDR	120
3. Conseils pour la mise en place de l'unité intégrée de DDR	121
4. Rôles de l'unité intégrée de DDR	122
5. Recrutement et déploiement	122
6. Stage préparatoire	123
7. Récapitulatif des conseils clés sur le personnel et le recrutement pour les programmes de DDR	125
GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR.....	126
Objectifs	126
1. Introduction	126
2. Le S&E et la gestion axée sur les résultats	127
3. Points communs et différences entre suivi et évaluation	128
4. Développer une stratégie de S&E et un cadre pour le DDR	130
5. Comment effectuer le suivi	132
6. Comment mener les évaluations	133
7. Le développement d'indicateurs	136
8. Récapitulatif des conseils clés sur le suivi et l'évaluation des programmes de DDR	138
Niveau 4. Opérations, programmes et soutien.....	139
GP 4.10 : Désarmement	141
Objectifs	141
1. Introduction	141

2. Objectifs du désarmement	142
3. Problèmes majeurs relatifs à la sûreté et la sécurité	142
4. Les quatre phases principales du désarmement	145
5. Récapitulatif des conseils clés sur le désarmement	156
GP 4.11 : Contrôle des ALPC, sécurité et développement	157
Objectifs	157
1. Introduction	157
2. Vue d'ensemble du contrôle des ALPC	158
3. Le DDR et le contrôle des ALPC	159
4. Programmes de contrôle des ALPC	160
5. Mesures incitatives pour la collecte des ALPC	162
6. Récapitulatif des conseils clés sur le contrôle des ALPC, la sécurité et le développement	165
GP 4.20 : Démobilisation	167
Objectifs	167
1. Introduction	167
2. Les deux approches de la démobilisation	168
3. Planification de la démobilisation	171
4. Activités menées pendant la démobilisation	173
5. Le choix et la construction du site de démobilisation	175
6. Gestion du site de démobilisation	177
7. Libération et réinsertion	180
8. Récapitulatif des conseils clés sur la démobilisation	182
GP 4.30 Réintégration	183
Objectifs	183
1. Introduction	183
2. Transition entre réinsertion et réintégration	184
3. Diverses approches pour la réintégration des ex-combattants	186
4. Planification de la réintégration et conception du programme	189
5. Aspects de la réintégration	197
6. Liens entre la réintégration, le relèvement à plus grande échelle et le développement	210
7. Récapitulatif des conseils clés sur la réintégration	212
GP 4.40 : Rôles et responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies	213
Objectifs	213
1. Introduction	213
2. La composante militaire	214
3. La contribution militaire aux programmes de DDR	215

4. Coopération et coordination entre la composante militaire et l'unité ou équipe civile de DDR	217
5. Planification préalable au déploiement	218
6. Récapitulatif des conseils clés sur les rôles et les responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies	219
GP 4.50 : Rôles et responsabilités de la police des Nations Unies	220
Objectifs	220
1. Introduction	220
2. La composante policière	221
3. Implication de l'UNPOL dans le DDR	222
4. La police de proximité	223
5. Réforme et restructuration de la police	225
6. Récapitulatif des conseils clés sur les rôles et responsabilités de la police des Nations Unies	226
GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR	227
Objectifs	227
1. Introduction	227
2. Publics	228
3. Objectifs comportementaux	230
4. Médias	231
5. Facteurs de planification spécifiques	234
6. Récapitulatif des conseils clés sur l'information publique et la communication stratégique en appui au DDR	236
Niveau 5. Questions transversales	237
GP 5.10 : Femmes, genre et DDR	239
Objectifs	239
1. Introduction	239
2. Obstacles à la participation des femmes et des filles au DDR	240
3. Critères d'éligibilité des femmes et des filles	241
4. Aborder les préoccupations des hommes	242
5. Programmation et planification spécifiques au sexe féminin et sensibles au genre	242
6. Récapitulatif des conseils clés sur le genre et la place des femmes dans le DDR	252
GP 5.20 : Jeunes et DDR	253
Objectifs	253
1. Introduction	253
2. Stratégies de réintégration socio-économique destinées aux jeunes ex-combattants	254
3. Planification de la réintégration et élaboration de programmes destinés aux jeunes ex-combattants	256

4. Composantes principales des programmes de réintégration destinés aux jeunes ex-combattants	257
5. Création d'opportunités de réintégration pour les jeunes	260
6. Récapitulatif des conseils clés sur les jeunes et le DDR	262
GP 5.30 : Enfants et DDR	263
Objectifs	263
1. Introduction	263
2. Préconiser l'inclusion des questions relatives aux enfants dans les négociations et les accords de paix	265
3. Questions clés à prendre en compte pendant l'élaboration des programmes de DDR spécifiques aux enfants	265
4. Prévention du recrutement et du re-recrutement des enfants	273
5. Récapitulatif des conseils clés sur les enfants et le DDR	274
GP 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations	275
Objectifs	275
1. Introduction	275
2. Cadre juridique international applicable aux déplacements transfrontaliers de populations	276
3. Groupes transfrontaliers pertinents aux programmes de DDR	277
4. Actions clés des programmes de DDR pour gérer la question des groupes transfrontaliers	279
5. Groupes transfrontaliers qui choisissent de ne pas être rapatriés	284
6. Récapitulatif des conseils clés sur les mouvements transfrontaliers de populations	285
GP 5.50 : Programmes d'aide alimentaire dans le DDR	286
Objectifs	286
1. Introduction	286
2. Aide alimentaire en appui au DDR	287
3. Planification de l'aide alimentaire dans le DDR	288
4. Mise en œuvre de l'aide alimentaire dans le DDR	290
5. Choix des produits qui composeront les rations	291
6. Suivi et évaluation de l'aide alimentaire	293
7. Récapitulatif des conseils clés sur les programmes d'aide alimentaire dans le DDR	293
GP 5.60 : VIH/sida et DDR	295
Objectifs	295
1. Introduction	295
2. Planification des facteurs affectant les programmes de VIH/sida dans le DDR	296
3. Initiatives relatives au VIH/sida pendant la démobilisation	298
4. Réinsertion et réintégration	301
5. Suivi et évaluation	303
6. Récapitulatif des conseils clés sur le VIH/sida et le DDR	304

GP 5.70 : Santé et DDR	305
Objectifs	305
1. Introduction	305
2. La santé dans le processus de planification du DDR	306
3. Interventions liées à la santé pendant la démobilisation	308
4. Services de santé pendant la réintégration	311
5. Récapitulatif des conseils clés sur la santé et le DDR	312
Niveau 6. Liens du DDR avec d'autres processus	313
GP 6.10 : DDR et réforme du secteur de la sécurité	315
Objectifs	315
1. Introduction	315
2. D'importantes dynamiques de DDR et RSS à considérer avant et pendant la démobilisation	316
3. D'importantes dynamiques de DDR et RSS à considérer avant et pendant la réintégration et le rapatriement	318
4. Enjeux de la programmation	320
5. Appropriation nationale	322
6. L'encouragement d'approches cohérentes	323
7. Récapitulatif des conseils clés sur le DDR & la Réforme du Secteur de Sécurité	324
GP 6.20 : DDR et justice transitionnelle	325
Objectifs	325
1. Introduction	325
2. Justice transitionnelle et DDR	328
3. La coordination des mesures de justice transitionnelle et le DDR	333
4. Récapitulatifs des conseils clés sur le DDR et la justice transitionnelle	339
GP 6.30 : DDR et ressources naturelles	340
Objectifs	340
1. Introduction	340
2. Reconnaître la relation DDR-Ressources Naturelles	342
3. L'intégration des Ressources Naturelles dans la programmation et la planification de DDR	346
4. Lier le DDR à un plus large redressement à travers la gestion des ressources naturelles	358
5. Les ressources naturelles dans le processus de suivi et évaluation (S&E)	359
6. Les besoins spécifiques de certains groupes	360
7. Récapitulatif des conseils clés sur le DDR et les ressources naturelles	362
Annotations.....	364

Remerciements

Le *Guide pratique des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration* (IDDRS) a été conçu dans le but de faciliter l'accès des utilisateurs aux documents IDDRS tout en leur donnant une courte explication des conseils clés contenus dans chaque module des documents IDDRS. Le *Guide pratique* a été développé par le Groupe de travail inter-agences sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (IAWG – DDR)¹.

L'IAWG – DDR aimerait remercier les membres du personnel des agences, départements, fonds et programmes, au niveau des différents sièges et des bureaux de pays, qui ont contribué au développement du *Guide pratique*. La coordination de l'élaboration de ce Guide pratique a été assurée par Glauca Boyer. La version française a été revue par Madoua Teko-Folly et Justine Heckmann.

Nous aimerions de plus remercier les personnes suivantes qui ont participé à l'évaluation par les pairs du *Guide pratique* : Adrian Wilkinson, Desmond Mollo, Fumie Nakamura, Meredith Preston McGhie, Sami Faltas et Vanessa Farr ; en plus d'Alex Potter qui a corrigé les documents IDDRS et le *Guide pratique* ; et de Richard Jones qui a créé les éléments de design et de composition pour l'intégralité du document.

L'IAWG – DDR aimerait également remercier le Comité exécutif sur la sécurité et la paix (CEPS) des Nations Unies ; le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) ; le Gouvernement du Canada ; le Gouvernement de Sierra Leone ; l'Initiative de Stockholm pour le DDR ; le Gouvernement de Suède ; le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Département du Royaume-Uni pour le développement international (DFID).

Acronymes

AA	agent administratif
AED	aide étrangère au développement
ALPC	armes légères et de petit calibre
ARV	antirétrovirale
BAR	budgetisation axée sur les résultats
BCP	bilan commun de pays
CACM	cellule d'analyse conjointe de la mission
CAD	Comité d'aide au développement
CAP	Comité d'approbation de projets
CH	coordinateur humanitaire
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNDDR	Commissions nationales de DDR
CPR TTF	Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement
CR	coordinateur résident
CRT	cadres de résultats transitoires
CST	centres de soins temporaires
CT	conseiller technique
CTV	conseil et test volontaire
CWGER	Groupe de travail sur le relèvement précoce
DDR	désarmement, démobilisation et réintégration
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
DREAM	désarmement, démobilisation, réintégration et gestion des armes
DSRP	documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DSRP-I	DSRP intérimaires
EPNU	équipe-pays des Nations Unies
ERP	évaluation rurale participative
FAFGA	Femmes associées aux forces et groupes armés
FMI	Fonds monétaire international
GDNU	Groupe de développement des Nations Unies

GP	<i>Guide Pratique</i>
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
IASC	Comité permanent inter-agences
IAWG – DDR	Groupe de travail inter-agences sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration
IDA	Association internationale de développement
IDDRS	normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration
IMPT	équipe de planification de mission intégrée
IMTF	équipe spéciale intégrée
ISS	Services d'appui intégrés
IST	infection sexuellement transmissible
JT	justice transitionnelle
JLOC	Centre des opérations logistiques conjointes
JOC	Centre d'opérations conjoint
MA	mémorandum d'accord
MCARB	montants cibles pour l'allocation des ressources de base
MDRP	programme multi-pays de démobilisation et de réintégration
MEC	missions d'évaluation conjointes
MILOB	observateurs militaires
MNE	munitions non explosées
MOSS	normes minimales de sécurité opérationnelle
MST	maladie sexuellement transmissible
NEM	neutralisation des explosifs et munitions
OBOD	opération de brûlage et d'explosion à l'air libre
OC	Organisation communautaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIN	Organisation internationale de normalisation
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale

OSC	organisation de la société civile
PAC	processus d'appel consolidé
PCNA	évaluation commune des besoins en situations post-conflit
PDI	personnes déplacées internes
PEP	prévention post-exposition
PEP	prophylaxie post-exposition
PIR	projets à impact rapide
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POP	procédures opérationnelles permanentes
POS	procédures opérationnelles standards
PPMI	processus de planification des missions intégrées
PPTE	pays pauvres très endettés
PUP	points de ralliement
RAP	rapport annuel de projet
RSASG	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
RSP	procédures de neutralisation
RSS	réforme du secteur de la sécurité
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
S&E	suivi et évaluation
SACS	enquête sur la capacité des armes légères
SADA	enquête sur la distribution des armes légères
SAIS	enquête sur l'impact des armes légères
SAPS	enquête sur la perception des armes légères
SASP	sensibilisation sur les armes légères
SEE RMDS	normes et lignes directrices régionales d'Europe du Sud-est sur le micro-désarmement
SMTD	système mobile de télécommunication déployable
SPM	Service de planification militaire
SSGP	Services de soutien et de gestion du personnel
TDR	termes de référence
UAP	Unité d'appui au projet
UMOC	Unité de mise en œuvre conjointe
UNDAF	plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNPOL	Police des Nations Unies

UNSECOORD	Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité
VBG	violence basée sur le genre
VCF	vivres contre formation
VCT	vivres contre travail
VNU	volontaire des Nations Unies
VSBG	violence sexuelle et basée sur le genre
WCD	armes en compétition pour le développement
WCP	points de collecte d'armes
WED	armes contre développement
WEI	armes contre incitatifs
WFD	armes contre développement
WLD	armes liées au développement

Introduction

1. Les IDDRS et l'objectif de ce *Guide pratique*

Les normes intégrées des Nations Unies (ONU) pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (IDDRS) proposent des principes directeurs ainsi que des conseils aux personnes impliquées dans la préparation, la mise en place et le soutien des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Bien que les IDDRS aient été élaborées pour la mise en place de programmes de DDR dans des contextes de maintien de la paix, les principes directeurs et les conseils proposés peuvent également, dans la plupart des cas, s'appliquer à des programmes de DDR mis en place dans d'autres contextes.

Les IDDRS rassemblent les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements relatifs à diverses questions qui s'étendent des concepts, politiques et stratégies jusqu'à la planification, conception, gestion, au suivi et à l'évaluation des programmes. Les IDDRS ne définissent pas uniquement les étapes fondamentales de chaque phase du DDR ; elles proposent également des conseils spécifiques sur des questions essentielles telles que l'information et la sensibilisation¹, l'aide et la sécurité alimentaire, les femmes et le genre, les enfants et les jeunes, la santé, et le VIH/sida.

Étant donné que les IDDRS peuvent parfois s'avérer complexes et volumineuses, le présent *Guide pratique* (GP) a été conçu dans le but de faciliter l'accès des utilisateurs aux documents IDDRS en leur proposant un résumé des conseils clés prodigués dans chacun des modules IDDRS. Un CD-ROM contenant la version intégrale des IDDRS est disponible à l'intérieur du présent *Guide pratique*.

2. Pourquoi les IDDRS ont-elles été élaborées ?

Les Nations Unies se sont engagées pour la première fois dans le DDR par l'entremise du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), déployé en 1989. Depuis lors, les Nations Unies ont mené et soutenu des programmes de DDR dans plus de 20 pays à travers le monde, tant dans le cadre d'opérations de maintien de la paix que dans des contextes autres que le maintien de la paix².

Bien qu'une expérience considérable ait été acquise au cours des années, un *cadre stratégique commun* pour mener et soutenir les programmes de DDR faisait toujours défaut au niveau des Nations Unies. Chaque nouvelle initiative

en matière de DDR devait être mise en place à partir de rien, ou presque. Ses initiatives devaient ainsi s'appuyer principalement sur les connaissances et l'expérience du personnel du programme de DDR, qui se référait souvent aux divers rapports, études et travaux relatifs au DDR préparés par les Nations Unies, les agences donatrices, les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales et les instituts de recherche. Cependant, les conseils ne pouvaient qu'être induits, manquaient souvent de clarté et leur mise en pratique en était d'autant plus difficile.

En conséquence, la mise en place des programmes de DDR était déstructurée, et le travail des missions de maintien de la paix, des agences, des programmes et des fonds des Nations Unies était mal coordonné. Le DDR était donc compromis en raison d'une mauvaise planification et d'un soutien peu efficace. Un consensus a donc vu le jour parmi les parties prenantes des Nations Unies et du DDR quant à la nécessité d'améliorer les performances de l'Organisation dans ce domaine.

3. Comment les IDDRS ont-elles été élaborées ?

Les IDDRS ont été élaborées par le Groupe de travail inter-agences sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (IAWG – DDR) entre 2004 et 2006. Quatorze départements, agences, programmes et fonds des Nations Unies ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations sont représentés au sein de l'IAWG – DDR.³

Des ateliers-débats et de nombreuses consultations sur les IDDRS ont été organisés avec des professionnels du DDR des Nations Unies, des États Membres, des ONG et de la Banque mondiale. Les IDDRS ont été approuvées par tous les membres de l'IAWG – DDR en juillet 2006.

4. Qui devrait utiliser les IDDRS ?

Les IDDRS ont été conçues dans le but de proposer une série de mesures, des principes directeurs et des procédures s'appliquant aux opérations de DDR soutenues par les Nations Unies dans le cadre de missions de maintien de la paix. Les IDDRS sont cependant pertinentes pour toutes les personnes impliquées dans le DDR, qu'elles soient ou non associées à un programme des Nations Unies, et indépendamment de la création d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Le personnel des organisations suivantes, ainsi que les consultants auprès de ces dernières, (également appelés les « professionnels du DDR ») qui travaillent sur le DDR dans les différents sièges des Nations Unies et les bureaux de pays pourront tirer profit des IDDRS :

- les missions, agences, départements, programmes et fonds des Nations Unies ;
- les commissions nationales de DDR (CNDDR) et autres autorités nationales et locales ;
- les organisations internationales et régionales ainsi que les ONG nationales et internationales qui élaborent et mettent en place des programmes de DDR par elles-mêmes, ou qui agissent en qualité de partenaires dans leur mise en place ;
- les agences multilatérales et bilatérales et autres donateurs ; et
- les autres parties prenantes intéressées par le DDR.

5. À quoi servent les IDDRS ?

Plus qu'un document clé à la formulation des structures, politiques, stratégies et programmes nationaux de DDR, les IDDRS sont également utilisées pour la gestion, l'évaluation et la formation du personnel. Les professionnels du DDR peuvent utiliser les IDDRS aux fins suivantes :

- *Formulation des structures, politiques et stratégies* : les IDDRS viennent renforcer plus de 15 années d'enseignements et de bonnes pratiques des Nations Unies en matière de DDR. Ces documents contiennent toutes les informations nécessaires sur :
 - a) la négociation et la préparation des structures, chapitres et sections consacrés au DDR dans les accords de paix ainsi que les politiques et stratégies nationales de DDR dans leur globalité ; et
 - b) la définition d'une approche internationale commune et intégrée visant à soutenir les efforts nationaux de DDR dans un pays donné.
- *Élaboration de programmes* : les IDDRS peuvent en outre permettre de prendre des décisions éclairées et d'élaborer un programme de DDR national, unique et cohérent, de la planification à la conception, de la mise en place au suivi et à l'évaluation. Les IDDRS peuvent également guider la préparation de ce que l'on appelle généralement le « manuel pratique » du DDR ou les « procédures opérationnelles permanentes » (POP). Il s'agit d'instructions plus détaillées qui traitent de la manière d'accomplir des tâches ou des activités d'exploitation spécifiques. Elles sont destinées aux agences et aux partenaires chargés de la mise en place des programmes ainsi que leur personnel. Les organisations responsables de l'exécution des programmes de DDR devraient également s'assurer que ces procédures sont respectées au jour le jour.



Il est essentiel de rappeler ici que les IDDRS constituent les politiques des Nations Unies en matière d'élaboration, de mise en place et d'évaluation des programmes de DDR et qu'elles devraient être suivies en tant que telles. Cependant, il sera évidemment nécessaire de les adapter aux circonstances locales et régionales ainsi qu'aux réalités du terrain. De même, les outils disponibles dans les IDDRS tels que les listes de vérification, les tableaux et les matrices devraient également être adaptés afin de refléter les circonstances et les besoins locaux et nationaux.

- *Gestion de programmes* : les IDDRS rassemblent les connaissances et conseils nécessaires pour une gestion plus probante et plus efficace des programmes de DDR. Les IDDRS offrent également des recommandations sur le soutien aux missions et aux programmes, le financement et la budgétisation ainsi que sur les questions de ressources humaines et de recrutement ;



IAWG – DDR, Note d'information pour les cadres supérieurs sur les IDDRS, 2006, <http://www.unddr.org>

- *Évaluation des programmes* : les IDDRS définissent les normes en matière de DDR, et devraient par conséquent être largement utilisées en tant que référence par les évaluateurs afin de déterminer si les objectifs des programmes ont été atteints ;
- *Formation du personnel* : les IDDRS constituent une excellente ressource pour la formation, et devraient être largement utilisées en tant que référence pour les activités d'intégration, d'orientation et de formation du personnel de DDR. Dans les bureaux de pays, ces activités devraient donner une vue d'ensemble des IDDRS avant que les programmes, stratégies et politiques nationaux spécifiques en matière de DDR soient présentés au personnel de DDR. ⁴

6. Où peut-on se procurer les IDDRS ?

La première édition des IDDRS, disponible en format papier et sur CD-ROM, a été publiée en 2006. La dernière version, susceptible d'avoir subi des modifications n'apparaissant pas sur le CD-ROM, peut être trouvée sur le site Web du Centre de ressources des Nations Unies sur le DDR à l'adresse : <http://www.unddr.org>.

Le Centre de ressources des Nations Unies sur le DDR est une plateforme en ligne qui permet aux décideurs et professionnels de trouver toutes les informations utiles relatives au DDR, telles que les présentations des programmes de DDR par pays, la documentation sur les programmes des Nations Unies, les outils, les rapports d'enquête ainsi qu'un répertoire des institutions et des centres de formation pertinents qui travaillent sur le DDR.

7. Comment trouver des informations dans les IDDRS ?

Les sujets traités dans chacun des modules IDDRS sont souvent liés entre eux. Par conséquent, l'utilisateur peut avoir à consulter plusieurs modules IDDRS avant de maîtriser parfaitement un sujet particulier. Par exemple, les informations sur les participants au DDR et sur les conditions d'éligibilité peuvent être obtenues dans les IDDRS 2.30, 3.20, 4.10 et 4.20.

Le présent *Guide pratique* (GP) rassemble cependant souvent toutes les informations sur les questions essentielles dans un module unique, et renvoie les utilisateurs aux modules IDDRS pertinents qui traitent d'un sujet particulier par le biais de références croisées. Par exemple, le présent *Guide pratique* fournit des informations sur les participants et les conditions d'éligibilité dans le module intitulé « GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires », et renvoie les lecteurs aux modules IDDRS 2.30, 3.20, 4.10 et 4.20.

Outre l'hébergement de la version la plus récente des IDDRS par le Centre de ressources des Nations Unies sur le DDR (<http://www.unddr.org>), ce centre comprend aussi un outil de recherche en ligne qui aide les professionnels du DDR à trouver des informations dans les IDDRS.

8. Comment les IDDRS seront-elles révisées et mises à jour ?

L'IAWG – DDR continuera à se charger de la révision périodique et de la mise à jour des IDDRS. Les IDDRS sont un document organique et doivent refléter les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les derniers conseils. Les membres de l'IAWG – DDR continueront à identifier ces enseignements et bonnes pratiques afin de favoriser l'émergence de nouvelles normes en matière de DDR.

Les professionnels du DDR sont encouragés à transmettre leurs commentaires sur les IDDRS et sur le *Guide pratique* au Secrétariat de l'IAWG – DDR par le biais du site Web du Centre de ressources sur le DDR.

9. Les « niveaux » et les modules IDDRS

La documentation relative aux IDDRS se présente sous la forme de 23 modules et de trois sous-modules répartis en cinq « niveaux » pour faciliter son utilisation. Chaque niveau traite d'un aspect distinct du DDR :

- le **Niveau 1** se compose d'une introduction et d'un glossaire qui couvrent l'ensemble des IDDRS ;
- le **Niveau 2** définit les concepts d'une approche intégrée au DDR ;

- le **Niveau 3** présente les structures et les processus pour la planification et la mise en place du DDR au niveau des différents sièges des Nations Unies et les bureaux de pays ;
- le **Niveau 4** apporte une aide substantielle sur les opérations et les programmes de DDR, sur l'information et la sensibilisation et sur le rôle de soutien des forces de maintien de la paix et de la police de des Nations Unies ; et
- le **Niveau 5** évoque l'approche des Nations Unies sur des questions transversales qui ont une incidence sur le DDR, telles que les questions relatives au genre, aux jeunes et aux enfants associés aux forces et groupes armés, aux mouvements transfrontaliers de population, à l'aide alimentaire, au VIH/sida et à la santé.

Une liste de toutes les IDDRS est fournie dans le cadre général des IDDRS (voir page suivante).

Chacun des modules IDDRS a été conçu à la fois comme une composante du cadre général des IDDRS et comme un document autonome. Pour la version papier des IDDRS, tous les modules ont donc été réunis dans un classeur à anneaux de manière à pouvoir les retirer facilement et à les utiliser séparément.

10. Langage technique des IDDRS

Dans les IDDRS, les termes « doit/doivent », « devrait/devraient », « peut/peuvent » sont utilisés afin d'indiquer des niveaux spécifiques d'obligation. Cette utilisation correspond au langage employé dans les normes et les guides de l'Organisation internationale de normalisation⁵ (OIN) :

- a) « doit/doivent » est utilisé pour indiquer les exigences, les méthodes et les spécifications qui doivent être appliquées pour être en conformité avec la norme.
- b) « devrait/devraient » est utilisé pour indiquer les exigences, les méthodes ou les spécifications préférées.
- c) « peut/peuvent » est utilisé pour indiquer une méthode ou une mesure possible. »

Une liste complète des termes et des définitions utilisés dans les IDDRS et dans ce *Guide pratique* est disponible dans les IDDRS 1.20.

11. Symboles utilisés dans le présent *Guide pratique*



Indique que de plus amples informations peuvent être obtenues dans une autre section du *Guide pratique* (GP) ou dans le module IDDRS de référence.



Indique qu'il existe un outil pour aider les professionnels du DDR à accomplir certaines tâches.



Indique qu'un sujet mérite une certaine attention ou prudence de la part des professionnels du DDR.

NIVEAU 1 GÉNÉRALITÉS SUR LES IDDRS

MODULE 1.10 Introduction sur les IDDRS	MODULE 1.20 Glossaire : termes et définitions
--	---

NIVEAU 2 CONCEPTS, POLITIQUE ET STRATÉGIE DES IDDRS

MODULE 2.10 L'approche des Nations Unies face au DDR	MODULE 2.20 Cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement en situation post-conflit.	MODULE 2.30 Participants, bénéficiaires et partenaires
--	---	--

NIVEAU 3 STRUCTURES ET PROCESSUS (GESTION ET VÉRIFICATION)

MODULE 3.10 Planification intégrée du DDR : processus et structures	MODULE 3.20 Conception des programmes de DDR	MODULE 3.30 Institutions nationales pour le DDR	MODULE 3.40 Missions et programmes d'appui au DDR	MODULE 3.50 Suivi et évaluation des programmes de DDR
---	--	---	---	---

SOUS-MODULE 3.41 Financement et budgétisation	SOUS-MODULE 3.42 Personnel et recrutement
---	---

NIVEAU 4 OPÉRATIONS, PROGRAMMES ET SOUTIEN

MODULE 4.10 Désarmement	SOUS-MODULE 4.11 Contrôle des ALPC, sécurité et développement	MODULE 4.20 Démobilisation	MODULE 4.30 Réintégration	MODULE 4.40 Rôles et responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies	MODULE 4.50 Rôles et responsabilités de la police des Nations Unies	MODULE 4.60 Information publique et communication stratégique en appui au DDR
-----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------------	--	---	---

NIVEAU 5 QUESTIONS TRANSVERSALES

MODULE 5.10 Femmes, genre et DDR	MODULE 5.20 Jeunes et DDR	MODULE 5.30 Enfants et DDR	MODULE 5.40 Mouvements transfrontaliers de populations	MODULE 5.50 Programmes d'aide alimentaire dans le DDR	MODULE 5.60 VIH/sida et DDR	MODULE 5.70 Santé et DDR
--	-------------------------------------	--------------------------------------	--	---	---------------------------------------	------------------------------------

NIVEAU 6 LIENS AVEC D'AUTRES PROCESSUS

MODULE 6.10 DDR et réforme du secteur de la sécurité	MODULE 6.20 DDR et justice transitionnelle	MODULE 6.30 DDR et ressources naturelles
--	--	--

1

GÉNÉRALITÉS SUR LES IDDRS



Le Niveau 1 comprend les IDDRS 1.10 : Introduction des IDDRS, et les IDDRS 1.20 : Glossaire: Termes et définitions. Les questions clés soulevées dans les IDDRS 1.10 ont été mentionnées ci-dessus et ne seront pas répétées ici. Les définitions des termes clés sont comprises dans les sections pertinentes de ce *Guide pratique*. Le glossaire complet des termes et définitions n'a pas été répété en raison de son volume.

2

CONCEPTS, POLITIQUE ET STRATÉGIE DES IDDRS



Le Niveau 2 traite de l'approche des Nations Unies relative au DDR, le contexte dans lequel le DDR est généralement mis en œuvre et les groupes qui participent aux programmes de DDR. Il comprend trois modules :

- **GP 2.10 : L'approche des Nations Unies relative au DDR** souligne l'approche des Nations Unies dans le domaine du DDR, tout en expliquant ce que c'est le DDR et le moment où il devrait être mis en œuvre. Ce module identifie aussi les principes qui guident l'approche des Nations Unies dans le DDR.
- **GP 2.20 : Cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement en situation post-conflit** décrit le contexte dans lequel les programmes de DDR sont généralement mis en œuvre, identifie les activités clés du DDR à chaque phase, et souligne les liens avec d'autres programmes de sécurité, d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de relèvement.
- **GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires** définit qui sont d'habitude les participants et les bénéficiaires du programme de DDR, et explique les rôles des partenaires locaux, nationaux et internationaux dans le processus de DDR. Des conseils sur les critères d'éligibilité peuvent être trouvés dans ce module du *Guide pratique*.

GP 2.10 : L'approche des Nations Unies relative au DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ décrit l'approche des Nations Unies relative au DDR ainsi que les raisons du DDR intégré et de son mandat ;
- ✓ explique ce que le DDR est et le contexte dans lequel sa mise en œuvre est appropriée ; et
- ✓ présente les principes directeurs qui guident l'approche des Nations Unies.

1. Introduction

Les Nations Unies s'engagent de plus en plus souvent dans des opérations de DDR complexes tant dans le cadre d'opérations de maintien de la paix que dans d'autres contextes. Les Nations Unies ont dû reconsidérer leur approche face au DDR en raison de l'ampleur, la complexité, la portée ainsi que la nature du travail de l'Organisation dans ce domaine.

Par le passé, la mise en œuvre des programmes de DDR s'effectuait souvent de manière non structurée et non intégrée en raison de l'absence de coordination, de planification et de soutien aux programmes. À cette difficulté, s'ajoutait parfois la concurrence entre opérations de maintien de la paix, les agences, fonds et programmes des Nations Unies. Par conséquent, les initiatives nationales et internationales visant à instaurer des conditions de sécurité n'étaient pas suffisamment soutenues, ce qui diminuait les chances de réussite du processus de paix.

Encadré 2.10.1 : Raisons sous-jacentes et mandats pour un DDR intégré

Le **Rapport Brahimi** d'août 2000 souligne l'importance de voir les agences, les fonds et les programmes des Nations Unies, évoluer dans le cadre des opérations de maintien de la paix et travailler ensemble vers un objectif commun. Entre autres recommandations, le rapport préconise que « la formule des équipes spéciales intégrées, dont les membres seraient détachés par tous les organismes des Nations Unies en fonction des besoins, serait celle qui serait retenue pour assurer la planification et le soutien aux différentes missions » (A/55/305 ; S/2000/809, par. 217).

Les Nations Unies ne devraient plus développer, créer, soutenir ou mener des programmes de DDR non coordonnés ou inadaptés. L'idée d'une approche intégrée des Nations Unies face au DDR a vu le jour grâce aux efforts concertés et à l'engagement ferme de plusieurs départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies de travailler en étroite collaboration afin d'améliorer l'efficacité dans ce domaine vital.

 **Connaissez-vous les textes juridiques internationaux et ceux des Nations Unies qui régissent les programmes de DDR ? L'Annexe B des IDDRS 2.10 vous en offre une vue d'ensemble.**

Encadré 2.10.2 : Qu'est-ce qu'un combattant ?

Par analogie avec la définition donnée dans la troisième Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre par rapport aux individus engagés dans des conflits armés internationaux, on entend par **combattant** toute personne :

- qui est membre d'une armée nationale ou d'une armée non régulière ; ou
- qui participe activement à des activités militaires et à des hostilités ; ou
- qui est impliquée dans le recrutement ou l'entraînement de personnel militaire ; ou
- qui occupe un poste de commandement ou de responsabilité dans une armée nationale ou dans une organisation armée ; ou
- qui pénètre sur le territoire d'un pays hôte avec des armes, habillée en uniforme militaire, ou en tant que membre d'une structure militaire ; ou
- qui a pénétré sur le territoire d'un pays hôte en tant que citoyen ordinaire, mais qui par la suite, assume un des rôles indiqués ci-dessus, ou montre sa détermination à le faire.

2. Qu'est-ce que le DDR ?

Le processus de DDR a pour but de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans une situation post-conflit en vue de permettre l'initiation de la phase de relèvement et de développement. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants font partie d'un processus complexe qui revêt une dimension politique, militaire, sécuritaire, humanitaire et socio-économique.

Un tel processus vise à traiter les problèmes de sécurité qui surviennent après un conflit, quand les combattants se retrouvent sans moyens de subsistance ou de réseaux de soutien pendant la période critique de transition entre le conflit et la paix, le relèvement et le développement. Le DDR favorise également le renforcement des capacités nationales qui permettront la réintégration des ex-combattants, et soutient les communautés qui les accueillent et œuvrent pour leur réintégration pacifique et durable.

Au travers d'un processus complet visant à désarmer les combattants, à les préparer pour un retour à la vie civile et à leur offrir la possibilité d'une réintégration socio-économique durable, le DDR a pour objectif de soutenir ce groupe à hauts risques afin qu'il devienne *partie prenante au processus de paix*. Le DDR devrait donc :

- être planifié et coordonné dans le cadre du processus de paix ;
- être lié à des problématiques plus larges en matière de sécurité telles que la réorganisation des forces armées et d'autres questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ;
- favoriser une approche plus globale du désarmement, de la gestion et du contrôle des armes ;
- être lié à des processus plus généraux de renforcement des capacités nationales, de relèvement et de développement en vue d'aboutir à la réintégration durable des ex-combattants.

Encadré 2.10.3 : Désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration : définitions

Le désarmement est la collecte, la documentation, le contrôle et l'élimination des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs et des armes légères et lourdes des combattants et, souvent également de la population civile. Le désarmement comprend également l'élaboration de programmes de gestion responsable des armes.

La démobilisation est la libération officielle et contrôlée des combattants actifs de forces armées ou d'autres groupes armés. La première étape de la démobilisation peut s'étendre du traitement des combattants dans des centres temporaires jusqu'à la concentration de troupes dans des camps désignés à cette fin (sites de cantonnement, camps, zones de regroupement ou casernes). La deuxième étape de la démobilisation comprend la fourniture de moyens d'appui aux démobilisés, que l'on appelle la réinsertion.

La réinsertion est l'assistance offerte aux ex-combattants pendant la démobilisation, et avant le processus à plus long terme de réintégration. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire visant à satisfaire les besoins fondamentaux des ex-combattants et de leur famille et peut comprendre des indemnités de sûreté transitoire, des aliments, des vêtements, un abri, des services médicaux, des services à court terme d'éducation, de formation et d'emploi ainsi que des outils. Alors que la réintégration est un processus de développement social et économique continu et à long terme, la réinsertion est une assistance matérielle et/ou financière à court terme visant à satisfaire des besoins immédiats et peut durer jusqu'à un an.

La réintégration est le processus par lequel les ex-combattants acquièrent un statut civil et obtiennent un emploi et des revenus durables. La réintégration est un processus social et économique de durée non déterminée, qui a lieu principalement dans les collectivités au niveau local. Elle fait partie du développement général d'un pays et est une responsabilité nationale qui exige souvent une assistance extérieure à long terme.

Source : note du Secrétaire général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies du 24 mai 2005 (A/C.5/59/31)

- susciter confiance et assurance parmi les communautés d'accueil des ex-combattants, et traiter les causes premières du conflit afin d'éviter le retour éventuel à un conflit violent ; et
- être souple et adapté pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques d'un pays donné (ou d'une région).

3. À quel moment le DDR se justifie-t-il ?

Fondamentalement, le DDR est un processus motivé politiquement dont la réussite dépend de la volonté des parties prenantes de se démilitariser au lendemain d'un conflit. Cette volonté politique se reflète généralement dans l'engagement pris par lesdites parties de rendre les armes et de démobiliser leur personnel militaire des forces armées conventionnelles ou d'autres groupes armés, dans le cadre d'un accord de cessez-le-feu ou d'un accord de paix global.

Les Nations Unies sont souvent sollicitées par les parties afin qu'elles leur offrent une assistance en matière de planification et de mise en œuvre des processus de DDR. Les Nations Unies soutiennent à la fois le DDR des forces armées étatiques et d'autres groupes armés par différents biais :

- *La démobilisation d'une partie des forces armées étatiques ou des forces armées régulières* : les gouvernements peuvent demander de l'aide afin de démobiliser une partie de leurs forces armées pour répondre à des besoins spécifiques en temps de paix et ainsi libérer des ressources humaines et financières en vue du relèvement et du développement. Il est recommandé que ce type d'exercice soit coordonné dans le cadre d'un processus plus large de réforme ou de révision du secteur de la sécurité ;
- *Le démantèlement de groupes armés irréguliers ou informels* : le DDR peut également être utilisé aux fins du démantèlement de groupes armés irréguliers ou informels.

Dans ces deux cas, les femmes, les jeunes et les enfants peuvent aussi avoir pris part aux combats et/ou à des activités de soutien.

De surcroît, le DDR peut aussi contribuer à soutenir :

- *la réforme du secteur de la sécurité*, ce qui sous-entend, entre autres, la restructuration des forces armées existantes, la création de nouvelles forces armées unifiées ou le fusionnement de forces existantes ; et
- *l'application des lois et l'institution (ou la ré-institution) de la législation sur le contrôle des armes.*

4. Quels sont les principes qui gouvernent l'approche des Nations Unies relative au DDR ?

Cinq principes fondamentaux doivent gouverner l'approche des Nations Unies relative au DDR. Le DDR doit être :

- axé sur les besoins des personnes ;
- souple, transparent et responsable ;
- une appropriation nationale ;
- intégré ; et
- bien planifié.

4.1. Axé sur les personnes

Tout programme de DDR soutenu par les Nations Unies doit accorder une attention primordiale aux personnes impliquées. Les principes de non-discrimination et de traitement juste et équitable des participants et des bénéficiaires sont au cœur de l'approche des Nations Unies. Cela signifie :

- que les individus ne doivent pas faire l'objet de discrimination en raison de leur sexe, âge, classe sociale, race, religion, nationalité, origine ethnique, opinion politique, ou d'autres caractéristiques ou associations personnelles ; et
- que l'assistance apportée aux personnes sera adaptée aux besoins spécifiques liés au genre, à l'âge et aux capacités physiques.



GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires

Les principes de non-discrimination et de traitement juste et équitable sont importants tout au long du cycle du programme de DDR. Ces principes revêtent cependant une importance particulière au moment de déterminer les critères d'éligibilité des participants aux programmes de DDR et/ou au moment de décider qui aura droit aux avantages et aux possibilités offertes au titre de la réintégration.

Tableau 2.10.1 : Conseils pour l'application des principes de non-discrimination et de traitement juste et équitable

<p>Cycle du programme de DDR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les actions doivent être planifiées et menées dans le plus grand respect de la dignité des personnes qui participent au programme de DDR ou qui en bénéficient. ■ Les Nations Unies et leurs partenaires doivent rester neutres, transparents et impartiaux, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas prendre part aux controverses politiques, raciales, religieuses ou idéologiques, ou accorder un traitement de faveur à l'une ou l'autre des parties. ■ Les programmes de DDR doivent être clairement liés aux mécanismes juridiques locaux et internationaux pour rendre justice et faire respecter le droit.
<p>Éligibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des mesures particulières doivent être prises afin d'assurer la participation aux programmes de DDR des femmes combattantes ou des femmes ayant participé à des activités de soutien.
<p>Avantages et opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Selon leurs besoins spécifiques, tous les ex-combattants doivent avoir accès aux mêmes avantages et opportunités indépendamment du corps d'armée, du groupe armé ou de la faction politique dont ils ont été membres. ■ Il peut s'avérer nécessaire de proposer des programmes spéciaux aux commandants afin d'assurer leur adhésion au processus de DDR et assurer qu'ils laisseront leurs combattants participer au processus.



Les Nations Unies et ses partenaires :

- *NE DOIVENT PAS considérer leur neutralité comme un obstacle à protester contre des violations en matière de droits humains, à la documentation de ces violations ou à la prise de mesures à ce sujet ; et*
- *NE DOIVENT encourager en aucune manière le recrutement d'enfants dans des forces ou groupes armés, en particulier dans le cas où des commandants essaieraient d'augmenter par ce biais le nombre de combattants susceptibles de faire partie des programmes de DDR.*



GP 5.10 : Les femmes et le genre dans le DDR, et GP 5.30 : Les enfants et le DDR

Encadré 2.10.4 : Questions clés pour garantir une approche du DDR axée sur les besoins des personnes

- Vos enquêtes vous ont-elles permis de recueillir les informations nécessaires pour préparer un programme de DDR adapté localement ? Vous ont-elles permis d'identifier les participants et les bénéficiaires ? Vous ont-elles permis de déterminer les besoins spécifiques des divers groupes que constituent les participants et les bénéficiaires ?
- Avez-vous pris les précautions nécessaires pour éviter de faire naître des attentes irréalistes chez les participants et les bénéficiaires ? Le personnel du programme de DDR a-t-il été suffisamment informé et a-t-il reçu des instructions précises sur la manière de traiter et de diffuser les informations ? Les institutions et homologues nationaux sont-ils parfaitement conscients des limites du programme de DDR et des implications de leurs campagnes d'information ?
- Les critères d'éligibilité pour le programme de DDR prennent-ils en compte les différents rôles assumés par les personnes impliquées dans les forces et les groupes armés ?
- Avez-vous conçu des mécanismes permettant d'identifier et d'intégrer les femmes éligibles au programme de DDR ?
- Quelles ont été les mesures prises pour assurer la libération inconditionnelle et la protection des enfants associés aux forces et aux groupes armés en tant que combattants ou occupant d'autres rôles ?
- Les opportunités et les avantages offerts au titre de la réintégration répondent-ils aux besoins spécifiques des divers groupes ? Ces avantages permettent-ils aux familles des ex-combattants, en particulier leurs femmes, de s'impliquer dans le processus de réintégration ?
- Avez-vous consulté et impliqué des participants et des bénéficiaires dans la planification et la conception du programme de DDR ?

4.2. Souple, transparent et responsable

L'approche des Nations Unies face au DDR doit être souple, transparente et responsable :

- *Souple* : tout en respectant les IDDRS, les programmes de DDR doivent être adaptés en vue de répondre aux besoins du pays ou de la région où ils sont mis en œuvre, et ils doivent être facilement adaptables pour faire face à des situations très volatiles et à des circonstances imprévues ;
- *Transparente* : le DDR doit être mené de manière à ce que les informations soient accessibles aux participants, aux bénéficiaires, aux partenaires et aux parties prenantes, qu'elles soient largement compréhensibles et s'inscrivent dans un cadre raisonnable afin que la vie privée soit protégée et que la sécurité soit garantie ;

- *Responsable* : les programmes de DDR doivent être en mesure de rendre des comptes non seulement aux bailleurs de fonds internationaux, mais également aux partenaires nationaux, aux bénéficiaires et participants. Des mécanismes doivent être créés afin de garantir la fiabilité des rapports, du suivi et des évaluations relatifs à l'ensemble des finances et des opérations de DDR.

GP 3.41 : Financement et budgétisation, et GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR

Encadré 2.10.5 : Questions clés pour garantir une approche souple, transparente et responsable du DDR

- Avez-vous procédé à une analyse holistique du conflit et de la dynamique de sécurité afin de vous assurer que le programme de DDR est adapté au pays et au contexte ?
- Avez-vous envisagé plusieurs scénarios ? Avez-vous prévu des plans d'urgence ? Disposez-vous de mécanismes souples de financement ?
- Avez-vous une stratégie de communication et de diffusion d'informations publiques pour chaque groupe cible (participants, bénéficiaires, partenaires et parties prenantes) ?
- Avez-vous créé un système de suivi et de compte-rendu ? Comment allez-vous démontrer que les objectifs du programme ont été atteints envers chaque groupe cible (participants, bénéficiaires, partenaires et parties prenantes) ?
- Comment impliquerez-vous les participants, les bénéficiaires, les partenaires et les parties prenantes dans l'évaluation ?

4.3. Appropriation nationale

La responsabilité principale des programmes de DDR incombe aux acteurs nationaux. Le rôle des Nations Unies consiste à soutenir le processus en sa qualité d'acteur neutre. L'appropriation nationale est toutefois plus large que l'appropriation exclusive du gouvernement central. Une véritable appropriation nationale requiert la participation d'un grand nombre d'acteurs étatiques et non étatiques aux niveaux local, régional et national, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC).

Le travail des Nations Unies consiste à s'assurer que l'appropriation des programmes de DDR soit nationale. Il est cependant difficile d'avoir une véritable appropriation nationale, en particulier dans la première phase de stabilisation post-conflit. La capacité nationale tend à être faible, et les Nations Unies doivent saisir toutes les opportunités pour développer systématiquement cette capacité et la renforcer.

En sa qualité d'acteur neutre, Les Nations Unies doivent également soutenir les parties de manière à ce que des normes acceptées à l'échelle internationale soient observées au cours du processus de renforcement de l'appropriation nationale des programmes de DDR.

Encadré 2.10.6 : Questions clés pour garantir une appropriation nationale du programme de DDR

- Comment vous assurerez-vous que les acteurs étatiques et non étatiques aux niveaux local, régional et national, y compris les membres des ONG et de la société civile, soient parfaitement représentés dans les instances décisionnaires du DDR ?
- Quels mécanismes sont nécessaires pour totalement impliquer les acteurs nationaux dans la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du DDR ?
- Avez-vous procédé à une évaluation des besoins relatifs aux capacités des acteurs étatiques et non étatiques, y compris les ONG et les OSC ?
- Quelle est votre stratégie de renforcement de leurs capacités ? Comment leur offrirez-vous des conseils en matière de politique, d'assistance technique, de formation et de soutien financier ?



GP 3.30 : Institutions nationales pour le DDR

4.4. Intégrés

Les programmes de DDR associent souvent des activités de maintien et de consolidation de la paix, de relèvement et de développement en situation post-conflit, et rassemblent plusieurs acteurs nationaux et internationaux tels que les militaires, la police, la société civile et d'autres institutions. Ce positionnement particulier du DDR nécessite une approche intégrée qui implique, à son tour, bien plus qu'une simple coordination. L'approche des Nations Unies face au DDR doit permettre de garantir :

- une planification, une programmation et un financement conjoints et cohérents au niveau des différents sièges et bureaux de pays ;
- des liens adéquats et appropriés avec des programmes complémentaires tels que le relèvement ou l'État de droit ; et
- des liens appropriés avec les initiatives de DDR au niveau régional.

Chaque fois que cela serait possible, et conformément à son mandat, les Nations Unies devraient créer dans le bureau de pays une unité ou une équipe de DDR intégrée qui associe les avantages comparatifs de la mission ainsi que ceux des agences, des fonds et des programmes participants. Cela s'effectuerait sur la base d'un mémorandum d'accord (MA) conclu entre les parties.



La section du GP 3.42 : Personnel et recrutement offre des conseils relatifs aux unités intégrées de DDR.

Encadré 2.10.7 : Questions clés pour garantir une approche intégrée du DDR

- Quels programmes, fonds et agences des Nations Unies sont susceptibles d'être parties prenantes ? Quels sont leurs avantages comparatifs ? Quels rôles sont-ils susceptibles de jouer ?
- L'intégration s'effectuera-t-elle au niveau du programme ou au niveau de l'institution, ou les deux ?
- Quels liens peuvent être créés entre le DDR et d'autres programmes ?
- Comment le programme de DDR sera-t-il intégré ou associé aux initiatives régionales appropriées ?



GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : Processus et structures

4.5. Planification

Les programmes de DDR soutenus par les Nations Unies doivent être bien planifiés afin de garantir la qualité des services. Les leçons tirées des processus précédents indiquent que certaines difficultés peuvent être évitées en accordant une attention particulière aux questions suivantes :

- la sûreté et la sécurité ;
- la coordination ;
- l'identification des besoins, le suivi et l'évaluation ;
- l'information et la sensibilisation ; et
- une stratégie de transition et de sortie.

Tableau 2.10.2 : Aspects essentiels à prendre en compte pour la conception de programmes de DDR bien planifiés

Sûreté et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les protocoles relatifs aux risques ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité opérationnelles devraient être déterminés avant la planification et la mise en œuvre des activités. Ceux-ci devraient se fonder sur une analyse exhaustive de la sécurité. ■ Les questions liées à la sécurité devraient être intégrées dans les programmes opérationnels et des critères clairs devraient être établis quant au commencement, au retardement, à la suspension ou à l'annulation des activités et/ou des opérations.
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les obstacles à une coordination efficace des agences, des programmes, des fonds des Nations unies, ainsi que des bailleurs de fonds et des acteurs nationaux devraient être identifiés et traités. ■ Les efforts de coordination devraient être axés sur la mise en place d'un cadre stratégique commun, d'un mécanisme de financement collectif et d'autres processus de consultation et de prise de décisions partagés.

Identification des besoins, suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ■ La planification devrait se fonder sur l'identification exhaustive des besoins. ■ La collecte de données qualitatives et quantitatives, détaillées et globales, devrait être soutenue par des systèmes de gestion de l'information. ■ Des contrôles internes et externes ainsi que des mécanismes d'évaluation devraient être établis dès le début.
Information et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une stratégie d'information et de sensibilisation devrait être préparée dès que possible. ■ Cette stratégie devrait être adaptée aux besoins des différents bénéficiaires, et devrait s'appuyer sur des moyens de communication multiples adaptés localement.
Stratégie de transition et de sortie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une stratégie de transition et de sortie devrait être définie dès que possible ■ Le transfert des programmes et des services vers les gouvernements et/ou les ONG nationales et/ou les professionnels du développement devrait s'appuyer sur une stratégie de renforcement des capacités.

GP 3.20 : Conception des programmes de DDR, GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR, et GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR

Encadré 2.10.8 : Questions clés pour garantir une bonne planification du DDR

- Quelles sont les Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS¹) qui s'appliquent à votre unité de travail ? Sont-elles connues des membres de votre équipe ?
- Êtes-vous en relation avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) ? Collaborez-vous avec d'autres organisations nationales et internationales sur les questions de sûreté et de sécurité ?
- Quels sont vos besoins en matière de systèmes de gestion de l'information ? Quelles sont vos options ?
- Vos partenaires seront-ils impliqués dans la collecte des informations ? Avez-vous adopté des normes communes pour la collecte et la gestion des informations afin de garantir un niveau de compatibilité ?
- Quels changements de comportements la campagne d'information et de communication vise-t-elle à accomplir ? Quelles seront les stratégies et les moyens utilisés ?
- Quels sont les facteurs clés qui permettent de déterminer la durée de l'engagement et le moment de la libération ?
- Avez-vous impliqué les participants, les bénéficiaires, les partenaires et les parties prenantes dans la conception de la stratégie de transition et de sortie ?
- Comment ferez-vous pour que votre stratégie de transition et de sortie reste viable et utile ?

5. Récapitulatif des conseils clés sur l'approche des Nations Unies relative au DDR

- ✓ L'approche des Nations Unies relative au DDR a pour but ultime d'améliorer les conditions de sécurité et de stabilité dans des situations post-conflit afin que le relèvement et le développement puissent commencer.
- ✓ Un DDR intégré est la solution pour l'avenir : les missions, agences, fonds et programmes des Nations Unies doivent unir leurs forces afin de constituer une seule équipe travaillant sur une stratégie commune et qui a recours à des arrangements financiers communs.
- ✓ La planification intégrée d'un DDR doit reposer sur une vision et commencer le plus tôt possible pendant le processus de paix.

GP 2.20 : Cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement en situation post-conflit

Objectifs

Le présent module :

- ✓ décrit le contexte dans lequel les programmes de DDR sont généralement décidés, planifiés et mis en place ;
- ✓ situe le DDR dans la période de transition entre le conflit et la paix ;
- ✓ souligne les liens avec d'autres programmes de sécurité, d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de relèvement ; et
- ✓ définit les cadres structurels pour la planification de la période de transition et du relèvement relative au programme de DDR.

1. Introduction

Les programmes de DDR sont généralement mis en place dans des environnements complexes et multidimensionnels au cours de la transition entre le conflit et la paix. En tant que tels, ces programmes font souvent partie de cadres structurels plus larges pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement en situation post-conflit et exigent une vaste coopération nationale et internationale sur diverses questions.

Les professionnels du DDR doivent donc avoir une connaissance approfondie :

- des divers aspects de la situation post-conflit (sur le plan politique, social, économique et sécuritaire), car ils influencent et façonnent le processus de prise de décision pendant les phases de planification et de mise en place des programmes de DDR ;
- de la période de transition entre le conflit et la paix afin de pouvoir identifier les interventions spécifiques et adéquates à mener en matière de DDR au cours de cette période ; et
- des principaux cadres structurels pour la planification de la transition et du relèvement, dans lesquels se situe le DDR afin de pouvoir favoriser la création et le renforcement des liens indispensables entre eux.

2. Le contexte du DDR

Bien que chaque contexte soit unique, les pays en situation post-conflit possèdent des caractéristiques communes. Ces pays possèdent souvent des instances gouvernementales peu efficaces et la cohésion et les services d'aide sociale leur font souvent défaut. Ils sont dotés d'économies peu rentables ou qui fonctionnent mal, et sont confrontés à des problèmes d'insécurité et d'anarchie, comme par exemple de très graves atteintes aux droits humains. La compréhension de ces caractéristiques que partagent les pays émergeant de conflit est indispensable à la conception et la mise en œuvre des programmes de DDR.

2.1. La situation politique

Le DDR est généralement mis en place dans des pays où la situation politique est très instable. Une situation de « ni guerre ni paix » prévaut souvent en dépit de la signature d'un accord de cessez-le-feu ou de paix. Bien que les parties en conflit s'engagent habituellement à régler le conflit de manière pacifique, l'esprit et l'effort de guerre peuvent encore largement prévaloir à travers le pays d'autant que les armes légères et de petit calibre (ALPC) sont généralement disponibles. Les groupes et les forces armées sont d'habitude puissants et les élites politiques (c'est-à-dire les dirigeants) ignorent souvent la gouvernance démocratique. Les institutions d'État peuvent se révéler défaillantes et des groupes armés irréguliers peuvent avoir le contrôle de vastes portions du territoire de l'État. Dans ce contexte, le DDR est peu susceptible de commencer sans un *engagement ferme* des élites politiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil d'État et des commandants militaires, comme l'indique l'Encadré 2.20.1

Encadré 2.20.1: Déterminer le degré de préparation au programme de DDR

- *Les parties au conflit rejettent-elles la violence comme voie pour atteindre des objectifs politiques?* Les parties en présence doivent prouver que la violence n'est plus un instrument politique acceptable. Au plus haut niveau, la preuve de cet engagement passe, dans la plupart des cas, par la signature d'un accord de cessez-le-feu et/ou de paix en vertu duquel les parties en présence s'engagent à mener le processus de DDR des ex-combattants.
- *Les parties acceptent-elles de redéfinir leurs structures politiques et organisationnelles afin de poursuivre pacifiquement des priorités liées au développement?* Un changement général de politique et à long terme doit être effectué afin de rediriger les ressources utilisées précédemment à des fins militaires vers une reconstruction pacifique.



Outre le fait de comprendre l'environnement politique d'un pays, les professionnels du DDR doivent également :

- *comprendre les politiques de la région et la manière dont elles influent sur la stabilité et le conflit en général ;*
- *mesurer le niveau d'engagement des bailleurs de fonds internationaux au soutien à long terme du DDR ; et*
- *comprendre le degré d'influence que les Nations Unies peuvent exercer sur les parties susceptibles de miner le processus dans un pays, une région ou sur la scène internationale.*

2.2. L'environnement social

Les conflits armés entraînent de lourdes pertes humaines et la destruction des communautés. Les déplacements massifs de populations entraînent la désorganisation des réseaux communautaires, la disparition des traditions, la création et le renforcement d'inégalités et l'augmentation du taux de transmission des maladies (en particulier le VIH), en raison notamment de la multiplication des actes de violence perpétrés par les hommes sur les femmes.

La reconstruction du tissu social est un processus complexe aussi délicat que chronophage. Hormis le rétablissement des services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau potable et les soins sanitaires, ce processus exige que des individus et des communautés entières surmontent leurs traumatismes par des procédés non violents et empruntent des voies viables pour affronter les abus et atrocités du passé. L'impunité vis-à-vis des violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles, mérite d'être traitée en priorité.

Par nature, les programmes de DDR devraient participer à la reconstruction du tissu social et au rétablissement de la cohésion sociale plutôt que d'ébranler plus encore leur fondement. Étant donné le poids énorme que le retour des populations déplacées vers les communautés locales fait déjà peser sur les maigres ressources de ces dernières, il convient de planifier le retour des ex-combattants avec soin et avec le soutien des responsables de ces communautés, des organisations de la société civile (OSC) et des organisations non gouvernementales (ONG).

Encadré 2.20.2 : Éléments à prendre en compte pour promouvoir la réintégration et la cohésion sociale

- *Comment le retour des ex-combattants contribuera-t-il au renforcement plutôt qu'à l'ébranlement de la cohésion et de la réconciliation sociales ?* Les ex-combattants font souvent preuve d'un comportement antisocial envers leurs familles et leurs communautés. Ils peuvent souffrir de dépendance à l'alcool et aux drogues, et ont souvent la réputation d'auteurs de crimes violents et d'atrocités. Ces éléments devraient être pris en compte dans la planification de leur réintégration.
- *De quelle manière le programme de DDR mettra-t-il à profit le savoir et l'expérience des communautés locales, de la société civile et du secteur privé ?* Les communautés locales et la société civile (surtout les groupes de femmes) ont souvent élaboré des stratégies et des mécanismes de gestion des problèmes pour résoudre des conflits et pourvoir aux besoins vitaux. Leur savoir, expérience et soutien sont d'une valeur extrêmement importante pour les responsables de planification des programmes de DDR.
- *Comment les campagnes d'information et de sensibilisation seront-elles menées afin de faciliter le retour des ex-combattants et aider leurs familles ?* Les médias sont un instrument puissant qui permet de façonner l'opinion et de favoriser le changement des comportements. Ils peuvent aider les communautés à mieux comprendre leur rôle dans le processus de DDR et à accroître leur confiance dans ce processus afin qu'elles en deviennent elles-mêmes des partisanes actives.

2.3. L'environnement économique

Les dynamiques macro et micro-économiques des communautés émergeant de conflit influent aussi sur le résultat des programmes de DDR. Les conflits armés ont des conséquences néfastes sur les économies locales et nationales car ils ralentissent la production et la consommation, et réduisent les ressources et les sources de revenu. Le capital humain s'amenuise en raison des déplacements de populations et de la « fuite des cerveaux ». Les infrastructures et les services publics tels que les transports, les communications et les services d'électricité sont souvent détruits ou hors service. Par conséquent, les marchés s'effondrent et le chômage se généralise.

La fin des hostilités à elle seule n'est pas suffisante pour améliorer les conditions économiques, même si une augmentation rapide des avantages économiques, généralement perçus comme un « dividende de la paix », est souvent attendue par les populations émergeant d'un conflit. Le relèvement économique est également un processus long et complexe. Les programmes de DDR devraient par conséquent être conçus de manière à renforcer les efforts de relèvement économique et non entrer en concurrence avec eux.

Encadré 2.20.3 : Étapes à suivre pour favoriser la réintégration économique

- *Quels avantages peuvent être créés à l'attention des ex-combattants afin qu'ils deviennent un atout et non un fardeau pour les membres de leur communauté et de leur famille ?* Les ex-combattants ont été privés d'éducation et d'emploi. Ils sont souvent considérés comme une génération perdue et sont susceptibles d'éprouver des difficultés à réintégrer la vie économique. Une assistance à la réintégration spécialement conçue est indispensable pour les aider à retourner aux études et/ou à trouver un emploi.
- *De quel type de soutien les organisations communautaires, les centres de formation locaux, les structures de microcrédits et les ONG locales auront-ils besoin afin de proposer des formations et créer des emplois ?* L'approche intégrée en matière de DDR préconise que ces organismes devraient être soutenus quand ils existent déjà et créés quand tel n'est pas le cas, afin de proposer des formations et de créer des opportunités d'emplois.

2.4 La situation sécuritaire

La violence sous diverses formes est susceptible de perdurer dans des situations post-conflit dans certaines régions du pays, ou même dans la plupart d'entre elles. Le taux élevé de criminalité est souvent dû à la disponibilité généralisée des armes légères et de petit calibre (ALPC) et à l'absence d'emplois et de sources de revenu alternatives. Les violations des droits humains sont aussi fréquentes, et la question de l'impunité face à de telles violences reste une préoccupation majeure d'autant qu'il se peut que la police civile et les autres instances chargées de l'application des lois ne fonctionnent pas. Les opérations de maintien de la paix sont conçues pour combler ce vide sécuritaire afin que le processus de DDR et d'autres mesures de consolidation de la paix puissent avoir lieu.

Encadré 2.20.4 : Questions sécuritaires à traiter avant le lancement du DDR

- *Les conflits armés ont-ils totalement ou partiellement cessé ?* Les parties en conflit sont peu susceptibles de participer au programme de DDR si le conflit armé est encore en cours dans certaines régions du pays.
- *Quelles autres questions sécuritaires subsistent après la signature de l'accord de cessez-le-feu ou de paix ?* Les parties sont peu susceptibles de participer au programme de DDR si elles ne se sentent pas en sécurité.
- *L'opération de maintien de la paix mise en place est-elle relativement parvenue à assurer la sécurité ?* Les parties sont peu susceptibles de désarmer leurs combattants et de les démobiliser s'il y a une dégradation de la situation sécuritaire et un degré élevé de violence armée.

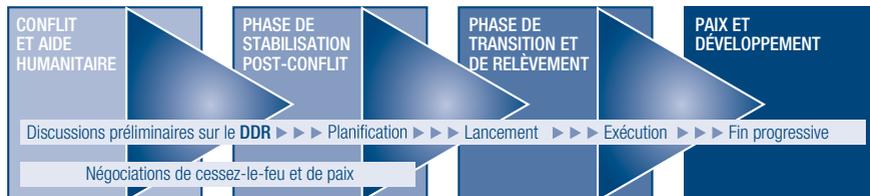
 Outre la compréhension des caractéristiques communes des situations post-conflit, les professionnels du DDR devraient s'assurer que des évaluations de besoins adéquates ont été effectuées afin de mieux cerner la situation spécifique du pays qu'ils appuient.

 **GP 3.20 sur La Conception des programmes de DDR propose des conseils sur la manière de mener des évaluations.**

3. Situer le DDR dans la phase de transition entre le conflit et la paix

Le programme de DDR devrait être planifié et mis en place au cours de la phase de transition entre le conflit et la paix. L'expérience montre que souvent les étapes de ce processus ne se suivent pas toujours de façon claire. En réalité, chaque étape de la phase de transition se recoupe ou se déroule souvent en parallèle avec une autre ce qui provoque souvent des contretemps ou des revirements de situation. Parfois, certaines situations se produisent, ce qui peut aussi avoir une incidence sur le DDR. La figure 2.20.1 illustre le meilleur scénario possible pour la gestion de la transition entre le conflit et la paix ainsi que le rôle joué par le DDR au cours de cette phase :

Figure 2.20.1 : Exécution du programme de DDR pendant la phase de transition



Les interventions dans le cadre du DDR peuvent être explorées avec les parties pendant même que le conflit et l'aide humanitaire sont toujours en cours. La majeure partie de la planification et de la conception du programme de DDR prendra place pendant la phase de stabilisation post-conflit alors que sa mise en place aura lieu pendant la phase de transition et de relèvement. La phase de transition et de relèvement se termine lorsque les partenaires nationaux et internationaux sont finalement capables de concentrer leurs efforts sur des objectifs de développement à plus long terme.

La réintégration socio-économique des ex-combattants et de leurs familles s'inscrit dans un processus à long terme. Si une stratégie de sortie du programme de DDR devrait être clairement définie et acceptée pendant la phase de planification et de conception, des mesures pour soutenir et assurer le suivi de la réintégration des ex-combattants et de leurs familles devraient être prises dans le cadre du processus généralisé de relèvement et de développement.

GP 4.30 sur la Réintégration sociale et économique propose des conseils sur la réintégration socio-économique des ex-combattants.

Chaque étape de la phase de transition entre le conflit et le développement exige diverses formes d'actions de la part des Nations Unies et diverses formes d'interventions dans le cadre du DDR, comme l'indique le Tableau 2.20.1 ci-dessous :

Tableau 2.20.1 : Actions clés des Nations Unies et interventions menées dans le cadre du DDR pendant la phase de transition entre le conflit et le développement

Étapes	Actions des Nations Unies	Interventions menées dans le cadre du DDR
Conflit et aide humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions d'aide humanitaire ■ Efforts diplomatiques pour négocier la paix ■ Sanctions, embargos sur les armes, suivi des armes et des ressources naturelles transitant depuis les zones de conflit, ou vers ces dernières, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse des options et offre de conseils techniques et d'assistance aux parties en conflit ■ Premières évaluations ■ Planification préalable ■ Conception préliminaire des stratégies de mobilisation des ressources
Stabilisation post-conflit	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluations conjointes pour les missions intégrées de maintien de la paix ■ Un concept d'opérations pour les missions intégrées de maintien de la paix ■ Déploiement de troupes, personnel et ressources des missions clés ■ Évaluation commune des besoins en situations post-conflit (PCNA¹) ■ Préparation des stratégies et des programmes de relèvement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation et planification ■ Conception de programmes de DDR ■ Première étape de sensibilisation des responsables militaires et politiques ■ Sensibilisation et coordination des responsabilités au sein de la mission de maintien de la paix et des divers organismes des Nations Unies ■ Campagnes préliminaires d'information publique ■ Exécution des activités pilotes et d'urgence dans le cadre du DDR pour des groupes spéciaux (enfants, femmes enlevées et handicapés)

Transition et relèvement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coordination et exécution des stratégies de relèvement ■ Préparation de documents intérimaires de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP -I) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exécution des programmes de DDR ■ Coordination avec des programmes élargis de réintégration des communautés et de relèvement ■ Suivi et évaluation des programmes de DDR ■ Planification, conception et mise en place des programmes de réduction et de gestion des armes et du désarmement des communautés
Paix et développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accent sur les objectifs de développement à long terme (par ex. les objectifs du Millénaire pour le développement) ■ Préparation des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exécution des programmes de réduction et de gestion des armes et du désarmement des communautés ■ Soutien et suivi de la réintégration à long terme des ex-combattants et de leurs familles dans le contexte des programmes de relèvement ■ Préparation de la phase finale

Les parties en conflit discuteront et se mettront d'accord sur divers objectifs politiques, socio-économiques et sécuritaires pendant cette phase. Les Nations Unies jouent souvent un rôle important en assistant les parties à définir une vision complète de la phase de transition et du processus de consolidation de la paix. Pendant cette phase, les Nations Unies soutiennent les parties en vue de définir le mandat et les objectifs du DDR. *Ce genre d'appui devrait être apporté au cours de la première phase de déploiement des conseillers techniques dans le cadre d'un projet préparatoire d'assistance.*

Encadré 2.20.5 : Rôles clés des conseillers techniques du DDR pendant le cessez-le-feu et les négociations de paix

- *Orientation* : le DDR devrait être utilisé comme un moyen permettant d'établir la confiance et l'assurance envers le processus de paix et de soutenir la phase de transition entre le conflit, la paix et le développement.
- *Stratégie et politique du programme de DDR* : les alternatives en matière de politique et de stratégie devraient être discutées avec les parties. Les structures institutionnelles, juridiques et politiques primordiales pour la mise en œuvre du DDR devraient être intégrées dans le texte de l'accord de paix. Chaque fois que possible, des principes spécifiques devraient être convenus, tels que la reconnaissance des groupes spéciaux (femmes, enfants et handicapés), la vérification du nombre des ex-combattants par un organisme indépendant et les critères d'éligibilité pour intégrer le processus de DDR.

- *Large représentation* : les conseillers devraient encourager la participation de la société civile, et en particulier celle des femmes et des autres groupes généralement exclus des négociations de paix.
- *Calendrier et méthodes pour la mise en œuvre* : les parties ont souvent besoin d'assistance afin d'élaborer des calendriers et des méthodes réalistes pour la mise en œuvre. Des attentes favorables cependant réalistes par rapport au programme DDR devraient être discutées.

4. Associer le DDR aux autres programmes de sécurité, d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de relèvement

Le DDR est un programme clé qui participe aux efforts à l'échelle nationale et internationale, en vue d'instaurer un climat de sécurité sans lequel aucune réconciliation ni développement à long terme ne peut aboutir. Des liens étroits devraient être établis *dès le début*, entre le DDR et d'autres programmes de sécurité, d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de relèvement, comme indiqué ci-après :

- *Sécurité* : le DDR devrait être associé de manière adéquate à d'autres interventions de sécurité comme, par exemple, les interventions de déminage, le contrôle et la réduction des ALPC et la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ;

Encadré 2.20.6 : Quels sont les liens existants entre le DDR et la RSS ?

- La RSS a pour but de reformer le système de sécurité de manière à ce que son fonctionnement soit plus cohérent par rapport aux normes démocratiques et aux principes de bonne gouvernance. Loin de s'en tenir exclusivement aux forces armées, la RSS implique également tous les organismes chargés de la sécurité (groupes paramilitaires, police, services de renseignements et systèmes de justice pénale).
- La RSS pose les fondements du DDR au sein de cadres juridiques qui déterminent le statut légal et les droits des anciens membres de groupes et de forces armées pendant la période post-conflit. Les Commissions justice, vérité et réconciliation ont notamment une influence sur les conditions d'éligibilité au DDR car elles décident du traitement qui doit être infligé aux individus qui ont commis des crimes de guerre.
- La RSS permet d'accorder une amnistie, pour possession d'armes et participation à des conflits armés, aux individus qui rendent volontairement leurs armes et qui sont démobilisés, ce qui a pour effet d'augmenter la participation au DDR. Cependant, les Nations Unies s'en tiennent aux principes inscrits dans le droit international et ne peuvent soutenir des processus qui ne traitent pas de manière appropriée les questions de violations graves des droits humains et de droit humanitaire.

- *Aide humanitaire* : l'aide humanitaire, tels que l'aide alimentaire et les examens de santé, est souvent un élément clé des programmes de DDR, en particulier lorsque les cantonnements et les zones de regroupement sont utilisés.² L'aide humanitaire dans les programmes de DDR devrait être coordonnée et en phase avec l'aide humanitaire offerte à d'autres rapatriés. Cela s'avère nécessaire pour éviter que les ex-combattants ne soient perçus, d'une manière ou d'une autre, comme des personnes favorisées ou privilégiées.
- *Consolidation de la paix* : le DDR favorise la consolidation de la paix en permettant d'éviter le retour du conflit. Il peut donc contribuer à créer un climat favorable à partir duquel le dialogue national et la réconciliation peuvent être facilités, et soutenir les initiatives locales qui visent à gérer l'interaction sociale et les relations entre les communautés d'accueil et les ex-combattants ;
- *Relèvement* : le DDR n'est qu'un des éléments d'un processus plus large de relèvement. Le DDR devrait donc renforcer les initiatives de relèvement au lieu de les saper. Par exemple, dans une situation donnée, la meilleure démarche peut consister à renforcer les moyens accordés aux initiatives de réintégration existantes et d'y associer uniquement des ex-combattants. Dans les pays où un groupe de relèvement précoce s'est constitué (voir Encadré 2.20.7), le DDR devrait renforcer ce travail.

Encadré 2.20.7 : L'approche d'un groupe de relèvement précoce

Par **relèvement précoce**, on entend le relèvement commencé dans un cadre humanitaire tout en étant guidé par des principes de développement.

- Le Groupe de travail sur le relèvement précoce (CWGER), établi au siège des Nations Unies avec huit autres « groupes sectoriels » clés, fait partie du processus de réforme humanitaire en cours mené par le Comité permanent inter-agences (IASC).
- Un groupe ou un réseau de relèvement précoce peut ainsi être créé pour un pays qui a besoin d'une aide pour le relèvement.
- Programme-phare à l'échelle internationale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a pour mission de rassembler un large éventail de partenaires, appartenant ou non aux Nations Unies, issus des communautés de développement et d'aide humanitaire, en vue de renforcer les capacités techniques à l'échelle de tout le système et la préparation au relèvement précoce.
- Quand un groupe de relèvement précoce est actif dans les bureaux de pays, on s'attend à ce que ses membres travaillent en collaboration avec les acteurs compétents, en particulier les gouvernements, mais aussi qu'ils planifient, préparent et mettent en place de manière stratégique des programmes de relèvement précoce.
- De plus amples informations sur le CWGER, y compris l'historique sur la démarche des groupes, les enseignements tirés des expériences de relèvement précoce menées sur le terrain, les outils et les méthodologies utilisées dans le cadre du relèvement précoce peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/bcpr/iasc>.

5. Le DDR au sein des structures de planification

Le DDR s'inscrit dans des structures multiples de consolidation de la paix, de relèvement et de développement qui se recoupent et qui impliquent la participation de divers acteurs et parties prenantes à l'échelle nationale et internationale. Cela peut néanmoins compliquer le travail de fond de coordination et de planification de façon considérable. Il est toutefois essentiel que le DDR soit pris en compte de manière adéquate au sein de chacune des structures de planification suivante :

- *Évaluations des besoins en situation post-conflit (PCNA) et matrices de résultats transitoires (MRT)* : les PCNA sont des exercices d'évaluation multilatérale qui visent à définir des priorités à court terme, voire à moyen terme, et à déterminer les conséquences financières de ces dernières dans le cadre d'une vision globale et d'objectifs à long terme. Les PCNA aboutissent idéalement à la préparation des MRT (également appelés cadres de résultats transitoires, ou CRT) ce qui implique l'utilisation d'outils de planification, de coordination et de gestion en vue d'établir les actions prioritaires à mener.
- *Stratégie nationale de relèvement* : il s'agit d'un outil de planification nationale, étalée sur une période de deux à cinq ans, qui est conçu pour définir des objectifs et mesurer les progrès accomplis dans divers secteurs pendant la phase de reconstruction post-conflit.
- *Le bilan commun de pays (BCP) et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)* : le BCP est l'instrument commun du système des Nations Unies pour identifier les principaux problèmes liés au développement d'un pays donné. Il est principalement axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et donne un sens à l'aide apportée par les Nations Unies. S'appuyant sur le BCP, l'UNDAF est un cadre stratégique commun utilisé pour les activités opérationnelles menées par les Nations Unies dans les bureaux des pays.
- *Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)* : créés à l'origine par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) comme exigence nécessaire à l'annulation de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), les DSRP ont été adoptés par de plus en plus de pays comme un programme central de réduction de la pauvreté à l'échelle nationale. Les DSRP intérimaires (DSRP-I) sont souvent réalisés dans les pays qui sortent d'un conflit avant qu'un DSRP complet ne soit commandité.



Souhaitez-vous en savoir plus sur les PCNA, les MRT et les CRT ? Si tel est le cas, veuillez consulter le *Guide pratique pour les évaluations de besoins multilatérales en situation post-conflit* ainsi que la *Note pratique*

sur les matrices de résultats transitoires : l'utilisation de cadres de résultats transitoires dans les états fragiles disponibles sur le site web du Groupe de développement des Nations Unies (GDNU) à l'adresse suivante : <http://www.undg.org>.

★ Souhaitez-vous obtenir de plus amples informations sur les BCP et l'UNDAF ? Celles-ci peuvent également être obtenues sur le site suivant : <http://www.undg.org>. Qu'en est-il des DSRP ? Les informations à ce sujet sont disponibles sur le site web du FMI à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp>.

6. Récapitulatif des conseils clés sur les cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement post-conflit

- ✓ La planification et la mise en œuvre réussies du DDR exigent une bonne compréhension de la complexité des environnements post-conflit et de la situation particulière d'un pays.
- ✓ Il est essentiel de prendre le *temps nécessaire* à l'analyse de l'environnement dans lequel le DDR sera réalisé et les divers groupes de personnes sur lesquels ce dernier aura un impact.
- ✓ Comprendre où se situe le DDR dans la phase de transition entre le conflit et la paix permet de déterminer quelles seront les interventions de DDR les plus appropriées.
- ✓ Il est indispensable de se familiariser avec les cadres structurels de planification déjà mis en place (stratégies de relèvement national, rapports PCNA, MRT/CRT, BCP, UNDAF). Le DDR devrait participer à l'effort global de consolidation de la paix et de relèvement.

GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires

Objectifs

Le présent module :

- ✓ définit les groupes qui entrent habituellement dans la catégorie des participants et des bénéficiaires du processus de DDR ;
- ✓ présente les critères d'éligibilité au DDR ainsi que le processus de sélection; et
- ✓ explique les rôles des partenaires du processus de DDR à l'échelle locale, nationale et internationale.

1. Introduction

Savoir précisément qui *sont habituellement* les participants et les bénéficiaires des programmes de DDR peut aider les spécialistes à identifier les participants et les bénéficiaires potentiels d'un programme de DDR *spécifique*.

Tandis que les accords de paix désignent généralement les groupes et les forces armées qui seront réduits ou démantelés, les programmes de DDR devront définir les critères qui permettront d'identifier les candidats au programme de DDR au sein de ces groupes et forces armées. Ce processus est nécessaire afin d'éviter qu'un groupe en particulier soit favorisé ou présenté comme victime.

Il est essentiel de connaître l'ensemble des partenaires qui, à l'échelle locale, nationale ou internationale, sont susceptibles d'être impliqués dans les processus de DDR ainsi que les responsabilités qu'ils peuvent être amenés à assumer. Le DDR est un processus extrêmement complexe, qui implique plusieurs parties prenantes et revêt de multiples dimensions. Il ne peut aboutir sans le soutien des autorités publiques, des organisations de la société civile (OSC), du secteur privé, des organismes bilatéraux et des organisations internationales.

Encadré 2.30.1: Qui sont les participants et les bénéficiaires ?

Participants : tous ceux qui reçoivent une aide *directe* par le biais du processus de DDR, notamment les combattants hommes et femmes, les membres associés aux groupes et forces armés, en particulier les femmes et les enfants, les handicapés et les personnes atteintes de maladie chronique, les personnes à charge et autres qui ont été identifiées lors des négociations portant sur le cadre politique et la planification du processus de DDR soutenu par les Nations Unies.

Bénéficiaires : les individus et les groupes qui reçoivent des avantages *indirects* par le biais d'opérations ou de programmes de DDR soutenus par les Nations Unies. Il s'agit des communautés dans lesquelles se réinstallent les participants au programme de DDR, les organisations de la société civile qui sont habilitées à participer au processus et sont dotés de moyens, les entreprises où travaillent les ex-combattants dans le cadre du programme de DDR, etc.

2. Critères d'éligibilité

Le programme de DDR devrait élaborer des critères d'éligibilité *transparentes, faciles à comprendre et univoques* au début du processus de conception et de planification du DDR. Au moment de définir ces critères qui permettront de sélectionner les candidats aux programmes de DDR, plusieurs éléments importants doivent être pris en compte :

- *L'équilibre entre la sécurité et l'équité* : décider des critères d'éligibilité implique de trouver un équilibre juste entre la sécurité et l'équité. Tandis que les programmes de DDR devraient faire de l'amélioration des conditions de sécurité un axe prioritaire, en assistant les personnes qui menacent le plus la paix, ils devraient également s'efforcer de traiter de manière non discriminatoire, juste et équitable tous les candidats issus des groupes et des forces armés, notamment les femmes, les enfants et les handicapés qui en sont souvent exclus ;
- *Les chiffres de la planification* : pour des questions de planification, une estimation indépendante des effectifs des groupes et des forces armés, susceptibles d'être réduits ou démantelés, devrait être menée dans le cadre des programmes de DDR. Il est important de garder à l'esprit que les groupes et forces armés dissimulent souvent leurs véritables effectifs, en particulier le nombre d'enfants. Le nombre réel de femmes peut également être dissimulé et leur rôle au sein des groupes et des forces armés, minimisé ;
- *La logistique et l'impact financier* : la répercussion des coûts de critères inclusifs d'éligibilité sur l'ensemble du programme devrait être évaluée. Divers scénarios devraient également être envisagés avant qu'une décision définitive ne soit prise. Des plans d'urgence devraient également être planifiés afin de s'assurer que la mise en œuvre du programme est

souple et que celui-ci peut s'adapter à des événements imprévus et à des circonstances changeantes ;

- *La détention d'armes et/ou de munitions* : la participation à un programme de DDR ne devrait pas dépendre du fait que les personnes détiennent des armes et/ou des munitions car les participants peuvent être des individus qui ont assuré un soutien en tant que non-combattants. Les armes de certains d'entre eux peuvent être redistribuées s'ils ont été victimes d'une blessure handicapante ou si leurs chefs militaires ne souhaitent pas reconnaître leur rôle en tant que combattants, comme cela est parfois le cas avec les femmes, les enfants et les handicapés.

 **Cette section a été élaborée à partir des informations contenues dans les IDDRS 2.30 sur les participants, les bénéficiaires et les partenaires, la Section 6.5.3.4, IDDRS 3.20 sur la conception des programmes de DDR et la Section 7.3.1, IDDRS 4.10 sur le désarmement.**

 *La question de l'éligibilité devrait être envisagée pour chaque élément du DDR. Par exemple, les membres des groupes et des forces armées qui ne détiennent pas d'armes ne sont pas admissibles au désarmement, mais à la démobilisation et à la réintégration ; les personnes à charge ne sont pas admissibles au désarmement et à la démobilisation mais à la réintégration ; alors que les personnes enlevées et les enfants peuvent être désarmés, sans être formellement démobilisés, ils devraient pouvoir bénéficier d'une aide à la réintégration.*

3. Sélection/vérification

Le programme de DDR devrait inclure une procédure de sélection ou de vérification. Les chefs militaires sont généralement responsables de « la reddition » de leurs troupes sur les sites de DDR et le processus de sélection est le seul moyen de s'assurer que seuls les individus qui répondent aux critères d'éligibilité préalablement définis seront inscrits aux programmes de DDR et recevront une aide spécifique à ce propos. Il est d'une part important d'empêcher les non-combattants, les délinquants ou les civils détenant des armes de manière illégale de participer au programme, sous de faux prétextes, car cela pourrait discréditer le processus de DDR. Et d'autre part, il est essentiel de s'assurer que les membres « invisibles » des groupes et forces armées, tels que les femmes, les enfants ou les handicapés participent au programme de DDR et soient présents pendant la phase de sélection. Le processus de sélection devrait également être conçu afin d'empêcher les combattants de « cumuler » des avantages en s'enregistrant plus d'une fois et de compliquer la tâche des responsables militaires qui chercheraient à profiter du système en enregistrant leurs amis et leurs familles.

3.1. Qui assure le processus de sélection ?

- Lors des opérations de maintien de la paix, le processus de sélection est assuré par le personnel militaire des Nations Unies. Il s'agit habituellement d'observateurs militaires (MILOB¹) soutenus par des spécialistes civils en désarmement ainsi que du personnel militaire qui offre des conseils techniques spécialisés et des conseils en matière de sécurité portant sur tous les aspects du désarmement.
- Les conseillers locaux (travailleurs sociaux, membres fiables des communautés tels que les membres des groupes de femmes pour la paix, les organisations religieuses ou des organisations non gouvernementales [ONG] bien implantées) qui connaissent les langues, les coutumes et l'histoire locales devraient être recrutés et formés pour contribuer au processus de sélection. La règle de confidentialité est de mise lorsque l'on traite avec des conseillers locaux.

3.2. Quelle méthode de sélection devrait être utilisée ?

- Un contre-interrogatoire détaillé subit par les candidats au DDR sur leurs connaissances des importantes batailles, les responsables militaires, la structure des groupes ou des forces armées peut être effectué afin d'évaluer leur admissibilité. Cet examen ne sera cependant efficace qu'à condition que le personnel local informé soit disponible pour apporter son soutien. Des femmes devraient être recrutées pour sélectionner les femmes combattantes qui pourraient autrement être trop intimidées pour se présenter.
- Les méthodes telles que l'enregistrement biométrique (c'est-à-dire la scanographie de l'iris, la saisie d'empreintes digitales) sont utiles pour l'identification, la vérification et le suivi immédiats. Ce type de technologie permet d'éliminer les problèmes de double comptabilité. Les méthodes de sélection, l'enregistrement des données et leur interprétation devraient être normalisés et appliqués de manière uniforme sur tous les sites de désarmement.
- Une étroite coopération avec les responsables des groupes et forces armées, de la société civile, des forces de police locales et des organismes nationaux associés au DDR ainsi qu'une campagne d'information et de sensibilisation bien menée sont des instruments indispensables pour s'assurer que les combattants qualifiés et les individus associés aux groupes et forces armées soient les seuls à participer au programme de DDR.

3.3. Quelles sont les autres options disponibles pour évaluer les conditions d'éligibilité ?

- *Pour les combattants étrangers, un test sur la culture et la langue peut déterminer à la fois leur statut d'étranger et de combattant.*
- *Pour les combattants qui revendiquent leur participation active à des combats, un test sur les procédures d'utilisation des armes permettra de déterminer leur connaissance et leur capacité à les manipuler. Le résultat de ce test devrait être comparé à d'autres afin de déterminer le statut de combattant des individus. Les enfants et les femmes qui possèdent des armes devraient être désarmés, mais ne devraient pas être obligés de montrer leur capacité à les utiliser ou faire preuve de leur connaissance en la matière afin de pouvoir être admis au programme de DDR.*
- *Pour les milices locales (les groupes qui n'ont pas quitté leurs communautés d'origine), la vérification de l'appartenance à la communauté peut également être une méthode pour déterminer le statut de combattant. La vérification devrait être effectuée par des hommes et des femmes de la communauté afin de s'assurer que les femmes (et les jeunes filles) des groupes et des forces armées sont bien prises en compte.*

 **Sur la question de la sélection, voir la Section 7.3, IDDRS 4.10 sur le désarmement et la Section 8.2, IDDRS 4.20 sur la démobilisation.**

 **Sur la question des combattants étrangers, voir le GP 5.40 sur les mouvements transfrontaliers de population.**

4. Participants et bénéficiaires

Il existe cinq groupes ou catégories de personnes qui devraient être pris en compte lors de la phase de conception et de planification des programmes de DDR :

1. les membres des groupes et des forces armées ;
2. les victimes d'enlèvement ;
3. les personnes à charge ;
4. les rapatriés civils ; et
5. les communautés.

 *Une attention particulière devrait être portée aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux combattants handicapés dans chacune de ces catégories, mais surtout dans la catégorie 1.*



Lors de la gestion d'un conflit régional, il peut s'avérer nécessaire de traiter avec des mercenaires et des combattants étrangers pour lesquels des stratégies distinctes et multinationales devraient être élaborées.



GP 5.40 : Mouvements transfrontaliers de population

Encadré 2.30.2 : Que sont les forces et groupes armés?

Groupes armés : groupes susceptibles d'employer des armes et de faire utilisation de la force pour atteindre des objectifs politiques, idéologiques ou économiques, et qui n'appartiennent ni à l'organisation militaire officielle d'un état, ni à un organisme intergouvernemental, ni à une alliance avec un état, et qui ne sont pas sous le contrôle de l'état ou des états au sein duquel ou desquels ils agissent.

Forces armées : organisation militaire d'un état, légalement constituée et une infrastructure officielle de soutien (salaires, avantages, services de base, etc.)

4.1. Les cinq principaux groupes de participants/bénéficiaires

■ *Groupe 1 : Membres des groupes et des forces armés*

La plupart des participants à des programmes de DDR sont généralement des membres des groupes et des forces armés qui ont joué un rôle dans les combats et/ou dans le soutien aux combats. Ces membres sont *principalement* des hommes, mais ce sont aussi souvent des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons.

Bien que la plupart des membres soient engagés comme combattants actifs, bon nombre d'entre eux accomplissent des tâches logistiques et travaillent comme cuisiniers, porteurs, messagers et administrateurs, ou sont des femmes et des jeunes filles exploitées à des fins sexuelles. C'est souvent le cas pour les femmes et les enfants. Les personnes associées aux groupes et forces armés qui occupent les fonctions décrites ci-avant doivent être considérées comme faisant partie intégrante des groupes et/ou des forces armés.

■ *Groupe 2 : Victimes d'enlèvement*

Les enlèvements ou les recrutements de force sont des pratiques courantes, mais aussi des phénomènes largement sous-estimés dans les conflits modernes. Ce sont des manquements graves au droit international humanitaire et aux droits humains. Il est impératif de reconnaître :

- que les hommes, les femmes et les enfants sont tous vulnérables face aux enlèvements et au recrutement de force par les groupes et forces armés ; et

- que ces personnes sont contraintes de prendre part à des combats et à assumer un rôle de soutien, et qu'elles sont généralement exposées à des actes de violence extrême sur le long terme.

Les Nations Unies doivent œuvrer, à tout moment, à la libération inconditionnelle des victimes d'enlèvement associées aux groupes et forces armés : pendant que le conflit est en cours, lors des négociations de paix et avant la mise en œuvre du processus national de DDR. Dès le début du programme de DDR, l'identification de toutes les victimes d'enlèvement doit donc être une priorité en vue de permettre leur libération et de les aider de manière appropriée.

■ *Groupe 3 : Personnes à charge*

Il s'agit là de civils qui comptent sur les combattants pour subvenir à leurs besoins. De part leur statut de civils, ils ne participent pas directement au processus de désarmement et de démobilisation, mais des efforts devraient être faits pour étendre l'aide à la réintégration à toutes les personnes à charge. Lorsque les personnes à charge accompagnent les groupes et les forces armés pendant un conflit, l'unité familiale doit être respectée tout au long du processus de DDR. En ce qui concerne les personnes à charge, les professionnels du DDR devraient :

- mettre au point des critères qui permettent d'établir le statut des personnes à charge en fonction de la situation et des normes sociales en vigueur à l'échelle locale ;
- permettre l'accès des personnes à charge à l'information et leur donner des conseils ;
- répondre à leurs besoins si l'installation d'un campement est prévue pendant la phase de désarmement et de démobilisation ;
- inclure les personnes à charge dans les programmes conçus pour le retour et pour le déplacement des individus vers leurs communautés d'origine ;
- élaborer des politiques et des stratégies leur donnant accès aux avantages et aux opportunités offerts par la réintégration ;
- s'assurer de leur participation lors de la planification et de l'exécution des programmes de soutien à la réinsertion et à la réintégration ;
- répondre aux besoins particuliers des personnes à charge vulnérables, telles que les enfants, les veuves, les orphelins, les handicapés et ceux atteints de maladie chronique ; et
- s'assurer qu'un suivi familial est proposé à tous ceux qui ont été séparés des membres de leur famille.

■ *Groupe 4 : Rapatriés civils*

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'accorde pas le statut de réfugié aux individus qui ont été associés à des groupes et forces armés car ceux-ci peuvent avoir commis de graves violations des droits humains ou des crimes de guerre. Cela n'empêche cependant pas les ex-combattants, éventuellement démobilisés, de faire partie des populations de réfugiés et de rapatriés. Il sera nécessaire de les identifier en consultation avec les populations locales, le HCR et le comité pour les réfugiés et les déplacés internes (PDI) avant de décider de leur éligibilité au programme de DDR.



GP 5.40 : Mouvements transfrontaliers de population

■ *Groupe 5 : Communautés*

Même si l'objectif initial du DDR vise les membres des groupes et forces armés, les communautés tirent souvent profit de ce processus. Par exemple, celles-ci deviennent plus sûres lorsque les combattants sont désarmés, démobilisés et soutenus en vue de devenir des membres actifs de la société. Elles tirent également profit de la création de programmes visant à augmenter leur capacité à accueillir les ex-combattants et leurs familles. Inversement, un programme de DDR mal planifié et mal exécuté peut représenter une menace pour les communautés d'accueil.

Les programmes de DDR devraient veiller à limiter l'ampleur et la durée de l'aide à la réintégration axée sur les individus, réservée aux ex-combattants, et faire en sorte que celle-ci soit assurée chaque fois que possible par le biais des mécanismes créés au niveau des communautés. Les communautés sont des bénéficiaires *indirects* importants de l'aide à la réintégration et devraient donc être autorisées à participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réintégration au sein des processus de DDR.



Au lendemain d'une guerre, les « communautés » peuvent être très vulnérables et leur stabilité précaire, compte tenu du fait qu'elles ont été nouvellement formées suite au conflit. Les programmes de DDR ne doivent pas rétablir les instances traditionnelles de pouvoir qui ont pu contribuer au déclenchement de conflits violents. Les programmes de DDR doivent encourager la réconciliation et l'inclusion en instaurant le dialogue avec des groupes marginalisés tels que les femmes, les jeunes, les minorités et les handicapés.

 Les chefs militaires et les commandants intermédiaires peuvent être des piliers ou, au contraire, des adversaires de la paix selon si le programme de DDR répond ou non à leurs intérêts et à leurs attentes. L'adhésion de ces acteurs clés au processus de paix et au DDR devrait donc être l'un des principaux éléments à prendre en compte lors de la conception et de la planification du programme. Le gouvernement national, soutenu par la Commission nationale de DDR (CNDDR) devrait gérer directement leurs intérêts, ce qui est la méthode la plus appropriée, ou le programme de DDR devrait prévoir un système d'avantages à deux niveaux : l'un pour les chefs militaires dont les attentes sont habituellement assez élevées, et l'autre pour le reste des participants/bénéficiaires démobilisés.

4.2. Participants/bénéficiaires spéciaux

Comme indiqué précédemment, une attention particulière devrait être portée aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux combattants handicapés dans chacune des cinq catégories présentées ci-avant, mais surtout dans le groupe 1. Les principaux éléments qui doivent être pris en compte par les professionnels du DDR sont répertoriés ci-après.

■ Femmes

Les femmes des groupes et des forces armés ayant participé à des conflits armés en tant que combattantes ou personnel de soutien ne doivent pas être écartées des processus officiels de DDR. Par le passé, ces femmes se sont souvent « auto-démobilisées », et ont souvent rencontré des difficultés et subi des traumatismes au cours de leur réintégration dans la vie civile. Lorsqu'elles étaient intégrées dans des processus officiels de DDR, leurs besoins spécifiques étaient souvent ignorés. Leur échec à se réintégrer en toute sécurité compromet dans son ensemble la sécurité des communautés, et peut globalement déstabiliser le programme de DDR.

Les femmes ont également été trop souvent écartées des négociations de paix, et n'ont pas été représentées au sein du CNDDR et des autres instances décisionnaires. Il est donc essentiel de s'assurer que les femmes soient présentes à toutes les étapes du DDR, de l'élaboration du programme jusqu'à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation, et que leurs besoins spécifiques soient pris en compte à toutes les étapes du processus de DDR.

GP 5.10 : Femmes, genre et DDR

■ *Jeunes*

Dans de nombreux conflits, l'âge de la plupart des membres des groupes et des forces armés qui participent aux programmes de DDR est compris entre 15 et 24 ans. Beaucoup de ces jeunes ex-combattants ont pu être recrutés dès l'enfance, mais n'ont été démobilisés qu'à l'âge adulte. Ils n'ont par conséquent jamais fait l'expérience des liens normaux de socialisation créés par les familles et les communautés. Ils sont également passés souvent à côté d'occasions de suivre des cours ou de se former. Les programmes de DDR doivent prendre en compte les besoins particuliers et le potentiel des enfants plus âgés et des jeunes adultes qui participent aux programmes de DDR.

GP 5.20 : Jeunes et DDR

■ *Enfants*

Le recrutement de garçons et de filles âgés de moins de 18 ans dans des groupes et forces armés est illégal et représente l'une des pires formes de travail des enfants. Le recrutement et l'exploitation des enfants âgés de moins de 15 ans dans les groupes et les forces armés sont des crimes de guerre. Les Nations Unies doivent œuvrer de manière active, en toutes circonstances, pour la libération inconditionnelle des enfants des groupes et des forces armés : pendant que le conflit est en cours, lors des négociations de paix et avant l'instauration d'un processus national de DDR.

Les enfants initialement associés à des groupes et forces armés sont parties prenantes des processus de DDR et devraient être consultés, de manière attentive, lors de la conception de ces processus. Pour réussir à répondre aux besoins des enfants, il convient d'associer ces derniers à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme. Les méthodes d'enregistrement devraient être adaptées aux différents besoins, rôles et responsabilités des enfants qui se trouvent dans des situations post-conflit. Pour faciliter leur retour à la vie civile, les enfants associés initialement aux groupes et aux forces armés devraient être intégrés dans des programmes qui profitent à tous les enfants ayant été victimes de conflits.

GP 5.30 : Enfants et DDR

■ *Les handicapés et les personnes atteintes de maladie chronique*

Les ex-combattants qui souffrent d'un handicap, d'une maladie chronique ou d'une dépendance aux drogues seront inéligibles à intégrer les nouvelles forces de sécurité nationales, en raison de leur état de santé. Ils ne doivent pas être exclus des processus officiels de DDR et leur état exige une aide spécialisée. Pour répondre à leurs besoins, les actions suivantes doivent être menées dans le cadre des programmes de DDR :

- mettre en place des moyens pour effectuer des examens de santé, y compris un dépistage volontaire du VIH/sida avec accompagnement psychologique (CTV : conseil et test volontaire) en vue de déterminer les solutions envisageables de traitement et/ou de réhabilitation (par le biais d'un référencement vers les systèmes de soins existants) ;
- proposer une aide spécialisée pour la réintégration, telle qu'une formation adaptée à la vie sociale et aux métiers, un soutien médical et psychosocial aux combattants handicapés et atteints de maladie chronique ainsi qu'à leurs familles et aux travailleurs sociaux, et aux personnes souffrant de dépendance aux drogues ; et
- travailler en étroite collaboration avec les familles des handicapés et des personnes atteintes de maladie chronique afin de s'assurer qu'elles sont bien soutenues pendant la phase de réintégration.

Les combattants handicapés et ceux atteints de maladie chronique devraient également avoir la possibilité de participer au processus de DDR et de faire valoir leurs préoccupations dans les décisions qui ont une incidence sur leur traitement et leur réintégration. Des dispositions spéciales devraient être prises pour s'assurer que les ex-combattants handicapés puissent accéder aux postes de sélection et d'enregistrement et qu'ils font bien partie des effectifs déclarés par les groupes et les forces armées.



Chaque fois que possible, il convient d'accorder la priorité aux soins dispensés au sein de la communauté et de créer les conditions d'une vie autonome. Le placement des ex-combattants dans un établissement de soins de santé ne devrait être envisagé qu'en cas extrême.



Section 8.3.3, IDDRS 4.30 sur la réintégration et Section 8.4.2, IDDRS 5.70 sur la santé et le DDR

5. Partenaires

Le programme de DDR ne peut être ni planifié ni mis en œuvre sans la participation des principaux acteurs et des principales parties prenantes nationaux et internationaux. Processus impliquant de multiples parties prenantes, le DDR requiert la création de mécanismes de partage d'information, de consultation, de coordination et de partenariat qui permettent de rassembler les principaux acteurs et les principales parties prenantes.

5.1. Acteurs nationaux

La responsabilité du processus de DDR incombe aux acteurs et parties prenantes nationaux. L'appropriation réelle, véritable et globale du DDR est essentielle pour assurer la viabilité du processus. Les professionnels du DDR devraient s'assurer que les principaux acteurs nationaux s'engagent à devenir de véritables partenaires dans le programme de DDR. Le Tableau 2.30.1 présente les actions clés qui doivent être menées à cet effet :

Tableau 2.30.1 : Rôles des acteurs nationaux

Partis politiques	<ul style="list-style-type: none">■ Les partis politiques devraient s'impliquer dans l'élaboration des politiques et la création d'instances de DDR, par le biais d'un organisme de coordination du DDR, en vue de garantir la réussite du processus national de DDR.■ Ils devraient s'impliquer dans des mécanismes de conseils et de consultation ou par le biais de rencontres informelles, de séminaires et de l'élaboration des stratégies de communication.
Gouvernements	<ul style="list-style-type: none">■ Les gouvernements établissent les instances nationales du DDR, telles que la commission nationale de DDR (CNDDR)■ Ils s'assurent que les ministères chargés des stratégies de relèvement national et de réintégration à long terme sont représentés dans une CNDDR.■ Ils conservent un droit de regard général sur les programmes nationaux de DDR.■ Ils créent et soutiennent les autorités locales et régionales pendant la phase de planification et d'exécution des programmes de DDR.
Commandement militaire	<ul style="list-style-type: none">■ Le commandement militaire décide, en concertation avec d'autres acteurs de la sécurité, d'autres branches du gouvernement et d'autres parties prenantes, de la division des forces armées à réduire ou à démanteler.■ Il représente les forces armées pendant la phase d'élaboration des politiques et de création des instances du DDR.■ Il peut en outre apporter son aide en participant aux mécanismes de coordination et en créant des postes d'agents militaires de liaison dans une CNDDR.

Groupes armés signataires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les groupes armés qui ont signé l'accord de paix décident, en concertation avec d'autres acteurs et parties prenantes aux questions sécuritaires, de la force des groupes armés signataires à démanteler. ■ Ils participent à l'élaboration des politiques et à la création des instances du DDR. ■ Ils peuvent en outre apporter leur aide en participant aux mécanismes de coordination et en créant des postes d'agents militaires de liaison dans une CNDDR.
Groupes armés non signataires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un dispositif sera mis en place pour s'assurer de l'adhésion et de la participation des groupes armés qui ne sont pas représentés dans les processus politiques ou dans les mécanismes institutionnels et officiels du DDR.
OSC, notamment les organisations de femmes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces organisations devraient être considérées comme parties prenantes pendant l'élaboration des politiques et pendant les phases de planification du programme de DDR, et devraient être consultées par le biais de mécanismes formels et informels. ■ Ces organisations peuvent devenir des partenaires du DDR en offrant aux participants la possibilité de se réintégrer par le biais d'un emploi ou d'une formation, l'une des nombreuses stratégies de relèvement économique.
Les médias	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les médias tiennent le public informé et renforce sa confiance envers le processus de DDR. ■ Une stratégie d'information et de communication publique sur le DDR devrait être préparée en collaboration avec les médias.

 *À tort ou à raison, les autorités nationales peuvent être accusées de favoriser une partie par rapport à une autre. Elles peuvent aussi se faire le reflet d'un équilibre précaire des pouvoirs entre les parties prenantes du conflit, et elles peuvent ne pas disposer du savoir-faire technique et de la capacité à gérer des processus complexes comme le DDR. Les Nations Unies joue un rôle neutre mais crucial dans le processus de DDR, et sa relation avec les parties devrait être transparente et univoque.*

 *Les parties susceptibles de miner le processus devraient être identifiées dès le début de la phase d'évaluation et des stratégies élaborées pour gagner leur soutien. Elles ne devraient pas être autorisées à retarder ou à entraver le DDR en vue de promouvoir leurs intérêts sur un plan politique, personnel, commercial ou criminel.*

5.2. Les acteurs internationaux

Si la responsabilité du DDR incombe aux acteurs et parties prenantes nationaux, un soutien financier, opérationnel, stratégique et technique au DDR est souvent sollicité de la part des acteurs internationaux. En outre, la capacité nationale tend à s'affaiblir après un conflit, et les acteurs internationaux jouent un rôle important en renforçant et en développant systématiquement cette capacité.

Tableau 2.30.2 : Rôles des acteurs internationaux

Le système des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none">■ Le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) assume la responsabilité générale du système des Nations Unies dans le pays ainsi que la responsabilité directe de la mission des Nations Unies, notamment la responsabilité de l'unité ou l'équipe de DDR. Il ou elle peut également être amené(e) à représenter les Nations Unies dans des négociations politiques portant sur le DDR, bien que la présence d'un conseiller technique expert en DDR soit également recommandée.■ Si aucune opération de maintien de la paix n'est menée, le Coordinateur Humanitaire (CH) ou Coordinateur Résident (CR) assume la responsabilité générale de la coordination du DDR au sein du système des Nations Unies.■ Les organismes spécialisés, les programmes et les fonds des Nations Unies seront présents dans les pays touchés par le conflit avant la création d'une mission de maintien de la paix, pendant la conduite des opérations et après la fin de la mission. Ils forment ensemble l'équipe des Nations Unies mise en place dans le pays, dirigée par le CH.■ Habituellement, le CR devient l'adjoint du RSSG chargé du développement et des affaires humanitaires, et les unités ou équipes de DDR intégré travaillent sous son autorité.
Acteurs/organisations régionaux	<ul style="list-style-type: none">■ Ils peuvent prendre part au conflit de manière directe ou indirecte, et le DDR aura une incidence sur ces derniers au moment du rapatriement des combattants étrangers.■ Il est nécessaire de les consulter dans la phase de planification du DDR de manière à ce que les mécanismes de coordination adéquats soient créés pour cerner les dimensions régionales du DDR.
États membres des Nations Unies et partenaires bilatéraux	<ul style="list-style-type: none">■ Ceux-ci agissent en qualité de garants et de défenseurs des processus de transition politique et de bailleurs de fonds dans le cadre des programmes de consolidation de la paix et de relèvement.■ Ils font usage de moyens de pression diplomatiques pour écarter les obstacles politiques.■ Ils peuvent même assumer des responsabilités en qualité de principaux sponsors internationaux vis-à-vis de certains aspects particuliers du DDR et des processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS).

La Banque mondiale et les banques régionales de développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ À ce jour, ces acteurs ont été impliqués dans le financement, l'élaboration des programmes et le suivi d'un certain nombre de programmes de DDR. ■ La Banque mondiale propose un certain nombre de mécanismes de financement parmi lesquels l'Association internationale de développement (IDA) qui consent des prêts, des crédits et des allocations post-conflit. De plus, la Banque mondiale gère les fonds en fidéicommis de donateurs multiples.
ONG internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Celles-ci sont souvent engagées dans des actions humanitaires et de développement dans les pays où les programmes de DDR ont été établis et peuvent devenir d'importants partenaires lors de la phase de mise en œuvre. ■ Une bonne coordination est indispensable pour garantir une collaboration efficace et éviter les redondances en matière d'aides internationales destinées à soutenir le DDR. Si possible, les professionnels du DDR devraient s'appuyer sur les instruments de coordination existants, par exemple ceux qui ont été créés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA).
Grandes sociétés internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le rôle réel ou potentiel de ces grandes sociétés devrait être défini au moment de la conception des programmes de DDR. ■ Elles peuvent soutenir des programmes économiques ou de création d'emplois et sponsoriser des campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que des initiatives spécifiques au sein du programme de DDR.
Centres de recherche et de politique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces acteurs participent au développement, au suivi et à la révision des anciens et des nouveaux programmes de DDR. Le Centre de ressources en ligne des Nations Unies sur le DDR (http://www.unddr.org) propose une liste des centres nationaux et internationaux de recherche et de politique.

6. Récapitulatif des conseils clés sur les participants, bénéficiaires et partenaires du DDR

Les participants aux programmes de DDR proviennent de groupes très divers. Il est essentiel de connaître ces groupes ainsi que leurs besoins spécifiques afin de garantir la réussite du processus de DDR.

- ✓ Des efforts particuliers devraient être faits pour intégrer les groupes qui ont été souvent exclus des programmes de DDR tels que les femmes, les enfants et les handicapés.
- ✓ Des critères d'éligibilité au programme de DDR, transparents et univoques, devraient être établis avant le début du programme. Une sélection attentive pendant la durée du programme devrait permettre d'appliquer ces critères de manière systématique, juste et équitable.

- ✓ Les programmes de DDR ne peuvent pas être planifiés ni mis en œuvre de façon isolée au niveau du gouvernement central. Les autorités locales au niveau de la communauté jouent un rôle important, notamment au cours de la phase de réintégration, et devraient par conséquent participer à la phase de planification et de mise en œuvre.
- ✓ Les acteurs internationaux proviennent également d'horizons divers et peuvent assumer une variété de rôles de soutien au programme de DDR. Il est donc essentiel de les comprendre afin de trouver la meilleure manière de les faire participer au processus.

3

STRUCTURES ET PROCESSUS (GESTION ET VÉRIFICATION)



Le Niveau 3 offre des conseils sur la planification intégrée du DDR, la conception du programme, le suivi et l'évaluation. En outre, il souligne les institutions nationales qui sont impliquées dans le DDR et le soutien apporté par les missions et programmes.

Le Niveau 3 comprend les modules suivants :

- **GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : processus et structures** situe le DDR dans le contexte de la planification intégrée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout en expliquant le cycle général de planification, et en identifiant les exigences institutionnelles pour une planification intégrée.
- **GP 3.20 : Conception des programmes de DDR** offre des conseils sur la conception des programmes, y compris la conduite d'évaluations détaillées, la rédaction d'un document de programme de DDR, et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre.
- **GP 3.30 : Institutions nationales pour le DDR** explique le rôle des mandats et cadres juridiques dans l'établissement des institutions nationales de DDR, présente un modèle générique d'un cadre institutionnel national pour le DDR, et souligne les domaines dans lesquels les Nations Unies apportent leur soutien aux institutions nationales pendant le DDR.
- **GP 3.40 : Mission et programmes d'appui au DDR** présente les exigences logistiques du DDR, explique comment obtenir d'une mission de maintien de la paix un soutien logistique efficace, ainsi que la façon dont l'appui logistique et les services sont mis en œuvre au sein d'une mission de maintien de la paix.
- **GP 3.41 : Financement et budgétisation** offre une vue d'ensemble de la budgétisation axée sur les résultats, y compris les coûts des besoins du DDR, explique les aspects fondamentaux de la mobilisation des ressources pour le DDR, et offre une orientation sur la gestion financière pour le DDR.
- **GP 3.42 : Personnel et recrutement** offre une vue d'ensemble de l'important rôle joué par l'unité ou équipe intégrée de DDR dans une mission de maintien de la paix, fournit des informations sur le recrutement et le déploiement du personnel, et montre comment élaborer un programme d'orientation pour le personnel.
- **GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR** fournit des informations sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace et spécifiquement conçu pour le DDR, afin d'en suivre l'évolution, et de gérer et améliorer les programmes en cours.

GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : processus et structures

Objectifs

Le présent module :

- ✓ souligne l'importance de la planification intégrée du DDR ;
- ✓ définit un cycle de planification générique (typique) pour apporter et structurer l'appui des Nations Unies aux efforts nationaux de DDR ; et
- ✓ identifie les exigences institutionnelles aux niveaux des différents sièges des Nations Unies et des bureaux de pays pour garantir un processus de planification efficace et intégré des Nations Unies.

1. Introduction

Les programmes de DDR peuvent mieux réussir lorsque la planification est intégrée et intervient tôt, de préférence pendant les négociations de paix. Cela exige que les divers acteurs des Nations Unies susceptibles de s'impliquer dans l'appui aux efforts nationaux de DDR travaillent ensemble sur la planification, à la fois au niveau des différents sièges des Nations Unies et des bureaux de pays.

Cette implication initiale révélera si le DDR est la bonne voie à suivre et si les Nations Unies sont les mieux placées pour apporter un appui aux efforts nationaux de DDR.

C'est pendant la phase de planification :

- qu'un cadre stratégique et politique devrait être développé pour former la base de l'élaboration d'un programme de DDR et d'un cadre opérationnel ; et
- que devrait être mise en place une stratégie commune de mobilisation des ressources impliquant l'ensemble des organismes participants des Nations Unies, dans le but d'empêcher toute duplication et de faciliter la coordination avec les bailleurs de fonds et les autorités nationales.

Comme le montre l'Encadré 3.10.1, plusieurs facteurs ont une incidence sur la planification décrite dans le présent module.

2. La place du DDR dans la planification intégrée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Dans le cadre du processus de planification des missions intégrées (PPMI), la planification des opérations de DDR devrait être liée aux principales phases de planification de la mission et celles de l'équipe-pays des Nations Unies (EPNU) afin de constituer une mission intégrée dans son ensemble. Le cycle de planification des missions intégrées de maintien de la paix s'articule autour de l'équipe spéciale intégrée (IMTF) au niveau des différents sièges, et de l'équipe de planification de mission intégrée (IMPT¹) au niveau du bureau de pays. Ces organismes comprennent des représentants de l'ensemble des départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies et constituent un lien important entre les activités de planification sur le terrain dans le pays concerné et au niveau des différents sièges.

Encadré 3.10.1 : Les facteurs affectant la planification

- *Le rythme et la durée du processus de paix* : un processus de paix prolongé donne plus de temps aux acteurs internationaux pour s'entretenir, planifier et mettre au point des programmes.
- *Les réalités contextuelles* : la dynamique et les conséquences d'un conflit et les attitudes des protagonistes influenceront le processus de planification.
- *Les capacités nationales pour le DDR* : la nature de l'appui des Nations Unies dépendra de l'ampleur des capacités nationales et institutionnelles préexistantes pour planifier et mettre en œuvre le DDR.
- *Le rôle des Nations Unies* : il dépendra à la fois des responsabilités et de l'implication des acteurs nationaux et des capacités des Nations Unies à accompagner leurs efforts.
- *L'interaction avec d'autres acteurs régionaux et internationaux* : la présence d'autres acteurs et la nécessité d'une collaboration auront une incidence sur l'appui des Nations Unies.

La planification du DDR devrait également être intégrée si aucune opération de maintien de la paix des Nations Unies n'a été déployée. Le Coordonnateur humanitaire (CH) ou le Coordonnateur résident (CR) devrait assumer la responsabilité de la coordination générale du DDR au sein du système des Nations Unies ; il ou elle devrait mettre en place un groupe d'action DDR de l'équipe nationale des Nations Unies en s'appuyant sur les agences des Nations Unies dotées de l'expérience et des capacités pertinentes.

3. Les cinq phases de planification du DDR

Tout en reconnaissant que le processus de DDR ne se déroule pas en étapes ou phases qui se succèdent à des intervalles réguliers et que les professionnels du DDR devraient mettre au point des plans d'urgence en cas de revirement de

situation ou de contretemps, la planification du DDR pourrait généralement être décomposée en cinq phases entre le conflit et la reconstruction, comme le montre la figure 3.10.1.

Figure 3.10.1 : Approche progressive de la planification intégrée d'un programme de DDR



3.1 Phase I : Planification préliminaire et assistance préparatoire

Au cours de cette phase, aucun groupe de travail intégré de DDR au niveau des différents sièges n'a été encore mis sur pied. Aussi, la planification préliminaire devrait intervenir au niveau des bureaux de pays par l'intermédiaire du CH/CR et du groupe d'action DDR de l'équipe nationale des Nations Unies, en s'appuyant sur les agences des Nations Unies dotées de l'expérience et des capacités pertinentes. Cette phase devrait essentiellement déboucher sur l'identification d'un rôle approprié pour les Nations Unies dans leur appui aux efforts nationaux de DDR, à partir d'évaluations et d'analyses préliminaires de la situation et de ses exigences. L'identification initiale d'éventuels points d'entrée et d'options stratégiques pour l'appui des Nations Unies est fondamentale pour s'assurer de leur capacité d'intervention de manière efficace et énergique. L'Encadré 3.10.2 détaille les activités qui devraient être menées pendant la phase de planification préliminaire et d'assistance préparatoire :

Encadré 3.10.2 : Activités de planification préliminaire et d'assistance préparatoire

- Élaboration d'un premier ensemble d'options stratégiques ou d'évaluations du DDR, notamment le rôle potentiel des Nations Unies dans leur appui au DDR
- L'apport de conseils techniques en matière de DDR aux envoyés spéciaux, représentants spéciaux du Secrétaire général ou personnel des Nations Unies dans le pays concerné, dans le cadre des négociations de paix ou d'une médiation des Nations Unies
- Affectation temporaire d'experts en DDR ou recrutement de consultants en DDR qui apporteront leur appui au processus de paix et fourniront des conseils stratégiques et politiques aux Nations Unies et aux autorités nationales compétentes au niveau local pour les besoins de la planification

- Intervention le plus tôt possible d'un groupe d'action DDR de l'équipe nationale des Nations Unies pour conduire des évaluations et des enquêtes exploratoires sur le DDR
- Identification au niveau local de la capacité de planification et d'exécution liée à l'appui au programme de DDR anticipé (y compris les capacités institutionnelles nationales et celles des Nations Unies)
- Intervention des principaux bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes internationales sur les questions de DDR afin de définir les priorités et les méthodes de collaboration et d'échange d'informations
- Identification préliminaire du personnel potentiel clé de DDR pour l'unité ou équipe intégrée de DDR

3.2. Phase II : Évaluation technique préliminaire et un concept des opérations

Cette phase débute lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies demande au Secrétaire général de soumettre des recommandations pour une éventuelle implication des Nations Unies dans leur appui au maintien et à la consolidation de la paix dans un pays donné. Cette phase devrait principalement aboutir à une première évaluation technique du rôle des Nations Unies et à la formulation d'un concept des opérations à soumettre au Conseil de sécurité.

Dans la plupart des cas, le DDR sera une composante de la mission d'évaluation technique multidimensionnelle désignée par le Secrétaire général. La composante du DDR dans le cadre de la première évaluation technique devrait s'appuyer sur la planification préliminaire et l'assistance préparatoire menées au cours de la phase I, et être étroitement liée à d'autres processus inter-agences (tels que les évaluations des besoins en situations post-conflit [PCNA²]) mis en place pour identifier les besoins immédiats en situation post-conflit.

Encadré 3.10.3 : La composante du DDR dans le cadre des évaluations techniques préliminaires

L'accent devrait être mis sur :

- les conditions et les besoins du DDR ;
- une évaluation des dispositions de l'accord de paix sur le DDR ;
- une évaluation des capacités nationales ;
- l'identification des options pour l'appui des Nations Unies, notamment les objectifs stratégiques et le rôle opérationnel des Nations Unies ;
- le rôle que joue le DDR au sein de la stratégie globale des Nations Unies de consolidation et de mission de maintien de la paix ; et
- le rôle de l'appui des Nations Unies par rapport à celui d'autres parties prenantes nationales et internationales.

Consultez la Section 5 du GP 2.20 : Cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement en situation post-conflit

L'Encadré 3.10.3 met en évidence les points clés que les composantes du DDR devraient cibler.

Les résultats de la première évaluation technique de la composante du DDR devraient constituer la base du rapport présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général et de l'ensemble des résolutions et mandats de mission ultérieurs du Conseil de sécurité, à savoir :

- *Le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité* : ce rapport devrait comporter une recommandation quant au caractère approprié, ou non, du DDR et indiquer si les Nations Unies sont les mieux placées pour apporter un appui au programme de DDR dans le pays concerné. Si le DDR est considéré comme étant approprié et si les Nations Unies devraient jouer un rôle dans l'appui apporté aux efforts nationaux de DDR, le rapport peut également comporter une proposition pour le mandat de DDR de l'opération de maintien de la paix ;
- *Les résolutions et les mandats de mission du Conseil de sécurité* : le Conseil de sécurité peut affecter des responsabilités de DDR aux Nations Unies. Ce mandat peut soit viser à soutenir directement les autorités nationales de DDR, soit à mettre en œuvre les aspects du programme de DDR. La nature d'un mandat de DDR, le cas échéant, peut varier par rapport au concept des opérations recommandé pour des raisons politiques et autres.

Avez-vous besoin de plus d'informations sur la manière de mener une mission d'évaluation de DDR pour identifier un éventuel rôle des Nations Unies ? Consultez l'Annexe B des IDDRS 3.10 : Planification intégrée du DDR : processus et structures.

Dans des contextes autres que ceux des opérations de maintien de la paix, les évaluations techniques préliminaires devraient être menées par le biais du CH/CR et de groupe d'action DDR de l'équipe nationale des Nations Unies. Les résultats des évaluations techniques préliminaires serviront de base à la planification stratégique et à la préparation d'évaluations de terrain détaillées.

3.3 Phase III : Élaboration d'un cadre stratégique et politique (planification stratégique)

L'inclusion du DDR en tant que composante de la stratégie globale d'appui intégré aux missions de maintien et de consolidation de la paix nécessite l'élaboration d'objectifs stratégiques préliminaires pour le programme de DDR. Ceux-ci orienteront la suite de la planification et l'élaboration du programme. Les professionnels du DDR devront identifier cinq composantes clés pour éla-

borer ce cadre politique et stratégique :

- les buts ou objectifs stratégiques globaux de l'engagement des Nations Unies dans le DDR par rapport aux priorités nationales ;
- les tâches clés de DDR des Nations Unies ;
- le cadre institutionnel et organisationnel de départ ;
- les dangers et les risques de l'engagement des Nations Unies ; et
- les autres parties prenantes nationales et internationales au DDR et leurs secteurs d'engagement respectifs.

Encadré 3.10.4 : Facteurs clés devant orienter l'élaboration d'un cadre stratégique et politique

Le processus de planification devrait :

- faire en sorte que ce cadre reflète suffisamment les réalités et les besoins du pays par rapport au DDR ;
- faire en sorte que l'élaboration du cadre découle d'un effort collectif des planificateurs de la mission ;
- impliquer les contreparties nationales compétentes dans l'élaboration du cadre, de façon à garantir que l'engagement des Nations Unies soit cohérent avec la planification et les cadres nationaux ; et
- harmoniser et intégrer le cadre stratégique et politique avec d'autres structures de planification à la fois nationales et provenant des Nations Unies, notamment celles concernant les structures de budgétisation axée sur les résultats (BAR) du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), les plans de travail et les appels pour les situations de transition des Nations Unies, ainsi qu'avec les processus d'évaluation des besoins en situations post-conflit (PCNA).

 **Avez-vous besoin d'autres conseils sur l'élaboration d'un cadre stratégique et politique ? Consultez l'Annexe C des IDDRS 3.10 : Planification intégrée du DDR : processus et structures.**

3.4 Phase IV : Élaboration d'un programme et d'une structure opérationnelle

Une fois les objectifs stratégiques fixés et un cadre politique formulé pour l'appui des Nations Unies au DDR, les Nations Unies devraient travailler à l'élaboration d'une structure opérationnelle et de programmation exhaustive. Le programme et le plan de mise en œuvre du DDR détaillent les activités et les conditions opérationnelles nécessaires à la réalisation des objectifs identifiés et à l'exécution de la stratégie de DDR lors de la planification préliminaire du processus.

Le programme de DDR et son plan de mise en œuvre devraient être élaborés en collaboration avec les acteurs nationaux afin de garantir une seule et même approche, ainsi que sa compatibilité avec d'autres structures nationales de relèvement. De plus, les programmes de DDR devraient également fournir un cadre commun pour la mise en œuvre et la gestion des activités communes entre les acteurs nationaux et le système des Nations Unies. En général, le cycle de conception d'un programme devrait comporter, comme le montre le Tableau 3.10.1, trois grandes étapes :

Tableau 3.10.1 : Les trois étapes du cycle de conception d'un programme

I. Conduite d'une évaluation détaillée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces évaluations partent de l'évaluation technique préliminaire effectuée en phase II, évoquée ci-dessus. ■ Elles sont à la base de l'élaboration du programme de DDR dans son intégralité, ainsi que du plan de mise en œuvre et d'opération.
II. Rédaction du document du programme de DDR	<ul style="list-style-type: none"> ■ La conception d'un programme exhaustif des Nations Unies sur le DDR devrait être intégrée à celle du programme national de DDR. Dans le cadre du plan global de transition et de relèvement, elle devrait par ailleurs être liée à la conception de programmes dans d'autres secteurs connexes.
III. Élaboration d'un plan de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des instruments de planification devraient être établis, ce qui aidera les acteurs (Les Nations Unies, les gouvernements nationaux et autres) à mettre en œuvre les activités et les stratégies. ■ Un plan de mise en œuvre comporte habituellement quatre piliers : les méthodes de mise en œuvre, un calendrier, un plan de travail détaillé et les arrangements administratifs.

 **Consultez le GP 3.20 : Conception des programmes de DDR, pour des conseils sur la réalisation d'évaluations détaillées, l'élaboration de programmes de DDR et la préparation de plans de mise en œuvre.**

3.5. Phase V : Planification de la continuité

La planification de la continuité est un processus d'analyses, de suivi et d'évaluations périodiques destiné à mesurer la performance et l'impact du programme de DDR pendant sa mise en œuvre. Elle comporte également des révisions des plans d'opération et de programmation afin d'adapter le déploiement du programme. Il est crucial que les programmes de DDR et les plans de mise en œuvre soient suffisamment souples pour répondre aux nombreuses circonstances et exigences en évolution constante au niveau du pays.



Le départ d'une mission de maintien de la paix ne signifie pas la fin d'un programme de DDR. Ce départ devrait être planifié le plus tôt possible, avec les autorités nationales de DDR et l'équipe-pays afin de mettre en place les capacités financières, logistiques et humaines nécessaires pour les aspects du programme de DDR qui seront menés sur le plus long terme. Cela comprend le suivi et l'appui de mesures de réintégration à long terme, le contrôle et la réduction des armes légères, ainsi que la réforme à long terme des secteurs de la sécurité et de la justice.



Consultez le GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR ; GP 3.30 : Institutions nationales pour le DDR.

4. Exigences institutionnelles pour la planification

L'approche intégrée du DDR par les Nations Unies dans le contexte des opérations de maintien de la paix conjugue les expériences, le savoir-faire et les ressources différents des fonds, des programmes, des départements et des agences des Nations Unies au sein d'un cadre commun de planification des programmes de DDR. Les structures suivantes s'avèrent nécessaires au niveau des différents sièges et bureaux de pays pour garantir cette approche intégrée globale de la planification.

4.1 Structures de la planification au niveau des différents sièges

L'équipe spéciale intégrée (IMTF³) offre un cadre dans lequel se produisent la coordination et la planification entre les divers organismes des Nations Unies. Un sous-groupe IMTF de DDR devrait être établi dans ce cadre afin de suivre une approche intégrée dans la planification du déploiement préliminaire au niveau des différents sièges. Les fonctions clés de planification du sous-groupe de DDR devraient comprendre :

- la conception de structures intégrées de recrutement dans la mesure du possible ;
- un accord sur les lignes hiérarchiques communes pour la planification, les opérations et la mise en œuvre du DDR ;
- la répartition des responsabilités parmi les institutions impliquées ;
- un système intégré de gestion des tâches ;
- la mise en place d'un budget global ; et
- l'incorporation dans le plan de « normes » (y compris les IDDRS) et de meilleures pratiques internationales.

Pendant la phase de déploiement préliminaire, le sous-groupe de DDR devrait en outre servir de point institutionnel central et assurer la liaison entre les différents sièges et les bureaux de pays.

4.2 Structures de la planification au niveau des bureaux de pays

Le Tableau 3.10.2 présente les structures de planification de DDR à mettre en place au niveau des bureaux de pays :

<p>Groupe d'action et groupe de travail technique DDR de l'équipe nationale des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ils sont dirigés par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies (RSASG). ■ Ils sont mis en place pour gérer et superviser l'approche intégrée, y compris les ressources et le personnel convenus, prendre les décisions stratégiques clés et assurer la liaison avec les organismes et les processus des différents sièges. ■ Chaque membre de l'équipe nationale sera responsable de s'assurer que son organisme, fonds et programme respectifs remplissent les rôles définis dans la stratégie intégrée de DDR.
<p>Groupe directeur DDR au sein de la mission de maintien de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le RSASG en est le président et ses membres devraient inclure le commandant de la force, le chef de la police, le chef des affaires civiles, le chef des affaires politiques, le chef de l'information publique, le chef de l'administration et le chef de l'unité DDR. ■ Ce groupe est établi pour faciliter les échanges d'informations ainsi que la planification et les opérations conjointes. L'équipe-pays devrait conserver son rôle de responsable et de superviseur, tout en exécutant sa mission de mise en marche de l'approche intégrée du DDR.
<p>Unité ou équipe de DDR intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle est mise en place pour garantir le caractère ouvert, exhaustif et coordonné de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie de DDR, tant au sein de la mission qu'avec les partenaires au niveau du pays.
<p>Planification, programmation et administration intégrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tous les organismes des Nations Unies devraient participer et contribuer aux évaluations techniques exhaustives, à la conception d'une stratégie de programme, à l'identification des principaux produits et résultats et à l'élaboration d'arrangements administratifs intégrés. ■ Un mécanisme intégré et centralisé devrait être établi pour communiquer les résultats du programme de DDR ; cet organisme devrait aussi compiler, consolider, communiquer l'information et effectuer un suivi des résultats des activités de l'ensemble des organismes impliqués des Nations Unies.

Opérations et mise en œuvre conjointes

- Une approche conjointe des opérations et de la mise en œuvre du DDR devrait être adoptée par l'ensemble des organismes participants des Nations Unies, ce qui implique une étroite coordination sur la base d'un plan de travail opérationnel commun.
- La responsabilité générale de la coordination et de la supervision devrait être déléguée au personnel des Nations Unies qui est intégré à la structure administrative du programme de DDR, tandis que la responsabilité de mise en œuvre relèverait du personnel de mise en œuvre de projet dédié de l'agence.



Bien que les organismes des Nations Unies se soient engagés à mettre en marche une approche intégrée du DDR, des procédures financières et administratives diverses, ainsi que des méthodes de mise en œuvre diverses au sein des organismes des Nations Unies peuvent empêcher une intégration institutionnelle complète. Dans ce cas, l'objectif devrait être une intégration complète au niveau de l'évaluation et de la planification. Celle-ci devrait déboucher sur un cadre stratégique et politique global, ainsi que sur un plan commun de mobilisation de ressources. La mise en œuvre par plusieurs agences sera soigneusement coordonnée et orientée, à tout moment, par le cadre stratégique et politique.



Consultez le GP 3.42 : Personnel et recrutement, pour plus d'informations sur les unités intégrées de DDR

5. Récapitulatif des conseils clés sur la planification intégrée du DDR

- ✓ Une coordination étroite entre la planification du DDR et le processus global de planification et de conception de la mission sont essentiels au bon fonctionnement d'une approche intégrée du DDR.
- ✓ La planification du DDR devrait commencer pendant les négociations de paix dans le cadre de l'équipe-pays et sous la responsabilité générale du CH/CR des Nations Unies.
- ✓ Le programme et le cadre opérationnel de DDR devraient être élaborés sur la base des évaluations menées avec les acteurs nationaux, afin de garantir à la fois une seule et même approche et la compatibilité du programme de DDR avec d'autres cadres de relèvement national.
- ✓ La planification est un travail constant. Elle exige des révisions fréquentes des programmes et des plans en fonction du suivi et des évaluations afin de les adapter aux circonstances changeantes et d'améliorer leur mise en œuvre.

GP 3.20 : Conception des programmes de DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ explique comment planifier et mettre en œuvre des évaluations détaillées ;
- ✓ donne un aperçu des étapes nécessaires à l'élaboration d'un document de programme ; et
- ✓ explique comment préparer un plan de mise en œuvre.

1. Introduction

Une approche intégrée du DDR exige un cadre commun de programmation et de mise en œuvre. Il importe de définir, d'organiser et de jalonner les contributions de tous les acteurs impliqués dans le DDR au sein d'une structure qui récapitule les ressources, les activités et les extrants. Ceux-ci, ensemble, contribueront à l'accomplissement des objectifs et des effets du programme de DDR.

La conception d'un programme fait partie intégrante de la planification. Dans le cadre des missions de maintien de la paix, elle se déroule habituellement après la mise en place d'une mission et devrait donc s'appuyer sur la planification préalable à la mission. En dehors de ce cadre, elle devrait partir des évaluations initiales menées par le groupe d'action DDR de l'équipe nationale des Nations Unies.

La participation d'un large éventail de parties prenantes à l'élaboration d'un programme de DDR est primordiale pour sa réussite. La discussion et la participation sont des composantes fondamentales tout au long du cycle de conception d'un programme. Outre les parties au conflit et les autorités nationales, les ex-combattants et les représentants des communautés d'accueil et de la société civile devraient être intégralement impliqués à chaque étape.



Consultez le GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires

Le cycle de conception d'un programme comporte généralement trois étapes majeures :

- I. La conduite d'une évaluation détaillée ;
- II. La rédaction du document de programme de DDR ;
- III. L'élaboration d'un plan de mise en œuvre.

2. Étape I : conduite d'une évaluation détaillée

Une évaluation détaillée repose sur des évaluations menées au cours des phases de planification préalable et d'évaluation technique du processus de planification. Lorsque les parties s'engagent dans le DDR, il importe : a) d'identifier les besoins, les points faibles, les risques et les capacités du DDR ; et b) d'identifier les coûts des besoins en ressources pour assurer l'appui financier international au DDR.

Cette évaluation détaillée du contexte dans lequel le DDR se déroulera devrait fournir les bases sur lesquelles les acteurs nationaux et internationaux conviendront de leurs priorités communes, définiront leurs engagements et prépareront leurs activités. Elle devrait s'effectuer à travers un processus participatif d'analyse, de consultation et de négociation.

Le processus d'une évaluation détaillée aide :

- à vérifier les informations recueillies pendant la mission d'évaluation technique initiale ;
- à approfondir la compréhension des questions clés du DDR et de l'environnement post-conflit ;
- à vérifier les hypothèses de planification et à définir l'approche globale du DDR ;
- à identifier les objectifs et les indicateurs de performance clés du DDR ;
- à identifier des options de soutien opérationnel à la fois durables et adaptées au contexte du pays ; et
- à fournir les informations de base nécessaires pour recueillir les données de référence exigées pour le suivi et l'évaluation.



Consultez la Section 3.2 du GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : Processus et structures

2.1. Analyse du conflit et de la sécurité

L'accord sur l'approche du DDR devrait se fonder sur une analyse holistique de la dynamique du conflit et de la sécurité. Une analyse du conflit et de la sécurité permettra :

- d'éclaircir la nature et les causes profondes du conflit et des problèmes ultérieurs que le programme de DDR aura à gérer ;
- d'identifier les rôles pertinents des parties prenantes nationales et internationales ; et
- d'élaborer des programmes de DDR tenant compte des conflits qui évitent les imprévus et maximisent les apports positifs.

Il n'est pas rare que d'autres agences aient déjà conduit une analyse holistique de la dynamique du conflit et de la sécurité. Il suffit par conséquent de la mettre à jour et de l'adapter au DDR. Les habitants du pays qui connaissent bien les contextes politiques et sociaux devraient être impliqués dans ce processus.



Savez-vous comment procéder à une analyse du conflit et de la sécurité axée sur le DDR ? Consultez les IDDRS 4.30 : Réintégration économique et sociale, Annexe C.

2.2. Composantes clés d'une évaluation détaillée

Tous les autres aspects d'une évaluation devraient se fonder sur l'analyse globale du conflit et de la sécurité. Il n'existe à ce jour aucune méthode pour mener une évaluation de manière standardisée. Il est cependant conseillé de conduire des évaluations dans les domaines suivants ¹ :

- *Taille, organisation et déploiement des participants proposés au DDR* : il est nécessaire de disposer d'une estimation du nombre de participants, y compris des groupes spéciaux comme les femmes, les enfants, les jeunes et les handicapés, ainsi que la manière dont ils s'organisent et le lieu où ils se trouvent ;
- *Disponibilité et distribution des armes légères et de petit calibre (ALPC)* : il est nécessaire d'estimer le nombre total d'ALPC disponibles et leur distribution. Ces informations peuvent aider à l'identification et à la priorisation des participants du programme, et à affiner les mécanismes d'encouragement afin d'augmenter la collecte des ALPC. Elles fournissent en outre les données de référence nécessaires à l'identification et à l'utilisation des indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité globale de la composante de collecte ou de réduction des armes d'un programme de DDR ;
- *Étude des profils avant l'enregistrement* : à partir du moment où l'enregistrement a commencé, généralement pendant la démobilisation, il est déjà trop tard pour commencer à planifier le processus d'aide à la réintégration. Par conséquent, le profil des participants potentiels devrait être défini avant la mise en marche du désarmement et de la démobilisation pour contribuer à l'élaboration de programmes de réintégration pertinents ;
- *Régions de retour et de relocalisation* : une évaluation devrait être menée sur le potentiel socio-économique des régions prévues pour le retour ou la relocalisation. Cette évaluation devrait tenir compte de la disponibilité des ressources naturelles, des infrastructures économiques (telles que l'accès aux marchés et la disponibilité de services communautaires) et de la situation sécuritaire. Elle devrait également recenser les institutions et les services locaux ;

- *Opportunités et services de réintégration* : l'élaboration de programmes de réintégration dépendra de l'identification des opportunités et des services pertinents d'enseignement, de formation, d'emploi, de micro-financement et de développement d'activité dans les régions de retour/relocalisation. Il est fondamental d'avoir une compréhension claire de ce qui pourrait être disponible afin de gérer les attentes des combattants pendant la phase de démobilisation ;
- *Capacités institutionnelles et financières pour le DDR* : il est indispensable d'identifier dans le pays les acteurs institutionnels capables de mener les activités liées au DDR (institutions publiques et privées, agences des Nations Unies organisations non gouvernementales [ONG] locales et internationales, organismes donateurs et acteurs de la société civile). Il est aussi important d'évaluer les ressources internes et externes disponibles en appui au DDR et à l'approfondissement de la reconstruction et du relèvement.

 **Consultez le Tableau 4.30.2 du GP 4.30 : Réintégration sociale et économique pour en savoir plus sur les évaluations détaillées pour les programmes de réintégration.**

 **Connaissez-vous les questions à poser pendant la réalisation d'évaluations détaillées ? Les tableaux des IDDRS 4.30 : Réintégration économique et sociale, Sections 5.2., 5.3 et 5.4 identifient certaines de ces questions importantes.**

 **Savez-vous comment effectuer une évaluation de la disponibilité et de la distribution des ALPC ? Rendez-vous sur <http://www.seesac.org> pour plus d'informations.**

2.3. Aspects clés d'une évaluation détaillée et bien planifiée

Le Tableau 3.20.1 indique les principales activités que les professionnels du DDR devraient mener lors de l'élaboration d'une évaluation détaillée pour le DDR :

Tableau 3.20.1 : Élaboration d'une évaluation détaillée

Prise de décision, consultation et coordination	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtenir et documenter un accord clair entre les autorités nationales du DDR, les agences des Nations Unies et les principaux bailleurs de fonds sur le champ d'application d'une évaluation détaillée dans le cadre d'un mémorandum d'accord (MA). ■ Établir une unité de coordination au sein de l'unité/équipe de DDR des Nations Unies.
Objectif, contenu et processus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier le champ thématique et les objectifs (qu'allons-nous évaluer?). ■ Déterminer la durée de l'évaluation (combien de temps mettrons-nous à obtenir les informations?). ■ Identifier les sources pour la collecte de données et la couverture géographique (où obtenir les informations?). ■ Identifier les données nécessaires pour les futurs indicateurs de performance. ■ Définir les méthodes de collecte de données (comment allons-nous obtenir les informations?). ■ Choisir les outils et les techniques d'analyse adéquats (comment donner un sens aux informations obtenues?). ■ Déterminer le mode d'évaluation des besoins en ressources et leur coût. ■ Compiler tout ce qui précède dans des termes de référence détaillés.
Besoins opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Décider qui appartiendra à l'équipe (une participation locale et nationale est fondamentale, mais il importe d'éviter tout parti pris local). ■ Rédiger des termes de référence explicites et détaillés pour les membres. ■ Organiser des ateliers de validation. ■ Définir les exigences financières. ■ S'assurer que les résultats peuvent être intégrés dans un système de gestion des informations.



Les évaluations détaillées devraient prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de faire naître des attentes irréalistes chez les parties prenantes nationales.

2.4. Méthodes de collecte des données

Les données devraient être recueillies à partir d'un échantillon le plus large possible et un effort particulier devrait être fait pour y inclure les femmes, les jeunes et les enfants. Dans un contexte instable où les données sont peu fiables ou fragmentées, des sources et des techniques multiples devraient être utilisées de façon à recouper les résultats afin de garantir qu'ils aient un sens.

Tableau 3.20.2 : Méthodes de collecte des données

Recherche documentaire	<ul style="list-style-type: none">■ Ne réinventez pas la roue ! Les rapports d'évaluations précédents, les recherches menées par des ONG et les médias fournissent des données contextuelles de grande valeur. Ce devrait être là le point de départ systématique.
Observation directe	<ul style="list-style-type: none">■ Seule une observation directe permet de recueillir plusieurs types d'informations essentiels : voir des armes, examiner des caches et des dépôts d'armes, enregistrer des informations sur des installations militaires et des forces armées, enquêter sur des marchés d'armes et d'autres opérations commerciales, et enregistrer les répercussions des armes légères.■ L'observation directe peut être aussi une technique utile pour recueillir des informations sur des membres « cachés » de forces ou de groupes armés, tels que les enfants et les femmes associés à des forces et groupes armés, les victimes d'enlèvement et les combattants étrangers.
Entretiens avec des informateurs clés	<ul style="list-style-type: none">■ Des témoignages directs sont fondamentaux pour recueillir des informations sur les structures de commandement, le nombre et les types de combattants, et les personnes associées aux forces et aux groupes armés, à l'armement, etc. De plus, ces témoignages s'avèrent utiles pour connaître les expériences, les attentes et les craintes des combattants en situation post-conflit. Il s'agit d'un aspect fondamental pour la conception des programmes de réintégration.■ Ces informations peuvent ne pas toujours être fiables, mais il est possible d'en tirer d'importantes conclusions qualitatives.
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none">■ Des entretiens avec 6 à 10 personnes en même temps sont également essentiels pour recueillir des informations, tel qu'expliqué ci-dessus.■ Il est particulièrement utile de recueillir des informations auprès d'un groupe cible, tel qu'un groupe de commandants, d'officiers de grade analogue, de femmes, d'enfants et d'handicapés. Toutefois la présence d'un « étranger » ou d'un « supérieur » peut empêcher les participants de collaborer.

Enquêtes de masse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le succès ou l'échec d'une enquête de masse dépend de plusieurs facteurs : la disposition des combattants et des civils à divulguer des informations sensibles ; l'accès aux régions affectées ; la conception et l'application du questionnaire ; et la mesure dans laquelle l'échantillon de population utilisé pour l'enquête tient compte de tous et est représentatif.
Évaluations participatives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sous la direction d'un facilitateur, les participants et les bénéficiaires devraient eux-mêmes identifier les besoins et les activités et définir si les conditions de la mise en œuvre des activités proposées existent ou peuvent être créées. Ces évaluations peuvent se révéler utiles pour renforcer l'appropriation et la participation, tout en aidant à éviter les partis pris dans l'analyse et l'orientation. ■ L'évaluation rurale participative (ERP) est une méthodologie particulièrement utile lorsque l'on travaille avec une population illettrée et elle peut être adaptée afin de l'utiliser auprès de personnes d'âges et de genres différents.
Étude de marché	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une étude de marché peut elle aussi aider à recueillir des informations sur la situation locale de l'économie et du marché afin d'évaluer les opportunités que le marché offre pendant leur réintégration aux ex-combattants démobilisés. Cela concerne les entreprises de toutes tailles (petites, moyennes et grandes). ■ Cela peut aider à recueillir des informations relatives à la demande en armes légères, y compris des informations sur les prix et leur évolution dans le temps ; l'identification des sociétés et autres entités impliquées dans la fabrication d'armes ; l'approvisionnement ; la distribution ; et des détails sur les circuits de distribution d'armes.
Échantillonnage	<ul style="list-style-type: none"> ■ La clé pour parvenir à des hypothèses valides à travers l'échantillonnage est de s'assurer que la population de l'échantillon est représentative, autrement dit que ses caractéristiques ressemblent largement à celles de la population dans son ensemble. ■ L'échantillonnage est un outil pratique pour déterminer le champ d'application, l'objectif et la précision des activités de collecte de données, et devrait être utilisé conjointement avec l'ensemble des méthodes décrites ci-dessus.

 **Pour en savoir plus sur les techniques d'analyse des résultats, consultez la Section 5.3.7 des IDDRS 3.20 : Conception des programmes de DDR.**

Les résultats d'une évaluation détaillée devraient être compilés dans un rapport final et utilisés dans la rédaction du document de programme de DDR.

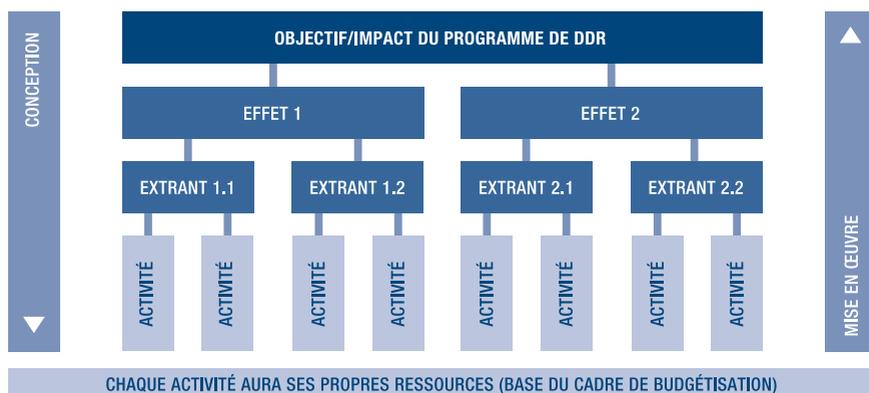
3. Étape II : rédaction du document de programme de DDR

Le document de programme de DDR est le cadre général et le plan qui indique comment et par qui le programme de DDR sera mis en œuvre. Il diffère du plan de mise en œuvre qui détaille davantage plusieurs tâches et activités, et définit un calendrier pour la mise en œuvre.

3.1. Cadre axé sur les résultats

La première étape de l'élaboration d'un document de programme est la mise au point d'un cadre axé sur les résultats, c'est-à-dire un cadre logique qui définit clairement comment les ressources, les activités et les extrants produiront à des effets et comment chacun de ces effets contribuera à l'objectif global du programme ou à son impact conformément aux délais accordés au programme.

Figure 3.20.1 : Cadre axé sur les résultats



L'*impact* et les *effets* représentent ce que les programmes de DDR tentent d'accomplir ; les *extrants* sont ce qu'ils doivent générer pour produire des effets et créer un impact ; et les *activités* sont ce dont ils ont besoin pour produire des effets. La figure 3.20.1 montre le lien causal entre les ressources et l'impact.

 Le cadre de suivi et d'évaluation devrait être entièrement élaboré pendant la conception du programme, à partir du cadre axé sur les résultats. Le cadre axé sur les résultats devrait comporter un ensemble d'indicateurs mesurables qui couvrent tous les aspects, des ressources à l'impact. Une fois les indicateurs totalement mis au point, les données de référence devraient être recueillies selon les indicateurs avant la mise en œuvre du programme. Ces données de référence permettront de mener à bien une évaluation adéquate après la mise en œuvre du programme de DDR.



GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR

Les organismes de coordination du DDR, les institutions nationales et/ou l'unité ou équipe de DDR des Nations Unies devraient organiser un atelier d'élaboration stratégique avec les principales parties prenantes afin de convenir collectivement du cadre axé sur les résultats sous-jacents du programme de DDR. Cela contribuera à une vision partagée, à l'appropriation commune et à au renforcement mutuel des équipes pour toutes les personnes responsables localement du DDR.



Êtes-vous familier avec les cadres axés sur les résultats ? Consultez les Annexes F et G des IDDRS 3.20 : Conception des programmes de DDR.

Lorsqu'un processus de DDR se déroule dans un contexte de maintien de la paix intégré, un cadre de budgétisation axé sur les résultats (BAR) pour une opération de maintien de la paix devrait être élaboré en partant du cadre axé sur les résultats développé pour le programme global destiné aux activités de DDR. Cette exigence concerne les activités qui seront financées à partir des *fonds évalués de la mission* dans le cadre du processus global de planification des missions par les Nations Unies



Consultez la Section 2 de GP 3.41 : Financement et budgétisation

3.2. Les principales sections d'un document de programme de DDR

Une fois que le cadre axé sur les résultats a été élaboré, il sera beaucoup plus facile de rédiger une version préliminaire du document de programme.

Tableau 3.20.3 : 3.2. Les principales sections d'un document de programme de DDR

Élément	Description
Analyse contextuelle de la situation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte politique, social, économique et sécuritaire au niveau local et national, comme au niveau régional et international, le cas échéant. ■ Dispositions relatives au DDR dans l'accord de paix.
Principes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les principes qui orientent le programme de DDR.
Objectif/impact du programme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Résultat global sur le long terme que le programme de DDR cherche à réaliser. ■ Objectifs propres à chacune des composantes du DDR.
Effets	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les résultats du programme de DDR visés à court et moyen termes.

Extrants et activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les extrants et les services créés directement par le programme de DDR.
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les facteurs à prendre en compte dans la conception du programme de DDR afin d'assurer son efficacité et sa viabilité.
Approche stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comment le programme de DDR sera mis en œuvre pour obtenir les effets et l'impact recherchés, y compris l'accent sur les stratégies opérationnelles (jalonnement et organisation en phases) et les composantes stratégiques clés : échelle et portée du programme, participants et bénéficiaires, critères d'éligibilité, approche de la réintégration, suivi et évaluation.
Composantes d'un programme de DDR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Détails sur la manière dont chacune des composantes du programme, tel que le désarmement, la démobilisation, la réintégration, la sensibilisation et le développement des capacités, sera rendu opérationnelle dans le cadre du programme, l'accent étant mis sur le jalonnement des activités, les besoins opérationnels, les besoins logistiques, les liens avec d'autres composantes de la mission et de l'équipe pays, les partenaires, les principaux risques et les facteurs positifs clés.
Structure institutionnelle (accords de gouvernance et de gestion)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les accords de gouvernance et de gestion qui seront passés pour assurer l'orientation stratégique, la coordination et les partenariats pour la mise en œuvre. ■ Comment les principales parties prenantes seront impliquées du début du programme jusqu'à sa fin. ■ Comment les ressources seront acquises et gérées.
Cadre de budgétisation et cadre axé sur les résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le cadre axé sur les résultats définit clairement le lien causal entre l'impact, les effets, les extrants, les activités et les ressources; ceci, avec un ensemble d'indicateurs mesurables correspondants qui sont nécessaires pour accomplir l'objectif/impact voulu du programme. Le cadre de budgétisation comprend le coût des besoins du DDR et, en principe, fait partie intégrante du cadre axé sur les résultats.
Plans détaillés de mise en œuvre et d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes de mise en œuvre, calendrier, arrangements administratifs et mécanismes de compte-rendu. ■ Un plan de travail, comprenant le suivi, l'évaluation et le compte-rendu.

 **Pour en savoir plus sur chaque section du document de programme, consultez la Section 6 des IDDRS 3.10 : Conception des programmes de DDR.**

 *Plusieurs petits projets seront mis au point dans le cadre du programme de DDR, chacun étant mis en œuvre par divers acteurs à titre de contribution à la*

production d'un effet donné attendu du programme de DDR. Il est donc essentiel de s'assurer que chaque projet relatif au DDR applique l'approche axée sur les résultats et spécifie avec clarté l'effet qu'il vise à accomplir, de façon à ce que le suivi et l'évaluation soient correctement exécutés.

3.3 Composantes d'un programme de DDR

La conception d'un programme de DDR exige que chaque composante soit définie avec clarté et que toutes les questions pertinentes aient été abordées et traitées. Le Tableau 3.20.4 donne un aperçu des points qui devraient être pris en compte lors de la conception d'un programme :

Tableau 3.20.4 : Points clés de la conception de chacune des composantes d'un programme de DDR

Composante de DDR	Points clés pour la conception
Désarmement  GP 4.10 : Désarmement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place une collecte des ALPC et des cibles de contrôle précises à partir des évaluations précédentes. ■ Maximiser les résultats de la collecte des armes (en ciblant les détenteurs de plusieurs armes). ■ Éviter d'attribuer une valeur financière aux armes ou aux munitions. ■ Explorer d'autres incitations à la reddition des armes (par ex. armes contre développement) en dehors des circuits militaires. ■ Garantir des contrôles efficaces de l'enregistrement, l'entreposage, la gestion et la destruction des munitions et des armes. ■ Traiter les questions de contrôle et de réduction des munitions et des armes à plus long terme, au niveau local et national (l'octroi de licences, l'importation/l'exportation, le trafic). ■ Renforcer les capacités nationales.
Démobilisation  GP 4.20 : Démobilisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir le calendrier et le jalonnement du processus de démobilisation. ■ Mettre au point les critères d'éligibilité, en tenant compte des besoins des différents groupes. ■ Traiter la sélection, l'enregistrement et le profilage sur la base des critères d'éligibilité. ■ Aborder la question d'une amnistie pour les crimes. ■ Envisager des accords de cantonnement ou de procédures décentralisées.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dresser le profil socio-économique des participants. ■ Aborder les besoins des femmes et des enfants associés aux forces et aux groupes armés, y compris les personnes à charge. ■ Envisager l'offre d'une assistance pour la période de transition (réinsertion). ■ Mise en place de services d'information, de conseil et d'orientation. ■ Analyser les options de rapatriement, de réintégration et de transport.
<p>Réintégration</p>  <p>Se reporter à GP 4.30 : Réintégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déterminer les opportunités de réintégration et les capacités d'absorption des communautés. ■ Assurer la pertinence et la durabilité des programmes de réintégration en adaptant les mesures de réintégration à des contextes différents et aux profils des participants. ■ Lier la réintégration à des processus globaux de développement et de relèvement économique. ■ Assurer des installations adéquates pour la formation professionnelle. ■ Prendre en compte les groupes spéciaux (femmes et enfants associés à des forces ou groupes armés, les jeunes, les personnes handicapées). ■ Sensibiliser les communautés à la réintégration et les impliquer dans ce processus. ■ Mettre au point des projets « mixtes » de réintégration/développement communautaire. ■ Mettre au point des mécanismes de suivi et d'évaluation.
<p>Information et sensibilisation²</p>  <p>GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en soutien au DDR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déterminer les conditions de mise au point d'une stratégie de communication et d'information publique à l'échelle nationale sur les objectifs du DDR et les critères d'admission au programme. ■ Mener une action de sensibilisation au niveau communautaire et local pour encourager le soutien au DDR. ■ Utiliser l'action de sensibilisation pour transmettre des messages clés sur la violence et l'utilisation des armes en prônant des alternatives non violentes.

Développement
des capacitésGP 3.30 : Institutions
nationales pour le DDR

- Comprendre la différence entre l'appropriation nationale et les capacités nationales pour la coordination et la mise en œuvre.
- Définir les conditions pour garantir la transparence et l'efficacité du processus de DDR.
- Encourager une large participation nationale (et pas seulement du gouvernement) aux processus de DDR; cette participation est cruciale pour un processus équitable et légitime.
- Comprendre l'importance d'un « rôle de tierce partie neutre » crédible pour les Nations Unies dans les processus de DDR, et ses conséquences pour l'appropriation nationale et les besoins en capacités.
- Identifier les activités de développement des capacités prioritaires compte tenu de la nature transitoire (temporaire) des structures de DDR.

4. Étape III : élaboration d'un plan de mise en œuvre

Une fois le document de programme de DDR élaboré, des instruments de planification devraient être mis en place qui aideront les acteurs du DDR (Nations Unies, gouvernement national et autre) à mettre en œuvre les activités et les stratégies programmées. Un plan de mise en œuvre comporte habituellement les composantes suivantes :

- *Les méthodes de mise en œuvre* : une description claire devrait être faite sur la manière dont chacune des composantes du DDR deviendra opérationnelle. L'accent devrait être placé sur le jalonnement des activités, les conditions opérationnelles, les besoins logistiques, et les liens avec d'autres composantes de mission et de l'équipe-pays, et les principaux facteurs de risque et facteurs positifs.
- *Le calendrier* : ceci indique les détails du calendrier de mise en œuvre de chaque activité du DDR.
- *Les arrangements administratifs* : ceci indique les détails des accords institutionnels passés pour fournir une orientation stratégique, coordonner et mettre en œuvre le programme.
- *Les mécanismes de compte-rendu* : ceci devrait comprendre les dates de présentation des rapports et les informations à recueillir, notamment les activités, les extrants, les effets et leur contribution à l'impact.

Un *plan de travail* devrait être inclus dans le plan de mise en œuvre. Un plan de travail sert à orienter la mise en œuvre du programme jour après jour. C'est un *document en constante évolution*, et il devra être régulièrement mis à jour. Le plan de travail comprendra une répartition de toutes les activités du programme sous forme de tâches, avec le détail du temps alloué et des moyens disponibles (humains, matériels, financiers), ainsi que les acteurs responsables du financement, du soutien logistique, du personnel, de la coordination/supervision et de la mise en œuvre.

Un plan d'action de suivi et d'évaluation devrait également être inclus dans le plan de mise en œuvre.



Consultez le GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR



Souhaiteriez-vous découvrir à quoi ressemble un plan de travail générique (typique) ? Consultez l'Annexe I des IDDRS 3.20 : Conception des programmes de DDR.

5. Récapitulatif des conseils clés sur la conception des programmes de DDR

- ✓ L'approche intégrée du DDR exige un programme et un cadre de mise en œuvre communs élaborés grâce à la participation de l'ensemble des principales parties prenantes.
- ✓ Des évaluations détaillées fournissent la base d'un accord entre les acteurs nationaux et internationaux sur les priorités communes, afin de définir les engagements et de préparer les activités.
- ✓ Un cadre axé sur des résultats est la base de l'élaboration d'un document de programme de DDR qui définit clairement comment les ressources, les activités et les extrants contribueront aux effets et créeront l'impact que le programme de DDR cherchera à atteindre.
- ✓ Un plan de mise en œuvre est un outil de gestion clé ; il doit comporter les méthodes de mise en œuvre, le calendrier, le plan de travail et les mécanismes de compte-rendu.

GP 3.30 : Institutions nationales pour le DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ souligne le rôle des mandats et des cadres juridiques dans l'instauration des institutions nationales de DDR ;
- ✓ présente un modèle générique (typique) d'un cadre institutionnel national de DDR ;
- ✓ illustre l'importance de la coordination entre les structures et les processus nationaux et internationaux de DDR; et
- ✓ donne un aperçu des domaines dans lesquels les Nations Unies peuvent soutenir ces institutions nationales pendant le DDR.

1. Introduction

Les institutions nationales jouent un rôle central pour garantir le succès et la durabilité des programmes de DDR. Leurs structures et leurs fonctions varient selon la nature du programme de DDR et du contexte institutionnel et politique dans lequel ils sont conçus. À la suite de l'engagement pris par les parties au conflit d'instaurer un cadre institutionnel pour le DDR dans un accord de paix, les institutions nationales de DDR sont habituellement créées par une loi nationale, un arrêté ou un décret présidentiel.

Ces institutions devraient refléter les dimensions économiques, sociales et sécuritaires du processus de DDR en question par l'inclusion d'une large représentation provenant des divers ministères, d'organisations de la société civile et du secteur privé. De plus, les institutions nationales sont habituellement conçues à trois niveaux distincts :

1. *le niveau stratégique/politique*, à travers une commission nationale de DDR (CNDDR) ;
2. *le niveau technique/de planification*, par la création d'un organisme national de coordination et de planification technique ; et
3. *le niveau opérationnel/de mise en œuvre*, à travers une unité conjointe (pays et Nations Unies) de mise en œuvre et des bureaux régionaux/sur le terrain.

Le succès et la durabilité d'un programme de DDR dépend aussi de la capacité d'appui de l'expertise internationale au processus national de DDR. Par conséquent, toute stratégie d'appui à un programme de DDR par les Nations Unies doit prendre en compte la capacité existante des acteurs locaux et nationaux d'élaborer, de gérer et de mettre en œuvre le DDR.

2. Mandats et cadres juridiques d'un engagement national pour le DDR

Les mandats et les cadres juridiques établis pour les institutions nationales de DDR varient en fonction de la nature du processus de DDR, de l'approche adoptée et de la répartition des responsabilités parmi les partenaires nationaux et internationaux, ainsi que des structures administratives du pays concerné. Les parties prenantes devraient toutes convenir de l'établissement d'un mandat et d'un cadre juridique. Les Nations Unies jouent un rôle vital en s'assurant que toutes les parties prenantes soient incluses dans ce processus, notamment bon nombre d'entre elles qui traditionnellement se retrouvent parfois exclues d'une telle prise de décision (par ex. les femmes, les jeunes, les enfants, les handicapés ou les malades chroniques).



Consultez le GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires

2.1. Mandats

Le cadre global du processus de DDR inclus dans les accords de paix devrait comporter les mandats et les principes de base, l'approche stratégique, les mécanismes institutionnels, les délais et les critères d'éligibilité. Les mandats nationaux et internationaux pour un processus de DDR doivent être cohérents (c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas se contredire). L'Encadré 3.30.1 montre comment parvenir à une telle cohérence :

Encadré 3.10.1 : Assurer la cohérence des mandats nationaux et internationaux

- Appuyer les spécialistes internationaux afin qu'ils donnent des conseils techniques sur le DDR aux parties pendant les négociations de paix.
- Inclure les autorités nationales dans les missions d'évaluation inter-agences pour garantir que les politiques et les stratégies nationales soient reflétées dans le rapport du Secrétaire général et dans les mandats du Conseil de sécurité pour les besoins des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Discuter des rôles nationaux et internationaux, des responsabilités et des fonctions dans le cadre d'un plan ou d'un programme commun de DDR.

- Donner des conseils techniques aux autorités nationales sur la conception et l'élaboration de cadres juridiques, de mécanismes institutionnels et de programmes nationaux de DDR.
- Mettre en place des mécanismes pour la mise en œuvre commune et la coordination de programmes et d'activités de DDR au niveau de la politique, du fonctionnement et de la planification.

2.2. Cadres juridiques

En plus des dispositions de l'accord de paix, les autorités nationales devraient élaborer des instruments juridiques qui établissent un cadre juridique pertinent pour le DDR. Ces instruments devraient comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- *un mémorandum de politique de démobilisation*, qui établit l'intention des autorités nationales d'exécuter un processus de démobilisation et de réduction des forces armées. Il doit indiquer le nombre total de personnes démobilisées, le mode d'exécution du processus et l'autorité responsable, ainsi que les liens avec d'autres processus nationaux, notamment la révision, la réforme et la restructuration élargies du secteur de la sécurité ; et
- *des lois, arrêtés ou décrets présidentiels* qui établissent le cadre institutionnel national pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de DDR.

Les lois, arrêtés et décrets présidentiels devraient également établir la CNDDR, l'organisme chargé de la planification et de la coordination technique, les mécanismes opérationnels et les unités responsables de la gestion financière. Le programme national de DDR lui-même devrait être approuvé formellement ou adopté par une loi, un décret présidentiel ou un arrêté.

Encadré 3.30.2 : Quels sont les rôles et les fonctions des différentes institutions nationales ?

- *Qui est représenté à la CNDDR et quelles sont les attributions de cet organisme ?* Des ministères, des représentants des parties à l'accord de paix, des représentants des Nations Unies, des organisations régionales, des bailleurs de fonds, des représentants de la société civile et du secteur privé sont représentés à la CNDDR. Cet organisme s'occupe de la coordination politique et de l'orientation des politiques pour le programme national de DDR ; il coordonne l'ensemble des institutions gouvernementales et des agences internationales qui soutiennent le programme national de DDR ; il garantit la coordination du programme national de DDR avec les autres composantes du processus national de consolidation de la paix et de relèvement ; il supervise les agences responsables de la mise en œuvre du programme national de DDR ; il analyse les rapports périodiques et les états financiers ; et il approuve les plans de travail annuels/trimestriels.
- *Quelles sont les principales fonctions de l'agence nationale de DDR ?* L'agence nationale de DDR conçoit le programme de DDR, planifie le programme des activités de DDR et supervise l'unité de mise en œuvre conjointe (UMOC) du programme lors de sa mise en œuvre.

■ *Quelle devrait être l'organisation de l'UMOC?* Elle peut comprendre des volets qui couvrent le désarmement et la démobilisation; la réintégration; la protection des enfants, les jeunes, le genre; les mouvements de population transfrontaliers; l'aide alimentaire, la santé et le VIH/sida; l'information publique et la sensibilisation des communautés; et le suivi et l'évaluation.

■ *Quelles sont les responsabilités de l'unité indépendante de gestion financière?* Cette unité est responsable de la mise en place des normes et des procédures pour la gestion financière, les contrats et les achats; de la mobilisation et de la gestion des fonds nationaux et internationaux; de l'analyse et de l'approbation des budgets et de la mise en place d'un système de compte-rendu; et de la préparation des états financiers et des audits.

■ *Quelles sont les responsabilités des bureaux régionaux/de pays?* Ces bureaux sont chargés de soutenir le désarmement et la démobilisation, ainsi que les centres régionaux; d'élaborer des stratégies de réintégration régionale; de coordonner les informations sur le DDR et les campagnes de sensibilisation dans les zones d'intervention; de mettre en place des systèmes d'information, de conseil et d'orientation; d'installer et d'entretenir les réseaux et les bases de données des partenaires locaux; et de mettre en place des systèmes de gestion et de compte-rendu pour les fonds du programme.

3. Coordination des structures et des processus nationaux et internationaux

Tandis que les fonctions élémentaires des institutions nationales de DDR se ressemblent dans la plupart des cas, l'organisation des structures institutionnelles et leur relation avec les acteurs internationaux varient énormément d'un pays à l'autre. Le Tableau 3.30.1 décrit le modèle *générique* (typique) d'un cadre institutionnel national de DDR. Il montre aussi comment la coordination entre les structures et les processus nationaux et internationaux de DDR peuvent être améliorés au niveau de la politique, de la planification et de la mise en œuvre.

Tableau 3.10.1 : Coordination des structures nationales et internationales

Niveaux	Structures nationales et internationales, et rôles des institutions nationales.	Actions pour la coordination nationale et internationale
1. Niveau politique/stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une CNDDR (organisme politique) est le principal organisme national. ■ Le Coordonnateur résident (CR) des Nations Unies (en l'absence de toute mission de maintien de la paix des Nations Unies) ou le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) (le cas échéant) sera chargé de la coordination de l'appui international au processus de transition, y compris le DDR. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la participation des parties prenantes à l'évaluation et à la planification des Nations Unies. ■ Assurer l'appui international pour la mise en place d'une CNDDR. ■ Assurer la coordination par les Nations Unies des acteurs bilatéraux et multilatéraux.

<p>2. Niveau technique / de planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une agence de coordination et de planification technique est le principal organisme. ■ Le personnel de l'agence nationale de DDR devrait comprendre des spécialistes techniques nationaux et internationaux. ■ Un comité international de coordination technique offre un forum pour la coordination et la planification conjointe des partenaires nationaux et internationaux. ■ Un comité d'approbation de projets (CAP) peut être instauré pour assurer la transparence dans l'utilisation des ressources des bailleurs de fonds pour le DDR. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la coordination entre le programme national de DDR et les programmes de la mission et des agences des Nations Unies. ■ Assurer la coordination au niveau technique et avec les partenaires bilatéraux et les ONG.
<p>3. Niveau opérationnel/de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'UMOC est le bras opérationnel d'une agence nationale de DDR sous la direction du coordonnateur national; elle relève de l'autorité de la CNDDR. ■ Les bureaux régionaux devraient être sous la responsabilité directe de l'UMOC. ■ Une unité indépendante chargée de la gestion financière, des contrats et des achats pour le programme national de DDR devrait être mise en place. Il est recommandé qu'elle soit intégrée au sein de l'institution nationale de DDR ou qu'elle soit confiée à un partenaire international. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la coordination nationale et internationale entre l'agence nationale de DDR et l'UMOC par le biais : (1) de l'établissement d'une UMOC avec un personnel mixte (national/international); (2) de la mise à disposition d'une assistance technique internationale pour la mise en œuvre; et (3) de la coordination des partenaires nationaux et internationaux chargés de la mise en œuvre.

 **La Section 6 des IDDRS 3.30 sur Les Institutions nationales pour le DDR décrivent en détail les rôles de ces institutions.**

La figure 3.30.1 illustre les liens entre les mécanismes nationaux et internationaux de DDR au niveau de la politique, de la planification et de la mise en œuvre (voir page 99).

 **Consultez les Annexes B à D des IDDRS 3.30 pour voir des exemples de cadres institutionnels nationaux en Haïti, au Liberia et en Sierra Leone.**

Comme le montre l'Encadré 3.30.3, les institutions nationales de DDR devraient comporter une large représentation.

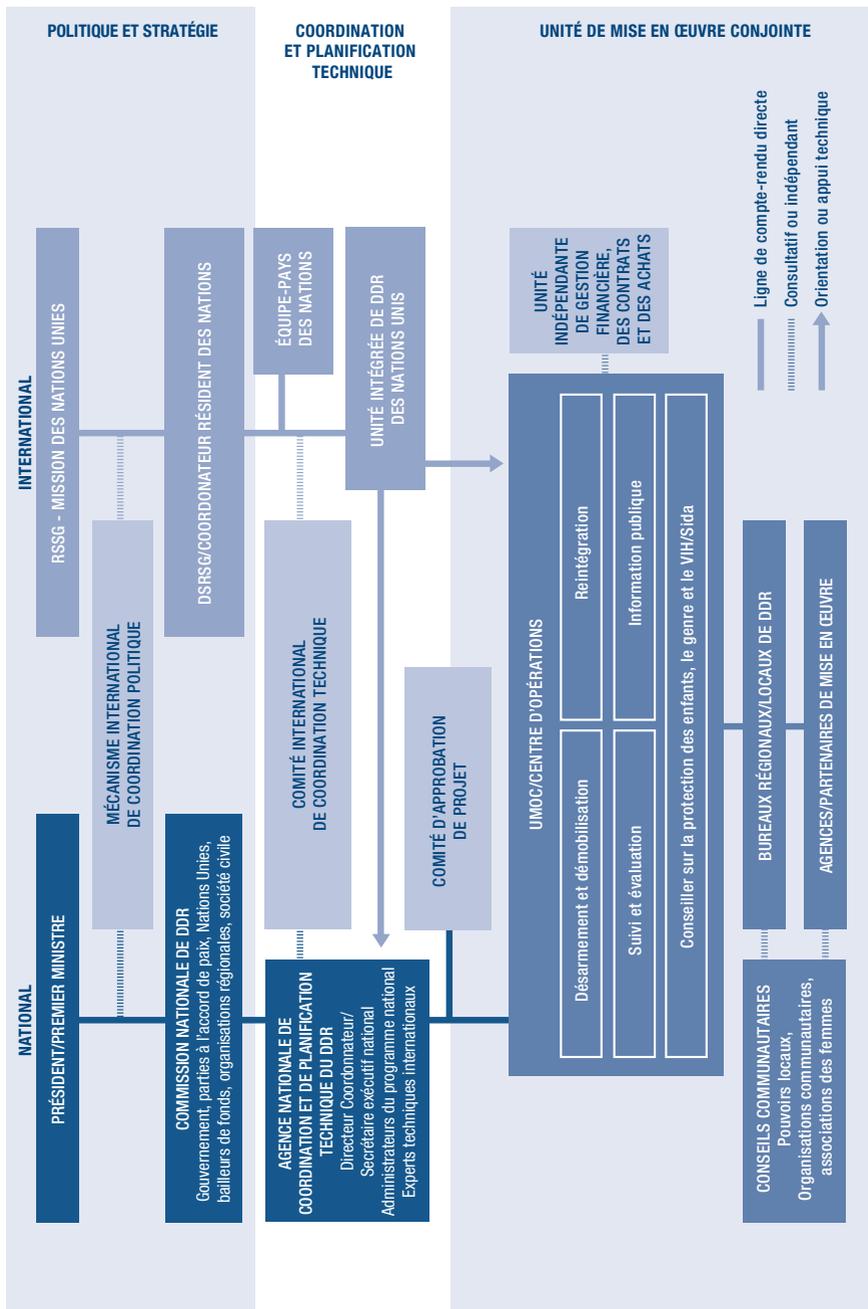
Encadré 3.30.3 : Représentation dans les institutions nationales de DDR

Les institutions nationales devraient comporter une large représentation d'un grand nombre de ministères. Ci-après les entités qui sont généralement représentés au niveau de l'élaboration de la politique et de la planification des institutions nationales de DDR :

- l'exécutif (la présidence et/ou le bureau du premier ministre) ;
- les ministères de la Défense et de l'Intérieur (sécurité nationale) ;
- les ministères du Plan et des Finances ;
- les ministères du Travail, de l'Emploi et de l'Industrie ;
- les ministères de l'Agriculture et des Ressources ;
- les ministères de la Protection sociale, du Statut de la femme et de la Protection des enfants ; et
- les représentants des agences des Droits humains et des organismes de Réconciliation nationale.

Tout autant que la représentation des différents ministères et agences gouvernementales, il importe d'inclure des représentants de la société civile et du secteur privé dans les mécanismes de coordination politique et stratégique du DDR. Dans le cas des groupes armés informels, des décisions devraient être prises sur les moyens d'assurer leur représentation conformément aux accords de paix.

Figure 3.30.1 : Modèle de cadre institutionnel national de DDR



4. Domaines d'appui des Nations Unies

Les Nations Unies reconnaissent qu'une appropriation nationale globale, légitime et efficace du processus de DDR est importante pour la mise en œuvre réussie des processus de désarmement et de démobilisation, et qu'elle est vitale pour une réintégration durable des ex-combattants. Les Nations Unies devraient encourager et soutenir, le cas échéant, une appropriation nationale étendue, légitime et efficace pendant toutes les phases du programme de DDR.

 *Les parties prenantes nationales et les Nations Unies devraient rédiger un mémorandum d'accord dans lequel le gouvernement et les parties prenantes nationales compétentes définissent leurs rôles et responsabilités respectifs, prennent des engagements en faveur du DDR en fonction de normes internationales, établissent des liens avec la réforme du secteur de la sécurité (RSS) (notamment les plans relatifs à la taille et au budget des forces armées, à l'unification et à la restructuration des forces armées, le cas échéant) et tracent les grandes lignes des activités humanitaires et des efforts de relèvement.*

L'appui des Nations Unies aux efforts nationaux est présenté dans le Tableau 3.30.2 :

Politique/stratégique	■ Mise à disposition d'une évaluation de la dynamique de la période de conflit et de la période post-conflit.
Développement des capacités institutionnelles	■ Mise à disposition d'une assistance technique, mise en place d'accords de partenariat avec des institutions nationales et mise à disposition de programmes de formation et d'un renforcement des capacités pour les partenaires locaux impliqués dans la mise en œuvre.
Mise en place de cadres juridiques	■ Mise à disposition d'une expertise internationale pour appuyer l'élaboration de cadres juridiques pour le DDR et les processus associés de la RSS et de contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC).
Assistance technique	■ Mise à disposition d'un appui direct à l'élaboration d'une politique et de programmes nationaux de DDR. Cette assistance devrait comporter des accords de partenariats ou de parrainage qui permettent le transfert de connaissances et de compétences au profit du personnel national.

Mise en œuvre/ Gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le système des Nations Unies peut être sollicité soit par le Conseil de sécurité, soit par les autorités nationales pour fournir un appui direct à la mise en œuvre de certaines composantes du programme de DDR. Un mémorandum d'accord (MA) devrait être établi entre les Nations Unies et les autorités nationales définissant les domaines de responsabilité exacts, les mécanismes pour la coordination avec les partenaires locaux et les responsabilités claires concernant la communication de l'information.
Appui logistique/ matériel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à disposition d'un appui logistique et matériel aux institutions nationales de DDR et aux agences de mise en œuvre, notamment dans les domaines suivants : technologie et équipements de communication et d'information ; transport ; réhabilitation ; conception et gestion des sites de DDR, centres de transit et autres installations ; mise en place de systèmes d'orientation et de gestion de l'information ; et achat de matériel de base pour l'assistance transitoire.
Programmes de formation destinés au personnel national	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des capacités par le biais d'offres de programmes de formation. ■ Il existe plusieurs modalités de formation, y compris les offres de cours ou de séminaires, la formation des formateurs, la formation sur le terrain, ou la formation continue, et les échanges avec des spécialistes provenant d'autres institutions nationales de DDR.
Développement des capacités locales et autonomisation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Afin de consolider l'appropriation locale, les agences internationales peuvent contribuer au renforcement des capacités locales de participation aux processus de planification et d'évaluation, de gestion financière et de projet, de compte-rendu et d'évaluation.

5. Récapitulatif des conseils clés sur les institutions nationales pour le DDR

- ✓ Les institutions nationales de DDR devraient encourager et appuyer la responsabilisation et la transparence pour consolider la confiance entre les parties et assurer un appui technique et financier continu des acteurs internationaux.
- ✓ Les mandats nationaux et internationaux de DDR devraient être cohérents et établir une claire répartition du travail.
- ✓ La coordination entre les structures et les processus nationaux et internationaux de DDR devrait être assurée au niveau de la politique, du fonctionnement et de la planification.

GP 3.40 : Missions et programmes d'appui au DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ définit les composantes centrales des besoins d'appui au DDR, à savoir le matériel et les services, le financement et la budgétisation, ainsi que le personnel ;
- ✓ explique comment obtenir un appui logistique efficace (matériel et services) de la part d'une mission de maintien de la paix ; et
- ✓ définit la structure de gestion, la planification et l'apport d'appui logistique lors d'une mission de maintien de la paix.

1. Introduction

Le succès d'un programme de DDR dépend largement de l'appui financier, logistique et administratif qu'il reçoit de la part de la mission de maintien de la paix, des agences, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des autres partenaires. Les administrateurs du DDR devraient être conscients des différentes capacités d'appui de tous les acteurs impliqués, tant au sein qu'en dehors de la mission de maintien de la paix. Ils devraient tirer parti de l'appui le plus approprié et par conséquent être capables de mettre en œuvre le programme de DDR de la manière la plus efficace possible.

2. Besoins d'appui au DDR

Les programmes de DDR nécessitent trois types d'appui principaux:

1. matériel, services et autres formes d'appui logistique ;
2. financement et budgétisation ; et
3. personnel et recrutement.

2.1. Matériel, services et autres formes d'appui logistique

Les besoins en matériel et services varient. Voici une liste générale des services et du matériel le plus souvent demandés par les programmes de DDR :

- Hébergement
- Lieux de travail
- Communication
- Technologie de l'information
- Services de santé en mesure de satisfaire à des besoins variés
- Transport aérien
- Carburant
- Logiciel de gestion des informations, machines de fabrication de cartes d'identité
- Matériaux de construction de camps, y compris la sous-traitance de la construction et de la gestion
- Mobilier de bureau
- Contrôle des déplacements
- Eau
- Services généraux (nettoyage, élimination des déchets, etc.)
- Matériel de destruction d'armes
- Prévention et précautions contre l'incendie et matériel de lutte contre l'incendie
- Matériel et fournitures de bureau
- Transport terrestre
- Rations alimentaires, accords de préparation et de livraison de nourriture
- Sécurité

2.2. Financement et budgétisation

Dans un contexte de maintien de la paix, les programmes de DDR s'appuient sur la combinaison d'un budget statutaire de l'opération de maintien de la paix et de contributions volontaires. Les contributions volontaires pourraient provenir de fonds d'affectation spéciale gérés par les Nations Unies, de fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale et d'un appui bilatéral direct.



Consultez la Section 2 du GP 3.41 : Financement et budgétisation

2.3. Personnel et recrutement

Un des piliers de l'approche intégrée du DDR par les Nations Unies est l'instauration d'une seule et même unité/équipe intégrée de DDR, ce qui facilite grandement la planification conjointe.



Consultez le GP 3.42 : Personnel et recrutement

3. Appui logistique dans le cadre d'une mission de maintien de la paix¹

Une mission de maintien de la paix peut apporter un appui logistique aux programmes de DDR au niveau du recrutement de personnel civil, du financement et d'une variété d'équipements et de services, tels que le transport, les services médicaux et la technologie de l'information.

L'appui logistique de la mission est apporté à tout programme sous mandat, et n'est pas exclusivement réservé aux programmes de DDR. (Le DDR n'est qu'une composante d'une mission multidimensionnelle de maintien de la paix.) La livraison du matériel et la prestation des services demandés par la mission de maintien de la paix dépend de la qualité des informations fournies par les administrateurs du DDR aux planificateurs logistiques. Les informations devraient être exhaustives, fournies le plus tôt possible et, si possible, accompagnées du plan de mise en œuvre du programme de DDR. Les administrateurs du DDR doivent également être conscients des longs délais de livraison de matériel et des services, ce qui se répercute sur la date de leur disponibilité, car le processus d'approvisionnement a tendance à être lent.

Les administrateurs du programme de DDR doivent par conséquent :

- indiquer clairement les besoins logistiques qui relèvent directement du volet administratif ou financier de la mission de maintien de la paix et du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) ;
- soumettre leurs besoins logistiques à la Division d'administration et/ou au Centre des opérations logistiques conjointes (JLOC) le plus tôt possible afin d'assurer un appui logistique en temps voulu ;
- essayer de faire en sorte que la totalité des besoins logistiques soient financés à partir du budget régulier de la mission et, à défaut, initier des plans d'urgence faisant appel à des contributions volontaires ; et
- identifier un nombre (réduit) d'équipements et de services prioritaires qui pourraient être financés par des contributions volontaires (ce qui peut se faire au niveau local dans de moindres délais) et remboursables.

Le Tableau 3.40.1 fournit des conseils sur trois aspects essentiels de la planification logistique :

- les besoins logistiques à prendre en compte lors de la planification ;
- les éléments à inclure, le cas échéant, dans l'aménagement des sites de cantonnement ; et
- le matériel logistique pour lequel les délais d'approvisionnement sont les plus longs :

Tableau 3.40.1 : Conseils sur la planification logistique pour un programme de DDR

Informations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Estimation du nombre total d'ex-combattants, décomposé selon le sexe, l'âge, le handicap ou la maladie, les partis/groupes et les lieux/secteurs ■ Estimation du nombre total d'armes, décomposé selon le type d'arme, de munition et d'explosif ■ Échéancier du programme indiquant le début et la fin des activités ■ Affectation des ressources, du matériel et des services inclus dans le budget statutaire ■ Noms des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des autres partenaires de mise en œuvre participants, avec leurs responsables et leurs numéros de téléphone/adresses e-mail ■ Mécanismes de coordination qui exigent la participation du JLOC ■ Bureaux, mobilier de bureau, matériel de bureau et services nécessaires y associés – accompagnés des adresses ■ Besoins en transport terrestre – types et volumes ■ Besoins en transport aérien ■ Besoins en communications, y compris les machines de fabrication de cartes d'identité ■ Nombre et adresse des divers sites, camps, cantonnements et autres installations de DDR
Plan de chaque site de cantonnement, du bureau du DDR ou du site d'inscription avec spécifications	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structure de gestion comprenant les noms et les responsabilités des officiels ■ Nombre et type de combattants, ainsi que leur âge et leur sexe ■ Nombre et type de toutes les catégories de personnel, y compris le personnel des ONG ■ Nature des activités à exécuter sur le site, et besoins spéciaux en matière d'entreposage des rations et de distribution d'indemnités d'insertion ■ Questions et besoins sécuritaires ■ Type de construction préféré ■ Services/équipements devant être fournis par les ONG ■ Services de camp devant être fournis par la mission, ainsi que tous autres besoins spécifiques ■ Restrictions/questions alimentaires ■ Matériel de lutte contre l'incendie ■ Procédures opérationnelles permanentes (POP) d'évacuation des camps ■ Politique relative à l'embauche des ex-combattants en tant qu'ouvriers pour la construction de camps

Articles avec de longs délais d'exécution

- Bâtiments préfabriqués : de 30 à 90 jours
- Centrale téléphonique : de 45 à 60 jours
- Ensembles de générateurs : 60 jours
- Réfrigérateurs : 60 jours
- Ordinateurs de bureau : 60 jours
- Équipement de manutention : de 60 à 120 jours
- Station terrestre de communication par satellite : de 60 à 125 jours
- Pompe à carburant (150 litres) : 90 jours
- Cuve souple à carburant (6 000 gallons) : 90 jours
- Véhicules légers : 90 à 140 jours
- Système mobile de télécommunication déployable (SMTD) : 120 jours
- Véhicules 4 x 4 : 120 jours
- Matériel de gestion de carburant : 120 jours
- Véhicules de soutien logistique : de 120 à 360 jours

L'éventail de l'équipement et de services fournis à un programme ou à une activité proviendra normalement d'une combinaison de sources militaires et civiles des Nations Unies ou bien commerciales. Chacune de ces sources a ses avantages et ses inconvénients, comme le montre l'Encadré 3.40.1.

Encadré 3.40.1 : Options pour la mise à disposition d'un appui logistique à un programme de DDR

- *L'appui logistique d'une mission des Nations Unies* opère la plupart du temps dans les environnements les plus hostiles et s'adapte facilement aux besoins spécifiques du programme. Cependant réunir le personnel et le matériel nécessaires et établir les structures indispensables à la livraison du matériel et des services prennent du temps.
- *L'appui commercial* est apporté avec un personnel et matériel complets, mais il n'est pas toujours possible de compter sur ce type d'appui dans des environnements hostiles, et mettre en place les accords contractuels appropriés prend du temps.
- *L'appui militaire* peut intervenir même dans les environnements les plus hostiles et (en fonction du pays fournisseur de troupes) peut être mobilisé rapidement ; il est complètement doté en personnel et en matériel. Cependant, l'appui militaire peut s'avérer coûteux et manque de continuité en raison des relèves du personnel tous les 6 à 12 mois.

4. Structure de gestion d'une mission

Les administrateurs du DDR devraient également comprendre la structure de gestion de la mission et comment la planification et l'apport de l'appui logistique se déroulent dans le cadre d'une mission de maintien de la paix. L'unité/équipe intégrée de DDR doit travailler avec la structure de gestion de la mission si le programme de DDR est directement géré par le DOMP ou s'il est financé par le budget régulier de la mission. Le Tableau 3.40.2 définit les structures responsables d'assurer l'appui logistique dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, ainsi que leurs rôles :

Tableau 3.40.2 : Structures et processus clés de gestion de l'appui

Structure	Description	Rôle
Directeur général ou directeur administratif au sein de la division administrative	Responsable financier du budget statuaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ chargé de fournir tout l'appui administratif et logistique à l'ensemble des composantes de la mission ■ traduit les priorités de l'équipe dirigeante de la mission en plans, allocations de moyens, tâches et accords de suivi et de coordination
Services d'appui intégrés (SSI)	Structure civile-militaire conjointe	<ul style="list-style-type: none"> ■ analysent et hiérarchisent toutes les demandes d'appui logistique conformément aux objectifs et aux priorités de la mission ■ assignent les moyens d'appui militaire, commercial ou civil les plus appropriés pour répondre aux besoins de façon efficace et concrète
Centre des opérations logistiques conjointes, en anglais Joint Logistics Operations Centre (JLOC)	Point de contact pour la coordination avec les acteurs extérieurs au DOMP des questions de logistique	<ul style="list-style-type: none"> ■ chargé au jour le jour de la planification, de l'analyse, de la coordination et de l'attribution des tâches vis-à-vis des demandes d'appui logistique

L'équipe de gestion du DDR devrait fournir au JLOC le plan opérationnel du DDR, lequel devrait comprendre des informations sur : les moyens physiques (espace, fournitures, matériel) ; les moyens humains (internationaux, nationaux, locaux, volontaires des Nations Unies [VNU]) ; les services ; les approvisionnements ; les partenariats avec les partenaires de la mise en œuvre ; et les échéanciers.

5. Récapitulatif des conseils clés sur les missions et les programmes d'appui au DDR

- ✓ Les professionnels du DDR devraient faire preuve de souplesse vis-à-vis de l'appui apporté par l'éventail des acteurs impliqués dans le DDR.
- ✓ Les professionnels du DDR devraient fournir aux planificateurs logistiques des informations exhaustives et exactes concernant le matériel, les services, le personnel et les besoins budgétaires du programme de DDR.
- ✓ Les professionnels du DDR devraient être conscients des délais de livraison du matériel et les incorporer dans leurs estimations afin de s'assurer de leur disponibilité.

GP 3.41 : Financement et Budgétisation

Objectifs

Le présent module :

- ✓ offre une vue d'ensemble de la budgétisation axée sur les résultats et de l'analyse des coûts des besoins du DDR ;
- ✓ explique les aspects fondamentaux de la mobilisation de ressources pour le DDR ; et
- ✓ offre une orientation sur la gestion financière pour le DDR.

1. Introduction

Un financement précoce, suffisant et durable, ainsi que des structures de gestion financière efficaces et transparentes sont vitaux pour le succès des programmes de DDR. La gestion financière et le financement devraient être combinés avec des stratégies efficaces et rentables. Des stratégies avec des critères d'éligibilité mal conçus, un accent exclusivement placé sur les combattants individuels, des incitations monétaires directes et des plans de rachat d'armes constituent un fardeau financier et ne mènent pas nécessairement à un DDR durable.

Les professionnels du DDR devraient se familiariser avec la budgétisation axée sur les résultats et l'analyse des coûts des besoins du DDR. Ils devraient également savoir comment mobiliser les ressources à partir de plusieurs sources. Dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ils devraient connaître le budget statutaire, car celui-ci constitue une source de financement prévisible et fiable. Enfin, les professionnels du DDR devraient connaître les structures de gestion financière qui peuvent être mises en place pour gérer l'utilisation des fonds qui seront reçus.

 *Les administrateurs du programme devraient savoir que dans le passé, leurs prédécesseurs ont été confrontés aux problèmes suivants lors des recherches de financement pour les programmes de DDR :*

- *Retard de financement : la plupart des programmes de DDR font face à un délai de financement d'approximativement un an entre la promesse de fonds lors d'une conférence de bailleurs de fonds et la réception de ces fonds. Les paiements*

peuvent accuser davantage de retard lorsque les bailleurs de fonds ont peu confiance dans le processus de paix ou à la mise en œuvre de l'accord de paix.

- *Soumissions tardives* : le budget statutaire pour l'opération de maintien de la paix est une source de financement prévisible et fiable. Cependant, une soumission tardive d'appels de fonds peut retarder les décaissements. De plus, un manque de connaissances sur ce qui peut et ne peut pas être financé peut entraîner des problèmes de financement. La réintégration, notamment, ne peut pas être financée par cette source ; elle ne peut être financée que par des contributions volontaires.
- *Mauvaise planification* : dans le passé, des activités de mobilisation des ressources mal planifiées et mal synchronisées, alliées à une duplication inutile des structures administratives, ont semé la confusion chez les personnes chargées de planifier et de mettre en œuvre le DDR, ont réduit la confiance des bailleurs de fonds ainsi que leur disposition à verser les fonds requis.

2. Budgétisation axée sur les résultats

L'analyse des coûts des besoins du DDR devrait être comprise dans un cadre de budgétisation unique, à savoir le cadre de budgétisation axée sur les résultats (BAR), qui idéalement fait partie intégrante du cadre axé sur les résultats.

La BAR est un outil essentiel de la gestion axée sur les résultats. Celle-ci contribue à plutôt mettre l'accent sur les responsabilités axées sur les résultats que sur le calcul des coûts de production. Grâce à elle, les ressources identifiées dans le budget contribueront effectivement aux résultats (réalisations et impact) identifiés dans le cadre général axé sur les résultats du programme de DDR.



Savez-vous comment créer un cadre de BAR ? Consultez l'Annexe D.1 des IDDRS 3.41 : Financement et budgétisation.



Voulez-vous découvrir à quoi ressemblent les cadres axés sur les résultats et/ou les cadres de BAR pour le DDR ? Consultez l'Annexe B.1 des IDDRS 3.41 : Financement et budgétisation, qui contient le cadre axé sur les résultats élaboré pour le Liberia, tandis que les Annexes B.2 et D.2 présentent le cadre de BAR utilisé au Soudan.

Encadré 3.41.1 : Conseils clés pour l'élaboration des budgets de DDR

- Les coûts des exigences d'un programme de DDR devraient être analysés avec précision au cours de la phase d'évaluation/de conception du programme. En l'absence d'informations concrètes, les Nations Unies formuleront les hypothèses/estimations nécessaires. Le processus de budgétisation et de planification devra prendre en compte les pires scénarios possibles et prévoir une souplesse financière suffisante pour faire face aux situations d'urgence.

- L'évaluation des coûts des activités de DDR devrait s'effectuer au sein d'un cadre unique axé sur les résultats. Ce cadre devrait être conforme et lié à d'autres structures de financement (processus d'appel consolidé [PAC], missions d'évaluation conjointes [MEC], processus d'évaluation des besoins en situations post-conflit [PCNA¹]).
- Le processus de budgétisation pour financer les besoins du DDR devrait se fonder sur une compréhension claire de la distinction entre les responsabilités de mise en œuvre nationale et internationale, et étroitement coordonné avec l'élaboration et le financement de la structure nationale de DDR.
- Un groupe de bailleurs de fonds devrait être mis en place pendant la phase d'élaboration du programme afin de garantir l'implication des bailleurs de fonds.
- L'identification des besoins, des sources et des modes de financement devrait être intégrée à des cadres globaux de stratégie et de financement de relèvement post-conflit.



Consultez la Section 7 des IDDRS 3.41 : Financement et budgétisation, qui explique le processus habituel utilisé au sein des Nations Unies pour l'élaboration du budget global d'une mission de maintien de la paix pour soumission à l'Assemblée générale.

3. Mobilisation des ressources (levée de fonds)

Un aspect crucial de la stratégie de mobilisation des ressources est de lever des fonds auprès de différentes sources de bailleurs de fonds et de financement, en fonction des besoins du DDR qu'ils peuvent financer pendant les différentes phases du cycle du programme de DDR.

3.1. Sources de financement

Le financement pour un programme de DDR provient généralement de six sources principales :

1. les fonds de réaction rapide ;
2. le budget statutaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
3. les contributions volontaires de bailleurs de fonds ;
4. les contributions en nature des agences, programmes et fonds des Nations Unies ;
5. les dons et les prêts de la Banque mondiale ; et
6. les contributions des gouvernements post-conflit.

1. Les fonds de réaction rapide

Les fonds de réaction rapide sont particulièrement utiles lors de la phase initiale de planification et de lancement des programmes de DDR, du fait de leur disponibilité immédiate, du décaissement rapide et de leur souplesse. Ces fonds fournissent des capacités et des ressources pour financer les activités qui ne peuvent pas attendre les contributions volontaires des bailleurs de fonds, généralement soumises à des procédures d'autorisation et de décaissement plus longues.

Voici des exemples de fonds de réaction rapide :

- le Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement (CPR TTF) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les fonds « MCARB² 1.1.3 » ;
- le Mécanisme de réaction rapide de l'Union européenne ; et
- le Fonds post-conflit de la Banque mondiale.



Consultez la Section 9 des IDDRS 3.41 : Financement et budgétisation pour en savoir plus sur les fonds de réaction rapide.

2. Le budget statutaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le budget statutaire des opérations de maintien de la paix est normalement valide pour un an. Selon la note du Secrétaire général sur les définitions du DDR (A/C.5/59/31) adoptée en mai 2005 et de la résolution A/RES/59/296 de l'Assemblée générale, le budget statutaire des opérations de maintien de la paix peuvent financer les besoins suivants en désarmement et en démobilisation :

- frais de personnel (membres du personnel local et international, consultants, etc.) ;
- matériel affecté au désarmement et aux sites de démobilisation ;
- infrastructures et logistique ;
- coûts opérationnels (logistique et coûts limités de mise en œuvre de programme) ;
- transports (aériens et terrestres) ;
- rations (approvisionnement de nourriture) ;
- vêtements civils et autres articles non alimentaires ;
- projets de contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) ;
- formation au DDR ;

- projets à impact rapide ;
- activités d'information et de sensibilisation en appui au programme de DDR ; et
- appui à la réinsertion allant jusqu'à un an des combattants démobilisés après leur désarmement.

3. Contributions volontaires de bailleurs de fonds

Les contributions volontaires d'États membres des Nations Unies sont la principale source de financement des programmes de DDR, car elles peuvent être utilisées pour financer tous les besoins du DDR, y compris les activités de réintégration qui ne peuvent être financées par le budget statutaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces contributions peuvent provenir de différentes sources, notamment des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, mais elles proviennent essentiellement de l'aide étrangère au développement (AED)³.

4. Les contributions en nature des agences, programmes et fonds des Nations Unies

Certaines agences des Nations Unies pourraient être à même de fournir des contributions en nature pour certaines des activités d'un programme de DDR. Celles-ci pourraient comprendre, par exemple, une aide alimentaire aux ex-combattants pendant leur cantonnement ou lorsqu'ils sont reçus par des équipes mobiles ou dans les bureaux du programme de DDR, des fournitures et du matériel pour des examens médicaux, ou la sensibilisation au VIH/sida et les conseils dans ce domaine. La disponibilité et l'apport de ces contributions devraient être discutés, identifiés et convenus pendant la phase d'élaboration et de planification du programme.

5. Les dons et les prêts de la Banque mondiale

La Banque mondiale octroie elle aussi des dons et des prêts aux gouvernements nationaux en soutien au DDR. De plus, elle administre un programme de DDR régional pour la région des Grands lacs en Afrique centrale : le Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP).

6. Les contributions des gouvernements post-conflit.

Les gouvernements post-conflit contribuent eux aussi au financement des programmes nationaux de DDR qui sont considérés comme des priorités nationales. Ces contributions jouent un rôle clé dans la mise en place et le fonctionnement des institutions et des programmes nationaux de DDR. De plus, elles favorisent le sentiment d'appropriation du processus de DDR. Mais ces fonds

ne sont pas généralement utilisés pour financer des activités et des opérations mises en œuvre par les Nations Unies.

 **L'Annexe E des IDDRS 3.41 illustre comment différents types et sources de fonds peuvent être combinés pour financer les besoins de DDR sur une période de mise en œuvre de quatre ans.**

3.2. Mécanismes de levée de fonds

Une fois qu'un administrateur de programme de DDR sait précisément quelle source de financement peut être utilisée, la prochaine étape consiste à réfléchir aux mécanismes de levée de fonds à mettre en œuvre pour mobiliser ces ressources.

Tableau 3.41.1 : Mécanismes de levée de fonds généralement mis en œuvre pour mobiliser des ressources pour les programmes de DDR

Processus d'appel consolidé (PAC)	<ul style="list-style-type: none">■ Le PAC est le mécanisme commun de planification inter-agences de coordination et de mobilisation des ressources pour la réponse humanitaire à une crise ; il est géré par le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA).■ Le PAC est souvent élaboré et financé pendant la période de crise ou dès la fin des hostilités, et représente un moyen limité d'obtenir des avances de fonds pour le DDR avant le décaissement principal des contributions volontaires.■ Le financement dépend selon les agences.■ Les activités de démobilisation et de réinsertion pourraient être incluses dans ce cadre.■ Les projets devraient clairement montrer qu'ils appuient ou sont liés à des objectifs et des institutions humanitaires.
Appels transitoires	<ul style="list-style-type: none">■ Les appels transitoires sont élaborés dans les pays en situation post-conflit où une PCNA n'a pas été exécutée.■ Les appels transitoires se concentrent sur les besoins post-conflit à la fois humanitaires et immédiats, y compris les écarts transitoires liés aux besoins de paix et de développement durables à plus long terme.■ Le gouvernement joue un plus grand rôle dans la conception et la mise en œuvre.■ Les appels transitoires sont plus rapides et plus souples qu'une conférence générale de bailleurs de fonds fondée sur une PCNA.

Évaluation des besoins en situations post-conflit (PCNA) et conférences internationales de bailleurs de fonds

- La PCNA est un processus orienté vers le développement mené par les pouvoirs publics et appuyé par la communauté internationale.
- Une PCNA a pour but de définir les priorités du relèvement à court terme (de 12 à 24 mois) et potentiellement à moyen terme (de 24 à 60 mois), ainsi que de définir les répercussions financières sur la base d'un objectif à long terme (de 5 à 10 ans).
- Les conférences internationales de bailleurs de fonds sont organisées par les Nations Unies et la Banque mondiale et se fondent sur le document de la PCNA. Lors de cette conférence, les bailleurs de fonds individuels font leurs promesses de fonds.

4. Cadre de gestion financière

Un cadre de gestion financière unique devrait être mis en place pour gérer les fonds du DDR. Cette structure devrait s'appuyer sur les institutions nationales de DDR qui seront mises en place. La structure devrait comprendre une unité de gestion financière indépendante, qui peut être hébergée au sein de l'institution nationale de DDR ou être confiée à un partenaire international.

Encadré 3.41.2 : Fonctions financières des institutions nationales de DDR (structure de financement du DDR)

- *La commission nationale de DDR* fournit une orientation stratégique globale sur le financement du DDR, assure la cohérence avec la stratégie de DDR et la coordination entre les principales parties prenantes bilatérales et multilatérales.
- *Une agence nationale/internationale de coordination et de planification technique* assure la coordination sur le plan technique avec les partenaires bilatéraux et les organisations non gouvernementales (ONG), veille à la cohérence des activités et du financement, et assure la coordination des programmes avec des cadres et des processus élargis (par exemple, le relèvement et la réforme du secteur de la sécurité [RSS]), fournit des conseils techniques généraux, effectue des évaluations techniques de propositions financières et de l'éligibilité, et formule des conseils sur la pertinence du financement.
- *Un comité d'approbation de projet* analyse et approuve les propositions de financement éligibles soumises aux centres de financement du DDR, et fournit également des conseils stratégiques sur une utilisation des fonds alignée sur les priorités nationales.
- *Une unité de gestion financière indépendante* apporte son appui aux travaux du comité susmentionné par le biais de tâches administratives et secrétaires, et assure la communication adéquate des informations. Dans certains cas, le secrétariat peut également être chargé de services financiers, tels que l'approvisionnement et la gestion des contrats.

Pour s'assurer que la structure de financement d'un programme de DDR reflète l'orientation stratégique générale et le contenu essentiel du programme de DDR intégré, les responsables de la planification et du programme de DDR devraient participer à tous les niveaux de la structure de gestion des fonds, et des systèmes communs de gestion des informations devraient être utilisés. Tout changement dans la stratégie de financement devrait être immédiatement répercuté sur le mode d'organisation de la structure de financement et être approuvé par les principales parties prenantes impliquées.

4.1. Critères d'affectation des fonds

L'affectation des fonds devrait se faire sur la base d'un ensemble de critères qui couvrent les objectifs/l'impact, les réalisations, les produits, les activités et les ressources du programme. Ces derniers seront utilisés par les comités d'évaluation technique et de projets dans le cadre de l'examen des demandes de financement par des agences des Nations Unies et d'autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre. Les critères peuvent varier en fonction du mécanisme de financement, mais les catégories génériques (typiques) de critères peuvent comprendre :

- des liens avec le secteur thématique général et/ou les objectifs du programme ;
- les capacités et les résultats démontrés de l'organisation qui soumet la proposition ;
- la solidité de la proposition technique ;
- la rentabilité de la proposition ;
- l'implication des parties prenantes locales et nationales ; et
- les résultats qui peuvent être atteints.

4.2. Suivi et compte-rendu

Pour éviter toute duplication et tout chevauchement du suivi et du compte-rendu, les membres du secrétariat devraient entretenir des liens étroits avec le personnel chargé du suivi et de l'évaluation de l'unité/équipe intégrée de DDR, et utiliser, dans la mesure du possible, les mêmes méthodologies, structures et mécanismes.



Les programmes de DDR doivent instaurer de rigoureux mécanismes de contrôle afin d'assurer un degré d'exactitude élevé dans le suivi, l'évaluation, la transparence et la reddition de comptes. L'utilisation de fonds doit être conforme aux règles et à la réglementation des Nations Unies et des bailleurs de fonds.

4.3. Lier les mécanismes de financement parallèles

Étant donné le caractère complexe et la portée des interventions de DDR ainsi que l'éventail des parties prenantes impliquées, des initiatives parallèles (c'est-à-dire des initiatives concomitantes), des Nations Unies et de tierces organisations, sont inévitables. Des liens doivent être créés entre ces initiatives afin de garantir qu'il n'y ait pas de duplication des efforts ou que la cohérence globale n'en soit pas affectée.

Les mécanismes de financement parallèles habituels comprennent :

- *Le financement de mission* : bien que la mission de maintien de la paix des Nations Unies soit une composante vitale de la structure intégrée globale des Nations Unies, son principal mécanisme de financement (contributions statutaires) est géré directement par la mission elle-même en collaboration avec le siège du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et ne peut donc être pleinement intégré à l'institution de financement du DDR. Il devrait donc être considéré comme un mécanisme de financement parallèle, même si la décision sur la manière dont les fonds sont utilisés et gérés peut être prise par l'institution de financement du DDR ;
- *Les fonds d'agences parallèles* : certaines agences pourraient avoir des programmes susceptibles de soutenir les activités de DDR (par ex. l'aide alimentaire aux ex-combattants dans le cadre d'un programme global d'aide alimentaire), y compris les projets de DDR qui ne relèvent pas de la structure générale du programme intégré ;
- *Les fonds d'aide bilatéraux* : certains bailleurs de fonds, notamment ceux dont les agences d'aide bilatérales sont actives en situation post-conflit et/ou par rapport à des questions relatives au DDR, pourraient choisir de financer des programmes qui sont parallèles aux efforts intégrés, et qui sont mis en œuvre directement par des partenaires nationaux ou infranationaux. Dans ce contexte, il est important de s'assurer que ces bailleurs de fonds participent activement au DDR et aux structures correspondantes des institutions de financement.

4.4. Mécanismes de gestion des fonds

Même quand une seule structure de gestion financière est mise en place, il peut s'avérer nécessaire d'avoir recours à un grand nombre de mécanismes de gestion de fonds, notamment si les fonds proviennent de sources multiples. Le Tableau 3.41.2 met en évidence plusieurs mécanismes de gestion des fonds :

Tableau 3.41.2 : Mécanismes de gestion des fonds

Financement regroupé	<ul style="list-style-type: none">■ Les organisations participantes des Nations Unies mettent des fonds en commun au sein d'une organisation des Nations Unies, choisie d'un commun accord par le comité de coordination du cadre de gestion financière du DDR.■ L'organisation des Nations Unies choisie assume la responsabilité de la gestion des fonds et devient l'agent administratif (AA) qui apporte son appui aux partenaires autorisés à gérer et à mettre en œuvre le programme commun d'activités.■ Cette option de gestion des fonds est la plus concrète et la plus efficace lorsque les organisations participantes des Nations Unies travaillent en vue d'obtenir des résultats communs avec un partenaire national ou infranational commun.
Financement intermédiaire	<ul style="list-style-type: none">■ Cela a lieu quand les bailleurs de fonds et les agences, les fonds et les programmes participants des Nations Unies acceptent d'acheminer les fonds par l'intermédiaire d'une seule agence, fonds ou programme participant des Nations Unies (qui devient l'AA).■ L'AA devrait être choisi conjointement par le comité de coordination du DDR. La reddition de comptes et la responsabilité programmatique devrait incomber aux agences, aux fonds et aux programmes participants des Nations Unies ainsi qu'aux partenaires (infra) nationaux qui gèrent leurs composantes respectives du programme commun.■ L'avantage de cette approche est qu'elle permet un financement du DDR sur la base d'une répartition convenue du travail au sein du système des Nations Unies.
Partage des coûts	<ul style="list-style-type: none">■ Il s'agit d'une méthode de partage des coûts pour un projet ou d'un ensemble d'activités spécifiques (par opposition à une méthode ouverte, comme un fonds spécial) entre deux ou plusieurs organismes.■ Elle ne devrait être utilisée que pour : les projets spécialisés non prévus dans le programme de départ ; les projets de moindre envergure dont la mise en œuvre précède la mise en place des principaux financements ; le financement avec des accords spéciaux ; et les projets qui servent de lien vers d'autres projets et programmes.■ Son utilisation devrait être régie par l'agence de coordination et de planification technique du DDR et par les critères d'application, les procédures et les besoins communs de compte-rendu.

Fonds d'affectation spéciale

- Un fonds d'affectation spéciale est un mécanisme utilisé pour recevoir et gérer les fonds des donateurs pour un large secteur thématique, par opposition à un projet particulier. Il est établi comme une entité comptable distincte avec un gestionnaire de fonds d'affectation spéciale désigné (en l'occurrence un AA), ainsi qu'une structure de gouvernance qui décide de l'affectation des fonds encaissés ; il est responsable du suivi et de l'évaluation de la manière dont les fonds sont utilisés.
- Les fonds d'affectation spéciale permettent une coordination des bailleurs de fonds et des structures de financement unifiées de façon à éviter les écarts de financement, la duplication et les incohérences politiques. Par ailleurs, ils permettent la transparence et la reddition de comptes.

5. Récapitulatif des conseils clés sur le financement et la budgétisation pour le DDR

- ✓ La stratégie, la structure et les mécanismes de financement d'un programme de DDR devraient être intégrés. Les administrateurs du DDR devraient éviter toute duplication et tout chevauchement dans le processus de DDR, non seulement pour améliorer la rentabilité des programmes de DDR, mais également pour améliorer leur cohérence.
- ✓ Obtenir des financements pour des programmes de DDR est une tâche vitale, car il n'est pas rare que les bailleurs de fonds suspendent leur financement jusqu'à ce qu'ils aient suffisamment confiance dans le processus de paix. Dans ce contexte, les programmes de DDR ne peuvent se permettre de s'exposer à un ralentissement du financement à cause de soumissions tardives et d'une mauvaise planification.
- ✓ Pour améliorer la planification, les administrateurs du DDR devraient clairement comprendre les sources et les mécanismes de financement et être en mesure d'en tirer parti, en fonction des types de besoins du DDR et des échéances nécessaires.
- ✓ Les programmes de DDR devraient comporter un cadre de gestion financière unique pour gérer les fonds de DDR. Des mécanismes de suivi devraient être mis en place pour garantir l'efficacité, la transparence et les responsabilités au niveau de l'affectation et de l'utilisation des fonds.

GP 3.42 : Personnel et recrutement

Objectifs

Le présent module :

- ✓ offre une vue d'ensemble de l'unité ou équipe intégrée de DDR dans une mission de maintien de la paix ;
- ✓ fournit des informations sur le recrutement et le déploiement de personnel pour l'unité ou équipe intégrée de DDR; et
- ✓ montre comment élaborer un programme d'orientation destiné au personnel d'une unité intégrée de DDR.

1. Introduction

La mise en œuvre de l'approche intégrée de DDR peut être améliorée en instaurant des équipes intégrées de DDR dont le personnel provient conjointement du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies. Ces équipes intégrées de DDR sont organisées au sein de l'unité intégrée de DDR.

Mais l'intégration, en particulier au niveau des bureaux de pays, reste limitée par des obstacles administratifs, budgétaires, opérationnels et de gestion. Il reste encore aux départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies à bâtir une culture organisationnelle qui incorpore les programmes et les unités intégrés de DDR. Le secrétariat et les membres du Groupe de travail inter-agences des Nations unies continuent à rechercher des moyens de surmonter ces obstacles. *Si une intégration administrative complète s'avère impossible, l'objectif devrait être de parvenir à une intégration complète aux niveaux de la conception et de la planification du programme.*

 **Consultez le GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : Processus et structures, et GP 3.20 : Conception des programmes de DDR**

2. Objectif de l'unité intégrée de DDR

L'objectif en instaurant une unité intégrée de DDR est d'assurer une coordi-

nation et une planification communes pour une mise en œuvre concrète et efficace. L'unité intégrée de DDR emploie par ailleurs les compétences et le savoir-faire spécifiques des agences, fonds et programmes des Nations Unies pour maintenir sa souplesse et sa rapidité de réaction au sein du programme de DDR et ainsi augmenter ses chances de réussite.

3. Conseils pour la mise en place de l'unité intégrée de DDR

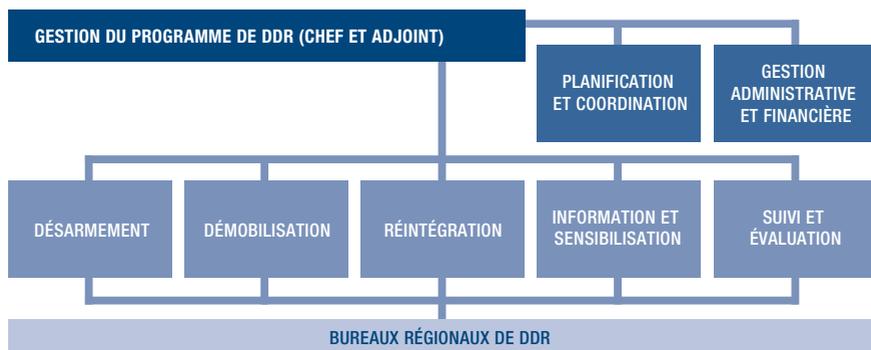
Les conseils qui suivent s'appliquent à la mise en place de l'unité intégrée de DDR :

- *Gestion conjointe de l'unité de DDR* : le chef de l'unité de DDR devrait occuper un poste dans la mission de maintien de la paix, financé à partir du budget statutaire. Le chef adjoint de l'unité intégrée de DDR sera détaché par le PNUD, même si la mission de maintien de la paix lui apporte un appui logistique et administratif, afin qu'il puisse exercer ses fonctions de chef adjoint du DDR.
- *Cellule administrative et financière du PNUD* : le PNUD détachera une petite cellule administrative et financière de son bureau de pays pour appuyer les aspects de mise en œuvre du programme de DDR. Les principes de détachement établis pour le chef adjoint de l'unité du DDR s'appliqueront.
- *Détachement de personnel d'autres organismes des Nations Unies* : le détachement garantit une participation et un engagement actifs des agences des Nations Unies dans les décisions stratégiques et dans la coordination des activités de DDR des Nations Unies. L'incorporation du personnel d'agences des Nations Unies dans cette structure est fondamentale et ce personnel devrait être affecté au même endroit. Les décisions de détachement seront prises durant les premières étapes de la planification afin de garantir la disponibilité de l'appui budgétaire approprié.
- *Des unités d'appui au projet (UAP) devraient être installées* : les UAP peuvent fournir les capacités (programme, suivi, opérations, financement) pour mettre en œuvre les composantes clés de l'appui des Nations Unies au sein de la structure nationale de programmation et de planification du DDR.
- *Des liens avec d'autres parties de la mission de maintien de la paix et l'équipe-pays des Nations Unies (EPNU) devraient être mis en place* : l'unité intégrée de DDR sera étroitement liée à d'autres groupes de la mission de maintien de la paix, notamment le personnel militaire et la police, afin d'assurer une approche commune du programme de DDR.

4. Rôles de l'unité intégrée de DDR

En général, l'unité ou équipe intégrée de DDR devrait remplir les rôles définis dans la figure 3.42.1 :

Figure 3.42.1 : Rôles de l'unité intégrée de DDR



5. Recrutement et déploiement

Les services de soutien et de gestion du personnel (SSGP) du Bureau de l'appui aux missions/DOMP sont chargés du recrutement et du déploiement du personnel dans une mission de maintien de la paix, à l'exception du personnel détaché par des agences des Nations Unies, qui appliquent leurs propres procédures de recrutement.

Le personnel d'une unité intégrée de DDR devrait être choisi le plus tôt possible et devrait être compétent, chevronné et avoir reçu la formation appropriée. Il est tout particulièrement important que le chef et son adjoint soient recrutés tôt au sein de l'équipe technique qui soutient la planification, pendant le processus de paix. Cela garantira une bonne coordination entre les agences et assurera la continuité de la direction de l'unité intégrée de DDR.

Il existe plusieurs domaines dans lesquels le personnel de l'unité de DDR peut être recruté :

- missions de maintien de la paix ;
- agences, fonds et programmes des Nations Unies ;
- différents sièges des Nations Unies ;
- système des volontaires des Nations Unies ;
- autres organisations internationales, comme par exemple la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc. ;

- organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales ; et
- le secteur privé.

Les étapes spécifiques des SSGP pour recruter les candidats qui conviennent sont les suivantes :

- les candidats s'inscrivent en ligne en réponse à une offre d'emploi générique sur le système Galaxy (<http://www.jobs.un.org>) ;
- Les SSGP trient les candidatures pour sélectionner les candidats qui remplissent tous les critères du poste et les inscrivent tous sur une liste de candidats pour ce niveau/groupe de postes ;
- le directeur du personnel civil de la mission identifie un poste vacant et demande aux SSGP de procéder à un recrutement ;
- les SSGP mettent à disposition la liste des candidats préalablement sélectionnés et approuvés sur le plan technique ;
- l'administrateur de programme de la mission fait passer des entretiens aux candidats et recommande sa sélection ; et
- les SSGP lancent le processus de recrutement (par exemple les vérifications des recommandations, l'offre de nomination, l'agrément médical, les préparatifs pour le voyage, etc.).

 *Recruter du personnel compétent et expérimenté peut être un long processus, même en passant par les SSGP. Les administrateurs du DDR devraient non seulement lancer le processus de recrutement le plus tôt possible, mais aussi examiner les transferts de personnel entre les agences et d'autres options à court terme, comme les prêts de personnel et les détachements.*

 **Souhaitez-vous obtenir des descriptions génériques de postes à pourvoir dans une unité de DDR ? Consulter les Annexes C.1 à C.13 des IDDRS 3.42 qui fournissent un éventail de descriptions de postes allant de « chef d'unité » à « responsable des questions de genre ».**

6. Stage préparatoire

L'unité ou équipe de DDR sera composée de personnes dont les expériences personnelles et professionnelles seront différentes. Par conséquent, un stage préparatoire sera nécessaire pour s'assurer que chacun des nouveaux membres du personnel fait effectivement partie de l'équipe et se sent à l'aise dans son nouveau rôle. Quiconque s'engage dans l'unité ou équipe intégrée de DDR, ou est muté d'un poste ou d'un département à un autre, doit suivre un stage préparatoire.

Le chef de l'unité ou équipe intégrée de DDR devrait élaborer un programme

de stage préparatoire pour le personnel de l'unité ou équipe intégrée de DDR. Le supérieur hiérarchique est chargé de s'assurer que le nouveau membre de l'unité ou équipe reçoit toutes les informations dont il a besoin pour exercer ses fonctions et ses responsabilités de façon concrète, efficace et avec assurance.

En plus d'avoir une compréhension raisonnable du contexte du pays, du mandat et de la structure de la mission de maintien de la paix, ainsi que des règles et des procédures spécifiques de sécurité, le nouveau personnel doit se familiariser avec les points suivants associés au DDR :

- les dispositions relatives au DDR dans l'accord de paix ;
- le mandat de DDR de la mission de maintien de la paix des Nations Unies ;
- la structure organisationnelle et les rôles de l'unité ou équipe de DDR ;
- la stratégie, la politique, le programme et le plan de mise en œuvre actuels du DDR ; et
- les IDDRS et le *Guide pratique des IDDRS*.

L'initiation peut s'effectuer par le biais de réunions et/ou d'une formation, en fonction du nombre de nouveaux membres du personnel à déployer, de leurs rôles et responsabilités et des dates d'arrivée. Il conviendrait de demander à certains membres de la mission de maintien de la paix, de l'unité ou équipe intégrée de DDR et de la Commission nationale de DDR (CNDDR) de participer au stage préparatoire des nouveaux membres du personnel.



Besoins en formation au DDR : la demande en spécialistes du DDR est élevée à cause de l'augmentation du nombre de programmes de DDR mis en œuvre à l'échelle mondiale ces dernières années. Autrement dit, les nouveaux membres du personnel ne posséderont pas nécessairement les compétences et l'expérience requises de la part de spécialistes en DDR pour exécuter leurs rôles et assumer leurs responsabilités. Une formation du personnel peut ainsi s'avérer nécessaire en sus de l'initiation pour garantir le succès du programme de DDR. D'autres informations sur la formation au DDR sont disponibles à la page Web du Centre de ressources des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (<http://www.unDDR.org>).

7. Récapitulatif des conseils clés sur le personnel et le recrutement pour les programmes de DDR

- ✓ Il peut s'avérer impossible de parvenir à une intégration administrative complète en raison des différences dans les procédures financières et administratives de la mission de maintien de la paix et des agences, des fonds et des programmes des Nations Unies. L'objectif devrait ainsi plutôt être de parvenir à une intégration complète aux niveaux de la conception et de la planification et de garantir une coordination efficace et opportune des opérations dans le cadre d'un seul et même programme et plan de mise en œuvre de DDR.
- ✓ Le personnel devrait être formé et suivre un stage préparatoire avec cet objectif à l'esprit, afin qu'il puisse exécuter le programme de DDR de façon concrète et efficace.

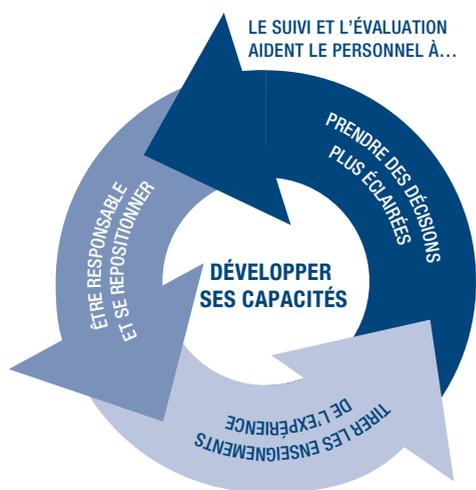
GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ souligne l'importance du suivi et de l'évaluation (S&E) dans la gestion du programme;
- ✓ montre comment développer une stratégie de S&E propre au DDR ; et
- ✓ donne des conseils sur la manière d'effectuer le S&E.

Figure 3.50.1 : Objectifs du S&E¹



Source : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Manuel sur le suivi et l'évaluation des résultats*, 2002.

1. Introduction

Pour planifier, concevoir et mettre en place rapidement des programmes, les professionnels du DDR sont confrontés à une pression immense. Mais ces pressions ne devraient pas les dispenser de leur obligation à mener un S&E des programmes de DDR. Le succès des programmes de DDR dépend en grande partie de la qualité du S&E.

Le S&E est indispensable pour :

- prendre des décisions informées ;
- tirer les enseignements des expériences vécues ;
- assurer les responsabilités ; et
- développer les capacités.

Sans suivi, les administrateurs ne reçoivent pas le retour d'information qui leur est nécessaire pour prendre les décisions de tous les jours et ne peuvent pas communiquer efficacement avec les parties prenantes. Sans évaluation, il est impossible d'apporter les ajustements nécessaires aux programmes et de retenir les enseignements tirés afin de les intégrer aux futurs programmes.

2. Le S&E et la gestion axée sur les résultats

Le S&E fait partie intégrante de l'approche axée sur les résultats pour la mise en place et la gestion des programmes. Par conséquent, le S&E vise à évaluer comment et si de nombreux facteurs contribuent à atteindre les objectifs proposés ou en empêchent leur réalisation.

Encadré 3.50.1 : Définitions des termes clés utilisés dans ce module

Le suivi est la collecte fréquente et systématique de données sur des indicateurs spécifiques pour fournir aux administrateurs et aux principales parties prenantes d'un programme en cours des indications sur l'étendue des progrès grâce à l'utilisation des fonds alloués.

L'évaluation est l'estimation systématique et objective de la conception, de la mise en œuvre et des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique en cours ou terminée. Le but est de déterminer la pertinence des objectifs, l'efficacité de la conception, de la mise en œuvre et de l'utilisation des ressources, l'impact sur les bénéficiaires et la viabilité des résultats.

Le compte-rendu est la délivrance systématique et en temps donné d'informations essentielles à des intervalles précis. Le compte-rendu fait partie intégrante du S&E.

Un enseignement tiré est un exemple instructif basé sur une expérience qui s'applique à une situation générale plutôt qu'à une circonstance particulière. Il s'agit d'apprendre sur la base d'une expérience.

Un indicateur est un facteur quantitatif ou qualitatif ou une variable qui fournit un moyen simple et sûr de mesurer un objectif, de refléter les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer la performance d'un acteur.

L'état de référence initial est la situation existant avant que le programme ou l'activité ne débute et par rapport à laquelle les progrès peuvent être évalués et des comparaisons faites. Les **données de référence** sont des données qui reflètent cette situation.

Un cadre de résultats est la logique du programme qui explique comment les objectifs du programme peuvent être atteints, notamment les relations causales et les hypothèses sous-jacentes.

Source : Adapté de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Comité d'aide au développement (CAD), *Remarque d'évaluation pour l'apprentissage et la responsabilité, évaluation et efficacité de l'aide*, No. 5, Paris, 2001; *Glossaire de termes clés de gestion dans l'évaluation et la gestion axée sur les résultats* 2002; et PNUD, *Manuel sur le suivi et l'évaluation des résultats*, 2002.

Le S&E peut intervenir à deux niveaux différents :

- Le *niveau un* se concentre sur les *extrants*, qui sont les *produits et les services spécifiques* qui découlent des contributions et activités du programme ;
- Le *niveau deux* se concentre sur les *effets* du programme ou les efforts du projet, qui sont les *changements dans les conditions* que le programme ou le projet cherche à atteindre. Les effets comprennent la production d'*extrants* et d'activités et la contribution des partenaires.

Traditionnellement, les professionnels du DDR sont plus habitués au niveau 1 : le suivi et l'évaluation qui envisagent les performances en termes d'extrants. Dans le cadre de l'approche axée sur les résultats, le défi consiste à aller au-delà et à établir un lien entre les performances et les effets, au moyen d'évaluations rigoureuses et crédibles par rapport aux progrès et aux effets obtenus. La figure 3.50.2 illustre l'enchaînement des ressources, des extrants, des effets et des impacts :

Figure 3.50.2 : Chaîne de résultats



Source : Adapté du PNUD, *Manuel sur le suivi et l'évaluation des résultats*, 2002.

 **Consultez la Section 3.1 du GP 3.20 : Conception des programmes de DDR, sur la manière de développer un cadre axé sur les résultats.**

3. Points communs et différences entre suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation :

- ont pour but de systématiquement recueillir et analyser des informations pour constater les changements depuis l'état de référence initial jusqu'à l'effet souhaité ;
- sont étroitement liés aux processus de décision ;
- fournissent des informations cohérentes pour l'amélioration des programmes et des projets ; et
- peuvent démontrer la reddition des comptes.

Mais le suivi et l'évaluation se différencient par leurs objectifs, leurs axes, leur méthodologie, leur fréquence, leur rythme spécifiques et l'utilisation des résultats. Le Tableau 3.50.1 expose les différences entre les deux :

Tableau 3.50.1 : Différences entre le suivi et l'évaluation

	Suivi	Évaluation
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suit les changements depuis l'état de référence initial jusqu'aux effets souhaités. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ A pour but de valider les effets obtenus.
Axe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure les extrants des projets, programmes, partenariats et activités d'assistance et leur contribution aux effets et les ressources (selon le budget) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compare les effets voulus et réels (et effets non voulus) ■ Se concentre sur comment et pourquoi les extrants ont contribué aux effets (voulus et non voulus) ■ Se concentre sur des questions de pertinence, de rendement, d'efficacité et d'impact
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suit et évalue les performances (les progrès vers les effets) par l'analyse et la comparaison des indicateurs dans le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évalue les effets et l'impact, en comparant les indicateurs avant et après le programme ■ Repose sur le suivi des données
Fréquence et rythme + qui est responsable ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Continu et systématique par les administrateurs de programme, les chefs de projet et les partenaires clés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrainte de temps, périodique, en profondeur sur les points clés de la mise en place du cycle ■ Menée par des évaluateurs internes, des évaluateurs externes et des partenaires
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Alertes les administrateurs des problèmes de performance ■ Fournit des options pour des actions correctives 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournit aux administrateurs des recommandations stratégiques et politiques ■ Fournit une base d'apprentissage

Source : PNUD, *Manuel sur le suivi et l'évaluation des résultats*, 2002.

4. Développer une stratégie de S&E et un cadre pour le DDR

Une stratégie de S&E et un cadre pour le DDR devraient être développés pendant la phase IV de la planification (développement d'un programme et d'un cadre opérationnel) et intégrés dans la conception du programme de DDR. En général la conception et la mise en œuvre de la stratégie et du cadre de S&E sont la responsabilité de l'administrateur de programme, soutenu par le représentant du S&E.



Consultez la Section 3.4 du GP 3.10 : Planification intégrée du DDR, et les Sections 3 et 4 du GP 3.20 : Conception des programmes de DDR

Encadré 3.50.2 : Questions clés pour développer une stratégie et un cadre de S&E pour le DDR

- Existe-t-il un cadre général de résultats bien défini avec un ensemble d'indicateurs, des ressources jusqu'à l'impact ?
- Quels devraient être les objectifs de la stratégie et du cadre de S&E ?
- Quels sont les indicateurs clés provenant du cadre de résultats qui sont importants pour le S&E ?
- Quels sont les systèmes de gestion des informations nécessaires pour s'assurer que les données et informations appropriées soient collectées ?
- Comment les résultats du S&E peuvent-ils être intégrés dans la mise en œuvre du programme et utilisés pour contrôler la qualité et adapter les processus ?

Les points suivants sur le S&E devraient être relevés *au début* et *intégrés dans la conception du programme* comme suit :

- Les indicateurs applicables au S&E devraient être identifiés dans le cadre axé sur les résultats, et une étude de référence devrait être menée immédiatement avant le début de la mise en place du programme ;
- les exigences spécifiques du S&E, telles qu'un personnel dévoué, des ressources matérielles et financières et des systèmes de gestion de l'information devraient être pris en compte au moment de l'identification des exigences du programme ;
- Les aspects clés du système et des activités de S&E devraient être élaborés et harmonisés avec le cycle général de mise en œuvre du programme, et reflétés dans les plans de travail correspondants ; et
- Les méthodes de mise en œuvre du programme devraient être conçues pour permettre l'analyse et l'incorporation des résultats du S&E afin

de fournir des programmes capables d'ajuster l'approche de la mise en œuvre axée sur les résultats du S&E et les enseignements tirés.

4.1. Le document de stratégie du S&E

Le document de stratégie du S&E devrait au moins contenir les sections décrites dans le Tableau 3.50.2 :

Tableau 3.50.2 : Les sections du document de stratégie du S&E

Section plan de travail	Description
Type de S&E	Indique la catégorie d'instrument de suivi utilisée pour des rapports quotidiens, mensuels ou trimestriels, des rapports annuels, des rapports de visite sur le terrain, etc. ; et le type d'évaluations nécessaires (évaluations internes périodiques, évaluations de milieu de cycle, évaluations de fin et post-évaluations, entre autres)
Objectifs	Décrit le but de l'outil de suivi ou d'évaluation utilisé, en faisant référence à la manière dont les résultats seront utilisés, y compris la révision et l'amélioration des performances, la conformité avec les procédures, les enseignements tirés, les enquêtes sur des problèmes graves, etc.
Fréquence	Explique à quelle fréquence ou à quel moment dans le cycle de mise en œuvre du programme, un outil de suivi ou d'évaluation est utilisé
Extrants/Résultats couverts	Donne une description des extrants du projet mesurés par l'instrument de S&E. En général, le suivi mesure les extrants et les effets d'activités spécifiques (par ex. nombre d'armes récoltées, nombre d'ex-combattants désengagés, etc.), alors que les évaluations mesurent l'impact et l'efficacité globaux de l'ensemble du programme de DDR, ou de composantes individuelles comme le désarmement
Définitions des termes et des indicateurs correspondants	Décrit les indicateurs utilisés pour mesurer la performance d'un outil de S&E (voir ci-dessous la description des indicateurs)
Sources d'information, collecte des données et méthodes d'analyses	Décrit les mécanismes de collecte d'information utilisés pour rassembler les informations sur des indicateurs spécifiques, par ex. enquêtes sur le terrain, données d'enregistrement, visites sur le terrain, examen de la documentation, etc. ; et décrit les méthodes d'analyse
Responsabilités	Indique la personne ou l'unité responsable de la gestion et de la mise en œuvre du S&E
Plan de travail	Décrit qui fait quoi, comment, quand, et pour combien de temps

 **Consultez la Section 2.4 du GP 3.20 : Conception du programme de DDR, qui indique les méthodes de collecte de données ; et Section 5.3.7 des IDDRS 3.20 : Conception du programme de DDR, qui présente des méthodes pour analyser les résultats.**

La stratégie de S&E et le plan de travail peuvent être intégrés dans le document du programme de DDR et le plan de mise en œuvre ou peuvent être fournis dans un document séparé. Mais le développement de la stratégie de S&E et le plan de travail devraient faire partie intégrante de la planification et de la conception du programme de DDR.

5. Comment effectuer le suivi

Les professionnels du DDR effectuent le suivi en suivant les ressources, les activités et les extrants, et en évaluant leurs contributions aux effets. Ils devraient faire attention aux ressources, activités et extrants clés car ceux-ci peuvent indiquer si une stratégie est pertinente et efficace, ou pas.

Pour un suivi efficace, les professionnels du DDR doivent s'assurer que les données de référence ont été recueillies et que les indicateurs de performance ont été identifiés. Le meilleur moment pour recueillir les données de référence est juste avant que le programme de DDR n'entre dans sa phase de mise en place. Mais si les données de référence n'existent pas, alors elles devraient être recueillies le plus vite possible pour déterminer la situation actuelle dans le pays concerné.

Si des indicateurs n'ont pas été établis dans le cadre général axé sur les résultats pendant la conception du programme, il faudra alors les créer. Les indicateurs de performance sont définis en fonction des activités, des extrants et des effets souhaités.

5.1. Mécanismes de suivi

Il existe trois types de mécanismes de suivi :

1. *le compte-rendu/analyse*, qui consiste à obtenir et analyser la documentation d'un projet contenant des informations sur les progrès ;
2. *la validation*, qui consiste à contrôler ou vérifier que les progrès rapportés sont exacts ; et
3. *la participation*, qui consiste à obtenir un retour d'information de la part des partenaires et des participants sur les progrès et les actions proposées.

Les professionnels du DDR devraient déterminer la bonne combinaison de ces mécanismes de suivi pour chaque programme, projet ou effets. Le Tableau

3.50.3 dresse une liste des différentes méthodes pour chaque type de mécanisme :

Tableau 3.50.3 : Mécanismes et méthodes de suivi

Compte-rendu et analyse	Validation	Participation
<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport annuel de projet (RAP) ■ Rapports de progrès et/ou trimestriels ■ Plans de travail ■ Rapports de livraison de projet/programme ■ Rapports de livraison combinés ■ Documentation essentielle sur le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Visites sur le terrain ■ Visites de contrôle sur le terrain ■ Évaluations externes/ suivi ■ Enquêtes des clients ■ Évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupes d'effets ■ Mécanismes du comité directeur ■ Réunions des parties prenantes ■ Réunions des groupes cibles ■ Révision annuelle

Source : PNUD, *Manuel sur le suivi et l'évaluation des résultats*, 2002.

 **Consultez l'Annexe C des IDDRS 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR, pour voir un exemple des outils de compte-rendu et d'analyse utilisés pour le suivi du DDR en Afghanistan.**

 *Système de mécanisme de compte-rendu et de suivi des rapports : les administrateurs de programme de DDR devraient établir un mécanisme de compte-rendu et encourager le personnel à s'y soumettre. Étant donné le grand nombre possible de rapports et documents créés par le programme de DDR, le développement et le maintien d'un système de suivi des rapports est essentiel. Celui-ci servira de base pour le suivi des progrès et des évaluations, en plus d'être la mémoire institutionnelle du programme de DDR.*

6. Comment mener les évaluations

Avant de mener les évaluations, les professionnels du DDR devraient définir le type d'évaluation nécessaire.

6.1. Types et rythmes des évaluations

Les quatre types d'évaluation et le moment où elles devraient avoir lieu sont indiqués dans le Tableau 3.50.4 :

Tableau 3.50.4 : Types et rythmes des évaluations

Type d'évaluation	Rythme pendant le cycle de mise en œuvre du programme
1. Évaluations internes formatives	<ul style="list-style-type: none">■ Surtout menées pendant la première phase de mise en œuvre du programme afin d'évaluer les premières hypothèses et les suppositions de travail, et d'analyser les effets depuis les interventions et les activités pilotes■ Ce sont des mécanismes importants pour corriger les premières stratégies de mise en œuvre dans le processus de mise en œuvre, et identifier et gérer les problèmes potentiels■ Elles sont en général menées en interne par un agent du S&E ou une unité au sein de la section de DDR
2. Évaluations à mi-parcours	<ul style="list-style-type: none">■ Semblables aux évaluations internes formatives mais en général plus complètes et stratégiques (par opposition à diagnostiques) dans leur fonction■ Elles ont pour but de fournir une évaluation des performances et des effets du processus de DDR sur les parties prenantes, les partenaires, les bailleurs de fonds, et permettent aux décideurs d'évaluer le rôle global du DDR dans un contexte global post-conflit
3. Évaluations finales	<ul style="list-style-type: none">■ En général elles sont menées à la fin du cycle du programme■ Destinées à évaluer les effets dans leur ensemble et l'efficacité d'une stratégie et d'un programme de DDR, le degré auquel les principaux buts du programme ont été atteints et l'efficacité générale ayant contribué à produire un impact plus généralisé■ En général, elles traitent des questions clés relatives au cadre stratégique global et sont axées sur le programme, notamment sa pertinence, son efficacité et son rendement.
4. Évaluations ex-post	<ul style="list-style-type: none">■ En général, elles sont menées quelques années après la fin du programme de DDR afin d'évaluer l'efficacité sur le long terme des résultats/effets découlant du programme, et en particulier la durabilité des effets positifs, les impacts directs et indirects sur les conditions de sécurité, les possibilités de paix et les conséquences sur la productivité et le développement économiques.

6.2. Critères d'évaluation

Les évaluations devraient mesurer la pertinence, l'efficacité, le rendement, l'impact et la durabilité. Le Tableau 3.50.5 explique chacun de ces critères :

Tableau 3.50.5 : Critères d'évaluation

Critère	Définition	Questions pertinentes
Pertinence	Le degré selon lequel les objectifs du programme ou du projet demeurent valides et pertinents, tels qu'ils étaient planifiés à l'origine ou modifiés du fait de circonstances changeantes, dans le contexte immédiat et externe à ce programme ou projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans quelle mesure les buts et objectifs du programme sont-ils encore valides? ■ Les activités, les extraits et les effets du programme sont-ils cohérents avec les buts et objectifs généraux? ■ Les activités et les extraits sont-ils cohérents avec les effets voulus?
Efficacité	La mesure dans laquelle le programme a atteint ses buts et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans quelle mesure les objectifs sont-ils atteints ou seront-ils atteints? ■ Quels sont les facteurs majeurs ayant influencé l'accomplissement des objectifs, ou non? ■ Les objectifs ont-ils été atteints en temps voulu?
Rendement	Dans quelle mesure un programme donné a transformé les ressources en extraits et effets. Ce critère diffère de l'impact, car elle insiste davantage sur la manière dont les ressources financières, matérielles et humaines ont été utilisées pour obtenir des effets spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités étaient-elles rentables? ■ Les objectifs ont-ils été atteints en temps voulu? ■ Le programme ou projet a-t-il été mis en œuvre d'une manière efficace par rapport à des solutions alternatives?
Impact	Changements positifs et négatifs, à la fois intentionnels et non intentionnels, produits par le programme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Que s'est-il passé à la suite du programme ou du projet? ■ Quelle différence le programme a-t-il eu sur les bénéficiaires? ■ Combien de personnes ont été touchées?
Durabilité	Savoir si les bénéfices du programme continueront même lorsque le donateur ne contribue plus au fonds	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans quelle mesure les bénéfices du programme ont-ils continué après que les fonds ont cessé d'être versés? ■ Quels sont les facteurs principaux qui ont contribué à la durabilité ou non du programme ou du projet?

Source : OCDE/CAD, *Critères pour l'évaluation de l'aide au développement*, <http://www.oecd/cad.org>

6.3. Rédaction des termes de référence pour une évaluation

Les termes de référence (TDR) devraient au minimum, contenir les informations suivantes :

- *Introduction ou contexte* : une brève description des raisons et de l'attention portée par l'évaluation (effet, programme, projet, séries d'intervention par différents partenaires, etc.) ;
- *Objectifs* : le but de l'évaluation (par ex. analyser le programme stratégique et les dimensions politiques) ;
- *Portée* : quels questions, sujets et zones l'évaluation couvrira-t-elle ;
- *Résultats attendus* : quels résultats sont attendus de l'évaluation (par ex. conclusions, conseils, enseignements tirés, classement des performances et liste des actions) et comment ils devraient être utilisés ;
- *Méthodologie ou approche* : la méthodologie suggérée pour recueillir et analyser les données ;
- *Équipe d'évaluation* : la composition de l'équipe et les domaines d'expertise de l'équipe ;
- *Arrangements administratifs*: comment l'évaluation sera gérée et organisée.

Les TDR impliquent des choix stratégiques sur lesquels il faut se concentrer. Ils devraient donc être passés en revue par les principales parties prenantes lors d'une évaluation et les partenaires devraient être impliqués dans le processus de rédaction.

7. Le développement d'indicateurs

Les indicateurs sont des variables qui devraient être mesurées, des ressources à l'impact. Ils devraient donner des informations sur ce qui a été atteint en termes quantitatifs ou qualitatifs. Afin que les indicateurs aient un sens, ils devraient être mesurés par rapport aux données de référence recueillies juste avant le début de la mise en œuvre du programme.



Les indicateurs devraient être élaborés dans le cadre axé sur les résultats pendant la conception du programme de DDR.

Encadré 3.50.3 : Comment développer des indicateurs

Les étapes clés sont :

- la sélection des ressources, de l'activité, de l'extrant, de l'effet ou de l'impact ayant besoin d'indicateurs ;
- la définition des termes contenus dans les ressources, l'activité, l'extrant, l'effet ou l'impact ; et
- la création d'indicateurs pour les ressources, l'activité, l'extrant, l'effet ou l'impact.

Par exemple, si l'**extrant** est « Ex-combattants ayant reçu une assistance pour la réinsertion », les **indicateurs** peuvent être :

- le nombre d'ex-combattants vivant à un endroit donné, ayant reçu une assistance pour la réinsertion pendant un temps donné ;
- le pourcentage d'ex-combattants vivant à un endroit donné, ayant reçu une assistance pour la réinsertion pendant un temps donné ; et
- le niveau de satisfaction des ex-combattants vivant à un endroit donné, ayant reçu une assistance pour la réinsertion pendant un temps donné.

7.1. Types d'indicateurs

Il existe trois types d'indicateurs de base :

1. *Indicateurs d'activités et des ressources* : ceux-ci sont utilisés pour observer les progrès et pour vérifier les ressources et activités réelles par rapport aux attentes. Ils sont utilisés pour valider les extrants et sont exprimés en termes quantitatifs;
2. *Indicateurs de performance* : des variables qui permettent la vérification des changements dans les interventions ou qui montrent des extrants et des effets réels par rapport aux attentes. Les indicateurs de performance sont utilisés pour mesurer « comment », « si » ou « dans quelle mesure » les objectifs sont atteints plutôt que « pourquoi » ou « pourquoi pas » des progrès sont accomplis. Les indicateurs de performance sont en général exprimés en termes quantifiables;
3. *Indicateurs d'impact* : des variables qui permettent d'évaluer des résultats positifs et négatifs, primaires et secondaires, à long terme, produits par une intervention. Ces résultats peuvent être produits directement ou indirectement et peuvent être voulus ou non. Les indicateurs d'impact utilisent souvent plusieurs indicateurs différents, qui fournissent chacun des informations sur l'étendue, la durabilité et les conséquences d'un changement apporté par une intervention de DDR. De tels indicateurs peuvent comprendre des variables quantitatives et qualitatives. Les indicateurs d'impact dépendent des données de référence complètes et fiables ainsi que des liens de cause établis dans un cadre de résultats.

Des indicateurs de procuracy devraient être utilisés quand il n'y a pas d'indicateur quantitatif clair direct. Ils sont utiles pour mettre en lumière les tendances de performance et pour indiquer aux administrateurs des problèmes potentiels ou des zones de réussite. C'est souvent le cas pour les résultats en termes de changement de comportement, de cohésion sociale et d'autres résultats difficiles à mesurer.

 **Pour des exemples d'indicateurs spécifiques de DDR, consultez la Section 6.2 et l'Annexe B des IDDRS 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR ; et l'Annexe D, Section 4 des IDDRS 5.10 : Femmes, genre et DDR.**

8. Récapitulatif des conseils clés sur le suivi et l'évaluation des programmes de DDR

- ✓ L'élaboration d'une stratégie et d'un plan de travail pour effectuer le suivi et l'évaluation du programme de DDR est essentielle pour recueillir, traiter et utiliser les données et les résultats et assurer un contrôle de qualité. Cela devrait faire partie intégrante de la planification et du processus de conception du programme de DDR.
- ✓ Le S&E devrait utiliser des informations et des données provenant de mécanismes de collecte d'informations réguliers et des systèmes de compte-rendu ainsi que des indicateurs clés mesurés périodiquement.
- ✓ Le suivi et la collecte de données devrait être une composante intégrale du système de gestion des informations développé par le programme de DDR.
- ✓ L'administrateur du DDR et les évaluateurs devraient faire des efforts particuliers pour évaluer les effets du programme et l'impact en plus des ressources, des activités et des extrants.
- ✓ Les planificateurs et administrateurs du DDR devraient prendre les mesures pour le personnel, l'équipement et les ressources financières nécessaires afin de s'assurer que le S&E puissent être correctement planifiés, conçus et menés, indépendamment des autres activités de DDR.

4

OPÉRATIONS, PROGRAMMES ET SOUTIEN



Le Niveau 4 offre des conseils sur les principales composantes d'un programme de DDR, et explique les liens avec les programmes de contrôle des ALPC. Il clarifie aussi les rôles et responsabilités des forces de maintien de la paix et de la police des Nations Unies dans les programmes de DDR, et traite des campagnes d'information et de sensibilisation en appui au DDR. Les modules suivants sont trouvés dans cette section du *Guide pratique* :

- **GP 4.10 : Désarmement** propose des conseils sur la manière de planifier et de mettre en œuvre la composante de désarmement dans le programme de DDR, montre comment les risques opérationnels et techniques peuvent être réduits à des seuils tolérables, et décrit les quatre phases du désarmement.
- **GP 4.11 : Contrôle des ALPC, sécurité et développement** explique les différences et souligne les liens entre le contrôle des ALPC et le DDR, et propose des conseils sur les aspects clés des programmes de contrôle des ALPC. Ce module explique aussi les avantages et les inconvénients des mesures incitatives pour la collecte des armes.
- **GP 4.20 : Démobilisation** présente les diverses approches de démobilisation, offre des conseils sur la planification et la gestion de la démobilisation, et explique le rôle de la réinsertion dans le processus de démobilisation.
- **GP 4.30 : Réintégration** explique les différentes approches de la réintégration ; montre l'importance des services d'information, conseil et d'orientation pour la réintégration ; les possibilités offertes par la réintégration ; et décrit comment la réintégration économique, sociale/psychosociales et politique peut être mieux soutenue.
- **GP 4.40 : Rôles et responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies** décrit la composante militaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, souligne les façons dont la composante militaire peut contribuer à un programme de DDR, et montre comment la Division militaire du DOMP peut contribuer à la planification du DDR, bien avant que les forces de maintien de la paix ne soient déployées.
- **GP 4.50 : Rôles et responsabilités de la police des Nations Unies** décrit la composante policière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, explique comment la police des Nations Unies (UNPOL) peut contribuer plus efficacement au DDR, et montre la manière dont la police de proximité peut soutenir la réintégration des participants du DDR.
- **GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR** montre la manière dont l'information et la sensibilisation peuvent aider au façonnement des attitudes par rapport au DDR, présente les publics, les équipements et les moyens de communication pertinents au DDR, et explique les facteurs clés dans la planification, la conception et le suivi des campagnes d'information et de sensibilisation au sein du programme de DDR.

GP 4.10 : Désarmement

Objectifs

Le présent module :

- ✓ propose des conseils sur la manière de planifier et de mettre en œuvre la composante de désarmement dans le programme de DDR ;
- ✓ montre comment les risques opérationnels et techniques peuvent être réduits à des seuils tolérables ; et
- ✓ explique les quatre phases du désarmement : (I) collecte d'informations et planification opérationnelle ; (II) collecte ou retrait des armes ; (III) gestion des stocks d'armes ; et (IV) destruction des armes.

1. Introduction

Le désarmement est généralement considéré comme la première étape du processus de DDR, car le retrait des armes, des munitions et des explosifs détenus par un individu est perçu comme un acte hautement symbolique qui marque la fin de son rôle actif en tant que combattant. Le désarmement est également essentiel pour la mise en place et le maintien d'un environnement sécurisé au sein duquel la démobilisation et la réintégration peuvent être menées.

La composante de désarmement du programme de DDR doit être complète, concrète, efficace et sûre. Elle devrait être spécialement conçue pour répondre aux impératifs d'un environnement sécurisé et être planifiée de manière cohérente, dans le cadre global de la consolidation de la paix et du relèvement.

Les gouvernements ont le droit et la responsabilité d'appliquer leurs propres normes nationales aux opérations de désarmement menées sur leur territoire, mais ils devraient également agir en conformité avec les conventions, les normes et les meilleures pratiques régionales et internationales en matière de contrôle des armes.

Le processus de désarmement mené dans le cadre d'un programme de DDR n'est qu'un des aspects du contrôle et de la réduction des armes à l'échelle nationale, et devrait accompagner les mesures ultérieures prises à ce sujet.

Encadré 4.10.1 : Définition du désarmement

Par **désarmement** on entend la collecte, la documentation, le contrôle et l'élimination des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs et des armes légères et lourdes des combattants et, souvent également de la population civile. Le désarmement comprend également l'élaboration de programmes de gestion responsable des armes.

Source : Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 24 mai 2005 (A/C.5/59/31)

Les programmes visant à assurer le contrôle des armes détenues légalement et illégalement par des civils, des dépôts d'armes nationaux et des armes détenues par les forces de sécurité devraient être mis en place dans des délais opportuns.

2. Objectifs du désarmement

Le désarmement vise principalement à réduire ou à contrôler le nombre d'armes détenues par les combattants avant leur libération de l'armée ou de groupes armés. Les armes restituées devraient être collectées, enregistrées et stockées, puis détruites ou, après accord préalable avec les principales parties prenantes, redistribuées au nouveau gouvernement pour être utilisées par les forces nationales de sécurité, mais uniquement dans le cadre d'un processus global de révision et de réforme du secteur de la sécurité.

En outre, à court terme, le désarmement :

- indique que le conflit armé est terminé et que les parties n'ont aucune intention de reprendre la guerre ;
- rend les armes inutilisables et réduit la capacité des parties à s'engager dans un conflit armé ; et
- renforce la confiance des individus et des communautés envers le processus de paix.

Le désarmement vise, à plus long terme, à réduire les probabilités d'un retour généralisé de la violence et du conflit armé.

3. Problèmes majeurs relatifs à la sûreté et la sécurité

Avant le lancement de toute procédure de désarmement, il est essentiel que les professionnels du DDR tiennent pleinement compte de trois problèmes majeurs de sûreté et de sécurité, susceptibles de nuire au processus de désarmement et de menacer l'équilibre fragile de la paix. Ces problèmes sont exposés ci-après.

3.1. Risques opérationnels

Les risques opérationnels relatifs au désarmement, répertoriés ci-dessous, sont des facteurs qui devraient être pris en compte lors de la phase de planification du programme de DDR :

- *Les menaces pour la sûreté et la sécurité du personnel chargé du programme de DDR (des Nations Unies ou d'une tierce organisation, recruté à localement ou internationalement) : conçues pour tuer, les armes, les munitions et les charges explosives sont, par nature, dangereuses. Par conséquent, des mesures de sécurité devraient être rigoureusement observées tout au long du processus de désarmement. De plus, il se peut que les individus, les militaires ou les membres de groupes armés soient sous l'emprise de l'alcool, de la drogue et des narcotiques, et peuvent donc agir de manière irrationnelle. La mise en place d'une procédure de réaction rapide devrait permettre de neutraliser/désarmer de force de tels individus, militaires ou membres de groupes armés, le cas échéant ;*
- *Menaces pour la sûreté et la sécurité des participants et des communautés : le processus de désarmement présente également des risques potentiels pour les participants et les communautés comme, par exemple, dans le cas des victimes de tirs d'armes accidentels et d'explosions dus au mauvais fonctionnement des munitions et des explosifs. Les risques que de tels accidents se produisent devraient être réduits au moyen de la distribution de consignes de sécurité aux participants et aux communautés au cours des premières séances d'information et du programme de sensibilisation.*

3.2. Désarmement proportionnel et juste

Au moment du désarmement de deux ou plusieurs forces et groupes armés, les professionnels du DDR devraient empêcher que le désarmement d'une partie ne se déroule plus rapidement que le désarmement de l'autre ou des autres parties. Dans ce genre de situation, les professionnels du DDR devraient procéder à un *désarmement proportionnel* des parties. Cette démarche permet :

- d'empêcher que des forces et groupes armés tirent profit d'un changement soudain, à leur avantage, de l'équilibre de la capacité militaire ;
- de garantir que la neutralité de l'organisme chargé du désarmement n'est pas compromise ; et
- de renforcer la foi et la confiance envers le processus de désarmement.

Dans ce contexte, un mécanisme devrait être élaboré, permettant aux forces et aux groupes armés de mutuellement effectuer le suivi ou vérifier l'avancée de leur désarmement respectif.

Lorsque le désarmement a pour finalité le démantèlement des groupes armés et/ou le rapatriement des troupes étrangères en vue d'asseoir la victoire d'une force ou d'un groupe armé sur un(e) autre, les combattants devraient être traités avec équité et dignité pendant toute la durée du processus, afin de réduire les risques de reprise d'un conflit violent. Cela exige une planification attentive, la mise en place de procédures transparentes et de stratégies d'information et de sensibilisation efficaces, tout au long du processus de désarmement.

3.3. Dangers et risques techniques

L'état physique des armes, des munitions et des explosifs, et leur environnement d'entreposage ont une incidence majeure sur le niveau de risque encouru. Une évaluation formelle des risques doit par conséquent être menée avant la collecte ou le retrait des armes en vue de garantir un environnement de travail le plus sûr possible. Cette évaluation des risques devrait permettre de déterminer :

- le risque tolérable (le risque accepté par la société, dans un contexte donné, déterminé sur la base des valeurs en vigueur) ; puis
- les mesures de protection supplémentaires nécessaires pour gérer les risques qui subsistent après l'adoption de mesures de protection initiales.

Les éléments à prendre en compte pour atteindre un seuil de risque tolérable sont les suivants :

- le choix d'un matériel dont la conception ne présente aucun danger inhérent ;
- la mise en place de pratiques professionnelles qui contribuent à la réduction des risques ;
- une conscientisation des risques dans le cadre de la campagne d'information et de sensibilisation du programme de DDR ;
- une formation efficace ; et
- l'utilisation adéquate d'équipement de protection individuelle.



Savez-vous comment gérer les risques ? Consultez l'Annexe G des IDDRS 4.10 : Désarmement.



Seul le personnel qualifié en neutralisation des explosifs et munitions (NEM), en général militaire, devrait manipuler les munitions et les explosifs quels qu'ils soient.



Souhaitez-vous des informations détaillées sur les dangers des explosifs et le soutien en matière de NEM ? Consultez les Annexes D et K des IDDRS 4.10 : Désarmement.

4. Les quatre phases principales du désarmement

La composante de désarmement d'un programme de DDR devrait généralement comprendre quatre phases principales :

- I. La collecte d'informations et la planification opérationnelle ;
- II. La collecte ou le retrait des armes ;
- III. La gestion des stocks d'armes ;
- IV. La destruction des armes.

4.1. Phase I : La collecte d'informations et la planification opérationnelle

La planification dépend de la collecte d'informations sur les forces et les groupes armés qui doivent être désarmés, et de la coordination étroite entre les principales parties prenantes. Le désarmement constitue la première phase du processus de DDR et les décisions opérationnelles prises à ce stade auront un impact sur l'ensemble du processus.

Une évaluation neutre et indépendante de la capacité, du profil, du déploiement, du ratio armes-combattants et du nombre de personnes associées aux forces et aux groupes armés doit être menée dans le cadre du processus de planification du DDR. Une collaboration étroite avec les commandants de ces forces et groupes armés est particulièrement importante afin d'évaluer leurs effectifs ainsi que la répartition et la disponibilité des armes.

Enfin, il est également essentiel d'évaluer l'étendue des moyens nécessaires en termes de ressources humaines, de services et d'équipement, pour mener à bien le désarmement. Les demandes d'aide supplémentaires auprès d'autres instances de la mission doivent être faites dès que possible pendant la phase de planification.

 **Consultez GP 3.40 : Mission et programme d'appui au DDR, et GP 4.40 : Rôles et responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies**

 *Cas particuliers : le processus de désarmement devrait être prêt à prendre en charge les combattants handicapés et atteints de maladie chronique/blessés, les combattantes ou les femmes et enfants associés aux forces et aux groupes armés, ainsi que les personnes à charge. Ces groupes spécifiques devraient être identifiés et devraient recevoir l'aide de spécialistes tels que les agents chargés du genre et de la protection de l'enfance, et, le cas échéant, du personnel médical.*

Dans les situations où les chefs militaires ont désarmé les combattants handicapés, des dispositions devraient être prises afin de s'assurer que ces armes aient été incluses dans le processus de désarmement et que tous les combattants handicapés qui détiennent encore des armes puissent se présenter eux-mêmes au poste de désarmement en subissant le moins de désagréments possibles (une assistance devrait leur être fournie, le cas échéant).

Tableau 4.10.1: Conseils pour la collecte d'informations et la planification opérationnelle

<p>Choix de l'approche de désarmement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une évaluation de la meilleure approche pour la collecte des armes (sur des sites fixes de désarmement ou des points de collecte mobiles) doit être effectuée.
<p>Choix de l'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La composition de l'équipe de désarmement dépendra en grande partie du contexte, de la structure organisationnelle et des moyens dont l'organisme en charge du désarmement est doté. ■ Un conseiller technique (CT), possédant les qualifications requises, doit être nommé au sein de l'équipe de planification du désarmement pendant la phase de planification. L'Annexe E des IDDRS 4.10 sur le Désarmement répertorie les qualifications requises pour ce poste. ■ Les termes de référence (TDR) détaillés doivent être rédigés pour tout le personnel technique, y compris le personnel de soutien recruté au niveau local.
<p>Calendrier</p>	<p>Un calendrier de mise en œuvre devrait être élaboré à partir des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la disponibilité d'informations fiables sur les effectifs des forces et des groupes armés ; ■ la situation géographique des différentes unités des forces et des groupes armés ; ■ le nombre, le type et l'emplacement de leurs armes ; ■ la nature, les capacités de traitement et l'emplacement des points de retrait et de collecte ainsi que des sites de désarmement ; et ■ le temps nécessaire à chaque observateur militaire (MILOB¹) ou à chaque responsable pour désarmer chaque ex-combattant. Une répétition générale devrait être organisée avant l'arrivée des combattants afin d'évaluer approximativement la durée nécessaire de cette opération (15 à 20 minutes en général).

<p>Enquête sur les armes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les données relatives au nombre et au type d'armes, de munitions et d'explosifs qui doivent être collectées, mises à jour et distribuées aux personnes impliquées, au fur et à mesure que les circonstances opérationnelles évoluent. ■ Après que les données nécessaires, exactes et vérifiables aient été collectées, des programmes de collaboration devraient être élaborés par la commission nationale de DDR (CNDDR) et par l'unité ou équipe de DDR des Nations Unies. Ces programmes, devraient définir les zones prévues et les exigences des sites pour les opérations de désarmement, le soutien logistique nécessaire et le calendrier des opérations. ■ Il existe plusieurs types d'enquêtes sur les armes. Il est préférable de les utiliser plutôt que d'improviser. Consultez le site suivant : http://www.seesac.org. ■ L'enquête sur les armes devrait être intégrée à l'enquête globale détaillée sur le DDR.
<p>Évaluation des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une évaluation détaillée des risques doit être menée en même temps qu'une étude formelle des risques pour la composante de désarmement.
<p>Campagne d'information et de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une campagne d'information et de sensibilisation doit être menée pour alerter l'opinion publique sur le processus de désarmement. ■ Avant le début de la phase de collecte, les niveaux de contact et de collaboration entre les représentants des forces et des groupes armés et l'équipe chargée du désarmement devraient être renforcés. Ceux-ci devraient s'assurer que la campagne d'information et de sensibilisation atteint personnellement chaque combattant. ■ Des fiches sur la sécurité prodiguent à la population locale des conseils techniques de base qui peuvent être appliqués sans matériel ou équipements spécialisés.

 **Consultez la Section 7 des IDDRS 4.10 sur le Désarmement pour des conseils plus détaillés sur la collecte d'informations et la planification opérationnelle. Pour une évaluation détaillée des besoins, dont l'enquête sur les armes fait partie intégrante, consultez la Section 2 du GP 3.20 : Conception des programmes de DDR. Pour la campagne d'information et de sensibilisation, consultez GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR, ainsi que le Guide d'accompagnement 2005 sur la sensibilisation aux ALPC (<http://www.seesac.org>).**

 **Avez-vous besoin d'élaborer des TDR pour le conseiller technique (CT) chargé du désarmement ? L'Annexe E des IDDRS 4.10 sur le Désarmement propose un modèle.**

 Avez-vous une bonne connaissance des exigences de base requises pour l'enquête sur les armes ? L'Annexe F des IDDRS 4.10 sur le Désarmement propose toutes les informations nécessaires.

 Savez-vous comment mener une évaluation des risques ? L'Annexe G des IDDRS 4.10 sur le Désarmement propose des conseils détaillés.

 Connaissez-vous le type d'informations qu'une carte de sécurité devrait contenir ? L'Appendice 1 de l'Annexe D des IDDRS 4.10 sur le Désarmement propose toutes les informations nécessaires.

■ *Désarmement statique et mobile*

Le désarmement peut s'effectuer de manière statique ou mobile selon les conditions de sécurité. Le désarmement mobile présente un avantage de réponse plus rapide que le désarmement statique.

 À quel moment devriez-vous avoir recours à un site de désarmement statique ou à une équipe mobile de désarmement ? La Section 2 du GP 4.20 sur la Démobilisation présente les avantages et les inconvénients de chaque approche.

■ *Critères d'éligibilité et de sélection*

Des critères d'éligibilité détaillés devraient être établis afin de définir les personnes admissibles au programme de DDR. Un processus de sélection est engagé pour confirmer l'admissibilité des combattants ou des individus associés aux forces et aux groupes armés au programme de DDR.

 Consultez dans le GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires, la section 2 sur les critères d'éligibilité et la section 3 sur la sélection

4.2. Phase II : Collecte ou retrait des armes

 Afin de ne pas alimenter les trafics d'armes, les programmes de DDR doivent éviter d'attribuer une valeur monétaire aux armes, comme moyen d'encourager leur restitution.

La phase de collecte ou de retrait des armes implique la mise en œuvre de nombreuses activités, depuis la création de zones tampons jusqu'au rassemblement des combattants à des points de ralliement (PUP²) avant leur déplacement vers les points de collecte d'armes (WCP³) et/ou les sites de désarmement où ils seront désarmés. La responsabilité de l'arrivée de ces combattants sur ces lieux incombe aux chefs militaires des parties.

■ Zones tampons et couloirs de sécurité

Les zones tampons représentent un moyen efficace de séparer les parties en présence et de réduire les risques de déclenchement d'hostilités. Elles améliorent également la protection et la sécurité de l'équipe de DDR pendant le déroulement des opérations. Leurs limites doivent être clairement définies et acceptées par les parties et faire l'objet de missions d'observation et de patrouilles menées par les forces des Nations Unies. Des officiers de liaison des forces et des groupes armés devraient être intégrés aux forces des Nations Unies qui patrouillent et mènent des missions d'observation dans ces zones tampons, car ceci servira à instaurer et à renforcer la confiance des uns et des autres. Les couloirs de sécurité devraient également être clairement définis et acceptés, et faire l'objet de patrouilles avant le déplacement des combattants vers les PUP, les WCP ou les sites de désarmement.

■ PUP, WCP et sites de désarmement

Il s'agit de sites présélectionnés et acceptés par les chefs des parties et le commandement militaire des Nations Unies en raison de leurs avantages, de leur accessibilité et de leur sécurité, jugés satisfaisants pour toutes les parties.

Tableau 4.10.2 : Points de ralliement, points de collecte des armes et sites de désarmement

Lieu /espace	Que sont-ils ?	Que devrait-il s'y passer ?
Points de ralliement (PUP)	Sites temporaires où les forces et les groupes armés se rassembleront avant de se rendre sur le site de désarmement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les combattants attendent à l'extérieur du PUP dans une zone d'attente clairement désignée. ■ Ils sont briefés sur ce qui se passera au WCP ou sur le site de désarmement. ■ Les armes sont vidées de leurs munitions et sécurisées. Les chargeurs sont retirés. ■ Les MILOB contrôlent les combattants pour identifier ceux qui détiennent des munitions et des explosifs. ■ Une fouille des vêtements et des bagages de chaque combattant est effectuée. ■ Les combattants se rendent au PUP pour un nouveau contrôle de leurs armes et de leurs munitions, effectué par les MILOB. ■ Les combattants en possession d'armes éligibles et de munitions sécurisées traversent la zone de sélection des MILOB pour se rendre vers la zone de transport. ■ Les combattants se déplacent ou sont transportés vers le site de désarmement.

Points de collecte d'armes (WCP)	Sites temporaires désignés pour la restitution des armes légères et de petit calibre (ALPC) conformément aux principes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une séance de briefing consacrée à la sécurité est organisée. ■ Une fouille des vêtements et des bagages de chaque combattant est effectuée. ■ Les combattants entrent dans la zone de contrôle où les MILOB sont chargés d'identifier les individus qui détiennent des munitions et des explosifs. ■ Les combattants qui détiennent des munitions et des explosifs sont dirigés vers le poste de « collecte des munitions » tandis que ceux qui détiennent des munitions dangereuses sont dirigés vers la zone de destruction des munitions non explosées (MNE). ■ Le spécialiste de NEM examine les munitions et les explosifs. Les munitions dangereuses sont écartées pour destruction immédiate. Les munitions sécurisées sont déplacées vers la zone d'entreposage. ■ Le combattant se rend au poste de « collecte des armes » et restitue son arme en échange d'un reçu officiel.
Sites de désarmement	Sites statiques ou mobiles où chaque soldat d'une force ou d'un groupe armé sera désarmé et enregistré avant sa démobilisation officielle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les combattants qui arrivent d'un PUP se rassemblent à un lieu préétabli sur le site de désarmement. ■ Une fouille des vêtements et des bagages de chaque combattant peut être effectuée à nouveau, à la discrétion du commandant du site de désarmement. ■ Si les combattants n'ont pas été désarmés au PUP, ils sont dirigés vers le WCP où ils restituent leurs armes, leurs munitions et leurs explosifs en échange d'un reçu officiel. ■ Les combattants se présentent au MILOB, ou au personnel formé à cette tâche, en vue de subir un contrôle et d'effectuer leur enregistrement initial. ■ Les individus admissibles sont dirigés / transportés vers le site de démobilisation.



Les professionnels du DDR devraient appliquer les conseils proposés précédemment avec souplesse car les lieux, les espaces et les activités peuvent être combinés :

- *Les armes et les munitions peuvent être collectées au PUP, et, dans ce cas, le PUP et le WCP seront regroupés sur un seul site, et les procédures qui s'appliquent séparément à chaque site devront donc être combinées et adaptées ;*

- *Les PUP sont utilisés plus fréquemment en cas de désarmement statique opéré dans un camp ; mais ils peuvent également s'avérer nécessaires lors de la mise en œuvre d'un désarmement mobile ;*
- *Les WCP peuvent être situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'un site de désarmement statique ou mobile. Lorsqu'un WCP est situé à l'intérieur d'un site de désarmement, les procédures ne devront pas nécessairement être répétées ;*
- *Le site de désarmement peut également être combiné avec le site de démobilisation ;*
- *Bien que l'enregistrement fasse généralement partie du processus de démobilisation, il peut être commencé ou effectué sur le site de désarmement.*
- ***L'encadrement d'un PUP, d'un WCP et d'un site de désarmement***

Ces sites devraient être encadrés par des représentants de l'instance militaire des Nations Unies, les membres de l'unité ou équipe intégrée de DDR et les membres de la CNDDR. Les effectifs en termes de personnel varient selon le nombre prévu de participants, mais les membres suivants devront en faire partie :

- MILOB (hommes et femmes) ;
- une équipe de sécurité militaire des Nations Unies (pour assurer la protection de la zone) ;
- une équipe civile technique de DDR ;
- un personnel local issu de la CNDDR et d'autres conseillers locaux ;
- des spécialistes (comme des responsables de la protection de l'enfance ou des responsables chargés de traiter les besoins spécifiques des femmes ou des ex-combattants handicapés) ; et
- les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) agissant en qualité de prestataires de services.

Les effectifs devraient être maintenus au strict minimum étant donné les risques d'explosifs inhérent à la sûreté et à la sécurité. Un représentant local qui a la confiance de la communauté doit néanmoins être présent sur place afin d'assurer la liaison, l'interprétation, la mobilisation des ressources locales et les opérations médiatiques locales. L'officier militaire en charge peut également, en accord avec le haut responsable du DDR et le représentant de la CNDDR, autoriser l'accès aux sites à d'autres membres d'ONG et à des représentants indépendants de la communauté internationale, à des fins de transparence et de vérification. Ils devraient cependant y accéder à leurs propres risques et périls.

■ *Enregistrement des armes et comptabilité*

Il est également important d'enregistrer les armes pour qu'elles puissent être bien comptabilisées. Un système informatisé de gestion des informations est indispensable pour la gestion des stocks d'armes et de munitions, depuis la collecte jusqu'à l'entreposage et la destruction et/ou la redistribution. Toutes les données sur chaque arme (à savoir le type, le calibre, le numéro de série, l'empreinte et/ou la marque du pays et/ou du fabricant) devraient être enregistrées, car ces informations peuvent s'avérer utiles pour la traçabilité à venir des armes.

 **Avez-vous besoin d'un logiciel de DDR ? Le logiciel intitulé *Désarmement, démobilisation, réintégration et gestion des ALPC (DREAM)* peut être obtenu gratuitement auprès du PNUD à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/bcpr/>).**

■ *Sécurité*

La sécurité du personnel du programme de DDR, des participants et de la population civile locale doit être assurée à tout moment. Pour ce faire, il convient de :

- s'assurer que l'agencement des PUP et des WCP et des sites de désarmement soit conforme, compte tenu des contraintes opérationnelles, aux agencements définis dans les Annexes I, J et L des IDDRS 4.10 : Désarmement ;
- distribuer dans le cadre de la campagne d'information et de sensibilisation des fiches techniques sur la sécurité à la population locale dans les zones désignées ; et
- déployer du personnel qui possède les qualifications et l'expérience requises, et qui est capable : a) de prodiguer des conseils sur la sécurité des explosifs ; b) de certifier « le déplacement sans danger » des munitions et des explosifs ; c) de mener à bien les procédures de neutralisation (RSP⁴) pour les munitions dangereuses ; et d) de prodiguer des conseils sur les « distances de sécurité » à observer pendant le processus de collecte. Les équipes de soutien de NEM devraient en général fournir ce type de personnel.

 **L'Annexe K des IDDRS 4.10 sur le Désarmement fournit des informations détaillées sur le soutien en matière de NEM.**

■ *Combattants étrangers*

Les combattants étrangers dont le rapatriement est prévu après la phase de désarmement devraient être hébergés dans des structures d'accueil temporaires, qui répondent aux exigences humanitaires élémentaires, situées à l'in-

térieur du périmètre des installations militaires des Nations Unies se trouvant le plus proche de la frontière.



Pour plus d'informations sur les combattants étrangers, consultez le GP 5.40 : Mouvements transfrontaliers de population.

4.3. Phase III : Gestion des stocks d'armes

La gestion des stocks d'armes englobe les procédures et les actions menées en vue d'assurer la protection et la sécurité des personnes pendant la comptabilisation, l'entreposage, le transport et la manipulation des armes, des munitions et des explosifs. Cette phase doit être aussi brève que possible. Plus vite les armes et les munitions collectées sont détruites, mieux cela vaut, car :

- les risques sécuritaires sont réduits ;
- la foi et la confiance sont consolidées ; et
- les ressources humaines et financières sont économisées.

Les professionnels du DDR devraient rechercher une assistance technique pour entreposer les munitions, les armes et les explosifs de manière sûre et efficace. La sécurité et la protection des armes collectées devraient être une priorité pour des raisons politiques et humanitaires. Une explosion dans un entrepôt qui fait des victimes a un effet négatif immédiat sur la crédibilité de l'ensemble du processus de DDR.

Tableau 4.10.3 : Conseils clés sur la gestion des stocks d'armes

Sécurité des stocks d'armes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les stocks d'armes devraient être entreposés dans des conteneurs de l'Organisation internationale de normalisation (OIN), qui peuvent être verrouillés, dans une enceinte surveillée. Un système de double clé devrait être mis en place : les chefs des forces et des groupes armés et le commandant des forces des Nations Unies devraient détenir une clé chacun ; une troisième clé peut être confiée à un représentant de la communauté.
Entreposage des armes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les procédures opérationnelles standards (POS) détaillées pour l'entreposage et la sécurité des armes doivent être mises en place par l'équipe ou unité de DDR avec le soutien d'un conseiller technique (CT), conformément aux normes et lignes directrices régionales d'Europe du Sud-est sur le micro-désarmement contenues dans SEE RMDS/ G^o 05.30 et relatives à l'entreposage des armes et à la sécurité (http://www.seesac.org).
Entreposage des munitions et des explosifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des POS détaillées pour l'entreposage et la sécurité des munitions et des explosifs doivent être élaborées par l'unité ou équipe de DDR avec le soutien d'un CT, conformément aux normes et lignes directrices régionales d'Europe du Sud-est sur le micro-désarmement contenues dans SEE RMDS/ G 05.40 et relatives à l'entreposage des munitions et des explosifs et à la sécurité, en attendant la validation officielle par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des règles des Nations Unies sur les munitions et les explosifs .



Les distances de sécurité entre les sites d'entreposage et les zones locales habitées ne devraient pas officiellement être réduites sans les conseils d'un ingénieur professionnel spécialisé dans les explosifs.



Consultez la Section 9 des IDDRS 4.10 : Désarmement pour des conseils plus précis sur la gestion des stocks d'armes.

4.4. Phase IV: Destruction des armes

Avant le début du processus de désarmement, un accord devrait être passé entre toutes les parties et les autres principales parties prenantes sur le traitement des armes et des munitions collectées. Il est fortement recommandé que les parties adhèrent au principe de destruction automatique de toutes les armes collectées, considéré par les Nations Unies comme la meilleure pratique.

Appliquer ce principe peut cependant se révéler plus difficile si un programme de réforme du secteur de la sécurité (RSS) est en cours, car un programme de ce genre peut impliquer que certaines armes et munitions soient converties pour être utilisées par les forces de sécurité légitimes. Si des armes sont conservées à cet effet, le gouvernement doit être perçu comme une autorité légitime et impartiale, et élaborer un plan transparent et efficace de rétention des armes.



Rétention ou redistribution des armes: les professionnels du DDR devraient se montrer extrêmement prudents lorsqu'ils traitent la question de la rétention ou de la redistribution des armes aux forces de sécurité. Trop souvent, en l'absence de contrôle des stocks ou de moyens institutionnels satisfaisants, les armes collectées ne sont pas placées en sécurité et finissent par être volées. Les armes collectées dans le cadre d'un processus de DDR devraient donc être détruites si aucun autre moyen n'est prévu, surtout si leur destruction contribuera à instaurer la foi et la confiance envers le processus de paix. Cependant, si les gouvernements apportent la preuve de leur engagement à réévaluer et à réformer le secteur de la sécurité, les professionnels du DDR devraient alors soutenir cette démarche.

La question de la destruction des armes devrait être abordée indépendamment de la question de la destruction des munitions et des explosifs. À titre de comparaison, la destruction des armes est beaucoup plus simple et plus sûre que la destruction des munitions. La destruction des munitions et des explosifs est une tâche hautement spécialisée qui ne peut être accomplie de manière sûre, efficace et concluante que par des professionnels possédant les qualifications et la formation appropriées.



Avez-vous besoin de plus d'informations sur la destruction des stocks d'armes ? Pour obtenir des recommandations sur la destruction de la plupart des munitions et des explosifs (<http://www.mineactionstandards.org>), consultez les IMAS⁶ 11.10 : Destruction des stocks d'armes, 11.20 : Opérations de brûlage et d'explosion à l'air libre (OBOD) et 11.30 : Directives nationales pour la planification.

Tableau 4.10.4 : Principaux conseils sur la destruction des armes**Techniques et technologies**

Il existe une douzaine de techniques différentes qui permettent de détruire des armes. Le choix d'une technique devrait dépendre :

- du type d'armes ;
- de la quantité d'armes ;
- des ressources et des technologies locales disponibles ;
- de toutes considérations financières ;
- des moyens disponibles pour déplacer les armes ; et
- des contraintes sécuritaires.

Quelle que soit la technique de destruction utilisée, un rassemblement public au moment de la destruction et une campagne médiatique devraient être organisés car cela est hautement symbolique et contribue à renforcer la confiance du public envers le programme de DDR et le processus de paix (voir le symbole outil à la suite de ce tableau).

Planification et chronologie des opérations

La planification et la mise en œuvre de la destruction devraient suivre une certaine chronologie, à savoir :

- la définition du type et de la quantité d'armes devant être détruites ;
- le choix de la méthode de destruction la plus appropriée à partir des recommandations techniques ;
- l'évaluation des coûts de destruction (un avis technique sera nécessaire pour s'assurer qu'un prix équitable est fixé dans le cas du choix d'un partenaire commercial) ;
- la mise en œuvre d'une campagne d'information publique et de sensibilisation ;
- la communication aux médias, aux ONG et aux organisations internationales de la date et du lieu de l'opération de destruction ;
- l'instauration d'un programme de sécurité dans le cadre du déplacement des armes et des opérations de destruction ;
- la mise en place de toute opération nécessaire au prétraitement des armes, telles que le retrait des pièces et les procédures de comptage ;
- le déplacement des armes vers le site de destruction en s'assurant que toutes les mesures de sécurité appropriées soient en place pour assurer la protection des armes au cours du transfert ;
- l'instauration d'un système de comptage précis et efficace sur le site de destruction ;
- la destruction physique des armes ;
- le suivi et la vérification des opérations de destruction menées par les observateurs internationaux, les médias et les ONG ; et
- l'archivage des données concernant la destruction au niveau de l'autorité nationale.

 **Souhaitez-vous en savoir plus sur les techniques de destruction existantes ainsi que leurs avantages et inconvénients ? Consultez l'Annexe M des IDDRS 4.10 sur le Désarmement pour obtenir une matrice avec des informations détaillées.**

5. Récapitulatif des conseils clés sur le désarmement

- ✓ Les gouvernements ont le droit et la responsabilité d'appliquer leurs propres normes nationales à toutes les opérations de désarmement menées sur leur territoire ; ils devraient néanmoins agir conformément aux conventions, normes et meilleures pratiques régionales et internationales qui s'appliquent au contrôle des armes.
- ✓ La protection et la sécurité du personnel (employé localement ou internationalement par les Nations Unies ou par une tierce organisation) ainsi que la protection des participants et des communautés sont des aspects essentiels des programmes de désarmement. Les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'humanité doivent être appliqués en permanence. Un principe de « désarmement juste et proportionnel » devrait en outre être appliqué en toute circonstance.
- ✓ Afin de ne pas alimenter les trafics d'armes, les programmes de DDR doivent éviter d'attribuer une valeur monétaire aux armes, comme moyen d'encourager leur restitution.
- ✓ Avant le début du processus de désarmement, un accord devrait être passé entre toutes les parties et les principales parties prenantes sur le traitement des armes collectées. Les Nations Unies reconnaissent que la destruction automatique de toutes les armes collectées est la meilleure pratique. La décision de conserver des armes devrait cependant être respectée si des gouvernements légitimes et impartiaux restructurent leurs forces armées nationales dans le cadre d'une réforme du secteur de la sécurité.
- ✓ L'éligibilité de chaque combattant au programme de DDR est établie au cours du processus de désarmement. Il est par conséquent essentiel que les principaux acteurs et les parties prenantes s'entendent sur les critères d'éligibilité avant le début de cette étape.

GP 4.11 : Contrôle des ALPC, sécurité et développement

Objectifs

Le présent module :

- ✓ propose une vue d'ensemble du contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) ;
- ✓ explique les différences et souligne les liens entre le contrôle des ALPC et le DDR ;
- ✓ propose des conseils sur les principaux aspects des programmes de contrôle des ALPC ; et
- ✓ présente les avantages et les inconvénients des mesures incitatives pour la collecte des armes.

1. Introduction

Les activités menées dans le cadre du contrôle des ALPC sont des interventions souvent très complexes axées sur le long terme. Elles exigent une démarche holistique dans le traitement de l'offre et de la demande liées aux armes des gouvernements, des groupes et des individus, et des rapports entre les conflits armés, la violence armée, la disponibilité et le développement des ALPC.

Le contrôle des ALPC est étroitement lié à la sécurité et au développement. Même si le contexte post-conflit immédiat offre la possibilité de contrôler l'offre et la demande relatives aux ALPC, les efforts pour contrôler les ALPC sont liés au développement et devraient donc se refléter dans des structures et des mécanismes de planification du développement national.

Encadré 4.11.1 : Définition des ALPC

En résumé, *les armes de petit calibre* sont des armes conçues pour une utilisation personnelle et les *armes légères* sont conçues pour être utilisées par plusieurs personnes réunies au sein d'une même équipe, c'est-à-dire des armes le plus souvent utilisées dans les conflits et actes de violence armés.

Armes de petit calibre : il s'agit de revolvers et de pistolets automatiques, de fusils et de carabines, de mitraillettes, de fusils d'assaut et de mitrailleuses légères.

Armes légères : il s'agit de mitrailleuses lourdes, d'armes de poing et de lance-grenades, de canons anti-char et de lance-roquettes portables, de canons sans recul, de lance-missiles anti-aériens portables, de mortiers d'un calibre inférieur à 100 mm.

Munitions et explosifs : il s'agit de cartouches (balles) pour des armes de petit calibre, d'obus et de missiles pour des armes légères, de grenades à main anti-personnelles et anti-char, de mines, d'explosifs, de munitions pour des tirs anti-aériens et anti-char à un coup.

Source : *Rapport de la commission d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes de petit calibre, 27 août 1997, A/42/299, para. 25.*

Le contrôle des ALPC exige la mise en œuvre d'actions à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale ainsi que l'implication d'organisations régionales et internationales, des gouvernements, d'entreprises commerciales, de parties prenantes militaires, d'organisations non gouvernementales et d'acteurs non-étatiques susceptibles d'exercer leurs activités dans des contextes divers.

Le consensus international croissant sur la nécessité de contrôler les ALPC se reflète dans le Programme d'action des Nations Unies et dans le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu (deux textes adoptés en 2001) et dans de nombreux dispositifs régionaux adoptés en Afrique, en Europe et dans les Amériques.



Souhaitez-vous vous familiariser avec les accords régionaux et internationaux sur les ALPC ? Consultez les normes de référence, notamment les normes et lignes directrices régionales d'Europe du Sud-est sur le micro-désarmement (SEE RMDS/G) ? La Section 5 et l'Annexe B des IDDRS 4.11 en parlent aussi. Pour les textes portant sur les accords et les SEE RMDS/G, consultez le site suivant : <http://www.seesac.org>.

2. Vue d'ensemble du contrôle des ALPC

Le contrôle des ALPC vise à empêcher les conflits et la violence armés, et à aider les pays à atténuer l'impact social, économique et environnemental de la prolifération et de la détention non contrôlées des ALPC, en réduisant les ALPC en circulation et en renforçant les dispositifs de contrôle des ALPC. Le contrôle des ALPC vise les objectifs suivants :

- réduire la disponibilité et l'utilisation illégale des ALPC dans les communautés ;
- réduire le nombre d'accidents liés à l'utilisation des munitions et des ALPC ;
- accroître la prise de conscience du public par rapport à la corrélation entre la disponibilité des armes et le degré de violence dans une communauté donnée ;
- réduire et perturber le trafic illégal des ALPC à l'échelle nationale et régionale ;
- réglementer la détention et l'utilisation des ALPC par la mise en œuvre d'une législation nationale et d'une procédure nationale d'enregistrement ;
- récupérer les ALPC détenues illégalement dans la communauté ;
- réduire la visibilité des armes dans la communauté et décrédibiliser la culture des armes, particulièrement auprès des jeunes ;
- réduire la violence fondée sur le genre et liée à la détention ou au port légal ou illégal d'armes.

3. Le DDR et le contrôle des ALPC

Bien que le DDR et le contrôle des ALPC partagent le même objectif, à savoir la création d'un environnement sécurisé favorable au développement durable, il existe des différences significatives entre ces deux processus, comme l'indique le Tableau 4.11.1.

Tableau 4.11.1 : Comparaison entre le DDR et le contrôle des ALPC

	DDR	Contrôle des ALPC
Groupes cibles	Les membres des forces et des groupes armés et les personnes à leur charge, les femmes et les enfants associés aux forces et aux groupes armés	Les civils, en particulier les femmes et les enfants, les groupes criminels organisés, les communautés, les autorités nationales et autres
Types d'armes	Tous les types d'armes et de munitions	Toutes les munitions et les armes dont le calibre est inférieur à 100 mm
Calendrier	Post-conflit	En tout temps
Mandat	Un mandat spécifique pour soutenir le processus de paix	Soutient le DDR, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et le développement socio-économique

Même s'il existe un lien entre les interventions de DDR et celles du contrôle des ALPC, et que celles-ci devraient donc être étroitement coordonnées, il est préférable que ces deux programmes restent séparés et qu'ils ne soient pas menés simultanément, afin d'éviter toute confusion possible pouvant aboutir à l'un des scénarios suivants :

- Des civils peuvent essayer de rendre leurs armes au point de ralliement (PUP¹) ou au point de collecte des armes (WCP²) du programme de DDR prévus pour les combattants. Ceci pourrait entraîner un regain de tension et le déclenchement d'actes violents au niveau local.
- La sensibilisation et les messages fondamentaux pour le désarmement et ceux du contrôle des ALPC diffèrent grandement. Le risque d'amalgame entre les messages devrait donc être écarté.
- Des disputes pourraient éclater en raison du droit à la « réintégration » revendiqué par les ex-combattants ou par la population civile en raison des « mesures incitatives ».

Décider du moment favorable pour lancer le programme de collecte des ALPC auprès de la population civile devrait donc s'appuyer sur une analyse attentive du conflit et des évaluations détaillées, au cas par cas, selon les pays.

4. Programmes de contrôle des ALPC

Les programmes de contrôle des ALPC suivent les mêmes étapes que celles du cycle de programme de DDR : enquêtes, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation. Les paragraphes suivants soulignent uniquement les aspects spécifiques du contrôle des ALPC liés aux enquêtes et à la conception du cycle du programme.

4.1. Enquêtes

Des enquêtes détaillées liées aux problèmes des ALPC à l'échelle nationale et sous-régionale constituent une étape préalable indispensable au développement d'un programme de contrôle des ALPC.

Ces enquêtes communément appelées enquêtes sur les armes légères ou évaluations de référence, devraient idéalement comprendre les éléments suivants :

- *Une enquête sur la distribution des armes légères* en anglais *small arms distribution assessment (SADA)* : ceci permet de recueillir des données sur le type, la quantité, le détenteur, la distribution et le déplacement des ALPC à l'intérieur d'un pays ou d'une région. Cette évaluation s'accompagne aussi d'une analyse des ressources locales disponibles pour résoudre le problème.

- *Une enquête sur l'impact des armes légères en anglais small arms impact survey (SAIS) : cette enquête permet de recueillir des données sur l'impact des ALPC sur les communautés (types de violences) et sur le développement socio-économique.*
- *Une enquête sur la perception des armes légères en anglais small arms perception survey (SAPS) : cette enquête permet de recueillir des informations qualitatives sur les comportements de la communauté locale par rapport à la détention des ALPC et aux interventions possibles.*
- *Une enquête sur la capacité des armes légères en anglais small arms capacity survey (SACS) : Cette enquête permet de recueillir des informations sur la capacité nationale et locale de mener des interventions adéquates, sûres, concluantes et efficaces en matière de contrôle des ALPC.*

 **Savez-vous comment mener des enquêtes sur les ALPC ? Pour obtenir plus d'informations sur les moyens à mettre en œuvre, consultez les protocoles d'enquête sur les ALPC (<http://www.seesac.org>).**

4.2. Conception

Il devrait exister un programme national unique et cohérent de contrôle des ALPC, conçu en collaboration avec toutes les principales parties prenantes du pays, et avec l'éventuel appui technique et financier de partenaires internationaux. De tels programmes sont communément appelés stratégies nationales ou plans d'actions nationaux.

Les composantes des programmes de contrôle des ALPC consistent principalement, sans s'y limiter, à créer et à renforcer :

- les mécanismes nationaux qui rassemblent les principales parties prenantes, en vue de concevoir des programmes de contrôle des ALPC et de réduire la violence armée (voir Encadré 4.11.2, ci-après) ;
- la législation nationale en matière de production, d'exportation, d'importation, d'excédents et de détention d'ALPC (voir Encadré 4.11.3, ci-après) ;
- les mécanismes de contrôle aux frontières ;
- les stratégies de communication et de sensibilisation aux ALPC ;
- les activités bénévoles de collecte des ALPC ;
- la gestion et la sécurité des stocks d'armes ; et
- la destruction des stocks excédentaires de munitions et d'ALPC.

 **Avez-vous besoin d'élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation aux ALPC ? Consultez le Guide d'accompagnement 2005 sur la sensibilisation aux ALPC (SASP 2) (<http://www.seesac.org>).**

Encadré 4.11.2 : Commissions nationales sur les ALPC

La responsabilité principale en matière de contrôle des ALPC incombe au gouvernement du pays concerné. Cette responsabilité devrait normalement être conférée à une autorité ou à une commission nationale chargée des ALPC qui fait office de point focal national sur les questions liées aux ALPC et à accomplir les tâches principales suivantes :

- le développement et la mise en œuvre de stratégies ou plans d'action nationaux ;
- la facilitation de la coopération et de la coordination ;
- l'information et la sensibilisation sur les risques ; et
- le suivi et l'évaluation des activités de contrôle des ALPC et l'établissement de rapports formels sur celles-ci.

L'adhésion à ces commissions devrait être étendue à des organismes autres que ceux chargés de la sécurité et de l'application de la loi et associer certains cabinets ministériels (de la justice, de la jeunesse, des affaires étrangères, etc...) ainsi que des organisations de la société civile.

Encadré 4.11.3 : Législation nationale sur les ALPC

La réussite du contrôle des ALPC est peu probable tant qu'un cadre juridique national adéquat n'a pas été établi et mis en application. Cependant la révision et la mise à jour de la législation nationale sur les ALPC constituent un processus qui exige beaucoup de temps et de ressources mais qui peut néanmoins être accéléré si les membres du parlement sont associés aux commissions nationales sur les ALPC. Ce processus exige que la législation nationale sur les ALPC soit résolument conforme, voire dépasse, les normes régionales et internationales, et que les instruments de contrôle internationaux adéquats des ALPC soient ratifiés.

Pour les programmes de collecte des ALPC, une loi d'amnistie adéquate (qui peut s'appliquer sur une période donnée) peut être exigée en vue d'autoriser le transport public des armes jusqu'aux points de collecte.

5. Mesures incitatives pour la collecte des ALPC

Le contrôle des ALPC comprend généralement des activités axées sur la collecte des ALPC illégales et excédentaires auprès des individus et des communautés. Ces activités reposent souvent sur des programmes de mesures incitatives destinés aux individus ou aux collectivités, ou sur la combinaison des deux. Ces programmes doivent être soigneusement conçus, en tenant compte des spécificités de chaque pays. C'est pourquoi il faut mener une enquête sur les ALPC avant de démarrer un programme de collecte. Ces spécificités incluent :

- la situation du pays en termes de sécurité, de stabilité et de confiance de l'opinion publique ;

- l'opinion de la communauté sur la détention des ALPC ;
- les contextes régionaux et sous-régionaux ;
- les prix réels et relatifs des armes ; et
- les ressources financières et matérielles disponibles.

Le Tableau 4.11.2 expose les avantages et inconvénients des mesures incitatives les plus communément utilisées pendant la phase de collecte des armes :

Tableau 4.11.2 : Types de mesures incitatives pour la collecte des armes : Avantages et inconvénients

Type de mesures incitatives	Objectif	Avantages	Inconvénients
Rachat (non soutenu par les Nations Unies)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échanger des armes contre de l'argent 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gratification individuelle immédiate 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peut augmenter la valeur des armes après une forte baisse si le prix n'est pas fixé avec soin ■ L'argent peut être utilisé pour acheter des armes plus récentes ■ Peut avoir des effets économiques dévastateurs si d'importantes sommes d'argent sont injectées dans des économies fragiles
Armes contre nourriture, biens ou incitatifs, c'est-à-dire des armes contre des mesures incitatives, en anglais <i>weapons in exchange for incentives (WEI)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Répondre aux besoins ou aux nécessités à court terme comme, par exemple, la nourriture, l'eau, l'hébergement, les médicaments, les graines et les outils agricoles, les matériels récréatifs et les billets de loterie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Possède une dimension morale et symbolique ■ Peut permettre d'assurer la survie à court terme ■ Peut réduire les ressources demandées par les organisations humanitaires 	

<p>Armes contre développement, en anglais <i>weapons in exchange for development</i> (WED; WfD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir une formation et d'autres formes d'assistance qui peuvent être nécessaires au développement de la communauté comme, par exemple, la construction de routes et de ponts 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutient la cohésion sociale ■ Contribue au développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fonctionne uniquement s'il y a déjà une conception de la détention partagée des armes et si l'aide de bailleurs de fonds en provenance d'autres sources est limitée ■ Onéreux si un projet communautaire (par ex., la réparation d'une route) n'est pas défini à partir d'un nombre minimum d'armes restituées
<p>Armes en compétition pour le développement, en anglais <i>weapons in competition for development</i> (WCD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stimuler deux communautés de taille équivalente et partager entre elles les fonds disponibles pour l'aide au développement en fonction de la proportion d'armes restituées par chaque communauté 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribue au développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peut générer de nouveaux conflits entre les communautés participantes
<p>Armes liées au développement, en anglais <i>weapons linked to development</i> (WLD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Allouer des avantages aux communautés qui se déclarent « zones sans armes » de telle manière que cela provoque un effet multiplicateur au sein des autres communautés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implique des frais de fonctionnement moindres par rapport à d'autres types d'interventions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Doit converger avec d'autres priorités du bailleur de fonds ■ Exige d'importantes négociations avant son lancement ■ Exige l'adoption de directives partagées

Source : Adapté de Douglas, Ian, *et al*, *Désarmement, démobilisation et réintégration : guide pratique et théorique*, GTZ, NODEFIC, PPC, SNDC, 2004, p.41 et *Compendium of Good Practices on Security Sector Reform*, 'Small Arms and Light Weapons (SALW)'

La durée des programmes de collecte des ALPC devrait être relativement courte afin d'empêcher l'émergence d'un marché d'armes (susceptible d'attirer encore plus d'armes dans le pays). La durée des programmes de collecte devrait être soigneusement synchronisée avec tout programme de DDR en cours. En outre, il est important de noter que la réussite de la collecte des ALPC dans des environnements post-conflit ne dépend pas uniquement de la capacité à préparer des interventions holistiques, mais également :

- *du degré de confiance envers le processus de paix* : si les civils estiment que le processus de paix et de réconciliation est trop fragile et que les hostilités pourraient reprendre, ils seront réticents à rendre leurs armes.
- *de la situation sécuritaire dans le pays* : si les civils estiment qu'ils doivent conserver leurs armes pour se défendre car les forces de police et de sécurité sont incapables de les protéger, les programmes de collecte des armes auront peu de chances d'aboutir.
- *de l'existence d'une culture des armes* : les programmes de collecte des armes ont peu de chances d'aboutir si la détention d'armes revêt une signification culturelle pour les populations, et si elle est perçue comme une habitude antérieure au déclenchement d'un conflit violent.
- *du degré d'engagement du gouvernement et de la coopération de toutes les parties nationales intéressées.*

En résumé, les populations ne rendront leurs armes que s'ils ont le sentiment de ne plus en avoir besoin. Cela prouve à quel point il est important de créer un environnement favorable à la réussite de la collecte des armes, du contrôle des ALPC, ainsi que du DDR et de la réforme du secteur de la justice et de la sécurité.

 **Consultez la section 10 des IDDRS 4.11 sur le Contrôle des ALPC, sécurité et développement pour obtenir plus d'informations sur les liens existant entre le DDR et la réforme du secteur de la justice et de la sécurité.**

6. Récapitulatif des conseils clés sur le contrôle des ALPC, la sécurité et le développement

- ✓ La planification des programmes de contrôle des ALPC devrait tenir compte de tous les aspects de l'offre et de la demande liée aux armes.
- ✓ le désarmement des combattants ne résout pas le problème si les civils et les communautés continuent de détenir un nombre élevé d'armes. En effet, à défaut d'assurer la sécurité dont les ex-combattants ont besoin

pour retourner à la vie civile, de nouvelles inquiétudes par rapport à la sécurité peuvent émerger.

- ✓ Les activités de contrôle des ALPC ne peuvent pas être menées de manière isolée car elles se recoupent souvent avec les programmes complémentaires de sécurité et de développement.
- ✓ Au cours des activités de contrôle des ALPC, la confiance et la sécurité doivent être les principes directeurs qui sous-tendent la phase de la collecte, de l'entreposage temporaire et de la destruction des armes.

GP 4.20 : Démobilisation

Objectifs

Le présent module :

- ✓ propose des conseils sur les facteurs à prendre en compte pendant la planification de la démobilisation ;
- ✓ présente les avantages et inconvénients du cantonnement par rapport à la démobilisation mobile, et comment choisir la meilleure approche ;
- ✓ explique comment choisir et bâtir un site de démobilisation ;
- ✓ explique le rôle de l'aide à la réinsertion ; et
- ✓ propose des conseils sur la gestion du processus de démobilisation.

1. Introduction

Processus complexe, la démobilisation valide officiellement le passage du statut de membre d'un certain groupe armé au statut de civil. La démobilisation implique la séparation physique du combattant de l'autorité ou du contrôle de sa force armée ou de son groupe armé, et sa transition psychologique d'une mentalité de militaire à celle de civil.

Les combattants obtiennent officiellement le statut de civil dès réception des documents qui confirment leur libération définitive de leur force armée ou groupe armé. Cependant, la rupture des liens formels avec les structures militaires de commandement est un processus long et difficile. En tant que tel, il nécessite un travail préparatoire important qui a pour but de favoriser la réintégration socio-économique d'un ex-combattant dans la vie civile.

L'objectif de la démobilisation est soit de réduire la taille d'une force armée ou d'un groupe armé, soit de les dissoudre complètement.

Encadré 4.20.1 : Définition de la démobilisation

Par **démobilisation** on entend la libération officielle et contrôlée des combattants actifs de forces armées ou d'autres groupes armés. La première étape de la démobilisation peut s'étendre du traitement des combattants dans des centres temporaires jusqu'à la concentration de troupes dans des camps désignés à cette fin (sites de cantonnement, camps, zones de regroupement ou casernes). La deuxième étape de la démobilisation comprend la fourniture de moyens d'appui aux démobilisés, que l'on appelle la réinsertion.

Source : Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 24 mai 2005 (A/C.5/59/31).

La démobilisation fait partie de l'effort global de démilitarisation entrepris par une société sortant de conflit. Par conséquent, il s'agit d'une phase importante et symbolique du processus de consolidation de la paix.

Alors que le désarmement engage principalement la responsabilité des militaires assistés par un personnel civil, la démobilisation relève essentiellement de la composante civile de la mission de maintien de la paix soutenue par les forces des Nations Unies.

Étant donné qu'il s'agit d'un processus qui permet aux combattants de retrouver leur statut de civil, les civils sont les mieux placés pour soutenir la démobilisation. Le contact avec les modes de vie et une mentalité de civile peut inciter les ex-combattants à voir leur avenir en tant que civils, et ainsi augmenter leurs chances de réussir leur réintégration dans la société.

2. Les deux approches de la démobilisation

Il existe deux approches distinctes de la démobilisation : le recours aux sites semi-permanents de démobilisation, autrement dit le cantonnement¹ (communément appelé la méthode statique) ou la méthode mobile qui suppose que la démobilisation s'effectue sur les lieux où les groupes d'ex-combattants sont réunis. Bien que le cantonnement ait été longtemps considéré comme la pratique standard, les programmes de DDR utilisent de plus en plus la démobilisation mobile, car elle est moins onéreuse, plus rapide à mener et plus souple à gérer que le cantonnement. Cette approche peut être choisie surtout si le groupe désigné est de petite taille et s'est déjà regroupé sur un lieu donné. La situation spécifique du pays et les conditions de sécurité, en particulier, devraient orienter la décision qui sera prise.

Encadré 4.20.2 : Quelle est la bonne approche pour votre programme de démobilisation ?

Les questions suivantes aideront les professionnels du DDR à choisir l'approche la mieux adaptée :

- Combien de temps s'est écoulé depuis la fin des hostilités ?

- Les combattants se trouvent-ils déjà dans les communautés au sein desquelles leur réintégration est prévue ?
- Les conditions de sécurité indiquent-elles que le cantonnement est nécessaire ?
- Le cantonnement jouera-t-il un rôle important de consolidation de la paix dans le processus de paix ?
- Quels sont les effectifs des forces et des groupes armés qui participent au processus de démobilisation ?
- Quel est le pourcentage de femmes, d'enfants, de jeunes et des handicapés dans la composition des forces et des groupes armés ? Quelle sera l'influence du cantonnement sur ces personnes ?
- Quels sont les dangers potentiels du cantonnement pour ces groupes de personnes ?
- Les ressources pour le cantonnement seront-elles suffisantes, surtout pour la construction et la gestion de ces sites ?
- Le contexte permet-il de recourir à des alternatives au cantonnement ?

Chaque approche présente des avantages et des inconvénients distincts. Les équipes de planification du DDR devraient donc choisir l'une ou l'autre approche en fonction de la situation spécifique du pays concerné.

Tableau 4.20.1 : Quelques avantages et inconvénients du cantonnement (démobilisation statique) et de la démobilisation mobile

Cantonnement (démobilisation statique)

Avantages

- Permet la planification préliminaire des besoins logistiques et administratifs et l'entreposage du matériel
- Facilite les opérations de comptage, d'identification, d'enregistrement et les examens de santé
- Peut contribuer à marquer clairement la transition de la vie civile à la vie militaire et aider les combattants à s'adapter mentalement à leur changement de statut
- Donne l'occasion d'effectuer un profilage individuel détaillé

Inconvénients

- Coûts de construction et de maintenance élevés, en particulier lorsque les besoins de groupes spécifiques tels que les femmes, les enfants et les personnes à charge sont pris en compte
- Peut devenir un point focal pour des activités criminelles et peut créer d'autres problèmes de sécurité
- Attire l'attention des médias dont le point de vue est souvent négatif
- Peut générer un comportement négatif et le mécontentement parmi les combattants, et peut être perçu comme une atteinte à la liberté par les groupes armés informels

- Crée les conditions d'une sensibilisation accrue, d'une meilleure prédisposition et d'un meilleur suivi par rapport aux avantages et opportunités offerts dans le cadre de la réintégration et de la réinsertion
- Est une solution plus acceptable pour les forces armées régulières qui sont habituées à la vie de caserne
- Potentiellement dangereux pour les combattantes et les femmes associées aux forces et aux groupes armés qui peuvent nécessiter de cantonnements séparés
- Peut s'avérer difficile d'accès pour les ex-combattants handicapés, limitant de fait leur participation au programme
- Peut attirer la population locale à la recherche de ressources et de denrées alimentaires
- Peut devenir « permanent » en cas de retard du processus de démobilisation et/ou de réintégration
- Peut contribuer à la dégradation de l'environnement local et à la raréfaction prononcée des ressources

Démobilisation mobile

Avantages

- Solution moins onéreuse, plus rapide à mettre en œuvre et plus souple que le cantonnement
- Réduit les impératifs logistiques liés au transport et à l'approvisionnement en nourriture, si les combattants devant être démobilisés se trouvent déjà dans les communautés qu'ils réintégreront
- Fonctionne mieux avec des unités identifiables et disciplinées qui sont prêtes à être démobilisées
- Ne reproduit pas les structures dirigeantes qui existent dans le contexte militaire
- Présente moins de risques de sécurité que le cantonnement
- Est moins coercitif (nécessite moins de force)
- Peut davantage se concentrer sur les combattants individuels et les petits groupes, notamment les groupes spécifiques
- Est souvent plus accessible aux ex-combattants handicapés
- Permet une plus grande implication de la communauté

Inconvénients

- L'ensemble des services proposés aux participants peut ne pas être totalement disponibles
- Les effets de la démobilisation se font nettement moins sentir
- Dépend davantage de la détermination des combattants à participer au processus de DDR

 Une liste plus exhaustive des avantages et inconvénients du cantonnement et de la démobilisation mobile est disponible dans les Sections 7.1 et 7.2 des IDDRS 4.20 : Démobilisation.

 Pour des explications sur l'influence du cantonnement sur des groupes spécifiques, consultez les IDDRS 5.10 : Femmes, genre et DDR, et les Sections 6.2.1 et 6.6 des IDDRS 5.20 : Jeunes et DDR, la section 11.2 et les IDDRS 5.30 : Enfants et DDR.

 *Lorsque le cantonnement est jugé nécessaire, l'équipe de planification du DDR devrait prendre toutes les mesures qui s'imposent pour atténuer les aspects négatifs de cette approche. La durée du cantonnement devrait toujours être très brève (entre une semaine et un mois), et ne devrait pas commencer tant que les processus de démobilisation et de réintégration ne sont pas prêts à être mis en œuvre.*

Une alternative au cantonnement et à la démobilisation mobile a récemment été utilisée pour la première fois par les responsables du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre du programme de DDR en République du Congo. Cette approche se fonde sur un réseau de bureaux de DDR mis en place dans le pays. Les participants au DDR restent dans leurs camps ou dans leurs communautés respectives. Ils se présentent au bureau de DDR le plus proche pour le désarmement ; leur enregistrement suivi d'un examen médical et psychologique, si nécessaire ; des services d'information, de conseils et d'orientation ; la démobilisation ; la réinsertion et l'assistance pour la réintégration. Cette approche a l'avantage de mettre en œuvre les processus de désarmement et de démobilisation en utilisant des infrastructures qui auraient été créées de toute façon pour assister les ex-combattants dans leur réintégration.

3. Planification de la démobilisation

Pour être bien planifiée, la démobilisation devrait s'appuyer sur une évaluation détaillée des circonstances particulières dans lesquelles le programme de DDR aura lieu. En général, la démobilisation devrait être organisée en phases (avec au moins une phase d'essai pilote) afin de tirer profit des erreurs commises pendant les phases préliminaires et de procéder aux ajustements nécessaires pendant les phases ultérieures. Pendant la planification de la démobilisation, les professionnels du DDR devraient tenir compte de certains facteurs spécifiques :

Tableau 4.20.2 : Facteurs à prendre en compte pendant la planification de la démobilisation

<p>Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La sécurité doit être assurée dès la phase de désarmement jusqu'à la phase de réintégration. Dans les contextes post-conflit, la sécurité repose souvent sur la police et les forces des Nations Unies qui agissent en étroite collaboration avec les autorités nationales. ■ En général, les forces des Nations Unies devraient assurer la sécurité à l'extérieur, à l'intérieur et autour des sites de DDR. Les sites de démobilisation devraient être des zones sans armes. Si nécessaire, la sécurité à l'intérieur des sites de démobilisation peut cependant être assurée par des forces de police ou de sécurité bien entraînées et équipées de matériel léger. ■ Des mesures spéciales de sécurité devraient être prises avant le début de la démobilisation afin de régler les questions relatives aux femmes et aux ex-combattants handicapés. ■ Des mesures de sécurité spécialement conçues pour les processus de démobilisation mobile devraient être élaborées. Elles devraient être définies en étroite collaboration avec les autorités nationales, l'armée et les parties prenantes civiles. ■ Des procédures opérationnelles standards (POS) devraient être mises en place pour contrôler le nombre et le flux de combattants en cours de démobilisation.
<p>Lieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chaque force armée ou groupe armé devrait pouvoir accéder facilement aux sites de démobilisation, qu'il s'agisse d'un cantonnement ou d'un poste mobile, qui devrait être situés dans les zones sous leur contrôle et sécurisés par des forces neutres. ■ Les forces des Nations Unies, la Police des Nations Unies (JNPOL²) et/ou divers organismes des Nations Unies sont chargés de la création, de la sécurité et du ravitaillement des sites de démobilisation. ■ Le choix du site dépend de la disponibilité de l'eau, de l'accessibilité par voie aérienne ou terrestre, et des conditions sur le terrain.
<p>Taille/ capacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La taille et la capacité des camps de démobilisation sont définies en fonction du nombre de combattants qui seront démobilisés et du temps nécessaire pour les prendre en charge. ■ Des camps prévus pour un nombre moins important de combattants peuvent être utilisés, car ils sont plus faciles à gérer, à contrôler et à sécuriser, mais la création de ce type de camp en trop grand nombre peut également entraîner la dispersion des ressources ainsi que d'autres problèmes de logistique et d'assistance.

Gestion des informations : bases de données	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un système de gestion des informations devrait être installé, testé et sécurisé dès que possible. ■ La base de données devraient être mobile, adaptée à une utilisation sur le terrain, permettre des références croisées et être en mesure de fournir aux équipes de DDR une vue d'ensemble claire des profils cumulés et des lieux de réintégration des participants. ■ Le Centre conjoint d'opérations et de logistique des Nations Unies (JLOC) en anglais <i>Joint Logistics and Operational Center</i> est chargé de l'approvisionnement en matériel, et le responsable du camp est chargé de son entretien. ■ Le responsable des systèmes d'information de l'unité ou équipe de DDR devrait s'assurer de la compatibilité des matériels et des logiciels pour la mission prévue.
Coordination inter-agences	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un groupe de coordination inter-agences, qui peut également comprendre des représentants des organismes donateurs devrait être créé. ■ Au niveau régional et sur les sites de désarmement et de démobilisation, le responsable du camp et le chef militaire forment le noyau du groupe de mise en œuvre du programme de DDR qui devrait également comprendre les partenaires responsables de la mise en œuvre opérationnelle de chaque site. ■ Les responsables du DDR au niveau régional et sous-régional devraient coordonner leurs efforts de manière adéquate avec les responsables locaux et les responsables de la sécurité afin de veiller à ce que les communautés avoisinantes ne soient pas affectées par le camp ou par le processus de démobilisation.

 **La Section 5 des IDDRS 4.20 sur la Démobilisation propose des informations plus détaillées sur chaque facteur de planification résumées dans le Tableau 4.20.2 ci-dessus.**

 **Pour toute information sur les critères d'éligibilité et sur la sélection, consultez les Sections 2 et 3 du GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires.**

4. Activités menées pendant la démobilisation

La démobilisation est un processus multiforme qui sert à plusieurs usages et prend fin avec la libération finale des combattants. Par conséquent, diverses activités sont comprises dans ce processus :

Tableau 4.20.3 : Activités menées pendant la démobilisation

Accès et réception	<ul style="list-style-type: none">■ Toutes les routes qui mènent au site de démobilisation doivent être totalement contrôlées et protégées par les forces des Nations Unies qui en assurent la sécurité.■ À leur arrivée, on devrait vérifier que les individus ont bien leur nom sur la liste des personnes à démobiliser, et les fouiller de nouveau pour détecter la dissimulation d'armes ou de munitions.
Enregistrement et documents	<ul style="list-style-type: none">■ Après avoir été contrôlés et déclarés éligibles au programme, les combattants devraient se faire enregistrés et recevoir des documents d'identité.■ Les copies des formulaires d'enregistrement et les documents personnels devraient être déposés en lieu sûr et les données qu'ils contiennent devraient être intégrées dans la base de données du programme de DDR dans les meilleurs délais.
Informations préliminaires	<ul style="list-style-type: none">■ Les ex-combattants et ceux associés aux forces et aux groupes armés, devraient recevoir des informations ou des conseils préliminaires dès leur arrivée, afin de les informer du processus de DDR, de s'assurer qu'ils comprennent bien les lois et les règlements devant être observés et, le cas échéant de répondre à toutes leurs préoccupations sur le processus. Voir la référence à ce point à la fin de ce tableau.
Informations, conseils et orientation	<ul style="list-style-type: none">■ Ces activités peuvent se dérouler sur le site de démobilisation ou être reportées à la phase de réintégration. Voir la référence à ce point à la fin de ce tableau.
Examens médicaux	<ul style="list-style-type: none">■ Les participants au DDR devraient subir des examens médicaux. Ceux dont l'état de santé exige des soins médicaux immédiats qui ne sont pas disponibles dans le camp devraient être emmenés à l'hôpital (par l'organisation partenaire adéquate).■ Un suivi spécialisé de base dans les domaines de la reproduction et des maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris les conseils et le dépistage volontaire du sida devrait être assuré. Le chef des équipes médicales devrait être le responsable chargé de la supervision générale des services d'assistance médicale. L'on ne saurait présumer que les membres du personnel médical sont formés en tant que conseillers en VIH. <p><i>Voir la référence à ce point à la fin de ce tableau.</i></p>
Sensibilisation sur la pré-libération	<ul style="list-style-type: none">■ Avant leur libération, les ex-combattants devraient être informés sur les difficultés de transition de la vie militaire à la vie civile.■ La sensibilisation sur la pré-libération devrait être étroitement coordonnée par rapport aux dispositions relatives à la réinsertion et à la réintégration.■ La sensibilisation sur la pré-libération empêche les participants d'avoir des interprétations erronées et des attentes fausses ou irréalistes, susceptibles de compromettre sérieusement le DDR. <p><i>Voir la référence à ce point à la fin de ce tableau.</i></p>

 Consultez la Section 8.4 des IDDRS 4.20 pour plus d'informations sur les sujets devant être traités pendant les informations préliminaires. Consultez la Section 4 du GP 4.30 : Réintégration sociale et économique, et la Section 8.2 des IDDRS 4.30 pour plus d'informations détaillées sur les informations, les conseils et l'orientation. Pour les sujets liés à la santé, consultez le GP et les IDDRS 5.60 : VIH/sida et DDR ; le GP et les IDDRS 5.70 : Santé et DDR. Pour plus d'informations sur la sensibilisation sur la pré-libération, consultez la Section 8.7 des IDDRS 4.20 et le GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR.

 *La consommation abusive des drogues chez les ex-combattants (adultes et enfants) est fréquente. En plus des complications sur le plan social, psychologique et physiologique, les individus sous l'emprise des drogues peuvent causer des problèmes sur le site de démobilisation et perturber la dynamique de leur communauté avant même leur réintégration.*

 Consultez GP 5.70 : Santé et DDR

5. Le choix et la construction du site de démobilisation

De nombreux paramètres devraient être pris en compte pour le choix du meilleur site de démobilisation. Idéalement, l'emplacement et l'accessibilité aux sites de désarmement et/ou de démobilisation devraient être stipulés dans les termes de l'accord de paix entre les parties en conflit. Si tel n'est pas le cas, les dites parties devraient être impliquées dans le choix des sites et l'établissement du calendrier de désarmement et de démobilisation.

Encadré 4.20.3 : Facteurs clés à prendre en compte pour le choix et la construction du site de démobilisation

■ *Qu'est-ce qui rendra le site plus accessible ?* La proximité de routes, de terrains d'aviation, de rivières et de voies ferrées devraient être pris en compte. L'accessibilité est essentielle pour les forces de protection chargées de la sécurité du site, du soutien logistique et du ravitaillement. Les changements climatiques (par ex. le début de la saison des pluies) auront une influence sur l'accessibilité et devraient être pris en compte (par exemple, la fermeture de routes ou les crues potentielles d'un cours d'eau naturel à proximité).

■ *Quel est le nombre et le profil des intéressés ?* Des données suffisantes sur le nombre de combattants et des personnes à leur charge ainsi que le nombre d'armes devraient être collectées bien à l'avance afin de prévoir le nombre de sites de désarmement et leur capacité d'accueil. Si les exigences de sécurité et de logistique le permettent, les processus de désarmement et de démobilisation devraient se dérouler sur le même site ; lequel devrait disposer d'un point de collecte des armes et d'une zone de démobilisation.

■ *De quelles manières le site de démobilisation peut-il être sécurisé ?* Il est important de s'assurer qu'avant la construction du site, ce dernier ait été inspecté et déminé, et de prendre également en compte la proximité du site par rapport à toute menace potentielle, y compris la proximité avec des frontières internationales. La sécurité des communautés avoisinantes devraient également être un élément à prendre en compte.

■ *Quelles installations générales chaque site de démobilisation devrait-il comporter ?* Ces installations comprennent un approvisionnement en eau potable, des toilettes et des sanitaires faciles à installer, des canalisations pour les eaux de pluie et les eaux usées, des sources d'électricité et de ravitaillement alimentaire locales, des installations pour faire la cuisine et un lieu pour prendre les repas, un éclairage fonctionnel également prévu pour la sécurité ainsi qu'un espace dédié aux activités de loisir, y compris le sport, si le site le permet. Des arrangements particuliers devraient être pris pour les enfants, les handicapés et les femmes enceintes ou qui allaitent. Les risques environnementaux, la pollution, l'infestation et les habitats à risques devraient être évités.

■ *Quel type d'installations est requis pour l'entreposage ?* Des installations sûres et protégées pour l'entreposage temporaire devraient être mises en place, y compris des entrepôts sécurisés pour les armes et les munitions ayant été rendues. Le transport des armes et des munitions rendues vers des entrepôts permanents ou des sites de destruction devrait être organisé dès que possible.

■ *Quelles sont les conditions nécessaires pour la construction d'installations de télécommunication efficaces ?* Le site devrait se trouver dans un lieu adapté pour des installations de radio et/ou de télécommunication.

5.1. Sites susceptibles d'être utilisés

Les ressources programmatiques sont parfois insuffisantes pour mener à bien les programmes de DDR. Le recours à des sites déjà établis permet de consacrer davantage de ressources aux combattants qui ont des besoins spécifiques et aux programmes de réintégration dans les communautés. Chaque fois que cela s'avérera nécessaire, les sites suivants permettant d'économiser des ressources devraient être pris en compte :

- *Rénovation/réparation et utilisation provisoire de biens de la communauté :* sous réserve de disponibilité, des installations en béton déjà existantes devraient être utilisées. Cette décision devrait être prise en mesurant les intérêts, à moyen et à long terme, pour la communauté de bénéficier des réparations de ses structures par rapport à la sécurité générale et aux conséquences financières. Il n'est pas forcément nécessaire de reconstruire les installations car parfois celles qui existent déjà peuvent être rendues utilisables en installant simplement des bâches en plastique, des rouleaux de concertina, etc. Parmi les sites possibles, il y a les usines désaffectées, les entrepôts, les hôpitaux, les écoles, les universités, les fermes, etc. Le nom du propriétaire devrait être vérifié afin d'éviter toute

complication juridique. Une rénovation de ce genre devrait être planifiée en étroite collaboration avec les responsables de la planification du processus de relèvement pour s'assurer qu'une telle rénovation présente des avantages à long terme.

- *Rénovation/réparation et utilisation provisoire d'une propriété militaire ou d'État*: l'utilisation de casernes militaires déjà existantes devrait être envisagée, avec l'accord des autorités nationales, pour la démobilisation d'une armée régulière ou d'un groupe armé bien organisé(e)/discipliné(e). Ces casernes devraient offrir des conditions de sécurité suffisantes et être déjà dotées des infrastructures requises. Les mêmes dispositions de sécurité et d'administration que celles prévues sur les autres sites devraient être prises pour ces sites.

5.2. Construction militaire ou sous-traitée ?

Si les forces des Nations Unies présentes dans la zone ont les moyens logistiques et administratifs nécessaires, une solution plus rapide et plus fiable consiste à utiliser leurs capacités de construction. Si cette option n'est pas envisageable, il peut s'avérer nécessaire de sous-traiter ce travail à une entreprise commerciale ou à une organisation non gouvernementale (ONG). Ce choix comporte cependant plusieurs risques potentiels, parmi lesquels :

- l'éventualité d'un long processus d'appel d'offre, de rédaction de contrats et de paiement de la part des Nations Unies, ce qui peut faire prendre du retard au programme, et engendrer de graves problèmes de sécurité ;
- l'éventualité d'attaque, de menace ou d'extorsion de 'taxe de protection' au sous-traitant par les groupes armés non-impliqués dans le processus ;
- le manque d'information sur la solvabilité du sous-traitant ;
- l'éventualité que la communauté locale se plaigne du manque d'opportunités d'emploi ; et
- le risque particulier d'employer des ex-combattants (ou des combattants en instance de démobilisation) pour assurer le contrôle de la main-d'œuvre devrait être évité.

6. Gestion du site de démobilisation

Après avoir choisi le site le plus approprié pour mener le processus de démobilisation, reconstruit ou rénové les installations existantes, réinstallé toutes les infrastructures et remis le site en état, les responsables de la planification du DDR doivent pouvoir gérer ce site de démobilisation.

Tableau 4.20.4 : Gestion du site de démobilisation

Coordination des services, des approvisionnements et de l'aide	<ul style="list-style-type: none">■ Si les organismes nationaux et les autorités légitimes n'ont pas les moyens, la coordination sera assurée par l'unité ou équipe de DDR des Nations Unies qui devrait s'efforcer de développer les capacités des partenaires nationaux.■ Le chef d'équipe du bureau régional de DDR est chargé des opérations de DDR dans la zone qui lui a été assignée et devrait consulter tous les organismes compétents relatifs à l'administration, à la gestion et au soutien opérationnel des activités de démobilisation.
Gestion	<ul style="list-style-type: none">■ L'administrateur ou le chef d'équipe est responsable de la gestion au quotidien du site de démobilisation. L'équipe de gestion et de soutien devrait être déployée et formée avant le début des opérations.■ L'appel d'offre pour les services de gestion des sites de démobilisation devrait être lancé le plus tôt possible. L'organisme choisi peut être une ONG ou un organisme national s'il dispose des capacités requises.
Prise de mesures concernant les personnes qui enfreignent les règlements du camp	<ul style="list-style-type: none">■ Afin d'adopter une ligne de conduite claire en termes de communication et d'impliquer les participants au programme de DDR dans la gestion des camps, des chefs de groupe devraient être choisis, y compris des femmes pour signaler tout écart éventuel de conduite.■ Les sanctions en cas de mauvaise conduite devraient avoir un impact sur l'ensemble du groupe et servir à développer un sens de responsabilité collective.
Gestion des conflits ou problèmes sur le site de démobilisation	<ul style="list-style-type: none">■ Des discussions en amont peuvent permettre de résoudre les conflits et de faire taire les peurs, les inquiétudes et les angoisses.■ Celles-ci sont habituellement dues à une mauvaise communication ou à un manque de communication. Les communications devraient donc être nombreuses et claires afin d'éviter que les situations dégèrent dans la violence.■ Un mécanisme devrait être mis en place entre les chefs de groupe et le personnel afin de permettre à des arbitrages d'avoir lieu en cas de dispute, de réclamation et de mécontentement.
Coopération civile et militaire	<ul style="list-style-type: none">■ Des niveaux élevés de coopération avec les militaires sont nécessaires car ils jouent un rôle important dans la sélection, la construction et la sécurité des sites.■ Le responsable du camp ou le chef de l'équipe mobile peut être un militaire ou un civil, mais l'administrateur est généralement un civil. Le personnel civil employé par le partenaire impliqué dans la mise en œuvre participe généralement à la gestion au quotidien du site de démobilisation.■ Des habitudes de travail, des responsabilités et des conseils devraient être élaborées conjointement par les hauts responsables militaires et les responsables civils du camp.

<p>Conditions de vie, logistique et matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les sites de démobilisation devraient offrir des conditions de vie acceptables quand ceci est nécessaire, mais si elles sont trop élevées, les combattants pourront être réticents à partir après leur libération. ■ Des moyens de communications compatibles devraient être assurés entre les militaires et les civils. ■ Une chaîne de ravitaillement devrait être mise en place afin de garantir la disponibilité du carburant (pour les générateurs et les véhicules), de l'eau et autre matériel d'assistance.
<p>Sécurité du personnel et planification en cas d'urgence et d'évacuation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le haut commandement militaire et le responsable du site de démobilisation ou le chef d'équipe sont responsables de l'élaboration et de la mise en place d'un plan d'urgence et d'évacuation placé sous la direction et l'autorité de l'officier de la sécurité régionale. ■ Dans la plupart des cas, l'évacuation du personnel et du matériel d'un site exige un niveau élevé de protection militaire rapprochée. Le haut commandement militaire et le responsable du site de démobilisation ou le chef d'équipe devraient s'assurer que les ressources adéquates sont disponibles à tout moment, à des niveaux suffisants par rapport aux risques de sécurité estimés.
<p>Fourniture des besoins élémentaires (nourriture, eau et soins médicaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les sites de démobilisation devraient disposer de réserves suffisantes en nourriture et en eau potable ainsi qu'une capacité d'hébergement, des installations sanitaires et médicales chaque fois que possible. Le manque d'approvisionnement et des mauvaises conditions de vie peuvent compromettre la discipline des ex-combattants. ■ Les besoins spécifiques des hommes, des femmes, des enfants, des nourrissons, des ex-combattants handicapés ou atteints de maladie chronique devraient être satisfaits. ■ L'administrateur ou le chef d'équipe est responsable d'assurer un approvisionnement suffisant en biens de première nécessité. Il devrait entretenir une relation étroite avec le JLOC et les commandants militaires en vue de garantir un passage sécurisé et un réapprovisionnement constant des stocks de biens de consommation. ■ Les ONG et les organismes gouvernementaux peuvent également agir en tant que partenaires pour la mise en place de l'approvisionnement en biens de première nécessité. Dans une situation de ce genre, le responsable du site de démobilisation devrait assurer le suivi et rendre compte de l'efficacité des arrangements pris ; il devrait, chaque fois que possible, apporter son aide.

 **Connaissez-vous les exigences en biens de consommation et en matériel pour les sites de démobilisation statiques ou mobiles ? Consultez les Annexes C et D des IDDRS 4.20 : Démobilisation.**

7. Libération et réinsertion

Un document de libération comme, par exemple, une déclaration de démobilisation, a une valeur symbolique importante aux yeux des ex-combattants et devrait être remis à ces derniers à la fin du processus de démobilisation. Un document de ce genre fait état des activités militaires d'une personne, apporte la preuve de sa démobilisation et lui permet d'accéder aux services et au programme de DDR. La libération devrait s'accompagner de cérémonies d'hommage officielles.



Aucune référence ne devrait être faite dans les documents de libération à l'appartenance à un groupe particulier ou à une responsabilité particulière, car cela pourrait avoir des effets négatifs lors de la phase de réintégration.

Afin de réduire l'écart entre la démobilisation et la réintégration, les programmes de DDR offrent souvent une indemnité transitoire ou de réinsertion pour répondre aux besoins élémentaires immédiats des ex-combattants et des personnes à leur charge. L'Encadré 4.20.4 propose une définition de la réinsertion.

Encadré 4.20.4 : Définition de la réinsertion

La réinsertion est l'assistance offerte aux ex-combattants pendant la période de démobilisation, mais avant le processus de réintégration, qui est à plus long terme. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire qui a pour but d'assurer la couverture des besoins essentiels des ex-combattants et de leurs familles, pouvant inclure des allocations de sécurité, de la nourriture, des vêtements, un logement, des services médicaux, des études courtes, une formation, un emploi et des outils. Alors que la réintégration est un processus de développement économique et social à long terme, la réinsertion est une assistance matériel et/ou financière à court terme en vue de la satisfaction de besoins immédiats, qui peut durer jusqu'à un an.

Source : Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 24 mai 2005 (A/C.5/59/31).

Les programmes de DDR devraient éviter que des paiements en espèces soient faits pendant la période de réinsertion car cela présente de nombreux inconvénients. Ces paiements peuvent être considérés comme de « l'argent contre des armes » et peuvent être utilisés à mauvais escient pour acheter de la drogue ou de l'alcool, voire plus d'armes. S'il s'avère nécessaire de fournir aux ex-combattants et aux personnes à leur charge des moyens pour subvenir à leurs besoins en attendant l'aide à la réintégration, les paiements devraient être effectués sous forme de petits versements espacés sur une période prolongée.

De plus, l'aide à la réinsertion devrait être liée au travail ou aux services exécutés par les ex-combattants dans leur propre intérêt et dans celui de la communauté. Les projets à impact rapide (PIR) ont un rôle important à jouer dans ce processus. En plus de l'aide à la réinsertion, un « coupon de réintégration »

peut être remis aux ex-combattants afin de surmonter la résistance éventuelle des communautés lors de leur accueil au moment de leur retour à la vie civile ou d'éviter les accusations selon lesquelles les combattants reçoivent des avantages préférentiels. Ce coupon peut être donné par les combattants à leur communauté d'accueil afin d'être utilisé pour des activités menées localement en vue d'améliorer la sécurité et la capacité d'accueil des communautés.

Tableau 4.20.5 : Principes de base pour concevoir la réinsertion

Soutien d'urgence	La réinsertion est principalement une mesure de soutien d'urgence et non un paiement pour la participation à un conflit.
A ne pas lier à la restitution des armes	La réinsertion ne devrait pas être directement liée à la restitution des armes, car on évite ainsi d'attribuer une valeur monétaire aux armes.
Équité avec d'autres groupes affectés par les conflits	Tout versement devrait être réparti équitablement entre les hommes et les femmes, quels qu'en soient la nature et le montant. Il en va de même avec les avantages accordés à d'autres groupes, tels que les personnes déplacées internes (PDI) de leur pays, les rapatriés et les communautés touchées par le conflit. Ces versements devraient également refléter les indicateurs économiques locaux (par ex. les salaires dans la fonction publique).
Identification sérieuse des besoins et des ressources	La réinsertion devrait être adaptée au contexte socio-économique et être fondée sur les besoins réels des ex-combattants et des personnes à leur charge pendant la phase de transition. Elle devrait également être abordable pour le programme de DDR. Plus les dépenses de réinsertion seront élevées, moins les investissements dans l'aide à la réintégration seront importants.
Paiement en espèces	Les paiements directs en espèces devraient représenter la partie la moins importante des avantages offerts. La nourriture, les biens et les services (outils, graines, conseils, etc.) représentent généralement une meilleure alternative.
Participation aux projets à impact rapide	La participation à des projets communautaires à impact rapide, en vue d'aider les combattants à subvenir à leurs besoins à court terme, devrait être conditionnée à la réception d'une aide à la réinsertion, surtout dans le cas de paiements en espèces.

Il est important de garder à l'esprit que l'aide à la réinsertion devrait :

- n'être en aucun cas préjudiciable à l'accès des participants de DDR à l'aide pour la réintégration à long terme ;
- être prise en compte dans le cycle budgétaire de la mission qui démarre habituellement au mois de juin ou juillet. La réinsertion devrait être incluse dans la première demande de budget de la mission ; et

- être assurée par l'un des partenaires chargés de sa mise en œuvre. Cependant, il en va de la responsabilité du responsable du site de démobilisation d'assurer une répartition équitable de ce type d'aide.

De surcroît, l'aide à la réinsertion peut inclure la prise en charge conjointe des transports vers certains lieux sensibles ainsi que le paiement en espèces des frais de transport. Les implications logistiques relatives à la prise en charge du transport devraient être prises en compte. Si le transport est assuré par des véhicules des Nations Unies, les autorisations de l'administration des Nations Unies et les exonérations pour les passagers devraient être obtenues à l'avance pour éviter les blocages et les retards de dernière minute. Par ailleurs, il est possible de passer des contrats de sous-traitance avec des sociétés de transport privées.

8. Récapitulatif des conseils clés sur la démobilisation

- ✓ La démobilisation mobile est une solution moins onéreuse, plus adéquate et plus souple que le cantonnement. Elle est donc utilisée de plus en plus souvent dans les programmes de DDR, à la place du cantonnement. Le cantonnement n'est pas obligatoire : ce sont les conditions de sécurité qui rendent généralement le cantonnement nécessaire.
- ✓ Le calendrier et les étapes de la démobilisation devraient être réalistes et scrupuleusement respectés pour renforcer la confiance des participants et des bénéficiaires envers ce processus. La démobilisation ne devrait pas commencer tant que les conditions préalables à sa mise en œuvre ne sont pas réunies.
- ✓ Il est particulièrement important de définir les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des enfants, des handicapés et des personnes atteintes de maladie chronique qui ont participé à des combats et/ou qui ont été associés aux forces et aux groupes armés, et d'y subvenir tout au long du processus de démobilisation.
- ✓ L'aide à la réinsertion ne devrait pas comporter de paiement de sommes importantes en espèces. Tout paiement à un bénéficiaire devrait être effectué par petits acomptes et correspondre au travail effectué et aux services assurés par les ex-combattants pour la communauté.

GP 4.30 Réintégration

Objectifs

Le présent module:

- ✓ articule la transition entre la phase de démobilisation et réinsertion et celle de la réintégration ;
- ✓ distingue les différentes approches de la réintégration des ex-combattants ;
- ✓ identifie les éléments clés de la planification de la réintégration, avec un accent sur les évaluations, la conception du programme et le développement des capacités ;
- ✓ explique les composantes économiques, sociales/psychosociales et politiques de la réintégration ;
- ✓ lie les activités de réintégration avec des activités plus larges de relèvement et développement.

1. Introduction

L'objectif primordial du DDR est la réintégration durable des ex-combattants et des groupes associés, au sein de la communauté de leur choix. Une réintégration durable inachevée engendrera des risques pour la sécurité posés par les ex-combattants. Elle augmentera aussi la possibilité de rechute dans un conflit, compromettant ainsi les acquis du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (cf. Encadré 4.30.1 ci-dessous).

Encadré 4.30.1 : Définition de la « Réintégration »

Dans la Note du Secrétaire Général du 24 Mai 2005, la **réintégration** est définie comme, « le processus par lequel les ex-combattants acquièrent un statut civil et obtiennent un emploi et des revenus durables. La réintégration est essentiellement un processus social et économique de durée non déterminée, qui a lieu principalement dans les collectivités au niveau local. Elle fait partie du développement général d'un pays et est une responsabilité nationale, et qui exige souvent une assistance extérieure à long terme ».

Reconnaissant de **nouvelles évolutions dans la réintégration des ex-combattants et des groupes associés** depuis la publication de la Note de 2005, le troisième Rapport du Secrétaire Général sur le DDR (2011) inclut une politique révisée et des conseils. Il observe que « Si elles occupent une place centrale dans la plupart des pays, les mesures économiques ne sont malgré tout pas suffisantes pour assurer la réintégration durable des ex-combattants. La prise en compte rigoureuse des aspects sociaux et politiques de la réintégration et de la situation particulière des pays concernés est le facteur clef de la pérennité et du succès des programmes de réintégration » y compris des interventions, telles qu'un support psychosocial, une consultation en matière de santé mentale ainsi qu'un traitement clinique et un soutien médical, de même que la réconciliation ; l'accès à la justice/justice transitionnelle, et la participation aux processus politiques. De plus, il souligne que « les programmes de réintégration appuyés par l'ONU sont forcément limités dans le temps... (alors que) la réintégration des ex-combattants et éléments associés est un processus à long terme qui se joue aux niveaux individuel, communautaire, national et régional, et est subordonné au processus plus général de relèvement et développement ».

Sources: Note par le Secrétaire Général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations onusiennes de maintien de la paix, 24 Mai 2005 (A/C.5/59/31); troisième Rapport du Secrétaire Général sur le Désarmement, démobilisation et réintégration, 21 Mars 2011 (A/65/741)

La réintégration des ex-combattants et des groupes associés est un processus à long terme qui se déroule aux niveaux individuel, communautaire, national et parfois régional. En répondant à des défis économiques, sociaux/psychosociaux et politiques auxquels font face les ex-combattants et groupes associés, la réintégration contribue au processus de développement à long terme.

Les programmes de réintégration devraient prendre en compte les facteurs clés des contextes spécifiques tout en parvenant à un équilibre entre le timing, le jalonnement et une combinaison d'interventions programmatiques qui ont pour but de renforcer et faciliter un processus plus large de relèvement et de développement. Une stratégie de sortie bien planifiée devrait exister dès le début du programme. Elle devrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités et être menée par les acteurs nationaux et locaux qui resteront engagés après l'achèvement du programme de réintégration et au-delà de l'existence limitée des institutions du DDR et/ou de mécanismes de coordination.

2. Transition entre réinsertion et réintégration

L'assistance pour la réinsertion (Cf. Encadré 4.30.2 ci-dessous) ne devrait pas être confondue ou substituée au programme de réintégration ; l'assistance pour la réinsertion doit servir à assister les ex-combattants et les groupes associés pour une période limitée dans le temps jusqu'à ce que le programme de réintégration ne commence, comblant ainsi un manque de soutien existant souvent entre la période de démobilisation et celle de réintégration.

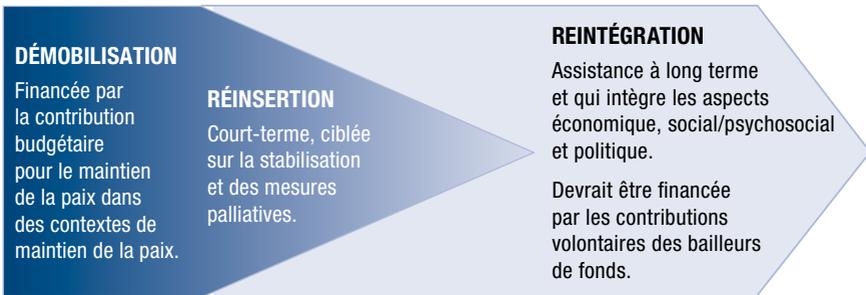
Encadré 4.30.2 : Définition de la réinsertion

La **réinsertion** est « l'assistance offerte aux ex-combattants pendant la démobilisation, et avant le processus à plus long terme de réintégration. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire visant à satisfaire les besoins fondamentaux des ex-combattants et de leur famille et peut comprendre des indemnités de sûreté transitoire, des aliments, des vêtements, un abri, des services médicaux, des services à court terme d'éducation, de formation et d'emploi ainsi que des outils. Alors que la réintégration est un processus de développement social et économique continu et à long terme, la réinsertion est une assistance matérielle et/ou financière à court terme visant à satisfaire des besoins immédiats et peut durer jusqu'à un an ».

Source: Note du Secrétaire Général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations onusiennes de maintien de la paix, 24 Mai 2005 (A/C.5/59/31)

Bien que la réinsertion soit considérée comme une étape de la démobilisation, il est important de comprendre qu'elle est étroitement liée à la réintégration et prépare les conditions pour cette dernière. En réalité, ces deux étapes se chevauchent parfois ou se produisent quasiment de manière parallèle avec des degrés d'intensité différents, comme démontré dans le schéma 4.30.1 ci-dessous.

Figure 4.30.1 : Transition de la réinsertion à la réintégration



La réinsertion est souvent axée sur des aspects économiques du processus de réintégration, mais ne garantit pas un revenu durable pour les ex-combattants et les groupes associés. La réintégration s'organise essentiellement au niveau de la communauté, elle devrait déboucher sur un revenu durable, un sentiment d'appartenance sociale et une participation politique. La réintégration a pour but de s'attaquer aux motifs qui amènent les ex-combattants à rejoindre les forces et groupes armés. Quand ceci est fructueux, cela dissuade les ex-combattants et groupes associés de rejoindre à nouveau ces forces et réduit l'impact de tentatives d'un nouvel enrôlement.

Si cela est bien conçu, la réinsertion-stabilisation à court terme et les mesures palliatives peuvent faire gagner du temps et/ou de l'espace nécessaire afin

d'assurer de meilleures conditions pour la préparation des programmes de réintégration. Durant la réinsertion, les formations, les emplois d'urgence et les projets à impacts rapides (PIRs) peuvent montrer aux communautés que la paix est possible, particulièrement dans des zones détruites et où l'accès aux services primaires (l'eau, routes et moyens de communication) n'est plus assuré. La réinsertion et la réintégration devraient ainsi être planifiées conjointement pour maximiser les opportunités afin que la première supporte de manière significative la dernière.

 **Pour plus d'informations au sujet de la réinsertion, veuillez consulter la section 8.9 de la partie 4.20 IDDRS et la section 5 du GP 4.20**

3. Diverses approches pour la réintégration des ex-combattants

Les approches pour la réintégration des ex-combattants représentent les différentes options disponibles des planificateurs de DDR dans leur définition de la stratégie de réintégration. Les approches discutées ne sont pas mutuellement exclusives. Au contraire, elles peuvent être utilisées selon une combinaison appropriée, de temps et de séquençage en vue de soutenir l'objectif général du programme spécifique de DDR. Les approches clés, décrites dans le tableau 4.30.1, incluent la réintégration individuelle et à base communautaire (RBC). Les différentes formes de réintégration à base communautaire, décrites dans le tableau 4.30.2, comprennent le ciblage double, les initiatives menées par les ex-combattants eux-mêmes et les interventions axées sur la zone géographique.

Tableau 4.30.1 : Les approches de la réintégration des ex-combattants

Réintégration axée sur l'individu	Caractéristiques clés et bénéfiques
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir des options spécialement conçues pour les ex-combattants, des programmes axés sur l'individu. ■ Intégrer les ex-combattants dans des micro-projets durables et cibler des activités qui renforcent l'employabilité des ex-combattants. ■ Fournir des services d'information, de conseil et d'orientation (SICO). ■ Fournir des services de formation, de conseil technique et autres supports.
	Inconvénients majeurs
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le focus sur les ex-combattants peut générer des sentiments d'injustice au sein des communautés.

Réintégration communautaire (RBC)	Caractéristiques clés et bénéfiques
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Permettre à tous les acteurs sociaux d'être plus largement intégrés à travers la participation des membres de la famille et des communautés d'accueil en plus de celle des ex-combattants. ■ Minimiser les perceptions selon lesquelles les ex-combattants sont récompensés pour leur participation au conflit. ■ Fournir aux communautés les outils, formations et ressources pour soutenir et accéder au processus de réintégration. ■ Appuyer la réintégration des ex-combattants comme étant une composante de la sécurité, réconciliation, relèvement et développement d'une plus large communauté. <p><i>Remarque : Toute la communauté ne reçoit pas directement une aide pour la réintégration. Les critères de sélection et le pourcentage des ex-combattants dans les membres de la communauté vont plutôt varier.</i></p>
	Inconvénients majeurs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de ne pas faire parfaitement face aux affaires spécifiques des ex-combattants. 	

Le fait d'opter pour une approche plutôt qu'une autre demande une bonne compréhension du contexte, des capacités des ex-combattants, des besoins psychosociaux, et des raisons d'avoir participé à un certain conflit. Cela demande aussi une bonne compréhension du fonctionnement des marchés connexes et des ressources disponibles (la terre, les ressources naturelles et le capital). Avec la connaissance de ce contexte spécifique, les planificateurs et professionnels du DDR devraient construire un consensus avec les partenaires et parties prenantes en vue de distribuer de la meilleure manière possible les ressources disponibles fournissant, aux participants et bénéficiaires, une aide pour la réintégration, en décidant de l'approche appropriée ou d'un juste équilibre.

Les risques posés par la persistance des structures de commandement devraient aussi être pris en compte pendant la planification de la réintégration et peuvent nécessiter une action spécifique, comme discuté dans l'Encadré 4.30.3.

Tableau 4.30.2 : Les approches pour la réintégration communautaire

Type	Description
Ciblage double	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cible simultanément les ex-combattants et celle des membres de leurs communautés d'accueil (typiquement 50% des ex-combattants et 50% des groupes affectés par le conflit tels que des rapatriés, déplacés internes et jeunes à risque, bien que cette proportion puisse varier selon le contexte). ■ Vise à créer une situation de « gagnant-gagnant » en contribuant à l'accomplissement d'objectifs économiques et sociaux à la fois pour les ex-combattants et pour les communautés. ■ Promeut une plus grande inclusion et réconciliation, une meilleure gestion des risques ainsi qu'une sécurité locale accrue.
Les initiatives menées par les ex-combattants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intègrent les ex-combattants dans des activités socio-économiques ayant un fort potentiel de bénéfices pour la communauté. ■ Créent, chez les ex-combattants, un sentiment d'appartenance à la réintégration et réconciliation menées dans la communauté. <p><i>Remarque : L'équipe DDR doit travailler étroitement avec les ex-combattants dans la planification et la mise en place de ces initiatives pour assurer que ces activités choisies soient transparentes et amènent des bénéfices effectifs à la communauté.</i></p>
Interventions basées sur une zone/un domaine	<ul style="list-style-type: none"> ■ Choisissent un territoire géographique clairement défini contenant des communautés touchées par les conflits, où de nombreux groupes d'ex-combattants ont été identifiés; tout en prenant en compte tous les réseaux et échanges économiques qui affectent (ou pourraient affecter) le territoire en question. ■ L'objectif est d'optimiser l'utilisation de ressources basées localement (rurales et/ou urbaines) et les synergies découlant parmi les entreprises locales, la société civile, les fournisseurs de services spécialisés dans le développement, les investisseurs, les autorités, etc. ■ Plutôt que de se centrer sur les groupes spécifiques, les interventions basées sur une zone/un domaine mobilisent les ressources locales et investissements externes dans le but d'offrir des solutions spécifiques au contexte pour redresser l'économie d'après-conflit.

Encadré 4.30.3 : Cibler les structures de commandement/ programmes à l'intention des commandants (PICs)

Un des objectifs officiels de la démobilisation est la dissolution des structures de commandement des groupes armés. Cependant, l'expérience a montré que cela est difficile à accomplir, quantifier, qualifier et surveiller. Le temps érode les structures hiérarchiques, mais les réseaux informels et les associations basés sur les allégeances et les expériences communes pourraient perdurer dans la période post-conflit.

Afin de décomposer ces structures de commandement et empêcher les décideurs intermédiaires de devenir des spoliateurs dans les programmes de DDR, il faudrait concevoir des stratégies d'assistance spécifique qui correspondraient mieux aux profils et besoins des décideurs intermédiaires. Un tel support pourra comprendre une préparation pour les nominations/validation pour la fonction publique, indemnités de licenciement basées sur l'ancienneté, et des conseils sur les options d'investissement, développer une entreprise familiale et créer de l'emploi, etc. Les Programmes à l'Intention des Commandants peuvent également soutenir la transformation des structures de commandement vers des organisations, telles que des partis ou groupes politiques, ou des entités socialement et économiquement productives telles que des coopératives et des caisses de crédit.



Les dirigeants des programmes de DDR devraient toutefois faire preuve d'une grande prudence quand il s'agit de soutenir la création et la maintenance d'associations de vétérans. Bien que ces associations puissent apparaître spontanément comme des groupes de représentation et d'entraide dû au fait que leurs membres aient été confrontés à des challenges similaires, partagent des affinités et aient des passés communs, une affiliation prolongée pourrait perpétuer la conservation des identités de combattant, empêchant les ex-combattants de toute transition efficace vers leurs nouveaux rôles et identités civiles.

4. Planification de la réintégration et conception du programme

4.1. Les considérations clés de la planification

La planification de la réintégration devrait être basée sur des évaluations rapides, fiables et détaillées et devrait commencer le plus tôt possible. Ces évaluations assurent une conception et mise en place rapide et effective des programmes de réintégration, afin de minimiser l'écart entre la démobilisation/réinsertion et le support à la réintégration. Ceci requiert que les agences, les programmes et les fonds onusiens en question planifient ensemble la réintégration. La planification d'un programme de réintégration devrait être infor-

mée par des évaluations précises posant au minimum les questions suivantes (Voir l'encadré 4.30.4 ci-dessous) :

Encadré 4.30.4 : Questions clés sur la planification de la réintégration auxquelles les évaluations devraient répondre

- Quelle approche ou combinaison d'approches serait la plus appropriée dans le contexte en question ? Ciblage double ? interventions menées par les ex-combattants qui bénéficient aussi la communauté ?
- Les ex-combattants seront-ils en mesure d'accéder aux programmes entrepris dans une zone géographique tels que n'importe quel autre groupe affecté par un conflit ? Qu'est-ce qui les empêcherait d'agir ainsi ? Comment ces programmes identifient le nombre d'ex-combattants participant et leur niveau de réintégration achevée ?
- Quelle sera la couverture géographique du programme ? Va-t-il se centrer sur la réintégration rurale ou urbaine ou une combinaison des deux ?
- Comment les critères d'éligibilité pour participer au programme ont été définis (restreints ou larges) ? Sont-ils basés sur le statut d'ex-combattant/de retournés ou sur leur vulnérabilité ?
- Quel genre d'assistance devrait leur être offerte pour leur réintégration (c'est-à-dire employabilité/création d'emploi ; besoins psychosocial tel qu'un traumatisme/service de conseil psychosocial ; etc.)
- Quelles sont les structures les plus appropriées pour fournir une assistance ? Les structures adaptées créées par le programme DDR telles qu'un service d'information, de conseil et d'aiguillage ? Des structures étatiques existantes ? D'autres partenaires ? Pourquoi ?
- Quelles sont les capacités de ces partenaires potentiels ?
- Est-ce que le coût par participant sera raisonnable en comparaison avec d'autres programmes semblables ? De même pour les coûts d'opération ; sont-ils comparables avec des programmes similaires ?
- Comment les ressources peuvent-elles être maximisées à travers les partenariats et liens avec d'autres programmes existants ?

Une bonne compréhension ainsi qu'une constante réappréciation de ces facteurs pendant la planification et les phases d'implémentation vont permettre d'améliorer et de former une stratégie de programme et l'allocation des ressources. Ces données vont aussi servir à informer les parties concernées sur les objectifs et les résultats espérés du programme DDR et des liens entre la relance générale et les thématiques de développement.

Encadré 4.30.5 : Enquêtes sur la perception de la communauté

L'enquête sur la perception de la communauté comprend les informations générales sur les données socio-économiques et démographiques de tous les futurs bénéficiaires directs du programme de réintégration en comprenant les attentes de la communauté et les perceptions de l'assistance fournie aux ex-combattants.

Les programmes DDR devraient, dans la mesure du possible, se fier aux institutions locales et à la société civile afin d'accomplir ces enquêtes. Elles peuvent être conduites comme des interviews ou des discussions de groupes, selon la pertinence et le contexte. Les communautés devraient avoir la possibilité d'exprimer librement leurs opinions et préférences en termes d'activités pour soutenir le processus de réintégration et la communauté dans son ensemble. Les programmes DDR devraient évaluer la force du soutien pour la phase de réintégration à travers ces enquêtes et faire de leur mieux afin de proposer des activités et programmes qui correspondent aux besoins et désirs à la fois du programme des participants et des bénéficiaires de la communauté, sans atteindre des attentes irréalisables.

Encadré 4.30.6 : La réintégration urbaine vs rurale pendant la planification

Dans la phase de planification du programme, l'attention devrait être portée sur les différences inhérentes entre la réintégration urbaine et la réintégration rurale. Même si la majorité des ex-combattants viennent de zones rurales, l'expérience a montré qu'ils préfèrent souvent être réintégrés dans des zones urbaines. Ceci provient probablement du changement de style de vie pendant leur temps passé auprès de forces et groupes armés, de même que l'association entre un travail agricole et des conditions de vie plus pauvres. Une autre raison pourrait être que les forfaits de réintégration rurale sont perçus comme moins attractifs que les ensembles urbains, ce dernier inclut souvent des formations professionnelles pour des professions plus attractives.

Le fait que les zones urbaines soient généralement intégrées dans des planifications plus complexes et orchestrées que celles établies dans les zones rurales est une question primordiale dans la planification de la réintégration. Selon le contexte et en accord avec le redressement national et les politiques de développement, il peut s'avérer nécessaire d'encourager les ex-combattants et membres associés à retourner dans des zones rurales à travers la promotion des activités agricoles.

Pour les ex-combattants n'ayant pas de connaissances préalables ou peu de connaissances en agriculture et/ ou avec un accès limité à la terre, des coopératives peuvent être favorables. Une grande attention devrait aussi être portée sur la question de l'acquisition de la terre.

La participation d'un large éventail de parties prenantes clés dans le développement de la stratégie DDR est essentielle pour son succès. Le manque d'appropriation locale ou d'agence du côté des ex-combattants et communautés bénéficiaires a contribué à l'échec des opérations antérieures du DDR. Assurer que cette planification soit participative, inclusive et transparente améliorerait considérablement les résultats du programme DDR.

L'Encadré 4.30.7 fournit une checklist de différents acteurs qui devraient être impliqués dans la planification et le processus de prise de décision :

Encadré 4.30.7 : La planification du programme de réintégration globale : liste des parties prenantes clés

- Ex-combattants, particulièrement les dirigeants militaires
- Familles et personnes à charges des ex-combattants
- Besoins spécifiques des groupes associés aux forces et groupes armés (c'est-à-dire anciens, femmes, jeunes, enfants, personnes handicapées, personnes infectées ou atteintes du VIH)
- Communautés d'accueil, particulièrement les représentants locaux et les chefs religieux
- Gouvernements nationaux (ministères compétents)
- Commissions DDR nationales
- Acteurs du secteur privé
- ONG locales

 **La planification de la réintégration devrait être une partie intégrale de la planification globale du DDR, ce qui inclut cinq étapes : I. Pré-planification et assistance préparatoire ; II. Evaluation technique initiale et concepts des opérations ; III. Développement d'un cadre stratégique et cadre d'action ; IV. Développement d'un programme et un cadre opérationnel ; et V. Poursuite et planification d'une transition. Pour plus d'information au sujet de ces cinq étapes de planification, veuillez consulter la section 7 IDDRS et GP 3.10 sur la planification intégrée du DDR : Processus et Structures.**

4.2. Evaluations

Les évaluations offrent des renseignements clés nécessaires à la planification, conception et formulation d'un plan de suivi et évaluation (S&E). En plus de prendre en compte la nature spécifique du conflit, la structure du groupe armé et la nature de la paix, toutes les analyses devraient comprendre des questions transversales telles que la place de la femme et le genre, les jeunes, les enfants, et ex-combattants handicapés, ainsi que certains liens avec des questions clés telles que le rôle des ressources naturelles tant pendant qu'après le conflit. La collecte de données détaillées sur l'âge et le sexe depuis le début contribuera à assurer le fait que les besoins spécifiques de tous les participants soient respectés.

Encadré 4.30.8 : Analyses de conflit et sécurité

La nature du conflit déterminera la nature du processus de paix, qui en retour influencera les objectifs et résultats espérés du DDR et le type d'approche de réintégration qui est requise. Les analyses de conflit et sécurité devraient être consultées en vue de clarifier la nature du conflit et la manière selon laquelle il a été résolu, ainsi que pour identifier les challenges politiques, économiques et sociaux auxquels est confronté un programme DDR. Ces analyses peuvent fournir des renseignements cruciaux quant à la structure de ces groupes armés pendant le conflit, comment sont perçus les ex-combattants par les communautés, et quelles attentes des ex-combattants va susciter l'accord de paix.

 **Pour plus d'informations détaillées sur les analyses de conflit et sécurité, veuillez consulter le guide du PNUD intitulé, L'analyse du développement en temps de conflit (disponible en ligne).**

Le Tableau 4.30.3 contient une vue d'ensemble sur les principaux types d'évaluation pré-programme qu'il est nécessaire d'accomplir pendant la phase de planification de la réintégration.

Tableau 4.30.3 : Evaluation pour la réintégration

Profilage rapide et enquêtes de pré-enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces enquêtes fournissent une évaluation en avance et rapide de la composition démographique des groupes armés, la formation des ex-combattants, leurs besoins et attentes spécifiques, et autres informations importantes.
L'identification et l'évaluation des zones de retour et de réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces évaluations identifient le potentiel politique, économique et social ainsi que les contraintes dans les zones dans lesquelles nous pensons que les ex-combattants et les groupes associés reviennent, en prenant en compte certaines questions telles que la disponibilité des ressources naturelles, les conditions de vie, les opportunités économiques et les infrastructures. Les données de la part de PCNA peuvent être particulièrement utiles ici (voir l'encadré 4.30.9 ci-dessous).
Cartographie des opportunités de réintégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces cartes recensent les analyses micro et macroéconomiques du pays et zones de retour, les secteurs économiques existants, les opportunités et besoins d'emploi, l'infrastructure et compétences pour améliorer la productivité économique, et autres services associés et programmes de développement adressant des opportunités et besoins sociaux, économiques et psychosociaux pertinents.
Cartographie des services et l'évaluation de leur capacité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces évaluations comprennent des données sur le niveau des capacités institutionnelles existantes dans le pays et une analyse des fournisseurs potentiels d'activités de réintégration, tel que les ministères compétents, ONG et organisations communautaires.

 **Pour plus d'information sur les évaluations préalables au programme de réintégration, veuillez consulter la section 7 de IDDRS et GP 3.10 sur la planification intégrée DDR : Processus et Structures.**

En plus de ces évaluations, les professionnels du DDR devraient être informés des politiques, stratégies et cadres qui existent pour la réintégration et le relèvement afin d'assurer une coordination adéquate.

Encadré 4.30.9 : Evaluations communes des besoins en situation post-conflit (PCNA)

Développées conjointement par le Groupe de Développement des Nations Unies, la Commission Européenne (CE), la Banque Mondiale (BM) et des banques régionales de développement en collaboration avec des gouvernements nationaux et avec la coopération de donateurs locaux, les évaluations communes des besoins en situation post-conflit (PCNA) sont un outil essentiel dans la planification des programmes DDR. Ces évaluations peuvent être utilisées par les planificateurs du DDR comme point de départ pour la conception, négociation et financement de stratégies de réintégration en lien avec les stratégies de relèvement et de développement dans la période post-conflit.

 **Pour plus d'informations sur les évaluations de besoins post-conflit, veuillez consulter la Note d'orientation commune sur la planification intégrée pour le relèvement, fondée sur l'évaluation de besoins en situation post-confliktuelles et cadres de résultats transitionnels (disponible en ligne).**

4.3. Conception de programme

Encadré 4.30.10 : Enregistrement et profilage des ex-combattants

L'enregistrement et le profilage conduit pendant le désarmement ou la démobilisation fournissent des données socio-économiques désagrégées par l'âge et le sexe, ce qui sert comme base à la planification, la réalisation et plus tard la surveillance et l'évaluation (S&E) du processus de réintégration. Souvent, cette base de données est entreposée dans le système des informations relatives à la gestion connu comme « DREAM » (Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Gestion des Armes).

Les planificateurs et gestionnaires du programme de réintégration devraient assurer que le processus d'inscription est destiné à appuyer la réintégration, et que l'information réunie suite au profilage est incluse dans la forme du programme future.

Un programme DDR bien conçu ne va pas seulement renforcer la sécurité mais apportera aussi un plus large support au relèvement et aux efforts de développement. L'encadré 4.30.3a illustre les éléments centraux d'une conception pertinente pour assurer le succès du programme de réintégration :

Tableau 4.30.3a : Éléments pour la conceptualisation des programmes de réintégration

Élément de conception	Objectifs clés
Stratégie de réintégration et stratégie de sortie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lier le programme de réintégration à court terme avec celui à long terme, à de plus vastes processus de relèvement et développement. ■ Définir une stratégie de sortie qui assure la propriété nationale et le développement des capacités, en établissant une transition de programme souple.
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir des critères d'éligibilité sur une base individuelle utilisant la transparence, des indicateurs objectivement vérifiables et des processus de vérification. <p><i>Remarque: Les critères d'éligibilité pour la réintégration ne sont pas nécessairement les mêmes que les critères établis pendant les phases de désarmement et de démobilisation.</i></p>
Information publique et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire la réalité ou la perception des menaces posées par le retour et la réintégration des ex-combattants au sein des communautés, ce qui contribue à créer un environnement propice pour que la réconciliation s'instaure. ■ Informer les communautés et les ex-combattants à propos de la stratégie de réintégration, l'échéancier et les ressources disponibles. ■ Notifier les besoins spécifiques des groupes pour les services d'appui qui leur sont disponibles.
Services d'information, de conseil et d'orientation (SICO)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sert comme un répertoire d'informations qui concernent tous les programmes, enseignement et assistance disponibles à travers le gouvernement, les organisations internationales et locales. ■ Bâtit sur la base des capacités nationales existantes dans le but de livrer une assistance à la réintégration, tel qu'à travers les ministères compétents.
Surveillance et évaluation (S&E)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les parties concernées acceptent les objectifs clairs et les résultats attendus du programme DDR. ■ Établir les indicateurs clés pour le suivi des progrès et mesurer les accomplissements des produits et résultats.
Le développement des capacités des institutions nationales pour la réintégration et la coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restaurer (ou créer en partant de rien) des institutions nationales et capacités qui ont été mises à mal par le conflit. ■ Encourager la propriété nationale/locale, l'engagement et la distribution performante des services de réintégration. ■ Fournir une éducation et une formation pour le développement institutionnel, la gestion organisationnelle et financière, et l'assistance technique et matérielle. ■ Assurer une coordination effective entre les agences Onusiennes qui travaillent avec les ex-combattants, PIDs, rapatriés et autres populations affectées par un conflit.



Étant donné que les étapes de DDR ne sont pas linéaires ou séquentielles, mais dynamiques et intégrées, il est à noter que plusieurs des activités décrites dans cette section, telles que *Information, Consultation et Services d'Orientation*, commenceront avant le début du programme de réintégration.



Pour plus d'informations au sujet de la planification DDR, veuillez consulter IDDRS et GP 3.10 dans la planification intégrée de DDR: *Processus and Structures*; pour des informations complémentaires au sujet de la planification de la réintégration spécifique, veuillez consulter la section 8 de IDDRS 4.30; pour plus d'informations détaillées sur la conception du programme DDR se référer à IDDRS et GP 3.20; et, pour plus d'informations sur des éléments de conception de programme spécifique veuillez consulter : IDDRS 2.30 sur les Participants, Bénéficiaires et Partenaires et la section 2 du GP 2.30 sur le critère d'Éligibilité; IDDRS et GP 4.60 sur l'Information Publique et la Stratégie de Communication pour le Support des DDR; et, IDDRS et GP 3.50 sur le Suivi et l'Évaluation des Programmes DDR et le PNUD Comment guider : *Suivi et Évaluation pour les programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration* (disponible en ligne).

4.4. La mobilisation de ressource/financement

La portée des programmes de Réintégration, début et durée requis dépendent de la disponibilité des fonds, ce qui signifie que l'application peut fréquemment être retardée ou annulée faute de distribution des fonds. Les programmes de réintégration antérieurs ont été confrontés à d'importants problèmes de financement qui peuvent être utilisés pour informer les futures initiatives de réintégration. Voir encadré 4.30.4 ci-dessous.

Tableau 4.30.4 : Mobilisation des ressources – problèmes clés de financement

<p>Le déficit de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La plupart des programmes DDR connaissent une période de déficit de financement d'une durée d'environ 8-12 mois entre le moment où les engagements volontaires sont prononcés et le moment où ils sont reçus.
<p>Fragmentation de l'ONU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le système onusien fragmentait auparavant l'approche que la planification DDR a fait émerger dans la mobilisation de ressources piètrement planifiée et coordonnée, souvent menant à une duplication des efforts. Cette réalité a réduit la confiance des donateurs et leur volonté de contribuer à ce financement nécessaire.

<p>Budgétiser par ex-combattant plutôt que selon une base communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les budgets pour les programmes de réintégration sont souvent basés sur des montants de financement par personne d'ex-combattant. Cette limite affecte souvent de manière négative la qualité de plusieurs services et entrave considérablement les objectifs ciblés et les projets de la communauté.
<p>Manque de budget pour la sensibilité genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le manque de ressources allouées aux activités du programme sensibilité-genre continue d'empêcher les programmes DDR de répondre de manière adéquate aux dimensions genres de la réintégration.

Etant donné les défis rencontrés lorsque nous mobilisons des ressources et des financements, il est essentiel que les modes de financement DDR demeurent souples. Comme le montre l'expérience du passé, une affectation stricte des fonds pour des éléments DDR spécifiques (par ex. réintégration seulement) ou des dépenses (ex. logistique et équipement) renforce une distinction artificielle entre les différentes étapes de DDR. La coopération avec des projets et programmes ou des interventions par des donateurs bilatéraux pourrait fonctionner pour combler cet écart.

 **Pour plus d'informations sur la recherche de financement et la mobilisation de ressources, veuillez consulter IDDRS et GP 3.41 sur Finance et Budgétisation.**

5. Aspects de la réintégration

5.1 Réintégration économique

Créer des opportunités économiques est essentiel pour aider les ex-combattants à (re) construire leur vie au sein de la communauté et développer des alternatives à la violence. Dans de nombreux contextes les ex-combattants ont su identifier des moyens alternatifs de subvenir à leurs besoins et pouvoir générer des revenus comme facteur clé d'une réintégration réussie. Beaucoup ont également indiqué qu'être capable de subvenir aux besoins de leur famille est particulièrement important dans l'établissement de leur identité, le niveau de respect qu'ils reçoivent des communautés, ainsi que pour l'estime de soi.

L'environnement économique de conflit dans lequel les programmes DDR opèrent peut limiter l'accès à des actifs productifs (tels que la terre, le capital, la technologie, les ressources naturelles et l'accès aux marchés) nécessaires à la réintégration. Dans de telles circonstances, ex-combattants et jeunes vulné-

rables peuvent se tourner vers des activités illicites telles que le crime organisé, le brigandage, l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres activités sociales néfastes ou violentes.

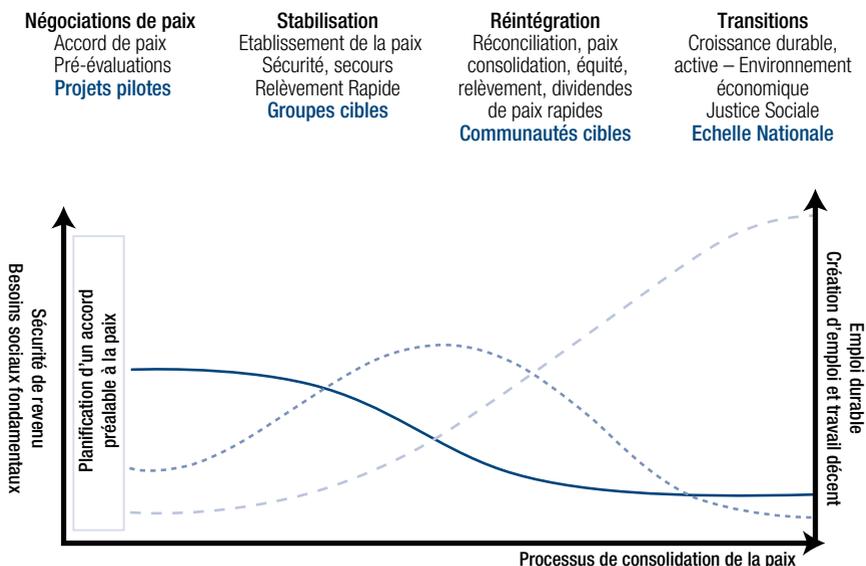
Reconnaissant que la création d'emplois, la génération de revenus et la réintégration sont particulièrement complexes dans les environnements post-confliktuels, le Secrétaire-Général a approuvé, en mai 2008, la Politique de l'ONU pour la Création d'Emplois Post-Conflict, la Génération de Revenus et la Réintégration (disponible en ligne), qui offre une structure pour renforcer les interventions de réintégration économique. Cette Politique s'articule autour de trois axes concurrents, de la manière suivante :

- **L'axe A** se concentre sur la stabilisation de la génération de revenus et d'emplois d'urgence ;
- **L'axe B** se concentre sur la restauration de l'économie locale pour l'emploi et la réintégration, ce qui comprend l'éventail d'activités incluses dans les programmes de réintégration économique (voir Encadré 4.30.11 ci-dessous) ; et
- **L'axe C**, se concentre sur la création d'emplois durables et le travail décent.

Encadré 4.30.11: Axe B: Restauration de l'économie locale pour des opportunités d'emplois et réintégration

Les programmes clé dans l'Axe B comprennent : i) développement des capacités des gouvernements locaux et autres autorités locales et institutions, fournisseurs de services commerciaux et autres associations; ii) programmes de développement conduits au niveau communautaire comprenant des investissements participatifs dans l'infrastructure socio-économique locale, et les programmes productifs ; et iii) programmes de restauration de l'économie locale, développés en consultation avec des groupes communautaires, menant à l'expansion du secteur privé et des services d'appui à l'emploi direct, tels que les programmes de développement financier ou de la microfinance. Cet axe de programmes d'emplois se concentre sur la promotion d'opportunités d'emplois à un niveau local, où la réintégration des ex-combattants et autres rapatriés a commencé. La reconstruction des communautés fournit des opportunités pour répondre aux origines du conflit et faciliter une réconciliation à long terme.

Figure 4.30.2 : Politique onusienne pour la création d'emplois post-conflit, génération de revenus et réintégration



Pendant l'implémentation de la Politique, une attention particulière devrait être portée sur les groupes affectés par le conflit, avec l'accent mis sur les besoins spécifiques de groupes tels que les femmes et les jeunes. Une synthèse des interventions clés dans la réintégration économique menées pour renforcer le taux d'employabilité des ex-combattants est résumée dans le Tableau 4.30.5.

Tableau 4.30.5 : Interventions de réintégration économique

Compétences essentielles	<ul style="list-style-type: none">■ Les aptitudes essentielles dans les domaines de la résolution pacifique de conflit, des pratiques civiques et sociales, de la planification de la carrière, du développement professionnel, etc., devraient être enseignées.■ Les aptitudes à la vie quotidienne pour les jeunes autour de la gestion de famille et autres tâches domestiques devraient être enseignées. <p><i>Note : Une formation sur les aptitudes à la vie quotidienne est une nécessité, et non un luxe.</i></p>
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">■ La formation professionnelle devrait offrir des compétences nouvelles et qualifiantes, pour des emplois qui sont déjà, ou presque saturés. De telles activités ont besoin d'être liées avec des études sur le marché du travail local et ses opportunités commerciales.■ Les centres de formation professionnelle (CFPs) peuvent constituer de bons partenaires pour la proposition de formation, si les conditions sont négociées de manière adéquate et n'ont pas été trop défavorablement affectées par le conflit.■ Les approches sur une formation basée au niveau de la communauté (FBC) devraient être considérées comme pouvant intégrer des compétences de formation dans un cadre complet d'autonomisation économique et sociale ainsi qu'agir comme moyen pour préparer la (re) acceptation des ex-combattants au sein des communautés.■ La différence entre les situations urbaines et rurales devrait être prise en compte au moment de choisir les options de formation. Dans les aires rurales où il est difficile pour les individus d'atteindre les sites de formation, les approches de formation mobiles pourraient être considérées.■ Tous les efforts devraient être faits pour promouvoir l'égalité d'accès pour les femmes et les jeunes filles à la formation professionnelle pour toute sorte d'emploi, y compris ceux qui sont traditionnellement limités aux hommes et jeunes garçons.■ Un certificat de formation doit être remis.
Enseignement et bourses	<ul style="list-style-type: none">■ La mise en place de programmes d'enseignement devrait être réalisée comme faisant partie de l'effort éducatif fourni aux communautés.■ Les jeunes ex-combattants, spécialement ceux âgés de moins de 15 ans, devraient être réintégrés dans un enseignement formel.■ Dans les lieux où le conflit a été particulièrement long et où les ex-combattants n'ont reçu que des prémisses d'éducation voir aucune; l'accent devrait être placé sur le rattrapage éducatif pour assurer qu'ils ne restent pas dans une position désavantagée.■ Les ex-combattants peuvent se voir offrir des bourses pour terminer leurs études, avec une attention particulière dans l'accompagnement des jeunes garçons et jeunes filles à leur retour à l'école, en rendant disponibles des gardes d'enfants de même que des cours du soir pour les parents.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si les indemnités ou frais de scolarités doivent être pris en charge par le programme de réintégration, les chargés de programme devraient assurer que les ressources soient disponibles pour la durée complète du programme de rattrapage ou d'éducation accélérée pour les ex-combattants.
Apprentissage et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apprentissage et formation professionnelle peuvent être particulièrement effectifs, puisqu'ils entraîneront vraisemblablement un emploi plus durable et rempliront ainsi le manque de formations disponibles en cours d'emploi. ■ Ces interventions peuvent être un excellent moyen de réintégration sociale et de réconciliation, en tant qu'elles offrent une insertion à travers une association avec un mentor/formateur dans un consistant réseau socio-économique (qui existe déjà avec des individus non ex-combattants). ■ Ces interventions sont particulièrement efficaces pour les jeunes en tant qu'elles inculquent des compétences techniques et commerciales et conduisent les jeunes personnes dans une culture commerciale et un réseau de clients. ■ En coordonnant ces interventions, les traditions locales et les normes au sujet de l'accès, l'entente sur le partage des coûts, et la durée et conditions pour la remise de diplôme devraient être considérées afin de protéger les motivations existantes pour maîtres artisans et apprentis afin d'y participer. ■ Des mécanismes de certification des compétences devraient être établis pour fournir une légitimité à ceux qui possèdent des talents existants de même que pour ceux qui sont en train d'acquérir de nouvelles qualifications. ■ Pour les métiers sans système d'apprentissage en place, d'autres formes de formation sur le terrain devraient être considérées.
Micros et petites entreprises de formation et start-ups	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les micros et petites entreprises de formation et start-ups s'avèrent nécessaires dans la plupart des sociétés post-conflit où la reprise est lente et l'expansion du secteur privé et entreprises avec des emplois existants sont limitées. ■ Ces interventions fournissent aux ex-combattants l'aptitude de décider pour eux-mêmes ce qu'ils souhaitent réaliser professionnellement, et d'agir de manière indépendante. ■ Les programmes de réintégration devraient assurer le fait que plusieurs différentes sortes de petites entreprises aient commencé à éviter de distordre l'équilibre de l'offre et de la demande dans les marchés locaux. De plus, ces entreprises devraient être basées sur les études de marchés qui identifient les entreprises et les services nécessaires dans une zone particulière. ■ L'analyse de la chaîne de valeur concentrée sur les petites et moyennes entreprises (PME) en situation de haute demande du créneau de marché des produits de base, et articule des modalités entre les micros entreprises en tant que fournisseurs de services et les moyennes et grandes firmes, devrait être recherchée.

 Pour plus d'information sur la réintégration économique, veuillez consulter la section 9 de IDDRS 4.30 et le *Guide sur la réintégration économique de l'OIT* (disponible en ligne).

5.2 Réintégration sociale/psychosociale

5.2.1. Principaux enjeux

Les ex-combattants font face à de nombreux défis personnels pendant la réintégration. Ils subissent aussi une séparation des réseaux de soutien social inhérent aux groupes armés. Ils rencontrent souvent un sentiment de marginalisation, stigmatisation et rejet par les communautés d'accueil à cause de leur participation dans le conflit. Ils doivent alors renégocier leurs rôles sociaux et liés à leur genre, tant dans la sphère publique que privée.

Les ex-combattants doivent affronter d'autres défis tels que la difficulté d'obtenir un emploi, les problèmes psychosociaux, y compris les maladies liées au spectre du traumatisme, et questions de santé physique, telles que vivre avec un handicap. Ces défis peuvent laisser les ex-combattants dans des situations sociales et/ou de santé mentale particulièrement vulnérables et à risque. Ils peuvent en effet développer des comportements « anti-sociaux » tels que l'abus de drogue et alcool ou retomber dans la violence envers les autres ou eux-mêmes.

L'acceptation des ex-combattants au sein des communautés d'accueil, et plus largement de la société, est un indicateur clé d'une réintégration réussie. Un ex-combattant qui a des opportunités économiques mais qui est socialement isolé ou exclu ne peut pas être considéré comme réintégré. L'expérience a montré que la réintégration sociale est aussi importante que la réintégration économique. La réintégration sociale est également un prérequis pour l'accès à un emploi et la sécurité économique.

Le tableau suivant décrit les questions sociales et psychosociales clés à aborder pendant la programmation de la réintégration :

Tableau 4.30.6 : Les questions clés à aborder pendant la réintégration sociale et psychosociale

<p>Réconciliation et installation de la confiance</p>	<p>■ La réconciliation entre les différents groupes est sûrement le processus le plus fragile et important dans la stratégie de consolidation de la paix. Les programmes de réintégration devraient avoir pour objectif principal de soutenir la réconciliation parmi les différents groupes, en assurant les bénéfices aux communautés.</p>
<p>Capital social et acceptation</p>	<p>■ Le capital social, physique et naturel d'une communauté ainsi que le capital financier et humain des ex-combattants vont déterminer le succès de la réintégration. Les planificateurs de la réintégration devraient réaliser des campagnes de sensibilisation pour assurer une large compréhension parmi les acteurs. Le DDR ne doit pas être perçu comme une récompense pour les ex-combattants, mais un soutien à l'utilisation de leurs précieux atouts en vue de reconstruire les communautés.</p>
<p>Perte du statut, réseau de soutien et autres avantages acquis pendant qu'ils étaient dans des groupes armés</p>	<p>■ L'appartenance à des groupes armés permet souvent aux ex-combattants d'obtenir une reconnaissance sociale, un sens d'identité collective et objectif commun, tel qu'une « famille » de pairs. Lors de la conception de programmes de réintégration, il serait important d'aborder ces pertes, en reconnaissant que le support et l'acceptation de la part des familles, membres de la communauté et pairs peuvent se révéler critique pour une réintégration réussie des ex-combattants. Une attention spéciale devrait être portée pour développer un sens d'estime de soi et objectif à atteindre. <i>Une prudence particulière devrait être appliquée au cas-où le soutien aux associations de vétérans était nécessaire.</i></p>
<p>Compétences de base pour la vie citoyenne</p>	<p>■ De nombreux ex-combattants ont passé une importante partie de leur vie avec des forces et groupes armés et n'ont jamais appris les prérequis importants pour la vie quotidienne et l'emploi. Les qualités nécessaires à la vie quotidienne comprennent la compréhension des identités de genre et les rôles, les méthodes non-violentes de résolution de conflit, et l'apprentissage de comportements civils et sociaux adéquats, tels que les rôles parentaux et le comportement approprié au lieu de travail.</p>
<p>Litiges sur le logement, la terre et la propriété</p>	<p>■ Des litiges liés à la terre dans les zones où reviennent des populations déplacées peuvent mener à des conflits. Les professionnels du DDR devraient prendre en compte ce risque lorsqu'ils planifient le retour, la réinstallation et la réintégration des ex-combattants. Une attention particulière devrait être portée aux femmes, handicapés et jeunes, souvent exclus de l'accès à la terre.</p>



Pour plus d'informations sur la réintégration sociale et psychosociale, veuillez consulter IDDRS 4.30, section 10.

Tableau 4.30.7 : Questions clé de santé mentale à aborder pendant la réintégration sociale et psychosociale

<p>Socialisation à la violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ De nombreux ex-combattants ont été entraînés et sociabilisés pour utiliser la violence, et ont internalisé des normes qui excusent la violence. Sans rompre avec ces normes, il est difficile pour les ex-combattants d'apprendre des comportements alternatifs nécessaires à leur bonne réintégration dans la vie civile. Ils doivent comprendre que les actes de violence commis pendant les conflits ne sont plus acceptables dans la vie communautaire.
<p>Traumatismes liés au conflit, l'état de stress post-traumatique (ESPT) et à l'abus de substance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les ESPT et les problèmes de santé mentale qui en découlent, tels que l'abus de drogue, d'alcool ou la dépression, sont fréquents parmi les ex-combattants et causent un ajustement difficile à la vie citoyenne. Le renforcement de la résilience des ex-combattants dans ces domaines dépendra du contexte et des ressources humaines et financières disponibles, du suivi individuel, des groupes de soutien, de l'appui familial et des options de guérison collective.

 **Pour plus d'informations sur la santé mentale, veuillez consulter IDDRS 4.30, section 10.6.1**

Tableau 4.30.8 : Questions clés sur la santé physique à aborder pendant la réintégration sociale et psychosociale

<p>Questions de santé physique et médicale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'expérience montre que les blessés non traités, les ex-combattants malades et en phase terminale constituent les éléments les plus violents et perturbateurs au sein d'un environnement d'immédiat post-conflit. Une assistance santé immédiate devrait ensuite être fournie pendant le DDR parallèlement en support aux communautés d'accueil pendant la réintégration.
<p>VIH/SIDA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conditions pendant le conflit peuvent augmenter le risque d'une Infection du VIH et autres maladies sexuellement transmissibles (MST) et peuvent avoir un effet dévastateur sur l'accès à une information essentielle, soin et traitement. Les programmes de DDR fournissent une possibilité pour planifier et mettre en œuvre des initiatives essentielles pour le VIH/SIDA dans une coordination fermée avec une assistance de relèvement et humanitaire plus large aux niveaux nationaux et communautaires (Voir IDDRS 5.60 sur le VIH/SIDA et DDR).
<p>Santé reproductive</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les services de la santé reproductive devraient démarrer dès que les processus de démobilisation, enregistrement et dépistage ont identifié les besoins spécifiques et devraient être maintenus, comme il se doit, pendant la réintégration avec des articulations faites avec des équipements sanitaires publics ou privés, nationaux et/ou communautaires.

Handicap

- Les ex-combattants en situation de handicap peuvent et devraient bénéficier de la part des mêmes programmes et services qui sont disponibles pour les ex-combattants non handicapés.



Pour plus d'informations sur les questions de santé pendant la réintégration sociale/psychosociale, veuillez consulter IDDRS, 4.30, section 10.7.

Tableau 4.30.9 : Questions clés à aborder sur le genre pendant la réintégration sociale/psychosociale

Violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) et autres abus graves	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les ex-combattants ont souvent été témoins et victimes de violence et graves abus, y compris VSBG. Les femmes associées à des forces ou groupes armés sont particulièrement vulnérables face aux VSBG engagés par des combattants masculins. Les programmes de DDR devraient permettre à la fois aux hommes et aux femmes qui sont confrontés à un sentiment de honte et de stigmatisation associé aux VSBG d'avancer et accéder au support pour le relèvement.
Des normes sexistes préjudiciables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attitudes et attentes des membres de la communauté en ce qui concerne le comportement raisonnable des hommes et des femmes sont si importantes pour permettre le succès de la réintégration. Les programmes DDR devraient étudier les options pour soutenir des forums ou des actions sensibilisation dans des communautés où les ex-combattants sont présents afin de discuter les rôles inhérents à chaque genre et contester les attitudes préjudiciables. Il est aussi important de créer des groupes formels et informels pour hommes et femmes afin de discuter des questions spécifiques à chacun d'entre eux dans un environnement sûr.



Pour plus d'informations sur les questions de genre pendant la réintégration, veuillez consulter IDDRS 5.10

5.2.2 Services Psychosociaux

La présence répandue de problèmes psychosociaux chez les ex-combattants et ceux associés à des forces et groupes armés a seulement été reconnue récemment comme un obstacle sérieux au succès des programmes de DDR. La recherche a commencé à révéler que la réconciliation et le processus de consolidation de la paix sont entravés si un nombre important d'individus (comprenant à la fois ex-combattants et civils) est affectée par des soucis psychologiques.

Les ex-combattants sévèrement affectés psychologiquement et autres groupes vulnérables devraient être identifiés aussi tôt que possible grâce des outils de dépistage avec le programme DDR et référé aux services psychologiques. Malheureusement, une disponibilité insuffisante, adéquation et accès aux services de santé mentale et support social pour ex-combattants, et autres groupes vul-

néralbles identifiés dans des communautés post-conflit, continuent à démontrer un immense problème pendant le DDR.

Au minimum, les éléments suivants devraient être considérés afin de soutenir la réintégration psychosociale pour les ex-combattants :

- **L'intégration des services de santé mentale dans les programmes DDR** : Le composant psychosocial des programmes DDR devrait offrir des dépistages initiaux des ex-combattants afin d'identifier ceux qui ont besoin d'une assistance spéciale ainsi qu'offrir des conseils basiques réguliers. Les ex-combattants souffrant de troubles traumatiques devraient être référés à des experts en psychologie. *Pour plus d'informations sur l'intégration des services de santé mentale dans les programmes de DDR, merci de consulter la section 10.6.1 d'IDDRS 4.30.*
- **La création d'un système de soins intensifié communautaire** : les ex-combattants ne devraient pas être séparés de la structure nationale des services de santé. Dans de nombreux pays post-conflit où les capacités des structures du service national sont limitées, l'existence de structures de support psychologique devrait être exploitée et/ou de nouvelles structures créées. La capacité peut être construite au sein des « communautés naturelles » telles que le système scolaire, les réseaux des centres de formation professionnelle ou d'autres organisations communautaires. Des conseillers sur le traumatisme, formés localement, peuvent servir comme prestataires de service premier niveau pour administrer des conseils ainsi que les conditions d'un traitement psychosomatique. *Pour plus d'informations sur la construction d'un système de soins intensifié basé au niveau communautaire, merci de consulter la section 10.6.2 d'IDDRS 4.30*

5. 3 Réintégration Politique

5.3.1. Qu'est-ce-que la réintégration politique?

La réintégration politique est l'engagement et la participation des ex-combattants ou personnes associées aux armées et groupes armés – et les communautés dans lesquels ils retournent – dans le processus de décision aux niveaux national, régional et communautaire. Si cela est exécuté correctement, la politique de réintégration permettra aux plaintes légitimes et préoccupations des ex-combattants et anciens groupes armés d'être exprimées d'une manière pacifique et constructive socialement qui aborde les causes déclenchantes du conflit.

Généralement, la réintégration politique apparaît à deux niveaux, à savoir au *niveau du groupe* ainsi qu'*au niveau de l'individu*, de la manière suivante :

- **Niveau du groupe** : Au niveau du groupe, la réintégration politique est *transformative* dans le sens où elle cherche à transformer un groupe ou organisation d'une entité armée illégale en un parti politique légitime ou une unité civile dans les paramètres légaux de l'Etat ;
- **Niveau de l'individu** : Au niveau de l'individu, la réintégration politique est *restauratrice* dans le sens où elle entend restaurer le pouvoir décisionnel d'un ex-combattant dans une communauté donnée en fonction de son statut citoyen dans cette communauté.

Encadré 4.30.12 : Différence entre réintégration politique et nature politique du DDR

Les processus DDR font, presque sans exception, partie intégrante d'une stratégie politique pour induire les acteurs armés à troquer la violence au profit du dialogue et à arriver à un compromis relatif au partage du pouvoir et à la participation électorale. En visant à rétablir l'Etat comme la seule autorité pour l'usage de la violence, le DDR est partie inhérente de la stratégie politique globale pendant la pacification, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Alors que la réintégration est liée à cette stratégie, la nature politique des processus DDR ne devrait pas être confondue avec les objectifs les plus spécifiques de la réintégration politique.

5.3.2. La réintégration politique au niveau du groupe

Aider des anciens groupes et forces armés ainsi que des ex-combattants à former des partis politiques et mouvements civiles pacifiques est essentiel afin d'assurer que les revendications et visions pour la société soient exprimées dans une manière non-violente dans la période post-conflit.

Alors qu'une transformation efficace des groupes armés vers un parti politique peut engendrer une pléthore de bénéfices pour les citoyens et le processus global de démocratisation, les nouveaux partis politiques dans les sociétés post-conflit manquent souvent de pouvoir, d'une organisation structurelle, des ressources, du savoir politique et de la légitimité nécessaires pour triompher totalement dans l'arène politique. De plus, les ex-combattants individuellement et groupes armés font souvent face à un nombre important d'incertitudes concernant leur sort dans la période post-conflit. Sans un bon encadrement et un suivi attentif, des partis politiques émergents peuvent probablement affronter l'échec.

Compte tenu de telles complexités, lors de la planification et la conception des interventions de réintégration politique, les professionnels de DDR devraient considérer les facteurs clés suivants susceptibles d'influencer la viabilité et l'issue des transformations politiques au niveau du groupe des forces et groupes armés :

- Nature de la paix (par exemple un accord de paix négocié, une victoire militaire, etc.) ;
- Situation de sécurité post-conflit;

- Motivation(s) d'un groupe armé (garder en mémoire que de telles motivations peuvent changer dans le temps) ;
- Degré du soutien populaire et légitimité perçue ;
- Degré de l'expérience et capacité politique ;
- Capacités de leadership ;
- Structure organisationnelle ;
- Ressources, financement et support technique ;
- Poursuites criminelles et mesures de justice transitionnelle

 **Pour plus d'informations sur les facteurs influençant la viabilité de la réintégration politique au niveau du groupe, veuillez consulter IDDRS 4.30, section 11.**

5.3.3. La réintégration politique au niveau individuel

Une réintégration politique efficace implique la responsabilisation des citoyens en leur fournissant le savoir et les outils afin qu'ils puissent exprimer leurs opinions, voter et prendre part dans le gouvernement de leur pays sans peur d'intimidation, discrimination, représailles ou violence.

Le droit de vote et de prendre part à la vie politique d'un pays est devenu un tenant fondamental du droit international et du cadre démocratique comme souligné dans plusieurs instruments clés des droits humains, tels que le *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques*, la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, la *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, la *Déclaration Américaine des Droits et Devoirs de l'Homme* ainsi que la *Charte Asiatique des Droits de l'Homme*.

Encadré 4.30.13: Le droit de voter et de prendre part à la conduite des affaires publiques

Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques des Nations Unies (adoptée le 16 Décembre 1966) :

Article 25

Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables:

1. De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis;
2. De voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs;
3. D'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

Impliquer des ex-combattants en tant que citoyens dans le processus politique a le double avantage, à la fois, d'éviter que les ex-combattants nuisent au processus électoral et de renforcer leur connaissance des droits civils et leur désir à les exercer.

Le Tableau 4.30.10 souligne des interventions spécifiques pour créer la capacité et augmenter la participation dans les processus politiques:

Tableau 4.30.10 : Conseils clés pour la réintégration politique au niveau individuel

Accès aux prestations sociales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutenir l'accès aux prestations sociales à travers l'accès à la carte d'identité, les documents de sécurité sociale, et l'enregistrement en tant qu'électeur et l'enregistrement des biens de propriété.
Education civique et des électeurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ceci peut inclure la provision de l'éducation ou des références aux opportunités d'éducation de la nature et fonctionnement des institutions démocratiques aux niveaux national, régional et/ou local. L'éducation civique dans la compréhension nationale d'un accord de paix (le cas échéant) ou le processus de paix devraient être considérés. Au niveau local, les approches de l'éducation des droits humains qui tirent du « droit pour tous » peuvent être particulièrement efficaces.
Formation en leadership	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les responsables seniors de DDR peuvent servir dans l'avertissement des capacités au gouvernement senior et militaires officiels sur les problématiques concernant la réintégration politique. A travers l'implantation d'une formation en leadership, les programmes de DDR vont mener à faciliter et augmenter la légitimité et soutien reçus par les leaders politiques récemment installés. Les responsables de DDR devraient considérer la formation ciblée en leadership et négociation politique conforme aux IDDRS.
Lobbying pour les commandants/ Programmes à l'Intention des Commandants (PICs)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Puisque les commandants ont souvent profité directement, et parfois largement, dans les économies de conflit, ils cherchent fréquemment des opportunités proportionnelles dans les situations après –conflit. Plusieurs cherchent un rôle politique explicite dans la gouvernance après-conflit. Là où les programmes DDR ont déterminé que les programmes à l'intention des commandants seront nécessaires, une stratégie de mobilisation de ressource devrait être planifiée et mise en place en plus d'un processus de validation.
Des campagnes de sensibilisation et information publique sur les droits civils et politiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accès à l'information sur les droits civils et politiques est essentiel. ■ Les communautés d'accueil devraient recevoir une sensibilisation liée à la réintégration politique et le processus d'accompagnement de la paix.

Soutien à la participation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les besoins particuliers des jeunes devraient être traités pendant la réintégration politique et non pas seulement en raison du fait que ce groupe pourrait devenir une menace pour la sécurité, mais aussi car ils peuvent agir comme une force majeure pour un changement positif dans la politique actuelle.
Soutien à la participation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les processus de DDR ouvrent une importante fenêtre d'opportunité pour permettre d'améliorer l'intégration des femmes dans les processus politiques et ceux de décision. Les sections des affaires civiles et des droits humains, en plus des organisations de la société civile et des ONGs spécialisées dans le genre et les droits des femmes, peuvent soutenir les efforts de réintégration pour inclure des formations sur le genre et l'intégration des femmes dans les affaires politiques.

 *Il est important de rappeler que les programmes de DDR ne sont pas investis de l'autorité ou la capacité de délivrer un support politique et électoral à pleine échelle. Le développement d'activités de programme de réintégration politique devrait par conséquent mener à créer intimement un réseau avec des organisations pertinentes et des capacités spécifiquement impliquées dans les processus électoraux et la formation de partis politiques, y compris des acteurs nationaux, des agences de l'ONU, des organisations internationales et régionales ainsi que des ONGs.*

6. Liens entre la réintégration, le relèvement à plus grande échelle et le développement

Les interventions DDR se sont montrées infructueuses dans le passé à cause de leur approche restrictive et de leur manque de coordination et liaison avec le relèvement connexe et les initiatives de développement. Lorsqu'ils conçoivent des programmes de réintégration, les professionnels de l'ONU devraient coordonner et, quand cela est possible, planifier les programmes avec les acteurs et agences qui travaillent en parallèle dans les aires de la réintégration, réconciliation, justice, gouvernance, réforme politique, droits humains, genre, réduction de la pauvreté et développement.

Les initiatives de relèvement rapide (voir Encadré 4.30.14 ci-dessous) prennent en compte le fait que depuis le début des actions humanitaires il est aussi vital d'appuyer, soutenir, et commencer à reconstruire les capacités nationales et locales essentielles qui sont nécessaires pour surmonter les situations d'après-crisés dans le long terme. La planification pour les DDR devrait mener à se lier étroitement avec les programmes de relèvement rapide, notamment au niveau de la communauté où la sensibilisation de la population au retour des ex-combattants, le travail à forte intensité de main d'œuvre, et l'identification des opportunités de réintégration peuvent être initiés.

Encadré 4.30.14 : Qu'est-ce-que le relèvement rapide?

Le relèvement rapide est un projet multidimensionnel de relèvement qui commence dans un contexte humanitaire. Il est guidé par les principes de développement qui cherchent à donner suite aux programmes humanitaires et à catalyser les opportunités de développement durable. Il vise à générer des processus pour le relèvement post-crise qui sont autosuffisants, résilients et développés par les pays eux-mêmes. Cela comprend le rétablissement des services de base, moyens de subsistance, refuges, gouvernance, sécurité et état de droit, environnement et dimensions sociales, en plus de la réintégration des populations déplacées.

Source : *Extrait de la Note d'Orientation sur le Relèvement Rapide publié par le Groupe du Travail du Comité Permanent Inter-agences de l'ONU (IASC), Octobre 2007.*

L'utilisation de Protocoles d'Accord entre agences intervenant dans le même secteur ou sur les mêmes problématiques a montré un mécanisme effectif pour la coordination. Il est essentiel qu'une étroite coordination parvienne au : i) niveau du terrain, ii) niveau du siège et iii) entre le terrain et les bureaux du siège, pour assurer que les leçons apprises et le développement de politiques de DDR soient intégrées dans la programmation (voir IDDRS 3.10 sur la Planification DDR intégrée : Processus et Structures pour plus d'information).

Encadré 4.30.15 : Coordination pendant la programmation et la mise en œuvre des étapes

Si les cadres et politiques nationaux et sectoriels sont pris en compte dans l'étape de planification, les responsables de DDR devraient assurer que les programmes de DDR :

- Entretiennent un réseau avec les agences coordinatrices et participantes.
- Garantissent que la réintégration des ex-combattants et des groupes associés soit intégrée dans les cadres nationaux et sectoriels clés ainsi que dans les documents politiques.

Si les cadres et politiques nationaux et sectoriels sont pris en compte dans l'étape de la mise en œuvre, les responsables de DDR devraient assurer que les programmes DDR :

- Continuent à participer dans des réunions de coordination sur le relèvement à grande échelle afin d'identifier les zones pour la collaboration et le partenariat, y compris à travers les partenaires locaux, nationaux et internationaux.
- Fassent référence aux cadres et politiques nationaux et sectoriels dans les programmes et plans d'action pour la réintégration.
- Profitent des opportunités créées par les programmes de réintégration pour fournir des contributions concrètes à la mise en œuvre de politiques et cadres nationaux et sectoriels.

Alors que tous les efforts devraient être faits pour coordonner étroitement avec les autres acteurs qui mettent en place des programmes connexes, les responsables de programmes DDR devraient identifier clairement ceux qu'ils peuvent mettre en œuvre et ceux auxquels ils apporteront une simple contribution (voir Encadré 4.30.15 pour plus d'information).

7. Récapitulatif des conseils clés sur la réintégration

- ✓ Une réintégration réussie présuppose l'assistance économique, sociale/ psychosociale et/ou politique, basée sur des analyses spécifiques au contexte.
- ✓ Les initiatives de réinsertion les plus efficaces sont celles qui cherchent à s'associer avec et soutenir à plus long terme les activités de réintégration et de relèvement.
- ✓ La planification de la réintégration devrait commencer aussitôt que possible et être basée sur des analyses rapides, fiables et détaillés. Celle-ci devrait être participative, inclusive et transparente, et doit engager les bailleurs de fonds ainsi que mobiliser les ressources à temps et d'une manière efficace.
- ✓ Une compréhension globale et une constante réévaluation des données contextuelles rassemblées pendant la phase de planification devraient renforcer et améliorer la stratégie du programme de réintégration et d'allocation des ressources.
- ✓ Les programmes de réintégration devraient développer les capacités des acteurs nationaux et locaux ainsi que celles des prestataires de service à travers une éducation et une formation, ainsi qu'une assistance technique et matérielle.
- ✓ Un programme de réintégration bien conçu améliore la sécurité et soutient également le relèvement à plus grande échelle ainsi que le développement.

GP 4.40 : Rôles et responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies

Objectifs

Le présent module :

- ✓ décrit la composante militaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
- ✓ présente les apports possibles de la composante militaire à un programme de DDR ;
- ✓ et met l'accent sur les moyens militaires supplémentaires prévus pendant la planification préalable au déploiement.

1. Introduction

La composante militaire d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies comprend souvent un large éventail de moyens qui peuvent s'avérer essentiels à un programme de DDR. Étant donné que les ressources et les moyens militaires pour les opérations de maintien de la paix sont limités et sont souvent prévus pour répondre à de nombreux objectifs différents, il est important d'identifier, au cours des premières étapes de la planification, les tâches du programme de DDR qui peuvent être accomplies le mieux par la composante militaire d'une opération de maintien de la paix.

Bien que la composante militaire d'une opération de maintien de la paix soit souvent requise pour assurer la sécurité d'un programme de DDR, il existe d'autres domaines différents dans lesquels cette composante peut être utile, tels que :

- la collecte d'informations et le compte-rendu ;
- la diffusion d'informations et la sensibilisation ;
- le suivi et le compte-rendu du programme ;
- l'expertise spécialisée en armes et munitions ; et
- l'appui logistique.

De plus, la Division militaire du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) apporte également une assistance à tous les niveaux de la planification préalable au déploiement, telles que la participation aux analyses techniques initiales et la contribution à l'élaboration du concept des opérations.



Afin que l'utilisation de toute capacité militaire dans un programme de DDR soit réussie, il est essentiel que celle-ci soit incluse dans la planification, qu'elle fasse partie des exigences opérationnelles cautionnées de la mission, qu'elle jouisse d'un mandat spécifique et qu'elle bénéficie des ressources nécessaires. Si tel n'est pas le cas, la dimension sécuritaire globale de la composante militaire en sera négativement affectée.

2. La composante militaire

Si de petites missions d'observation militaire des Nations Unies sont encore en cours, la plupart des opérations de maintien de la paix, y compris celles avec un mandat de DDR, s'appuient toutefois sur un ensemble d'observateurs militaires non armés et d'un certain nombre de troupes armées, communément appelées les forces de maintien de la paix.

Afin de tirer davantage parti de la contribution potentielle apportée par la composante militaire au programme de DDR, il est d'abord important de comprendre la fonction générale de la composante militaire d'une opération de maintien de la paix et sa structure habituelle :

- *Fonction* : la composante militaire a pour fonction principale d'observer, de rendre compte des problèmes relatifs à la sécurité et d'assurer la sécurité.
- *Commandement* : le commandement d'une force de maintien de la paix est assuré par un commandant en chef qui est un membre salarié du personnel des Nations Unies, malgré son statut de membre actif des forces armées auxquelles il appartient. Tous les États membres conservent le commandement national sur leurs propres contingents militaires (comme convenu dans les négociations menées aux sièges des Nations Unies avant le déploiement).
- *Composition* : la composante militaire peut être constituée de trois groupes comme l'indique le Tableau 4.40.1.

Tableau 4.40.1 : Composition de la composante militaire

1. Unités formées ou contingents	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces unités comprennent généralement les corps armés, l'infanterie, l'aviation, l'ingénierie et diverses unités de soutien, dont certaines peuvent apporter un soutien logistique, notamment des spécialistes en neutralisation des explosifs et des munitions (NEM) et en destruction d'armes. ■ La mission de soutien logistique, l'aviation et les unités d'ingénierie sont contrôlées par le chef de mission des services d'appui intégrés (c'est-à-dire un civil qui ne fait pas partie de la composante militaire).
2. Observateurs militaires (MILOB¹)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les MILOB sont des officiers qui ne sont pas armés et qui sont généralement nommés par les États membres pour une durée de 12 mois. ■ Ils interviennent en petites équipes de deux à six personnes. Chaque fois que possible, les MILOB sont intégrés à la structure de commandement des forces armées.
3. Officiers en poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il s'agit d'officiers militaires qui sont assignés à un poste au sein du siège des forces armées et à divers postes spécialisés où ils sont intégrés à une équipe civile (par exemple, dans des sections telles que les services d'appui intégrés et les programmes de DDR).

3. La contribution militaire aux programmes de DDR

Si le mandat et le concept des opérations imposent des tâches spécifiques au soutien militaire au DDR, la composante militaire doit disposer de ressources suffisantes et être équipée de manière adéquate. Il est préférable de faire une seule recommandation en matière de besoins militaires plutôt que de retourner devant le Conseil de sécurité des Nations Unies pour réclamer des forces supplémentaires une fois la mission démarrée.

 *L'accord sur l'utilisation du personnel de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre des programmes de DDR devrait faire l'objet d'une discussion avec les parties prenantes nationales le plus tôt possible.*

Les Nations Unies ont souvent des difficultés pour obtenir le soutien militaire nécessaire, notamment les moyens spécialisés tels que les systèmes de communications, l'aviation, l'ingénierie, l'aide médicale et le soutien logistique, et ne peuvent être utilisés que lorsque ces moyens militaires représentent le seul recours pour accomplir la tâche du moment. Si des moyens provenant de sources civiles peuvent répondre à un besoin opérationnel soutenu et que la composante militaire d'une mission est totalement engagée, des ressources civiles devraient alors être utilisées.

Tableau 4.40.2 : Contributions de la composante militaire aux programmes de DDR

Sécurité	<ul style="list-style-type: none">■ Elle est assurée par le personnel armé des Nations Unies chargé des opérations de maintien de la paix.■ Les MILOB non armés peuvent apporter leur aide en participant aux avertissements préalables et aux campagnes d'information globales.■ La composante militaire peut assurer la sécurité :<ul style="list-style-type: none">□ des sites de désarmement et de démobilisation, qu'ils soient semi-permanents ou mobiles ;□ des armes et des munitions collectées et entreposées ;□ des itinéraires qui seront utilisés par les participants au DDR; et□ du transport des participants au DDR lorsqu'ils retournent dans leurs communautés.■ Les responsables de la planification devraient, chaque fois que possible, utiliser des unités ou des contingents qui ont déjà été déployés plutôt que de déployer d'autres unités ou contingents formés pour des tâches à court terme.
Collecte d'informations et compte-rendu	<ul style="list-style-type: none">■ La composante militaire peut chercher à obtenir des informations sur la localisation, la force et les intentions des ex-combattants susceptibles de faire partie d'un programme de DDR.■ Elle peut être utilisée pour savoir si les commandants au sein des forces et des groupes armés retiennent des informations au sujet de leurs troupes.■ Elle peut aider à identifier ou à confirmer la présence de femmes, d'enfants ou d'handicapés au sein d'une force ou d'un groupe armé, en particulier si ces groupes sont sous-évalués.■ Le Centre d'opérations conjoint, en anglais Joint Operations Center (JOC²) et la Cellule d'analyse conjointe de la mission (CACM) au sein de la composante militaire devraient gérer la collecte et le compte-rendu d'informations.
Information et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">■ La composante militaire peut contribuer à la diffusion d'information publique et des campagnes de sensibilisation sur le DDR. Cela s'avère particulièrement utile quand le commandement, le contrôle et la communication au sein des forces et des groupes armés ne sont pas efficaces. Cependant, toute campagne d'information devrait être planifiée et suivie par l'unité ou équipe de DDR et le personnel de mission chargé d'information publique générale.
Suivi et compte-rendu du programme	<ul style="list-style-type: none">■ La composante militaire peut contribuer au suivi et au compte-rendu sur certains aspects de l'évolution du programme. Cela devrait être géré par l'unité ou équipe de DDR en collaboration avec le JOC

Expertise spécifique en armes et munitions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Certaines unités militaires possèdent une expertise spécifique en armes et munitions qui peut se révéler utile dans le cadre du processus de désarmement dans un programme de DDR. Une planification précoce et complète devrait permettre de déterminer si une assistance technique de ce type est nécessaire, car toutes les unités militaires ne disposent pas de moyens de destruction ou d'entreposage sécurisé des armes et des munitions.
Soutien logistique	<ul style="list-style-type: none"> ■ La composante militaire peut apporter un soutien logistique en coordination avec les responsables des services intégrés d'appui à une mission.

Les officiers d'état-major peuvent également occuper des postes au sein d'une unité ou équipe intégrée de DDR, selon les besoins du programme de DDR. Il peut s'agir des postes suivants :

- Mil SO1 DDR – liaison militaire (lieutenant-colonel) ;
- Mil SO2 DDR – liaison militaire (commandant) ; et
- Mil SO2 DDR – désarmement et contrôle des armes (commandant).



Consultez GP 3.42 : Personnel et recrutement

4. Coopération et coordination entre la composante militaire et l'unité ou équipe civile de DDR

Les programmes de DDR exigent un niveau élevé de coopération et de coordination entre les acteurs militaires et civils. La composante militaire peut soutenir le processus de désarmement. La démobilisation, elle, exige souvent l'implication d'acteurs militaires et civils. La réintégration est placée sous la responsabilité des civils.

Les entraves à la coopération et à la coordination proviennent des différentes cultures institutionnelles et des mandats respectifs de la composante militaire et de l'unité ou équipe civile de DDR. Les deux parties devraient par conséquent :

- comprendre les rôles de chacun et leurs limites, afin de définir le meilleur moment pour travailler ensemble ;
- se familiariser avec les différentes habitudes de travail de l'une et de l'autre afin de limiter toute fausse idée ; et
- créer les mécanismes de coordination nécessaires au partage régulier des informations pertinentes et mener la planification conjointement.

5. Planification préalable au déploiement

La Division militaire du DOMP peut également participer à la planification préalable au déploiement d'une opération de maintien de la paix du programme de DDR.

Tableau 4.40.3 : Activités préalables au déploiement menées par la Division militaire du DOMP

Planification opérationnelle de la contribution militaire à un éventuel programme de DDR	<ul style="list-style-type: none">■ Celle-ci est normalement menée par le personnel chargé de la planification globale au sein du service de la planification militaire (SPM) de la Division militaire, les Nations Unies ne disposant pas de personnel militaire spécifiquement chargé de la planification du programme de DDR.
Évaluations techniques initiales et évaluations détaillées	<ul style="list-style-type: none">■ Lorsqu'elle est disponible et que la situation l'exige, la Division militaire participera aux évaluations techniques initiales et aux évaluations détaillées, afin de définir les exigences opérationnelles militaires les plus pertinentes pour un programme de DDR.
Concept des opérations de la mission	<ul style="list-style-type: none">■ La Division militaire participe à la formulation du concept des opérations de la mission en identifiant les exigences opérationnelles pour le soutien militaire à un programme de DDR.
Service de constitution des forces de la Division militaire du DOMP	<ul style="list-style-type: none">■ Cette unité est chargée de négocier les contributions militaires des États membres, au cas par cas, conformément aux exigences opérationnelles. Les négociations officielles ne commencent pas avant qu'un mandat émis par le Conseil de sécurité ait été reçu.■ Elle élabore une structure militaire uniquement pour les phases de désarmement et de démobilisation. Il est cependant probable que les opérations de DDR exigent que toute force militaire soit déployée (sans doute en bataillons ou en groupes de la taille d'une compagnie) dans des zones opérationnelles même si d'autres bataillons, chargés d'autres tâches et placés sous un commandement distinct, sont déjà déployés. Une certaine coordination devrait exister entre ces différentes structures des forces.
Arrangement d'un système de forces et moyens en attente géré par la Division militaire	<ul style="list-style-type: none">■ Ce système permet aux États membres ou aux groupes d'États membres de placer des forces et moyens en attente pour des activités spécifiques, y compris le programme de DDR.■ Un système de forces et moyens du DDR peut comprendre : des officiers chargés de la planification, des officiers chargés de l'information publique, des MILOB, des unités désignées pour assurer spécifiquement la sécurité des sites de DDR, des ingénieurs en bâtiment, du personnel pour la gestion des camps, des experts en NEM et en destruction d'armes, et des linguistes.

■ La composante militaire des opérations de maintien de la paix comprend généralement une unité de NEM au sein de chaque bataillon déployé à des fins d'autoprotection. Cette unité, considérée comme un multiplicateur de forces, peut également s'avérer utile pour la destruction des armes et des munitions dans un programme de DDR.



GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : processus et structures

6. Récapitulatif des conseils clés sur les rôles et les responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies

- ✓ La composante militaire des opérations de maintien de la paix peut apporter sa contribution pendant les différentes phases et différentes étapes du processus de DDR. Les professionnels du DDR devraient comprendre le fonctionnement de la composante militaire et les moyens dont elle dispose afin de pouvoir en tirer profit.
- ✓ Les programmes de DDR exigent un niveau élevé de coopération et de coordination entre la composante militaire et l'unité ou équipe de DDR. Les deux entités devraient comprendre leurs rôles et leurs limites respectifs et créer les mécanismes de coordination nécessaires pour le partage des informations et la planification conjointe quand cela s'avère nécessaire.
- ✓ Une planification conjointe en amont est essentielle pour garantir la disposition des ressources nécessaires et l'adéquation des moyens de la composante militaire en vue de soutenir les tâches spécifiques de DDR.

GP 4.50 : Rôles et responsabilités de la police des Nations Unies

Objectifs

Le présent module :

- ✓ décrit la composante policière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
- ✓ explique comment la police des Nations Unies peut plus efficacement contribuer au DDR ; et
- ✓ présente la manière dont la police de proximité peut soutenir la réintégration des ex-combattants et des personnes à leur charge.

1. Introduction

En collaboration avec la composante militaire, la police des Nations Unies (UNPOL¹) peut apporter une aide précieuse au DDR. En travaillent étroitement avec la police nationale, l'UNPOL peut aider à améliorer la sécurité au niveau de la communauté, ce qui favorise le retour, la réinstallation et la réintégration sociale des ex-combattants et des personnes à leur charge dans les communautés de leur choix.

La contribution de l'UNPOL au DDR s'inscrit dans les domaines suivants :

- la coordination, le conseil et le suivi ;
- l'encouragement et le renforcement de la confiance du public ; et
- la réforme et la restructuration du service de police nationale.

Le mandat donné à l'UNPOL dictera le niveau et la portée de son implication dans le processus de DDR. Selon la situation du pays affecté, les mandats peuvent varier : du suivi et des fonctions de conseil jusqu'à une responsabilité exécutive de contrôle de police à part entière.

Il n'existe pas d'approche normalisée pour définir le soutien de la police au processus de DDR. Les équipes de planification du DDR devraient par conséquent analyser attentivement la meilleure manière dont l'UNPOL peut contribuer au DDR, à la lumière de l'approche globale du DDR et du contexte spécifique du

pays. L'UNPOL devrait participer à la planification du DDR lorsque cela s'avère nécessaire et contribuer au succès de la mise en œuvre des programmes de DDR.

2. La composante policière

Comme la composante militaire, les capacités de l'UNPOL s'appuient sur les contributions des États membres en ressources humaines et matérielles, les Nations Unies ne disposant pas d'une force de police permanente.

Pour mieux tirer profit de la contribution éventuelle de l'UNPOL au DDR, il est d'abord important de comprendre la fonction principale de la composante policière dans une opération de maintien de la paix et sa structure :

- *Commandement et organisation* : le commissaire de police exerce son autorité sur tous les membres de l'UNPOL déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix. L'unité de l'UNPOL est organisée en groupes et en équipes. Les équipes de l'UNPOL sont commandées au jour le jour par un haut responsable, au sein de l'équipe, tandis que les mesures disciplinaires sont prises par le commandant national ;
- *Fonction* : l'UNPOL peut entreprendre une série de missions visant le renforcement de la sécurité, selon le mandat qu'elle a reçu du Conseil de sécurité des Nations Unies. On compte parmi celles-ci : a) le suivi, le conseil et la formation des services de police nationale conformément aux normes d'application des lois acceptées internationalement ; b) le respect de la loi, le maintien de l'ordre et le contrôle de la criminalité ; et c) l'assistance à la réforme du système de police, le recrutement et la formation, et la création des institutions.

L'assistance de l'UNPOL est nécessaire car certains problèmes affectant les services de police nationale à la suite de situations de conflit sont similaires à ceux rencontrés par une police nationale placée sous une gouvernance démocratique. Le Tableau 4.50.1 en offre une comparaison.

Tableau 4.50.1 : Fonctions et problèmes des services de police nationale

Fonctions sous une gouvernance démocratique	Problèmes communs résultant du conflit
<ul style="list-style-type: none"> ■ Ont le monopole d'une force légitime ■ Respectent l'état de droit, ont une indépendance opérationnelle et un code éthique professionnel ■ Assurent efficacement la sécurité tout en respectant les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sont militarisés et corrompus ■ Sont sérieusement sous-financés ■ Ont peu de capacité à garantir la sécurité des personnes ■ Ont reçu une formation limitée ou n'ont pas reçu de formation pour assurer leur rôle



Au cours de l'évaluation technique initiale conduite pendant la phase II de la planification intégrée, il est important de déterminer si les services de police nationale devraient eux-mêmes participer au programme de DDR. La police peut avoir été directement impliquée dans le conflit en qualité de combattants ou d'appui d'une force ou d'un groupe armé. Le cas échéant, maintenir cette même « police » en service peut porter atteinte à la paix et à la stabilité.



Consultez le GP 3.10 : Planification intégrée : Processus et structures

3. Implication de l'UNPOL dans le DDR

Le rôle de l'UNPOL dans le DDR s'étend de l'établissement de cadres d'orientation pour le désarmement jusqu'aux réglementations futures sur la détention d'armes, en passant par la réforme des services de police nationale et la mise en œuvre d'initiatives de police de proximité afin de renforcer la confiance du public :

Tableau 4.50.2: Principaux domaines d'implication de l'UNPOL dans le DDR

Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide les commandants chargés des opérations locales à identifier les problèmes de criminalité et de violation des lois ■ Aide à recueillir des renseignements ■ Assure un rôle de conseil et de formation à l'intention des responsables locaux sur les questions de détention d'armes à court et à plus long terme
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ■ Facilite des questions telles que le choix d'un site pour la démobilisation, la négociation d'accords avec les communautés et aide à assurer la sécurité des communautés ■ Identifie les problèmes locaux et assure la coordination avec les parties concernées pour résoudre les conflits ■ Coordonne les arrangements pris par rapport à la sécurité pour rassurer les ex-combattants qui retournent à la vie civile ■ Aide les organismes de police régionaux et internationaux à partager les informations et à planifier les opérations en rapport avec le contrôle du trafic d'armes, le terrorisme et la criminalité transfrontalière ■ Assure la liaison avec les forces de police locales et nationales pour contenir les situations de trouble de l'ordre public en ayant recours à une force minimale

Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Surveille le respect du code professionnel de la police par les officiers de maintien de l'ordre ■ Assure le contrôle et le suivi de tout retour d'activités de type militaire et peut aider à éliminer les points de contrôle et de collecte illégaux. ■ Signale l'échec des officiers et des autorités locaux à régler les incidents de non-respect ou de violation régulière des principes d'un accord de paix
Renforce la confiance du public	<p>Les forums de police de proximité sont le meilleur moyen de créer un environnement favorable aux ex-combattants et aux anciens membres des forces de police discréditées, pour leur permettre d'être à nouveau acceptés dans la communauté. L'UNPOL peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ servir de lien permettant de renforcer la confiance mutuelle ; ■ mettre en place des forums à l'échelle locale et sensibiliser toutes les parties aux questions relatives à la courtoisie, la réconciliation et la confiance ; et ■ mener des patrouilles régulières sur les sites de DDR pour assurer une présence visible et rassurante en vue de faire baisser le taux de criminalité.



Quand l'UNPOL est sollicitée pour prendre part à une réforme de la police et au contrôle des armes, celle-ci devrait travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les bailleurs de fonds bilatéraux en vue de faire apparaître clairement les liens qui existent entre la réforme globale des secteurs de la justice et de la sécurité et les stratégies de contrôle des armes.

4. La police de proximité

Pendant la phase de réintégration, notamment pendant le processus de réconciliation, les initiatives de police de proximité se sont avérées un moyen efficace de créer et de maintenir des processus de réconciliation à long terme au sein de la communauté. La police de proximité encourage les nouvelles solutions pour régler les problèmes de sécurité au sein de la communauté, et en particulier pour s'assurer que les besoins des différents acteurs sociaux (c'est-à-dire les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les minorités, les handicapés et les autres groupes spéciaux) sont systématiquement pris en compte. L'Encadré 4.50.1 présente les principes de la police de proximité.

Encadré 4.50.1 : Principes de la police de proximité

- Le maintien de l'ordre est assuré par consentement et non pas par coercition (force).
- La police fait partie de la communauté, et non en dehors d'elle.
- La police et la communauté collaborent à l'identification des besoins de la communauté.
- La police, le public et d'autres organismes collaborent dans le cadre d'un partenariat.
- Les activités de la police de proximité sont spécifiquement conçues pour répondre aux besoins de la communauté.
- La communauté est habilitée à éliminer ses problèmes sociaux et de sécurité.
- La diversité de la force de police reflète la diversité de la communauté et répond aux besoins des différents acteurs sociaux.

Les forums de police de proximité sont le meilleur moyen de créer des environnements qui permettent aux ex-combattants et aux anciens membres des forces de police locales discréditées d'être à nouveau acceptés au sein de la communauté.

L'UNPOL peut servir d'intermédiaire, et instaurer et encourager la confiance mutuelle afin que les communautés acceptent le retour des ex-combattants. Elle agit de façon à s'assurer que les parties prenantes soient parfaitement conscientes de la nécessité de trouver des compromis afin de permettre la réintégration pacifique des ex-combattants au sein de la communauté.

Encourager la confiance publique ne consiste pas uniquement à sensibiliser et à impliquer la communauté. Il existe des exigences spécifiques pour renforcer la confiance du public envers les services de police :

Encadré 4.50.2 : Exigences pour l'amélioration de la confiance du public envers les forces de police

- Accès libre à tous les services de police.
- Disponibilité des services de polices 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Présence policière très visible.
- Campagnes d'information publique agressives.
- Création de forums publics et implication de la société civile dans la mise en place des politiques et des activités des services de police.
- Représentation des groupes minoritaires et équilibre dans la composition ethnique des services de police.
- Encouragement de la parité de genre dans les forces de police et l'intégration de la dimension de genre dans toutes activités de police

 *Il est fort probable que les ex-combattants soient impliqués dans des actes de violence conjugale, d'abus sexuels et autres comportements antisociaux qui caractérisent souvent une communauté sortant de conflit. Pour régler ces problèmes, les communautés doivent être encouragées à travailler en étroite collaboration avec la police. La police doit suivre une formation spéciale sur la violence basée sur le genre (VBG) envers les femmes et les enfants ainsi que sur les autres problèmes sociaux cachés.*

5. Réforme et restructuration de la police

L'UNPOL peut jouer un rôle dans la réforme et la restructuration de la police dans le cadre d'une révision et d'une réforme globales des secteurs de la justice et de la sécurité, qui devrait être étroitement coordonné avec la planification et la mise en œuvre du programme de DDR.

Encadré 4.50.3 : Conseils sur la réforme et la restructuration de la police

- Le désarmement de la police devrait être opéré au sein des processus globaux de contrôle des armes et de réforme de la police.
- Le remplacement des armes de type militaire par des armes individuelles légères permet d'ouvrir la voie à une police orientée vers les services. Cette mesure devrait cependant être menée par le biais d'une éducation et d'une formation méticuleuses et intensives, soutenue par de nouveaux cadres juridiques et politiques.
- Selon la situation actuelle du pays et le mandat des Nations Unies, des dispositions devraient être prises pour maintenir un service ou une force de police intérimaire composée entièrement de personnel déjà en poste dans le pays, ou faire intervenir l'UNPOL, qui aura autorité exécutive légale jusqu'à ce que le service national de police soit rétabli.

 *Les professionnels du DDR doivent faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'il s'agit d'intégrer des ex-combattants dans les forces de sécurité, notamment dans les forces de police, car cela peut potentiellement accentuer les tensions existantes. L'intégration des ex-combattants dans les forces de police doit uniquement être considérée comme faisant partie d'une réforme globale des secteurs de la justice et de la sécurité et doit inclure un processus complet de validation.*

Encadré 4.50.4 : Le processus de validation dans la réforme et la restructuration de la police

Enregistrement : le processus d'enregistrement devrait clarifier la situation :

- en donnant le nombre précis des forces de police actives ;
- en identifiant les officiers de police « fantômes » dont les salaires sont prélevés mais qui n'existent pas en réalité ;
- en permettant aux autorités de dresser un registre en bonne et due forme en vue d'y consigner les informations relatives aux futurs officiers de police ; et
- de permettre aux organismes de formation de la police de concevoir et d'élaborer des programmes de formation pertinents.

Sélection : dès que le nombre et le type de personnel des services de police réformés sont convenus, le processus de sélection :

- devrait se dérouler sous forme d'entretiens et de tests officiels visant à déterminer le niveau d'alphabétisation ainsi que les conditions mentale et physique des candidats. Ce processus devrait inclure des vérifications des antécédents et de la personnalité des candidats ainsi que l'authentification des documents officiels ; et
- doit être conçu pour identifier toute implication éventuelle dans des violations des droits humains et dans des crimes de guerre, et pour éventuellement trouver toute preuve de corruption liée à un comportement non conforme à l'éthique, notamment des actes d'abus sexuels, de violence conjugale et d'autres crimes.

Certification :

- Des officiers intérimaires sont titularisés en tant que membres des forces de police réformées après avoir suivi l'ensemble du processus de validation.
- La certification sera accordée uniquement sur la base de la conformité des candidats aux critères de recrutement. Dès qu'un individu est certifié, il reçoit une carte d'identité de service.

6. Récapitulatif des conseils clés sur les rôles et responsabilités de la police des Nations Unies

- ✓ Il est important de comprendre les domaines dans lesquels l'UNPOL peut apporter une contribution dans le cadre du processus de DDR, notamment en termes de sécurité et de renforcement de la confiance au niveau de la communauté.
- ✓ La police de proximité aide à renforcer la confiance nécessaire à la réintégration des ex-combattants et des personnes à leur charge au sein de la communauté.
- ✓ L'intégration des ex-combattants dans les forces de sécurité, notamment les forces de police, doit uniquement être considérée comme partie intégrante d'une réforme globale des secteurs de la justice et de la sécurité, et doit comprendre un processus complet de validation.

GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ explique comment l'information et la sensibilisation peuvent aider à modifier les comportements envers le programme de DDR ;
- ✓ présente les publics, les supports et les moyens de communication disponibles ; et
- ✓ présente les facteurs clés à prendre en compte pour la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie d'information et de sensibilisation.

1. Introduction

L'information et la sensibilisation¹ remplissent une fonction de soutien essentielle au processus de DDR. Elles peuvent aider à accroître la prise de conscience des participants et des bénéficiaires quant aux objectifs du processus de DDR et encouragent les personnes éligibles à participer au programme. Elles permettent aussi aux communautés d'accueil de comprendre l'impact du programme de DDR et d'apprendre ce qui est attendu d'elles.

La règle de base pour concevoir une stratégie efficace d'information et de sensibilisation consiste à définir des objectifs clairs sur la base d'une évaluation minutieuse du contexte dans lequel le DDR sera mis en œuvre. Les responsables de la planification du DDR devraient définir ces objectifs en collaboration avec leurs contreparties chargées de l'information publique au niveau national.

Le Bureau de l'information de la plupart des opérations de maintien de la paix à grande échelle des Nations Unies comprennent les composantes suivantes : un bureau du porte-parole, une unité de radio, une unité de télévision, une unité d'édition et de publication, et des responsables en contact avec les communautés. Le bureau du porte-parole travaille en étroite collaboration avec les conseillers locaux et l'administration de la mission de maintien de la paix et peut apporter une aide à l'unité ou équipe de DDR des Nations Unies pour concevoir des messages portant sur le processus de DDR.

Encadré 4.60.1 : Questions principales portant sur l'élaboration d'une stratégie d'information et de sensibilisation

- À quelle étape se trouve le processus de DDR ?
- Quels sont les publics prioritaires et secondaires visés par la campagne d'information et de sensibilisation ?
- Quels changements d'attitude ou de comportement la campagne vise-t-elle ?
- Quels sont les médias les plus appropriés pour accomplir ces changements ?
- Quels sont les autres organismes impliqués et quelles sont leurs stratégies ?
- Comment assurer le suivi de la campagne ?

La campagne d'information et de sensibilisation liée au DDR peut cibler un public bien plus grand que celui qui est directement impliqué ou affecté par le processus de DDR dans un pays donné. Des messages peuvent être conçus afin d'exercer des pressions sur les personnes éventuellement susceptibles de miner le programme et de gagner le soutien des bailleurs de fonds locaux et de la communauté internationale. Ces messages peuvent être adressés par le biais de conférences de presse (notamment de séances d'information), d'interviews accordées à la presse ou de communiqués de presse.

2. Publics

Les publics visés varient selon la phase du processus de DDR et les changements d'attitude que les responsables de la planification souhaitent accomplir.

Tableau 4.60.1 : Publics prioritaires et secondaires visés par les campagnes d'information et de sensibilisation liées au DDR

	Qui sont-ils ?	Pourquoi sont-ils importants ?
Publics prioritaires : les participants et les bénéficiaires	Leaders politiques	<ul style="list-style-type: none">■ Il s'agit des signataires d'accords de cessez-le-feu et de paix.■ Ils peuvent ou non être des représentants de groupes armés.
	Chefs militaires	<ul style="list-style-type: none">■ Ce sont des acteurs importants du processus de DDR dont les forces seront directement affectées par le programme.
	Soldats ordinaires des forces et des groupes armés	<ul style="list-style-type: none">■ Il est important d'opérer une distinction entre les chefs militaires et les soldats ordinaires car leurs motivations et leurs intérêts peuvent différer.

	Femmes associées aux forces et aux groupes armés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est important de répondre à leurs besoins d'information, surtout celles qui ont été enlevées. ■ Les groupes de femmes dans les communautés devraient être informés de la manière de venir davantage en aide aux femmes qui ont réussi à quitter une force ou un groupe armé.
	Enfants associés aux forces et aux groupes armés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces enfants ont besoin d'informations ciblées afin de les rassurer et de libérer tous ceux qui sont retenus illégalement par une force ou un groupe armé. ■ Les communautés devraient également être tenues informées de la meilleure manière d'aider les enfants à leur retour.
	Combattants handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est important de s'assurer que les combattants handicapés ont accès aux informations disponibles aux membres des forces et des groupes armés. Dans le cas contraire, il est essentiel d'identifier les lieux où les combattants handicapés sont réunis et de s'assurer que les informations leur parviennent.
	Communautés réceptrices, familles et personnes à la charge d'ex-combattants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est nécessaire de préparer ces groupes à accueillir les ex-combattants et les personnes à leur charge
Publics secondaires : les groupes qui influencent le processus de DDR	Société civile	<ul style="list-style-type: none"> ■ La société civile peut contribuer à faire accepter l'idée d'un programme de DDR et soutenir celui-ci.
	Médias locaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est important de tenir les médias informés en leur donnant des informations précises et des mises à jour sur le DDR afin d'augmenter le soutien au processus et d'éviter toute mauvaise presse.
	Parties prenantes régionales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Celles-ci sont particulièrement importantes lorsque le conflit revêt une dimension régionale.
	Communauté internationale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est important de s'assurer du soutien de la communauté internationale au DDR car elle peut contribuer à exercer des pressions sur les parties afin qu'elles mettent en œuvre et respectent les accords.

3. Objectifs comportementaux

La campagne d'information et de sensibilisation peut éduquer, changer les perceptions et influencer les comportements et les attitudes des participants et des bénéficiaires envers le programme de DDR. En cas de réussite, cette campagne permettra de rallier à la cause du processus de DDR des parties prenantes clés et aidera à neutraliser les personnes éventuellement susceptibles de miner le programme. Le Tableau 4.60.2 présente certains types de comportement que la campagne d'information et de sensibilisation vise à obtenir.

Tableau 4.60.2: Objectifs comportementaux à atteindre au cours du processus de DDR

Pré-DDR	<ul style="list-style-type: none">■ Les forces et les groupes armés, y compris leurs commandants, comprennent, soutiennent et s'engagent dans le processus de DDR.■ La population civile, les représentants de la société civile et les institutions gouvernementales locales soutiennent le processus de DDR.■ Les bailleurs de fonds locaux et internationaux contribuent au programme de DDR.
Désarmement et démobilisation	<ul style="list-style-type: none">■ Les participants au DDR ont des attentes réalistes, et ils savent ce qui est attendu d'eux.■ Les femmes soldats et les autres femmes associées à une force ou à un groupe armé participent en toute confiance au processus de DDR, et se présentent pour recevoir toute assistance particulière qui leur est offerte■ Les commandants se portent volontaires pour libérer sans condition les enfants associés à une force ou à un groupe armé.■ Les combattants étrangers et les communautés transfrontalières participent à toutes les activités de rapatriement associées au DDR.■ Des rapprochements se font dans l'esprit de la population sur la réforme en cours des secteurs de la justice et de la sécurité, et le contrôle des armes.
Réintégration	<ul style="list-style-type: none">■ Les communautés sont prêtes à accueillir des ex-combattants et les personnes à leur charge.■ Les attentes des communautés sur les apports de la réintégration sont raisonnables.■ Les victimes de violences sexuelles et/ou les personnes atteintes du VIH/sida ne sont pas stigmatisées.■ Des attitudes positives se mettent en place par rapport au désarmement de la communauté et à la mise en place du contrôle des armes à plus long terme.

Les professionnels du DDR et les experts en information publique devraient également élaborer des stratégies d'information et de sensibilisation pour contrer les messages disséminés par les personnes éventuellement susceptibles de miner le programme, en particulier quand ces dernières prennent le contrôle des radios et d'autres médias. Les experts en information publique peuvent :

- réviser les cadres juridiques locaux et nationaux de réglementation des médias ;
- élaborer des mécanismes spéciaux pour assurer le suivi, limiter ou empêcher la diffusion de messages incitant à la haine au sein des forces et des groupes armés, qui compromettent le processus de DDR ;
- avoir recours à d'autres formes de médias pour dénoncer les messages contre-productifs de ce type, notamment ceux qui entravent la mise en œuvre sans heurts du programme de DDR ; et
- prendre contact avec les personnes qui diffusent de tels messages, à condition qu'elles soient considérées comme des acteurs légitimes, afin de mettre un terme à leurs activités néfastes.

4. Médias

De nombreux médias peuvent être utilisés afin de diffuser des informations et des messages de sensibilisation sur le programme de DDR. Les médias audiovisuels représentent le moyen le plus efficace de communiquer, mais la majeure partie de la population ne dispose pas de postes de télévision dans les pays sortant de conflit. L'influence de la presse reste limitée car le niveau d'alphabétisation du public visé est lui aussi limité. La radio est largement utilisée dans des pays sortant de conflit, mais les professionnels du DDR et les experts en information publique ne devraient pas en conclure que les femmes et les enfants ont le même accès à la radio que les hommes.

Les professionnels du DDR et les experts en information publique devraient choisir les médias qu'ils ont l'intention d'utiliser en fonction des habitudes et des préférences du public qu'ils ciblent et de la situation spécifique du pays où le programme de DDR est mis en œuvre. Il est également important de mesurer les avantages et les inconvénients de chaque type de média, tels qu'indiqués dans le Tableau 4.60.3 ci-dessous.

Tableau 4.60.3 : Outils et moyens de communication disponibles pour une campagne d'information et de sensibilisation du DDR

<p>Radio</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les messages peuvent être diffusés sur la bande FM ou sur ondes courtes. Alors que les radios FM sont habituellement disponibles dans un rayon limité autour des zones urbaines, les radios à ondes courtes peuvent être captées depuis n'importe où. Les transmetteurs à ondes courtes sont cependant onéreux, volumineux et leur maintenance nécessite l'assistance d'un technicien spécialisé. ■ Pour garantir un accès aux programmes de radio, notamment aux membres les plus marginalisés de la société, des appareils radio FM et à ondes courtes peuvent être distribués aux participants et aux bénéficiaires éventuels. Un choix peut être fait entre les postes qui reçoivent de nombreuses stations et ceux qui sont pré-réglés sur certaines fréquences. Ce dernier type de poste peut être privilégié si le programme de DDR est rediffusé uniquement sur une station de radio.
<p>Presse écrite : brochures, dépliants, affiches ou bandes-dessinées, lettres d'information et magazines</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ceux-ci ont une longue durée de vie et peuvent donc être transmis d'une personne à une autre. ■ Ils peuvent faire passer un message quel que soit le niveau d'alphabétisation et la tranche d'âge s'ils contiennent des textes courts et des descriptions visuelles, comme dans le cas des bandes-dessinées, des photos et des dessins. ■ Les publics sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> □ <i>dépliants ou brochures</i> : membres éduqués de la société civile locale et bailleurs de fonds locaux ; □ <i>bandes-dessinées</i> : membres éduqués et non éduqués de la société, excellentes pour les enfants ; □ <i>affiches</i> : tous les acteurs locaux ; □ <i>journaux locaux</i> : les parties prenantes locales éduquées ; et □ <i>presse internationale</i> : les parties prenantes de nationalité étrangère.
<p>Médias audiovisuels : télévision et vidéo</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ceux-ci peuvent être les moyens les plus efficaces et les plus attrayants pour communiquer avec tous les publics, lorsqu'ils sont disponibles. ■ La programmation et la fréquence des émissions de télévision devraient être planifiées avec soin afin de répondre aux besoins d'un public plus grand. ■ Dans les pays où la majeure partie de la population n'a pas accès à la télévision, les vidéos peuvent jouer un rôle important dans la diffusion des messages portant sur le DDR. Cela implique cependant le recours à une source d'électricité, à un lecteur vidéo et à un poste de télévision, qui ne sont pas toujours disponibles.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans certaines situations, les spectateurs potentiels peuvent être empêchés de regarder des films ou des vidéos. Les femmes, en particulier, peuvent ne pas être autorisées à regarder des films en public en raison de contraintes culturelles. Le cas échéant, il peut être possible de négocier des projections réservées aux femmes.
Moyens interactifs : théâtre, musique, arts, expositions, réunions communautaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces moyens permettent de mettre en scène des idées et des concepts de manière imagée et peuvent s'appuyer sur le folklore local, la culture et l'humour. ■ Ce sont des moyens particulièrement efficaces dans des endroits où les modes de communication oraux sont prédominants.
Internet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il s'agit d'un moyen particulièrement efficace pour communiquer avec la communauté internationale, en particulier la communauté des bailleurs de fonds, les pays qui envoient des troupes et les médias internationaux. ■ Les documents imprimés, les clips vidéo numériques et les émissions de radio enregistrées ou en direct peuvent être publiés sur le Web.

 *Les professionnels du DDR et les experts en information publique devraient choisir avec soin la station de radio ou la chaîne de télévision qu'ils utiliseront pour diffuser leurs messages relatifs au programme de DDR car ces émissions ou ces chaînes peuvent avoir des positions ou des opinions très différentes de celles définies dans les objectifs et les principes des Nations Unies. Comme cela est souvent le cas dans les pays sortant de conflit, les Nations Unies possèdent leur propre station de radio ou chaîne de télévision ou concluent des arrangements pour diffuser leurs propres programmes à partir de chaînes de télévision locales publiques et/ou privées.*

La radio est le moyen de communication le plus accessible pendant un programme de DDR.

Encadré 4.60.2 : Composantes de base d'un programme de radio sur le DDR

Un programme de radio sur le DDR devrait comprendre les composantes suivantes :

- des informations de base sur le DDR, notamment sur les critères d'éligibilité, les droits, les dates et les lieux de rassemblement ;
- des mises à jour sur le processus de DDR telles que les dates d'ouverture des sites de démobilisation et l'inauguration de projets de réintégration ;
- des débats sur le retour des ex-combattants et des personnes à leur charge dans les communautés et les questions relatives à la réconciliation, la justice et le processus de paix (si possible avec des interviews) ;
- des informations sur l'état de droit et les procédures judiciaires auxquelles les ex-combattants peuvent être soumis ;

- des messages qui ciblent les femmes et les filles soldats et les personnes associées à des forces ou des groupes armés afin de les inciter à participer au processus ;
- des messages sur les droits des enfants associés à des forces ou des groupes armés, et les conséquences de leur enrôlement ou de leur détention ; et
- des messages pour favoriser la réunification de familles séparées, en particulier les enfants préalablement associés à des forces et des groupes armés et leurs familles.

Afin de s’assurer de la pertinence des messages et des médias utilisés, les professionnels du DDR et les experts en information publique devraient les tester au préalable auprès des publics locaux par le biais de groupes de réflexion et de questionnaires ;

Voici les points principaux à prendre en compte quand les messages, les documents et les médias sont testés :

- Les images, les illustrations, les messages et/ou les documents visuels sont-ils présentés clairement et peuvent-ils être bien compris ?
- Les messages sont-ils respectueux de la culture locale et sont-ils convaincants ?
- Le médium choisi est-il approprié pour le public visé ?
- Existe-t-il des moyens plus efficaces de faire passer le message auprès du public visé ?

5. Facteurs de planification spécifiques

Outre le respect des principes de DDR définis dans la Section 4 du GP 2.10, les responsables de la planification du DDR et les experts en information publique devraient prendre en considération certains facteurs de planification spécifiques pendant la conception de la stratégie d’information et de sensibilisation, tel qu’indiqué dans le Tableau 4.60.4.

Tableau 4.60.4 : Facteurs à prendre en compte dans le cadre de la planification d’une stratégie d’information et de sensibilisation

Compréhension du contexte local

- Effectuer un repérage des médias, en particulier en termes de portée géographique, d’accessibilité, d’orientation politique et de coûts.
- Identifier les principales personnes qui communiquent au sein de la société (enseignants, hommes politiques, chefs religieux et militaires, troupes de théâtre et animateurs), gagner leur soutien et les utiliser pour diffuser des messages sur le DDR.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déterminer les niveaux d’alphabétisation et comprendre la place accordée à la communication orale dans les zones urbaines et rurales. ■ Identifier les perceptions culturelles et celles qu’ont les deux genres, des femmes, des handicapés, des victimes de viols et des femmes enceintes hors mariage, etc. ■ Comprendre les attitudes actuelles des membres de la communauté vis-à-vis des combattants. ■ Identifier les langues locales qui sont le plus fréquemment utilisées par le public. ■ Créer des documents sur le DDR au cas par cas, selon les pays, afin de s’assurer que les messages sont bien adaptés à la situation locale et qu’ils sont respectueux de la culture.
Intégration et/ou coordination	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chaque fois que possible, il convient d’intégrer des responsables de l’information publique aux unités de DDR en vue de garantir la meilleure collaboration possible avec le Bureau de l’information des opérations de maintien de la paix. ■ Si une intégration de ce genre n’est pas possible, il convient d’élaborer des mécanismes de coordination tels que des réunions hebdomadaires ou des groupes d’échange d’email.
Calendrier de production	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tenir compte du calendrier étalé sur le temps relatif à la production du matériel d’information et de sensibilisation, en particulier quand la production et/ou la traduction de celui-ci en plusieurs langues est/sont exigée(s).
Exigences en matière de financement et de ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compiler les exigences budgétaires et s’assurer que le budget proposé prévoit une marge pour les dépenses imprévues. ■ Identifier le nombre d’experts en information publique et/ou d’animateurs nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie en fonction des médias qui seront utilisés. Avoir recours aux ex-combattants et à la population locale autant que possible.
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les indicateurs quantifiables (par exemple, le nombre, le genre, l’âge et la localisation des personnes qui écoutent les émissions de radio sur le DDR) et déterminer des moyens de vérifier l’efficacité de la campagne (par exemple, par le biais de sondages, d’interviews et de comptes-rendus dans les médias). ■ Effectuer les changements nécessaires et adapter la stratégie d’information et de sensibilisation afin d’obtenir les résultats escomptés.

 **Savez-vous comment élaborer un cadre de planification d’une campagne d’information et de sensibilisation sur le DDR ? Consulter l’Annexe B des IDDRS 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR, qui comporte une matrice pouvant être utilisée à cet effet.**

6. Récapitulatif des conseils clés sur l'information publique et la communication stratégique en appui au DDR

- ✓ Afin de gérer les attentes des parties prenantes sur le programme de DDR, il convient en priorité d'être clair, réaliste, honnête et cohérent par rapport à ce que le programme peut, ou ne peut pas, apporter.
- ✓ Le respect de la culture et la pertinence des messages devraient être envisagés avec soin lors de la conception de la stratégie d'information et de sensibilisation afin d'accroître leur efficacité.
- ✓ Les messages d'information et de sensibilisation qui visent à influencer les comportements envers le DDR devraient être conçus par les personnes qui connaissent le mieux le public cible, à savoir les habitants locaux.
- ✓ La stratégie d'information et de sensibilisation ne peut pas corriger un programme de DDR mal conçu. Si le programme est effectivement mal conçu, il sera difficile de persuader les participants éventuels de s'y joindre ou de convaincre les bénéficiaires que celui-ci aura des retombées positives sur leurs communautés.

5

QUESTIONS TRANSVERSALES



Le Niveau 5 offre des conseils sur la manière de gérer la question des groupes spéciaux (femmes, jeunes et enfants) et explique comment les programmes de DDR devraient aborder les questions relatives aux combattants étrangers et aux autres groupes transfrontaliers. Cette section traite aussi du rôle de l'aide alimentaire, des interventions portant sur le VIH/sida et la santé dans les programmes de DDR. Les modules suivants sont trouvés dans cette section du *Guide Pratique* :

- **GP 5.10 : Femmes, genre et DDR** offre des conseils sur les aspects des programmes de DDR liés au genre, montre comment ces programmes peuvent devenir sensible au genre, et souligne les interventions sensibles au genre et spécifiques aux femmes.
- **GP 5.20 : Jeunes et DDR** offre des conseils sur les stratégies de réintégration socio-économique des jeunes ex-combattants, explique les principales composantes des programmes de réintégration destinés aux jeunes ex-combattants et aux jeunes en général, et décrit comment créer des possibilités de réintégration pour les jeunes.
- **GP 5.30 : Enfants et DDR** explique que la démobilisation ou la libération d'enfants devrait avoir lieu en tout temps, avant le règlement des conflits, pendant les conflits et après le règlement de ces derniers. Ce module souligne les questions clés qui doivent être considérées pendant l'élaboration des programmes de DDR spécifiques aux enfants, et préconise des mesures pour prévenir le recrutement et le re-recrutement d'enfants dans les forces et groupes armés.
- **GP 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations** explique qu'il existe un cadre juridique international traitant des mouvements transfrontaliers de populations, et qui incorpore les combattants étrangers dans les programmes de DDR. Ce module résume aussi les actions clés que les programmes de DDR devraient mettre en œuvre des deux côtés d'une frontière, par rapport aux groupes transfrontaliers. Enfin, il offre des conseils sur la façon d'aborder la question des combattants étrangers qui choisissent de ne pas rentrer dans leur pays d'origine.
- **GP 5.50 : Les programmes d'aide alimentaire dans le DDR** explique comment l'aide alimentaire peut être utilisée pour soutenir les programmes de DDR, offre des conseils pratiques sur la planification et la mise en œuvre de programmes d'aide alimentaire en appui au DDR, et met en évidence la nécessité de pourvoir aux besoins nutritionnels des groupes spéciaux.
- **GP 5.60 : VIH/sida et DDR** souligne l'importance d'inclure des interventions relatives au VIH/sida dans les programmes de DDR, offre des conseils sur la planification et la mise en œuvre des telles interventions, et met l'accent sur le fait que les initiatives relatives au VIH/sida devraient être liées aux stratégies et programmes nationaux de contrôle du VIH/sida et à des cadres généraux de relèvement.
- **GP 5.70 : Santé et DDR** fournit des éléments stratégiques clés et un cadre d'orientation pour la planification et la mise en œuvre des interventions relatives à la santé dans le processus de DDR, et souligne les secteurs clés et les principaux défis susceptibles de surgir pendant la mise en œuvre de ces interventions dans les programmes de DDR.

GP 5.10 : Femmes, genre et DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ fournit des conseils sur les aspects des programmes de DDR liés au genre ;
- ✓ montre comment obtenir un programme de DDR sensible au genre ; et
- ✓ définit les interventions sensibles au genre et spécifiques aux femmes dans les composantes clés du DDR.

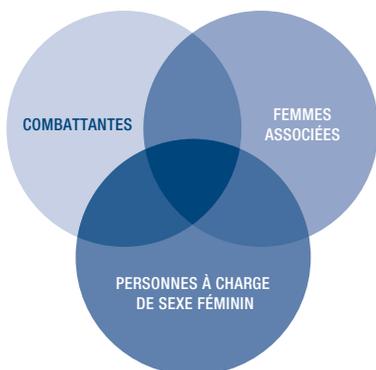
1. Introduction

Les programmes de DDR des Nations Unies deviennent de plus en plus sensibles au genre en tenant compte des besoins spécifiques des combattants, des sympathisants et des personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin, durant les négociations, les évaluations, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation (cf. Encadré 5.10.1).

Encadré 5.10.1 : Une norme internationale clé

La *résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies* « engage tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration à prendre en considération les divers besoins des ex-combattants, tant de sexe féminin que masculin, et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge ».

Figure 5.10.1 : Types de rôles joués par les femmes



Contrairement aux hypothèses générales, les femmes et les filles participent aux conflits de diverses façons et peuvent également contribuer à l'insécurité et à la violence post-conflit. Répondre à leurs besoins et tirer parti de leurs capacités et de leur potentiel augmenteront les chances de mettre en œuvre des programmes de DDR plus efficaces et plus durables.



Ce sont les cadres culturels, géographiques et communautaires qui définissent les rôles et les relations de genre. Aus-

si les interventions devraient-elles s'effectuer de manière sensible et avec une bonne compréhension du contexte spécifique dans lequel se déroule un programme de DDR.

Comme le montre l'Encadré 5.10.2, trois types principaux de rôles et de capacités distinguent les femmes et les filles dans un conflit armé :

Encadré 5.10.2 : Définition des femmes impliquées dans un conflit armé

Combattantes : des femmes et des filles ayant participé à des conflits armés en tant que combattantes actives portant des armes.

Femmes associées aux forces et groupes armés (FAFGA) : des femmes et des filles ayant participé à des conflits armés dans des rôles de soutien, sous la contrainte ou volontairement. Ces femmes et ces filles dépendent économiquement et socialement des forces ou des groupes armés en termes de revenus et de soutien social. Exemples : porteuses, cuisinières, infirmières, espionnes, administratrices, interprètes, opératrices radio, assistantes médicales, employées des services d'information, responsables de camp ou femmes/filles exploitées sexuellement.

Personnes à charge de sexe féminin : des femmes et des filles qui font partie des foyers d'ex-combattants. Socialement et économiquement parlant, elles dépendent essentiellement des ex-combattants, bien qu'elles aient par ailleurs conservé d'autres liens communautaires. Exemples : épouses ou veuves de combattants, enfants, mères ou parents, sœurs et membres féminins de la famille au sens large.

Remarque : certaines femmes et filles peuvent appartenir à plus d'une catégorie en raison de leurs rôles multiples et complexes pendant le conflit. Certaines femmes et filles peuvent avoir été forcées à s'affilier aux groupes armés tandis que d'autres peuvent y avoir adhéré volontairement.

2. Obstacles à la participation des femmes et des filles au DDR

La participation des combattantes et des FAFGA à un programme de DDR peut se heurter aux obstacles communs suivants :

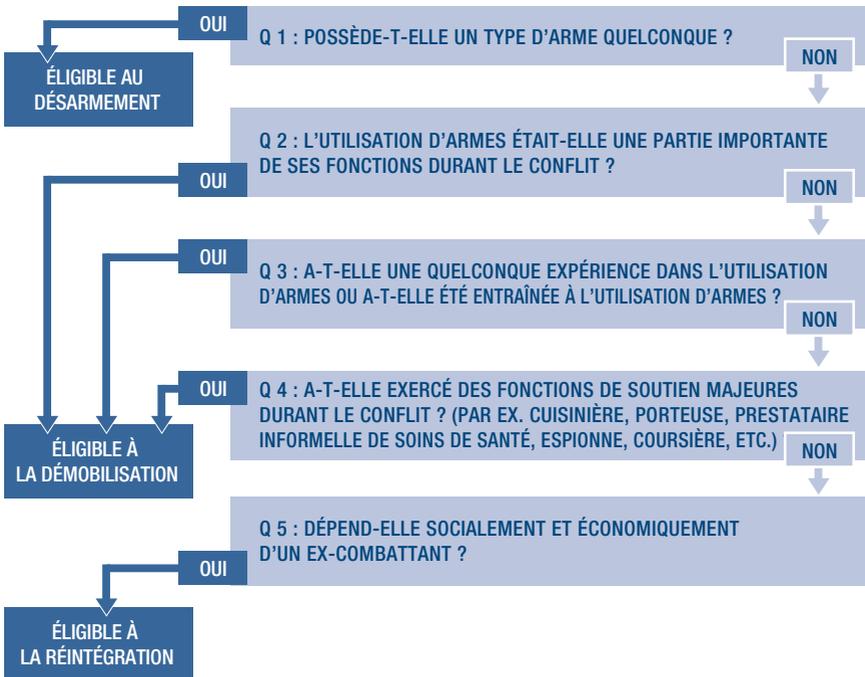
- la retenue des combattantes par les commandants des forces et des groupes armés car ils les considèrent essentielles pour le groupe ou la dissimulation des femmes et des filles enlevées par crainte de conséquences sociales ou légales ;
- l'incapacité des programmes de DDR à évaluer correctement le nombre de combattantes, de sympathisantes et de personnes à charge de sexe féminin, ce qui en fait des personnes ni attendues ni prévues ;
- la fausse idée selon laquelle il est nécessaire d'avoir une arme pour s'inscrire à un programme de DDR ;
- l'accès insuffisant des femmes aux sources de communication (radios, journaux, etc.) et des taux d'illettrisme plus élevés ;

- la peur des femmes de se voir associer à une force ou un groupe armé en temps de paix, notamment quand elles les ont rejoints sous la contrainte ; et
- les questions de sécurité des femmes ou la peur d'une exposition ou d'une nouvelle exposition à la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG).

3. Critères d'éligibilité des femmes et des filles

La figure 5.10.2 montre les critères de détermination de l'éligibilité des combattantes, des sympathisantes et des personnes à charge de sexe féminin pour participer à des programmes de DDR (Q = question) :

Figure 5.10.2 : Critères d'éligibilité des femmes au DDR



4. Aborder les préoccupations des hommes

La question de genre dans un programme de DDR ne concerne pas uniquement les femmes et les filles, même si elles ont été exclues de précédents programmes de DDR en raison d'une sensibilisation insuffisante aux questions de genre. Comme le montre l'Encadré 5.10.3, un programme de DDR sensible au genre devrait également aborder les préoccupations masculines et les questions plus générales associées au genre :

Encadré 5.10.3 : Le genre est aussi une question masculine

- *Masculinité violente* : les concepts de masculinité sont souvent associés à la possession d'armes. Pour transformer une identité masculine violente en une identité non violente, il importe de considérer les identités sexuelles des hommes, leurs rôles et leurs relations, et d'analyser les liens avec la perpétration d'actes de VSBG.
- *Victimes masculines de VSBG* : la prévention de la VSBG exige la mise en place d'un soutien pour ces victimes. De plus, il est fondamental qu'une attention particulière soit accordée aux victimes masculines de VSBG. Les incidents de VSBG étant tabous dans la plupart des sociétés, les victimes masculines sont moins enclines à les dénoncer.
- *Rôles traditionnels des hommes* : les ex-combattants qui ne sont pas en mesure de remplir leur rôle traditionnel (par exemple celui de soutien de famille) sont souvent confrontés à une crise identitaire. Cela peut mener à une élévation de la violence familiale et à l'alcoolisme ou la toxicomanie. Plutôt que de consolider des rôles masculins stéréotypés, les programmes de DDR devraient promouvoir des mécanismes d'assistance psychologique appropriée et une assistance socio-économique souple. C'est là un aspect important de la prévention de la VSBG.

5. Programmation et planification spécifiques au sexe féminin et sensibles au genre

Les programmes de DDR devraient comporter des interventions qui s'inscrivent dans ces deux catégories :

- *Interventions sensibles au genre* : les questions abordées dans celles-ci concernent les hommes aussi bien que les femmes dans les activités globales liées au DDR, dont l'évaluation des différents choix de vie faits par les femmes et les filles par rapport aux hommes et aux garçons, les questions de sécurité ou la crainte d'une exposition ou d'une nouvelle exposition à la VSBG ;
- *Interventions spécifiques destinées aux femmes* : elles sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles de façon à ce qu'elles bénéficient des programmes de DDR tout autant que les hommes, par exemple en tenant compte des autres rôles que celui de combattante que les femmes ont pu jouer.

5.1. Sensibilité au genre dans les négociations de paix

Une approche du DDR sensible au genre commence dès les pourparlers de paix. Les négociateurs, les médiateurs et les facilitateurs devraient recevoir le mandat explicite d'adresser les besoins des combattants, des sympathisants et des personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin. Ils devraient en outre considérer les interventions visées au Tableau 5.10.1 :

Tableau 5.10.1 : Sensibilité au genre dans les négociations de paix

Interventions sensibles au genre	Interventions spécifiques destinées aux femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Affecter des experts en genre et en DDR aux négociations de paix. ■ Sensibiliser et former les parties aux diverses répercussions d'un processus de DDR sur les combattants, les sympathisants et les personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faciliter la participation de représentants de groupes féminins aux négociations de paix. ■ Faire de la libération des femmes et des filles enlevées par des forces et des groupes armés une condition de l'accord de paix et s'assurer que les dispositions relatives à leur soutien sont incluses dans l'accord. ■ S'assurer de la représentation des femmes dans les structures mises en place pour gérer les programmes de DDR. ■ Distribuer des rôles de direction aux niveaux local et national à des femmes en tant que parties prenantes et partenaires du DDR.

5.2. Sensibilité au genre dans l'évaluation

Une évaluation des différents rôles des hommes, des femmes, des garçons et des filles dans les forces et les groupes armés devrait faire partie intégrante de l'évaluation générale conduite avant le début du programme de DDR. La collecte et l'analyse des informations devraient être répartis par sexe et permettre aux programmes de DDR d'examiner les différences entre les sexes et de répondre aux différents besoins des hommes et des femmes. De plus, les équipes d'évaluation et les responsables de la planification devraient envisager les interventions visées au Tableau 5.10.2.

Tableau 5.10.2 : Sensibilité au genre dans l'évaluation

Interventions sensibles au genre	Interventions spécifiques destinées aux femmes
<ul style="list-style-type: none">■ Parvenir à une bonne compréhension du contexte juridique, politique, économique, social et sécuritaire du programme de DDR et de ses différentes répercussions selon qu'il s'agisse d'hommes, de femmes, de filles et de garçons, tant dans les forces et les groupes armés que dans les communautés réceptrices.■ Identifier les différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons selon leurs rôles spécifiques en tant que combattants, sympathisants et/ou personnes à charge.■ Inclure une évaluation du marché du travail qui présente les diverses options d'emploi et les opportunités du marché qui s'offriront aux hommes et aux femmes après la démobilisation.	<ul style="list-style-type: none">■ Évaluer dans toute la mesure du possible le nombre et la proportion de femmes et de filles dans les forces et les groupes armés.■ Recueillir des informations de référence sur les modalités de détention et de possession d'armes chez les femmes et les filles.■ Identifier les capacités locales des organisations féminines qui travaillent déjà sur les questions liées à la sécurité.■ Identifier les réponses des communautés au fait de donner à des ex-combattantes et à des sympathisantes le choix de retourner à la vie civile ou de se joindre à des forces armées en temps de paix et à d'autres institutions sécuritaires conformément aux critères de recrutement.■ Évaluer comment les commandants militaires pourraient être sensibilisés sur la nécessité d'inclure des femmes et des filles dans le DDR.■ Faciliter les entretiens des femmes et des filles en engageant et formant des interprètes femmes qui connaissent la terminologie et les importantes notions du DDR.

 **Consultez le GP 3.20 : Conception des programmes de DDR. La Section 5 des IDDRS 4.30 : Réintégration sociale et économique contient également des informations et des outils sur l'évaluation générale.**

 **Avez-vous correctement évalué les besoins des ex-combattantes, des sympathisantes et des personnes à charge de sexe féminin ? Consultez les IDDRS 5.10 : Le genre et la place des femmes dans le DDR qui contiennent les outils d'évaluation suivants : L'Annexe B contient une liste de vérification de genre pour le DDR utilisée pour les missions d'évaluation ; l'Annexe D, quant à elle, contient un cadre et des indicateurs de gestion pour un programme de DDR sensible au genre, notamment une matrice pour évaluer les capacités et les points faibles.**

5.3. Sensibilité au genre dans la planification et la conception

Les équipes de planification et de conception devraient prendre en compte les recommandations des équipes d'évaluation du programme de DDR sur la sensibilité au genre en s'assurant que ces recommandations sont prises en compte dans la totalité des documents de planification clés (concept des opérations, des projets et des programmes, des stratégies et des politiques). Le Tableau 5.10.3 indique les autres interventions que les responsables de la planification du DDR devraient prendre en compte :

Tableau 5.10.3 : Sensibilité au genre dans la planification et la conception

Interventions sensibles au genre	Interventions spécifiques destinées aux femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Allouer suffisamment de fonds aux activités liées aux femmes et au genre dans les programmes de DDR. ■ Inclure des experts en genre dans les structures de DDR. ■ Encourager les organisations régionales, bilatérales et multilatérales à intégrer la dimension de genre dans leur travail de DDR. ■ Former le personnel civil et militaire du DDR et de la mission de maintien de la paix et leur inculquer la sensibilisation aux questions de genre. ■ Élaborer des mécanismes de responsabilisation pour s'assurer que tout le personnel s'engage à respecter l'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Encourager les commissions nationales de DDR (CNDDR) à collaborer étroitement avec les ministères chargés des questions féminines et les réseaux féminins de consolidation de la paix. ■ Encourager les CNDDR à nommer des femmes à des postes de direction. ■ Encourager les CNDDR à comprendre des points focaux pour les questions de genre. ■ Considérer comme personnes à charge, le cas échéant, les épouses multiples (formelles et informelles) d'un ex-combattant et les autres personnes faisant partie de son foyer. ■ Encourager les pays qui fournissent des troupes à accélérer le déploiement de femmes dans les opérations de maintien de la paix.

 **Consultez le GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : procédures et structures et le GP 3.20 : Conception des programmes de DDR.**

 *Le langage utilisé dans les programmes, les politiques, les stratégies, les plans de mise en œuvre et les autres documents relatifs au DDR devrait être sensible au genre et refléter avec précision les diverses expériences et nécessités des hommes, des femmes, des filles et des garçons.*

5.4. Sensibilité au genre dans le désarmement

La possession d'armes ne devrait pas être un critère d'éligibilité aux programmes de DDR, car cela a souvent conduit à l'exclusion des femmes et des filles. Le fait que les hommes et les garçons aient traditionnellement davantage utilisé et détenu des armes que les femmes et les filles ne veut pas dire que

celles-ci ne sont pas armées et ne représentent aucune menace pour la sécurité. Les équipes de planification et de conception devraient envisager les interventions exposées au Tableau 5.10.4 :

Tableau 5.10.4 : Sensibilité au genre dans le désarmement	
Interventions sensibles au genre	Interventions spécifiques destinées aux femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Éviter tout stéréotype sur la possession d'armes en assurant un accès identique aux sites de désarmement pour les combattants et les combattantes. ■ Évaluer comment les conséquences des modes de possession d'armes peuvent être différentes entre les hommes et les femmes dans le contexte du pays et en tenir compte dans l'élaboration des programmes de désarmement. ■ Dissuader la diffusion d'images médiatiques qui font l'apologie de la masculinité violente. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Profiter de l'expérience des ex-combattantes, des sympathisantes ou des personnes à charge de sexe féminin qui se sont « auto-réintégrées » suite à d'éventuelles incitations et/ou obstacles au désarmement des femmes. ■ Impliquer les groupes féminins et les responsables communautaires dans des activités de sensibilisation et dans le suivi de la collecte et de la destruction d'armes.



Consultez le GP 4.10 : Désarmement



Avez-vous posé des questions sensibles au genre lors de la sélection et de l'enregistrement ? L'Annexe C des IDDRS 5.10 : Femmes, genre et DDR fournit une liste de questions sensibles au genre à utiliser pendant les entretiens.



Les entretiens devraient être menés avec les hommes et les femmes séparément. Les personnes interrogées devraient être informées du caractère confidentiel des entretiens. Un personnel et des interprètes femmes qualifiées devraient être mis à disposition pour participer aux entretiens des ex-combattantes et des sympathisantes, si celles-ci préfèrent s'adresser à des femmes.

5.5. Sensibilité au genre pendant la démobilisation

Un processus de démobilisation sensible au genre devrait éviter de renforcer les inégalités existantes entre les hommes et les femmes ou d'aggraver les difficultés économiques des combattantes, des sympathisantes et des personnes à charge de sexe féminin.

Les interventions sensibles au genre et spécifiques aux femmes devraient être planifiées et mises en œuvre pendant le cantonnement ou la démobilisation mobile, parallèlement à la mise à disposition d'un soutien transitoire et d'une assistance à la réintégration, comme le décrit le Tableau 5.10.5.

Tableau 5.10.5 : Sensibilité au genre lors de la démobilisation

Interventions sensibles au genre	Interventions spécifiques destinées aux femmes
Cantonement et démobilisation mobile	
<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que les formulaires et les questionnaires d'enregistrement fournissent des données réparties par sexe sur les groupes. ■ S'assurer que le personnel compte un nombre équilibré d'hommes et de femmes. ■ Apporter un soutien psychosocial aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles victimes de la VSBG durant le conflit. ■ Préserver la vie privée conformément aux valeurs culturelles établies pendant la conception des installations sanitaires. ■ Prévoir, le cas échéant, des installations distinctes pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons. ■ Offrir aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles un même accès (mais, le cas échéant, séparé) aux informations sur le VIH/sida, y compris un dépistage volontaire avec accompagnement psychologique, ainsi que d'autres services et fournitures de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévoir des dispositions pour les besoins de santé spécifiques des femmes, y compris les besoins liés à la reproduction (penser aux articles comme serviettes hygiéniques réutilisables, des préservatifs masculins et féminins, etc.). ■ Envisager le regroupement de témoignages de cas de VSBG durant le conflit et l'établissement de liens entre le processus de DDR et le système judiciaire pour poursuivre les auteurs d'agressions sexuelles à l'encontre des femmes. ■ S'assurer de l'accès des femmes victimes de VSBG aux services de santé génésique. ■ S'assurer de la disponibilité d'un soutien tant pour les femmes et les filles séropositives que pour celles qui dirigent des foyers dans lesquels peuvent vivre des ex-combattants séropositifs. ■ S'assurer que les mères combattantes et celles associées à des forces et des groupes armés ne seront pas séparées de leurs enfants pendant la démobilisation.
Soutien transitoire	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer avec attention un soutien transitoire afin d'éviter toute consolidation des stéréotypes négatifs sur les genres. ■ S'assurer que le soutien transitoire répond aux besoins des ex-combattants et des sympathisants, tant de sexe féminin que masculin. ■ S'assurer que les ex-combattants, tant de sexe féminin que masculin, ont le même accès aux prestations individuelles (services et soutien concernant le VIH/sida, terre, outils, formation et aide financière). ■ Encourager l'épouse ou d'autres membres féminins de la famille d'un ex-combattant à être témoin de la signature d'un accord sur les modalités d'utilisation de ces ressources/prestations. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Anticiper les occasions d'indépendance économique des femmes et les inconvénients potentiels pour les femmes qui assument des professions et des postes qui étaient « réservés aux hommes ». ■ Tenir compte des modes féminins de gestion financière traditionnels (par ex. les programmes d'octroi de crédit ou de prêts rotatifs).

- Tenir compte des modes et besoins de dépense des femmes dans la conception d'une aide financière en espèces.

Réinstallation

- S'assurer de l'inclusion des sympathisants et des personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin, dans toute aide aux déplacements offerte aux ex-combattants.
- Assurer la liberté pour les ex-combattants, les sympathisants et les personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin, de choisir leur région de retour.
- Pourvoir aux besoins des femmes, des filles et de leurs enfants pendant le trajet de retour vers leur communauté.
- Prendre les mesures nécessaires au regroupement des femmes et de leurs enfants.
- Prendre les mesures qui permettront de minimiser l'exposition des femmes et des filles à la VSBG, l'enlèvement et au réengagement dans des forces et des groupes armés, ainsi qu'à la traite des êtres humains.



Consultez le GP 4.20 : Démobilisation



Dans de nombreux pays, le niveau de scolarité des femmes et des filles est inférieur à celui de des hommes et des garçons ; de plus, leurs secteurs d'activité professionnelle sont moins rentables. Aussi les programmes de formation devraient-ils comporter des moyens additionnels affectés à l'alphabétisation. Même si leurs qualifications devraient être autant que possible, culturellement appropriées, des efforts devraient être déployés pour empêcher toute relégation des femmes dans les « activités féminines traditionnelles » à faible revenu.

5.6. Sensibilité au genre pendant la réintégration

Faciliter l'accès des femmes et des filles aux mêmes opportunités de réintégration sociale et économique que celles des hommes et des garçons exige des interventions spécifiques. Ce sont habituellement les femmes et les filles qui assument l'énorme tâche de s'occuper des membres de leur famille et d'autres personnes. Elles sont donc moins capables que les hommes de tirer profit des opportunités de formation, d'emploi et d'activité rémunératrice. Le Tableau 5.10.6 décrit les interventions visant à fournir des informations et/ou à devenir une partie intégrante des programmes de réintégration socioéconomique.

Tableau 5.10.6 : Sensibilité au genre pendant la réintégration sociale et économique

Interventions sensibles au genre	Interventions spécifiques destinées aux femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la réhabilitation physique et psychosociale des ex-combattants handicapés et atteints de maladies chroniques, afin qu'ils ne deviennent pas un fardeau pour les femmes et les filles. ■ Prendre en compte la dynamique propre au genre liée à l'accès à la terre et au logement, notamment quand les pratiques traditionnelles et les systèmes juridiques n'acceptent pas les foyers dirigés par des femmes ou leur droit à posséder la terre. ■ Évaluer les modes de partage de la production agricole et de l'élevage entre les membres selon leur sexe et leur âge. ■ Prévenir la marginalisation des ex-combattantes, des sympathisantes et des personnes à charge de sexe féminin, des veuves de guerre, et leur apporter un soutien. ■ Contribuer à la transformation des profils d'hommes violents en profils non violents par l'information, la sensibilisation et les conseils. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affecter les moyens nécessaires à la formation des ex-combattantes, des sympathisantes, des personnes à charge et des membres de la communauté de sexe féminin pour prendre en charge et soigner les enfants traumatisés par le conflit. ■ S'assurer que l'enseignement et la formation des femmes et des filles sont conçus pour répondre à leurs besoins. ■ Considérer l'accès des femmes au crédit et au capital comme un investissement positif dans la reconstruction, étant donné leurs taux de rendement passés élevés. ■ Appuyer et consolider la capacité des organisations féminines à participer au travail d'apaisement et de réconciliation. ■ Encourager les pratiques de santé mentale communautaire (telles que les cérémonies de purification) pour traiter la souffrance ou les traumatismes spécifiques aux femmes et aux filles. ■ Encourager la mise en place de groupes d'auto-assistance formels ou informels parmi les ex-combattantes et les sympathisantes. ■ Affecter des fonds à la prise en charge des enfants et prendre les mesures nécessaires pour permettre aux femmes et aux filles de suivre une formation (par ex. organiser une formation le plus près possible de l'endroit où elles vivent). ■ Permettre aux femmes et aux filles d'exprimer leur opinion dans la définition des compétences professionnelles qu'elles devraient acquérir.

- Aider les femmes à construire leurs maisons, en tenant compte du fait qu'elles travaillent habituellement chez elles et y exercent des activités indépendantes.
- Prendre les mesures qui permettront aux veuves d'ex-combattants, aux ex-combattantes célibataires et aux sympathisantes d'être reconnues comme chefs de famille et de pouvoir ainsi posséder et louer des biens fonciers (logement et terre).
- Aider les femmes à faire des cultures de rente et à élever du bétail, plutôt que de se consacrer uniquement à une agriculture de subsistance.
- Assurer aux femmes un accès égal à celui des hommes au matériel agricole communal et aux équipements de pompage, ainsi que le droit de posséder ce genre de matériel.



Consultez le GP 4.30 : Réintégration sociale et économique



La réintégration sociale et économique des ex-combattantes, des sympathisantes et des personnes à charge de sexe féminin devrait être liée, autant que possible, à des stratégies globales de relèvement qui visent à soutenir et aider les femmes dans les situations post-conflit. Cela demande une coordination avec les agences de développement, les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes de femmes de façon à ce que la réintégration soit durable et atteigne l'ensemble des bénéficiaires.

5.7. Sensibilité au genre pendant les processus d'information et de sensibilisation

Les combattants, les sympathisants et les personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin, devraient être informés de façon égale sur le programme de DDR. Les hommes et les femmes de la communauté devraient être préparés de la même manière pour accueillir les démobilisés et leur famille.

Le Tableau 5.10.7 décrit les interventions qui devraient être menées afin d'assurer un accès égal des hommes et des femmes aux processus d'information et de sensibilisation durant le DDR.

Tableau 5.10.7 : Sensibilité au genre pendant les processus d'information et de sensibilisation

Interventions sensibles au genre	Interventions spécifiques destinées aux femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que les informations sur l'éligibilité, les droits et les avantages liés au DDR sont transmises aux combattants, aux sympathisants et aux personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin, de manière semblable et adéquate. ■ Sensibiliser les hommes et les femmes, membres des familles et des communautés réceptrices sur les difficultés que le retour à la vie civile implique. ■ S'assurer de l'absence de préjugés sexistes dans les messages d'information et de sensibilisation du DDR utilisés par les médias et les arts. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se rappeler pendant la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information, que les femmes et les filles ont un accès limité à la radio et aux journaux. ■ Inclure les responsables communautaires de sexe féminin et les associations de femmes dans les réunions de sensibilisation organisées pour préparer les communautés à accueillir les ex-combattants, les sympathisants et les personnes à leur charge. ■ Faire entendre l'opinion et l'expérience des femmes dans les émissions de sensibilisation radiophoniques, les articles de journaux, et les autres supports utilisés pour la sensibilisation au DDR.

 **Consultez le GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR**

5.8. Sensibilité au genre pendant le suivi et l'évaluation (S&E)

La question du genre devrait être prise en compte et intégrée dans l'ensemble des activités de suivi et d'évaluation en s'assurant :

- que le personnel et les évaluateurs du programme de DDR connaissent bien les interventions spécifiques au genre et aux femmes ;
- que les moyens financiers existants suffisent à la formation du personnel de DDR sur les questions relatives au genre ;
- que les termes de référence définissent clairement les tâches et les responsabilités relatives au genre ; et
- que les rapports d'évaluation fassent des recommandations spécifiques pour améliorer la sensibilité au genre des programmes de DDR.

Dans l'exécution des activités de suivi et d'évaluation, le personnel et les évaluateurs du programme devraient déterminer si les programmes de DDR :

- prévoient de satisfaire aux besoins des hommes et des femmes sur un même pied d'égalité ; et
- répondent aux besoins spécifiques des combattantes, des sympathisantes et des personnes à charge de sexe féminin.



Les données utilisées à des fins de suivi et d'évaluation devraient être distribuées non seulement en fonction de l'âge, des rôles différents assumés durant le conflit, de la région (urbaine ou rurale) et de l'appartenance ethnique, mais aussi du genre, (par ex. les combattants adultes, les combattantes adultes, les sympathisants adultes, les sympathisantes adultes, les hommes adultes à charge, les femmes adultes à charge, et ainsi de suite pour les enfants et les jeunes).



Consultez le GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR.



Conduisez-vous des activités de suivi et d'évaluation sensibles au genre ? Consultez l'Annexe D des IDDRS 5.10 : Femmes, genre et DDR qui indique comment conduire des activités de suivi et d'évaluation sensibles au genre, et offre également une liste d'exemples d'indicateurs relatifs au genre.

6. Récapitulatif des conseils clés sur le genre et la place des femmes dans le DDR

- ✓ Améliorer la sensibilité au genre des programmes de DDR n'est pas seulement une exigence normative ; cela sert aussi à accroître la durabilité du programme de DDR.
- ✓ Le genre devrait être pris en compte dans les programmes de DDR dès la phase des négociations de paix et tout au long de sa programmation et de sa mise en œuvre.
- ✓ Dans un programme de DDR, le genre concerne les différents besoins des hommes et des femmes qui sont parties prenantes et participent au programme.
- ✓ Les responsables de la planification du DDR devraient considérer les femmes et les filles comme faisant partie de leurs cas d'étude potentiels ; par ailleurs, les sympathisantes sont elles aussi éligibles au DDR et les personnes à charge peuvent aussi avoir besoin d'aide.
- ✓ Une formation sur les questions de genre dans le DDR devrait être systématiquement dispensée au personnel du programme et de la mission, aux homologues nationaux, aux partenaires de la mise en œuvre et aux parties prenantes locales et nationales.

GP 5.20 : Jeunes et DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ fournit des conseils sur les stratégies de réintégration socioéconomique des jeunes ex-combattants ;
- ✓ explique les principales composantes des programmes de réintégration destinés aux jeunes ex-combattants et aux jeunes en général ; et
- ✓ décrit comment créer des possibilités de réintégration pour les jeunes.

1. Introduction

Les programmes de DDR des Nations Unies se déroulent de plus en plus dans des contextes où la majorité des ex-combattants sont jeunes, dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans telle que définie par les Nations Unies. Certaines caractéristiques propres aux jeunes ex-combattants exigent la conception d'activités de DDR particulières :

- Un jeune n'est ni un « enfant » ni un « adulte », même si ceux âgés de moins de 18 ans sont mineurs d'un point de vue juridique. Les programmes de DDR ont tendance à considérer les jeunes de moins de 18 ans comme des enfants soldats et ne prennent pas en compte leurs rôles de soutien de famille et de dispensateurs de soins. À l'opposé, les jeunes de plus de 18 ans se voient souvent proposer des formations et d'autres formes de soutien qui ne prennent pas en compte leur besoin de rattrapage scolaire ;
- En raison de leur âge, les jeunes sont souvent ignorés par les pouvoirs publics au terme d'un conflit. Leur vulnérabilité face à la violence et aux maladies et leur exclusion des structures et des processus décisionnels peuvent compliquer leur réintégration. Cela entraîne à son tour un cycle de pauvreté et de frustration qui rend les jeunes vulnérables à la criminalité et au réengagement dans des forces et des groupes armés.

Dans les environnements affectés par le conflit, les jeunes, notamment les jeunes hommes, sont souvent attirés par les sous-cultures qui encouragent la violence en misant sur leur sentiment de marginalisation et en leur offrant le pouvoir et le statut. Aussi, même si cette catégorie n'est pas expressément mentionnée dans les accords de paix, les programmes de DDR devraient prendre

toutes les mesures nécessaires pour aborder les besoins spécifiques des jeunes, non seulement parce que ceux-ci peuvent devenir une menace pour la sécurité mais aussi en raison de leur résilience et de leur capacité à jouer des rôles significatifs dans les efforts de réconciliation et de relèvement.

Encadré 5.20.1 : Définition du jeune

Selon le système des Nations Unies, est considérée comme un **jeune** toute personne âgée de 15 à 24 ans. Mais cela peut changer énormément d'un contexte à l'autre. Les systèmes culturels, sociaux et économiques définissent les limites d'âge suivant les rôles et les responsabilités spécifiques des enfants, des jeunes et des adultes. Les conflits et la violence poussent souvent les jeunes à assumer des rôles d'adultes comme ceux de parents, de soutiens de famille, de dispensateurs de soins ou encore de combattants.



Les armes légères représentent une préoccupation toute particulière quant il est question des jeunes. Leurs possessions est un symbole de pouvoir dans nombre de sociétés, car elles véhiculent une image de fierté, de puissance, de masculinité, de richesse et d'appartenance à un groupe. Les programmes de DDR devraient reconnaître la valeur symbolique des armes légères et aborder les questions liées à la perte d'un tel symbole en proposant aux jeunes hommes et aux jeunes femmes d'autres activités aux effets identiques.



Consultez le GP 5.30 : Les enfants et le DDR pour plus d'informations sur les enfants ou jeunes de moins de 18 ans.

2. Stratégies de réintégration socio-économique destinées aux jeunes ex-combattants

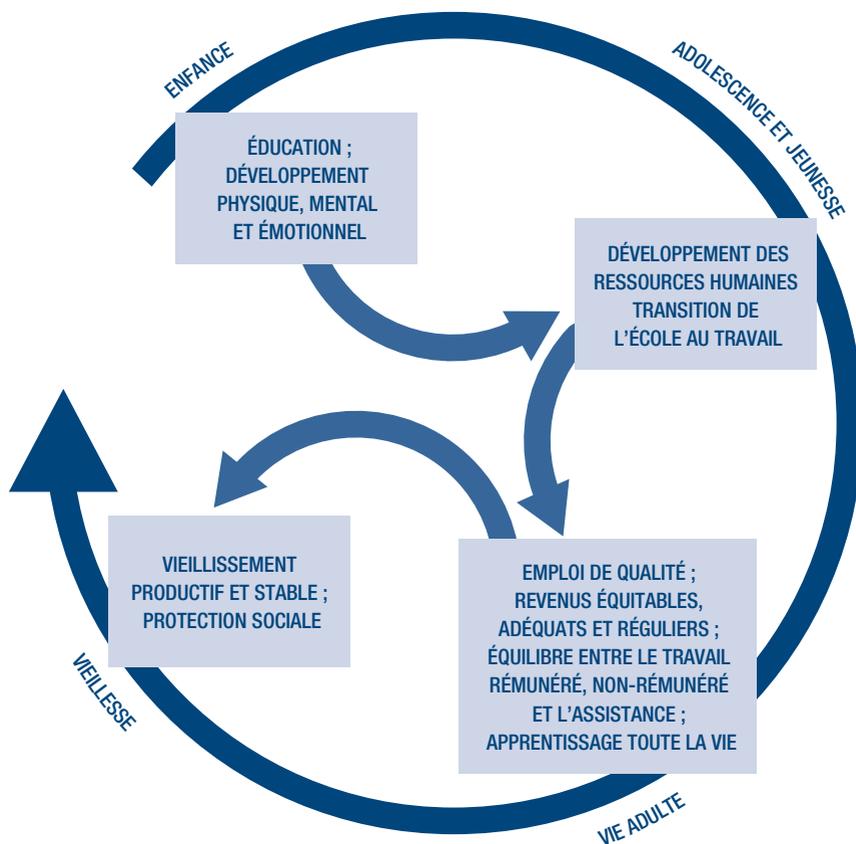
La réintégration socio-économique des jeunes ex-combattants dépend en grande partie d'une transition réussie vers des activités productives. Nombreux sont ceux qui ne se souviennent plus des temps de paix ou de l'activité civile, et leur seule influence pendant leurs années formatrices a été le conflit. Pour répondre à cela, les programmes de DDR devraient :

- chercher à corriger les habitudes de violence acquises durant le conflit ;
- aider à gérer la sensibilité des jeunes à l'autorité et d'autres conflits inter-générationnels ;
- assurer l'accès à l'éducation et à la formation, notamment à des programmes d'apprentissage ;
- aider à guérir les traumatismes psychologiques, les blessures physiques et d'autres problèmes de santé ;
- fournir des informations et une aide psychologique sur le VIH/sida ; et
- fournir un soutien pour faire face aux abus de drogues et d'alcool.

☑ Consultez la Section 12.1 des IDDRS 5.20 : Jeunes et DDR pour plus d'informations sur les conflits intergénérationnels. Consultez le GP 5.60 : VIH/sida et DDR et le GP 5.70: Santé et DDR pour plus d'informations sur le VIH/sida et la santé.

Comprendre comment un travail décent s'inscrit dans le cycle de vie des personnes (voir la figure 5.20.1) peut s'avérer utile à la planification des programmes de DDR destinés aux jeunes. Vue sous cet angle, la jeunesse est une étape de la vie qui peut être décisive pour les accomplissements ultérieurs. S'ils n'ont reçu aucune éducation, les jeunes auront moins de chances de trouver un travail décent. Ils risquent aussi de se retrouver dans l'impossibilité d'exercer une bonne influence sur leurs enfants, entraînant par-là de multiples inconvénients et perpétuant la pauvreté.

Figure 5.20.1 : La place d'un travail honorable dans le cycle de la vie



Source : OIT Programme de promotion des questions de genre

Encadré 5.20.2 : Conseils clés sur la réintégration socio-économique des jeunes ex-combattants

- La formation à des travaux dangereux devrait être évitée, même si les jeunes en font la demande. Les jeunes de moins de 18 ans sont protégés par les Conventions internationales sur le travail de l'enfant (Conventions 138 et 182) de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Toute formation dans des domaines qui ne répondent à aucun besoin particulier du marché devrait être évitée, même si les jeunes en font la demande. Le sentiment de frustration qui a conduit les jeunes à prendre les armes ne fait que s'accroître s'il leur est impossible de trouver du travail après la réintégration. Des conseils d'orientation professionnelle et de l'assistance psychologique revêtent une grande importance dans ce contexte.
- Les jeunes devraient se voir offrir des opportunités qui les attirent.
- L'adoption d'une attitude paternaliste devrait être évitée.
- Des activités qui touchent et impliquent un grand nombre de jeunes devraient être mises en œuvre. Le théâtre, la musique, les arts et le sport sont des activités populaires, qui peuvent ainsi participer à des objectifs qui en valent la peine, comme, par exemple, la prévention du VIH/sida. Les jeunes ont besoin d'espaces où ils peuvent se rencontrer autre que dans la rue.

3. Planification de la réintégration et élaboration de programmes destinés aux jeunes ex-combattants

La planification de la réintégration devrait être liée à la stratégie de réconciliation nationale et aux plans nationaux de reconstruction socio-économique. Une composante vitale de la planification est l'analyse situationnelle et la collecte de données, d'une part sur les profils socio-économiques et les attentes des ex-combattants et, d'autre part sur les opportunités d'emploi disponibles, y compris le travail indépendant.

Les informations sur le marché du travail et les possibilités d'emploi sont souvent rares dans les pays sortant de conflit. Des enquêtes préliminaires sur le marché du travail peuvent mettre des informations rapidement à disposition, peut-être au moyen de questionnaires adaptés et empruntés à d'autres contextes post-conflit. Des évaluations rapides s'avèrent également utiles. Des données sur l'offre et la demande d'emplois devraient être incluses dans le système de gestion et d'information du DDR. Ces données devraient être réparties suivant l'âge, le sexe, le niveau scolaire, la localité, le type de désavantage (le cas échéant) et d'autres critères pertinents. La diffusion de ces informations peut aussi aider à informer les jeunes ex-combattants sur les opportunités réalistes d'emploi.



Consultez la Section 2 du GP 3.20 : Conception des programmes de DDR pour plus d'informations sur les évaluations.

Les programmes de réintégration des jeunes ex-combattants devraient être conçus de façon à répondre aux besoins des jeunes dans des situations spécifiques. La conception des programmes devrait se fonder sur un éventail d'évaluations, y compris celles visant à déterminer si l'engagement « volontaire » l'était effectivement, et à analyser les circonstances familiales, culturelles, politiques et autres.

Encadré 5.20.3 : Conseils sur l'élaboration des programmes de DDR axés sur les jeunes

Les programmes de DDR devraient :

- être minutieusement ciblés et conçus spécifiquement pour répondre aux besoins individuels et aux désavantages des jeunes ex-combattants sur le marché du travail. L'éducation en constitue une composante clé, car elle accroît leurs chances de trouver un emploi ;
- être conçus pour rapprocher les jeunes ex-combattants avec les non-combattants. Cela expose les ex-combattants à un comportement civil et encourage leur inclusion dans la communauté ;
- être conçus pour répondre aux exigences du marché du travail ;
- faire partie d'un ensemble complet de services couvrant à la fois la demande de main-d'œuvre (par ex. les incitations fiscales et les initiatives de développement économique locales) et l'offre de main-d'œuvre (par ex. orientation professionnelle, éducation et formation) ;
- être associés à l'expérience professionnelle. Les programmes qui comprennent des initiatives comme les apprentissages et les formations de stage, notamment dans le secteur privé accroissent la probabilité pour les jeunes ex-combattants de trouver un emploi ;
- se fonder sur des approches et une autonomisation communautaires, intégrant explicitement les jeunes ; et
- être conçus pour impliquer la totalité des partenaires sociaux. Les associations de travailleurs et d'employeurs peuvent lier les programmes de réintégration au marché du travail.



L'Annexe B des IDDRS 5.20 : Jeunes et DDR donne des exemples d'interventions de DDR conçues pour les jeunes.

4. Composantes principales des programmes de réintégration destinés aux jeunes ex-combattants

Le Tableau 5.20.1 propose des domaines sur lesquels concentrer les programmes de réintégration destinés aux jeunes ex-combattants :

Tableau 5.20.1 : Principaux domaines cibles pour les programmes de réintégration conçus pour les jeunes ex-combattants

<p>Cours de rattrapage scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir aux jeunes, dont la scolarité n'est pas complète, des programmes d'apprentissage accéléré compatibles avec le système d'éducation officiel et reconnu par celui-ci. ■ Tous les établissements d'enseignement destinés aux jeunes ex-combattants devraient comporter une garderie pour ceux qui ont des enfants.
<p>Éducation et formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les programmes devraient avoir pour objectif de permettre aux jeunes d'apprendre à leur propre rythme et d'acquérir des compétences en communication et associées au travail. ■ Les programmes à temps partiel permettant de suivre d'autres cours de rattrapage sont conseillés. ■ Les compétences pratiques, telles que l'éducation civique, les compétences parentales, les droits au travail et la gestion du VIH/sida sont importantes elles aussi. ■ Former les formateurs est une composante clé des programmes de DDR pour les jeunes. Les formateurs devraient être des facilitateurs qui encouragent l'apprentissage actif, favorisent le travail d'équipe et servent d'exemples.
<p>Formation axée sur l'emploi (principales caractéristiques)</p>	<p>Cette formation devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ être axée sur le marché du travail et tournée vers des opportunités d'emploi données ; ■ avoir une approche modulaire ; ■ être conçue pour enseigner un grand nombre de compétences différentes ; ■ se fonder sur les compétences ; ■ être conçue pour compléter, le cas échéant, toute éducation antérieure des participants ; et ■ être liée à une expérience professionnelle pratique, telle que les apprentissages ou les formations sur le tas.
<p>Aide à l'emploi, orientation professionnelle et aide à la recherche d'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces services assortissent les compétences et les souhaits des jeunes ex-combattants à l'emploi ou aux services de formation et d'éducation. ■ Les jeunes se heurtent à plusieurs problèmes particuliers pour identifier et poursuivre les opportunités civiles : a) ils n'ont souvent jamais eu l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle ; b) ils n'ont jamais eu affaire à des institutions civiles ; c) ils n'ont aucune expérience

	<p>en matière de recherche d'emploi ; et d) ils peuvent ne pas savoir ce qu'ils peuvent ou veulent faire. Les services d'emploi et d'orientation professionnelle peuvent aider les jeunes ex-combattants à surmonter ces problèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ces services devraient être mis en place à partir des structures nationales existantes, normalement sous la tutelle du ministère du Travail ou du ministère de la Jeunesse. Ils devraient être ouverts à tous les jeunes à la recherche d'un emploi et non seulement aux ex-combattants. ■ Le personnel des centres de recherche de stage et d'emploi devrait être formé aux défis, aux problèmes et aux difficultés propres aux jeunes ex-combattants.
<p>L'entrepreneuriat des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une stratégie complète de promotion de l'emploi des jeunes devrait comporter les composantes suivantes : a) le soutien d'une culture entrepreneuriale ; b) l'élaboration de normes et de règlements favorables ; et c) le renforcement des capacités pour la prestation de services de soutien. ■ Les programmes de DDR devraient promouvoir une culture entrepreneuriale avant que les jeunes n'aient conclu leur scolarité et leur formation. La présence de mentors peut s'avérer utile pour les jeunes. ■ Les programmes de DDR devraient être associés à d'autres initiatives de développement qui abordent les besoins suivants : a) développement et financement de commerce ; b) sécurité sur le lieu de travail ; c) investissement ; d) le marché local, y compris le pouvoir d'achat et la disponibilité de matières premières ; et e) infrastructure économique.
<p>Micro-financement pour les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accès aux programmes existants de crédit et de financement des micro-entreprises et petites entreprises devrait être assuré grâce à des arrangements spéciaux pour les jeunes ex-combattants.
<p>Services de formation et de développement commerciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les programmes de DDR devraient accroître la capacité des jeunes à faire face aux défis du marché grâce à des cours de développement commercial qui mettent l'accent sur les compétences suivantes : a) identification et réponse aux opportunités ; b) investigation et développement de nouvelles idées commerciales ; et c) apprendre comment monter une affaire et la gérer avec succès. ■ Les programmes de DDR peuvent en outre encourager les propriétaires de société à soutenir de jeunes entrepreneurs durant les premières années vitales de leur activité. Cet appui peut inclure un apprentissage sur le tas, le mentorat, l'inclusion des jeunes dans les réseaux et les associations, ainsi que l'incorporation de sociétés appartenant à des jeunes dans des chaînes d'approvisionnement.



Les besoins et les capacités spécifiques des jeunes ex-combattantes sont souvent

peu pris en compte, notamment si le DDR est considéré comme une simple question de sécurité et si l'idée dominante est que seuls les jeunes hommes, qui sont de potentiels « fauteurs de troubles », doivent être désarmés, démobilisés et occupés. L'expérience accumulée dans beaucoup de zones de guerre montre cependant que les jeunes ex-combattants sont tout autant capables de revenir à la violence en cas d'échec d'autres moyens de réintégration après un conflit.



Consultez la Section 11 des IDDRS 5.20 : Jeunes et DDR pour des conseils plus détaillés sur les jeunes femmes.

5. Création d'opportunités de réintégration pour les jeunes

Les programmes de DDR font de plus en plus appel à des analyses du marché du travail conçues spécifiquement pour améliorer les perspectives de réintégration des jeunes ex-combattants.

Ces analyses ciblent la demande en main-d'œuvre et visent à créer des opportunités de travail. Parmi les types courants de programmes de création d'emploi, on compte :

- les travaux publics et communautaires basés sur la main-d'œuvre ;
- les programmes de stage professionnel et de subventions ; et
- la création d'entreprises.



L'Annexe C des IDDRS 5.20 : Jeunes et DDR donne plus d'informations sur les programmes destinés aux jeunes et qui se concentrent sur la demande en main-d'œuvre.

Le Tableau 5.20.2 décrit des mesures du marché du travail qui peuvent être prises pour accroître les chances de réintégration des jeunes ex-combattants.

Tableau 5.20.2 : Mesures du marché du travail destinées à accroître les chances de réintégration des jeunes combattants

Élaboration d'une infrastructure sociale et physique à haute densité de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un emploi à court terme peut améliorer la productivité des jeunes ex-combattants et faire passer leur statut social de « destructeurs » à celui de « constructeurs ». ■ Les jeunes peuvent prendre part à des projets spéciaux de reconstruction dont ils profiteront directement, tels que la remise en état ou la construction de centres de formation ou d'installations sportives. ■ Les approches d'emploi à forte densité devraient comprendre d'autres composantes telles que la formation, le mentorat et les travaux d'intérêt public. Les programmes de travaux publics et de travaux d'intérêt public peuvent servir à engager des jeunes ex-combattants dans des activités productives dès leur démobilisation.
Incidations salariales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des mesures incitatives comme des subventions salariales ou des exonérations d'impôt pour les employeurs qui embauchent des jeunes ex-combattants peuvent faciliter leur transition dans le monde du travail. ■ Les entreprises peuvent recevoir des contrats associés au DDR à condition que leur force de travail comprenne des jeunes. ■ Les principales questions à prendre en compte sont : a) la durée de la mesure incitative ; b) le montant de la subvention ou de la rémunération ; c) le type d'arrangement contractuel ; d) la disponibilité identique et équitable d'opportunités pour les jeunes démobilisés, et conformes à celles offertes aux jeunes civils ; et e) des programmes de suivi afin de faire en sorte que les mesures incitatives permettent aux jeunes de trouver un meilleur emploi plutôt que de les transformer en main-d'œuvre bon marché.
Concurrence sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les programmes de DDR devraient proposer des solutions novatrices pour mettre les jeunes ex-combattants, qui ont peu ou pas d'expérience, sur le marché du travail. Les cours de formation devraient enseigner plus d'une compétence pour accroître leurs chances de trouver un emploi.

 Consultez la Section 10 des l'IDDRS 5.20 : Jeunes et DDR pour des conseils plus détaillés sur la création d'opportunités de réintégration destinées aux jeunes.

6. Récapitulatif des conseils clés sur les jeunes et le DDR

- ✓ Les programmes de DDR devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour traiter des besoins spéciaux des jeunes. Les jeunes forment à la fois un groupe à haut risque en termes de sécurité et une source considérable de résilience et de force qui devrait être canalisée pour favoriser la réconciliation et le relèvement.
- ✓ D'autres questions importantes à prendre en compte dans le cadre d'un DDR axé sur les jeunes sont : la réduction des conflits intergénérationnels que les jeunes peuvent avoir avec les pouvoirs publics ; la création de moyens d'expression et de représentation pour les jeunes ; et un soutien aux projets de réduction de la toxicomanie et aux programmes de sensibilisation au VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles.
- ✓ Certains outils clés pour mettre en œuvre les mesures du marché du travail pendant la réintégration créent des projets d'infrastructure sociale et physique à haute intensité de main-d'œuvre pour les jeunes et créent des incitations salariales, telles que des partenariats avec le secteur privé.
- ✓ Une approche ouverte sur la satisfaction des besoins des jeunes ex-combattants est essentielle. Les réponses devraient porter sur les besoins des jeunes civils et ex-combattants de manière simultanée et cohérente.

GP 5.30 : Enfants et DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ explique que la démobilisation ou la libération d'enfants devrait avoir lieu à tout moment : avant le règlement des conflits, pendant les négociations de paix et après le règlement des conflits ;
- ✓ souligne les questions clés liées à l'élaboration des programmes de DDR spécifiques aux enfants ; et
- ✓ préconise des mesures pour prévenir le recrutement et le re-recrutement d'enfants.

1. Introduction

Il est de plus en plus reconnu internationalement que le recrutement d'enfants (garçons et filles âgés de moins de 18 ans) et leur utilisation dans des hostilités par des forces et des groupes armés sont illégaux et s'inscrivent parmi les pires formes de travail des enfants. *Le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans des forces ou des groupes armés sont des crimes de guerre.*

Ce consensus est exprimé dans un ensemble complet d'instruments juridiques internationaux (cf. Encadré 5.30.1). *Aussi la démobilisation (ou la « libération ») d'enfants ne devrait-elle dépendre d'aucune négociation politique pendant ou après un accord de paix.* Les mécanismes et les structures de libération et de réintégration des enfants peuvent être mis en place avant la signature d'un accord de paix officiel, le déploiement d'une mission de maintien de la paix, l'acceptation d'un programme de DDR pour adultes et l'établissement d'une réforme globale du secteur de la sécurité (RSS).

Encadré 5.30.1 : Les enfants et les conflits

Le droit humanitaire international et la législation internationale sur les droits humains protègent les enfants contre leur recrutement et leur utilisation par des forces et des groupes armés. Des instruments régionaux et internationaux, tels que le Protocole facultatif aux Conventions de Genève et les Protocoles additionnels, la Convention des droits de l'enfant, le Traité de Rome instituant la Cour pénale internationale et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant constituent un cadre juridique pour la protection des enfants. De plus, il convient de noter que tous les instruments relatifs aux droits humains s'appliquent aussi aux enfants.

Ces instruments sont utilisés pour :

- protéger les enfants dans les conflits armés ;
- empêcher leur recrutement ;
- assurer leur libération des forces et des groupes armés ;
- protéger les enfants au sein du cadre juridique ; et
- poursuivre les responsables du recrutement d'enfants à des fins militaires.

Un DDR axé sur les enfants exige que leur libération et leur réintégration ait lieu à tout instant et la continuité de mesures destinées à empêcher tout recrutement d'enfants. En même temps, étant donné la diversité des façons dont les enfants sont associés à des forces ou des groupes armés et le caractère complexe de leur réintégration sociale, les mécanismes d'un DDR spécifique aux enfants devraient rester en place après la réintégration intégrale nationale des combattants adultes.



Consultez l'Annexe B des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR pour plus d'informations sur la protection des enfants dans le droit international.

Encadré 5.30.2 : Termes et définitions clés d'un DDR spécifique aux enfants

Selon les Principes et meilleures pratiques de Cape Town (1997) un « **enfant soldat** » est défini comme « *toute personne âgée de moins de 18 ans qui fait partie d'une force ou d'un groupe armé régulier ou irrégulier de quelque nature que ce soit, à quelque titre que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les cuisiniers, les porteurs, les messagers et ceux qui accompagnent ces groupes, autres que les membres mêmes de la famille. Cette définition comprend également les filles qui sont enrôlées à des fins sexuelles et pour être mariées de force. Par conséquent, elle ne concerne pas uniquement un enfant qui porte ou qui a porté les armes.* »

L'expression « **enfants associés à des forces ou des groupes armés** » s'emploie désormais pour éviter de donner l'impression que les seuls enfants concernés sont des garçons qui combattent. Cette expression suggère en outre que les enfants éligibles aux programmes de libération et de réintégration sont : a) ceux qui restent avec des forces et des groupes armés ; b) ceux qui ont fui des forces et des groupes armés (considérés souvent comme des déserteurs par les forces ou groupes armés et qui nécessitent donc d'un soutien et d'une protection) ; c) ceux qui ont été enlevés ; d) ceux qui ont été mariés de force ; et e) ceux qui sont détenus.



Consultez le GP 5.20 : Jeunes et DDR pour plus de conseils sur le soutien à apporter au DDR axé sur les enfants et les jeunes âgés de 15 à 18 ans. Consultez le GP 5.10 : Femmes, genre et DDR pour des conseils spécifiques sur le soutien à apporter au DDR axé sur les filles associées à des forces et des groupes armés.

2. Préconiser l'inclusion des questions relatives aux enfants dans les négociations et les accords de paix

S'il est vrai que la démobilisation ou la libération d'enfants des forces et des groupes armés devraient avoir lieu à tout moment, il n'en reste pas moins que les professionnels du DDR doivent faire activement appel aux organismes des Nations Unies, aux bailleurs de fonds, aux représentants des parties au conflit et aux autres parties prenantes pour prendre les enfants en compte lorsqu'ils négocient les accords de paix.

La libération immédiate et inconditionnelle des filles et des garçons associés à des forces et des groupes armés devrait être expressément mentionnée dans les clauses des accords de paix et les documents pertinents. Étant donné le peu de disposition des parties à un conflit à reconnaître la présence d'enfants dans leurs rangs, ces clauses aident les agences spécialisées et les partenaires de mise en œuvre à accélérer le processus de la libération.

La disposition des parties à un conflit à libérer des enfants au début et à mettre fin à tout autre recrutement d'enfants devrait être une façon de mesurer le niveau de leur engagement dans les négociations et le processus de paix.

3. Questions clés à prendre en compte pendant l'élaboration des programmes de DDR spécifiques aux enfants

L'Encadré 5.30.3 présente les principes directeurs énoncés dans la Convention des droits de l'enfant qui seront à appliquer à toutes les étapes des programmes de DDR, depuis l'analyse du conflit et les évaluations détaillées jusqu'à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Encadré 5.30.3 : Principes directeurs des programmes de DDR spécifiques aux enfants

- *Le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement* : le droit à la vie, à la survie et au développement ne se limite pas à l'intégrité physique et comprend la nécessité d'assurer un développement complet et harmonieux, y compris socialement, moralement et spirituellement, où l'éducation joue un rôle clé.
- *Non-discrimination* : les États devraient assurer le respect des droits de tous les enfants placés sous leur juridiction, y compris les enfants étrangers, sans tenir compte de la race, du genre, de la confession, de l'appartenance ethnique, des opinions, des handicaps ou de toute autre situation de l'enfant ou de ses parents ou tuteurs légaux.

■ *Participation de l'enfant* : les enfants devraient être en mesure d'exprimer leurs opinions en toute liberté et celles-ci devraient être « pondérées selon l'âge et la maturité de l'enfant ». Les enfants devraient participer à toutes les étapes du processus de démobilisation et de réintégration. Plus particulièrement, les enfants devraient participer à la prise de décision concernant le regroupement familial et les possibilités d'éducation et de formation professionnelle.

■ *Tenir compte à tout moment de l'intérêt supérieur de l'enfant* : les mesures qui affectent l'enfant devraient se fonder sur une évaluation de leur pertinence par rapport à l'intérêt supérieur de celui-ci.

3.1. Planification

Les agences spécialisées dans la protection de l'enfant devraient être invitées à assumer les rôles clés nécessaires sur le plan politique, technique et opérationnel des programmes de DDR spécifiques aux enfants dans le cadre de la mission ou de l'équipe-pays des Nations Unies.

Lors de la planification des programmes de DDR spécifiques aux enfants, les questions qui suivent devraient être prises en compte en plus des principes qui régissent l'approche du DDR par les Nations Unies explicitée à la Section 4 du GP 2.10 : Approche des Nations Unies face au DDR :

- la mise en place de programmes ouverts à tous les enfants touchés par la guerre ;
- des interventions adaptées à chaque tranche d'âge ;
- la formation de tout le personnel, civil et militaire, engagé dans l'aspect opérationnel des programmes de DDR sur l'ensemble des questions touchant les enfants ; et
- le respect de règles déontologiques et le caractère strictement confidentiel du rassemblement et du traitement des données ainsi que de la création de bases de données relatives aux enfants afin de les protéger et de veiller à leur sécurité.

■ *Analyse du conflit et évaluations détaillées*

Elles devraient englober les questions relatives aux enfants, telles que les circonstances, les modèles, les causes, les conditions et l'ampleur du recrutement d'enfants, les conséquences émotionnelles et comportementales des conditions de vie et des expériences des enfants, l'étendue de la participation des enfants dans des forces et des groupes armés, ainsi que leurs attentes vis-à-vis de la réintégration.

 **Savez-vous comment mener à bien une analyse de conflit axée sur les enfants ? Consultez l'Annexe C des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR qui indique plusieurs des questions à inclure.**

 **Consultez la Section 2 du GP 3.20 : Conception des programmes de DDR pour plus de conseils détaillés sur les évaluations.**

■ *Sensibilisation et communication*

Il est important de gérer les attentes et d'accroître la compréhension des principales parties prenantes par rapport aux questions spécifiques aux enfants grâce à des activités de communication et de sensibilisation. Cependant les médias devraient être encouragés à respecter les normes qui régissent la communication des informations et les interviews des enfants, et ce afin d'éviter toute incidence négative sur leur réintégration sociale.

 **Consultez le GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR pour plus d'informations détaillées sur la communication et la sensibilisation.**

■ *Financement*

Les acteurs chargés de la protection des enfants devraient recevoir leurs fonds le plus tôt possible, y compris en l'absence d'un processus de paix officiel et d'une planification officielle du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Le financement doit rester disponible même en cas d'échec des processus formels de paix et de DDR, et le temps nécessaire à une réintégration complète.

 **Consultez le GP 3.41 : Financement et budgétisation pour plus d'informations détaillées sur les questions relatives au financement.**

 *Poursuites judiciaires d'enfants : En ce qui concerne les infractions réputées avoir été commises au cours de leur association à une force ou un groupe armé, d'autres mécanismes s'appliqueront dans les cas où le droit et les procédures judiciaires applicables ne sont pas indiqués, ou lorsque les systèmes ne comportent aucun mécanisme adéquat pour la protection des enfants. Les mécanismes obligeant à rendre des comptes qui impliquent des enfants associés à des forces ou des groupes armés devront prendre place dans le cadre d'une justice réparatrice qui garantit la réhabilita-*

tion sociale et psychologique de l'enfant, et ils devront s'appliquer conformément à la Convention des droits de l'enfant et aux autres règles internationales relatives à la justice pour mineurs.²

3.2. Désarmement

Les professionnels du DDR devraient s'assurer que les enfants associés à des forces et des groupes armés :

- sont désarmés, de préférence par une autorité militaire plutôt qu'une agence de protection des enfants, mais il ne leur sera pas demandé de prouver leur capacité à utiliser une arme ;
- participent au programme de DDR indépendamment du fait qu'ils se présentent eux-mêmes aux points de ralliement ou de rassemblement avec des armes ou des munitions ; et
- ont l'option de recevoir un document qui atteste de la remise de leurs armes, dès lors qu'une procédure l'exige, et si c'est dans leur intérêt, à savoir si cela peut protéger l'enfant contre toute remise en cause de la remise de l'arme, mais cela ne sera pas interprété comme un aveu de culpabilité et de participation à la violence dans un environnement instable et incertain.

Comme le décrit la Section 2 du GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires, l'éligibilité ne devrait jamais se fonder sur la remise d'une arme ou sur la preuve de la connaissance des armes, car tous les enfants associés à des forces et des groupes armés n'ont pas utilisé des armes ou n'ont pas été des combattants.



Consultez le GP et les IDDRS 4.10 : Désarmement

3.3. Démobilisation ou libération

Le temps que les enfants passent dans des sites de cantonnement devrait être le plus court possible. Si possible, il est important d'identifier les enfants avant leur arrivée, de façon à ce que le processus de documentation (identification, vérification, enregistrement, évaluation des besoins médicaux) et les autres procédures qui les concernent durant les phases d'accueil et de prise en charge ne durent pas plus de 48 heures, après quoi ils devraient être transférés vers un centre de soins temporaire ou un autre lieu placé sous contrôle civil.

■ *Cantonement*

L'Encadré 5.30.4 décrit les étapes clés à suivre pendant l'arrivée des enfants sur les sites de cantonnement et auprès des équipes de démobilisation mobile.

Encadré 5.30.4 : Étapes clés de la prise en charge d'enfants durant le cantonnement ou la démobilisation mobile

- Les listes d'admission soumises par les commandants devraient être traitées avec prudence et appuyées par un système de triage élaboré avant la vérification individuelle.
- Les enfants devraient être physiquement séparés des combattants adultes et un système de sécurité destiné à empêcher que ces adultes n'aient accès aux enfants devrait être mis en place.
- Les filles-mères ne devraient pas être séparées de leurs enfants.
- Dans le cas des mariages forcés, les filles et les jeunes femmes devraient rester en sécurité et séparées de leur partenaire, afin qu'elles aient le temps à la fois de retrouver des membres de leur famille et de décider si elles vont rejoindre ou non leur partenaire.
- S'attendre à de violentes protestations de la part des hommes séparés de leur « femme » et s'y préparer.
- Les sites de cantonnement et les équipes de démobilisation mobile devraient être suffisamment à l'écart des zones de conflit pour assurer la sécurité des enfants et empêcher tout re-recrutement. Les activités visant les enfants devraient être conduites par un personnel qualifié spécialisé dans la protection des enfants.

 *La présence de filles dans des forces ou des groupes armés devrait toujours être présumée, même si elles ne sont pas visibles. Aucune distinction ne devrait être faite entre combattants et non-combattants dans la détermination des critères d'éligibilité, car ces rôles sont flous dans les forces et les groupes armés, où des enfants, notamment les filles, jouent de nombreux rôles de soutien au combat et non combattants qui sont essentiels pour le fonctionnement de la force ou du groupe armé.*

 **Consultez la Section 6 des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR pour plus d'informations sur les filles, les filles-mères et leurs enfants.**

■ Centres de soins temporaires

Ils devraient fonctionner de la même façon que les sites de cantonnement, respecter les mêmes règles relatives au personnel, à la prise en charge et à la sécurité. L'accent devrait toutefois être mis sur la réunification des enfants avec leur famille et leur communauté, le plus rapidement possible. À l'instar des cantonnements, les centres de soins temporaires présentent des avantages et des inconvénients.

 **Consultez le tableau de la Section 8.2 des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR pour plus d'informations sur les avantages et les inconvénients des centres de soins temporaires.**

 **Savez-vous comment gérer un centre de soins temporaires ? Consultez l'Annexe D des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR qui en explique les modalités.**

L'Encadré 5.30.5 indique ce qui devrait être fait dans les centres de soins temporaires.

Encadré 5.30.5 : Considérations clés pour les centres de soins temporaires

- Des informations sur l'identité des enfants, leur famille, les circonstances de leur recrutement et leurs besoins particuliers devraient être recueillies le plus tôt possible et conservées en lieu sûr.
- Les enfants devraient être regroupés en fonction de leur âge, à l'exception des filles-mères, qui devraient bénéficier d'une assistance appropriée et adéquate.
- Des analyses médicales et des services de santé spécialisés devraient être offerts, par exemple des services prénatals de santé et de la reproduction, des services de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (IST), des services de dépistage volontaire du VIH/sida avec accompagnement psychologique ainsi que les carences nutritionnelles et les blessures liées à la guerre devraient être traitées.
- Les enfants devraient recevoir une aide psychosociale, y compris pour surmonter les traumatismes, développer la confiance en soi et acquérir des compétences pour la vie, s'informer des possibilités de réintégration et des moyens de subsistance, tout en recevant une éducation relative à la paix et une formation au règlement pacifique des conflits afin de les aider à récupérer la notion des règles sociales et les routines de la vie civile.
- Des activités sportives, culturelles et récréatives adaptées à leur âge et à leur sexe devraient être proposées pour garder les enfants occupés et les aider à apprendre à faire confiance, mais, hormis des évaluations de leur alphabétisation, aucune instruction formelle ni activité de formation ne devrait leur être proposée.
- Des activités de recherche des familles et de vérification devraient être mises en place. Le regroupement familial interviendra après une médiation et une appréciation de la situation. Un suivi devrait être effectué pour faciliter l'intégration des enfants dans leur famille et leur communauté.



Consultez le GP 5.10 : Femmes, genre et DDR, le GP 5.20 : Jeunes et DDR, le GP 5.60 : VIH/sida et DDR, et le GP 5.70 : Santé et DDR



Les enfants qui sont déjà rentrés dans leur famille et leur communauté ne devraient en aucun cas en être retirés et internés dans des sites de cantonnement aux fins d'un processus officiel de démobilisation. Des systèmes souples devraient être mis en place pour les lier à d'autres procédures et activités de réintégration, de sorte que les enfants qui se démobilisent spontanément puissent bénéficier aussi des services de protection et de prise en charge dont ils ont besoin. Ces enfants devraient être attirés au moyen de programmes de réintégration alternatifs conçus au niveau de la communauté, pour réduire toute perturbation dans la vie des enfants autrefois associés à des forces et des groupes armés, et pour permettre à d'autres enfants touchés par la guerre d'en profiter.

Le tableau 5.30.1 propose des conseils supplémentaires sur la démobilisation des enfants.

Tableau 5.30.1 : Composantes d'une démobilisation spécifique aux enfants

Paiements en espèces et systèmes d'avantages	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les paiements en espèces à des enfants durant la phase de démobilisation sont à proscrire. Les enfants, les familles et les communautés devraient être informés de façon claire, des avantages apportés par les programmes durant la phase de réintégration. Ils devraient comprendre qui en bénéficie et la raison de leur distribution. Tous les avantages et les services offerts devraient soutenir le développement de l'enfant au sein de la communauté.
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des pièces d'identité officielles attestant de la démobilisation des enfants peuvent leur être remises dès lors que cela les protège d'un re-recrutement et que cela garantit leur accès aux programmes de réintégration. ■ Des documents civils indiquant l'identité des enfants sans que n'y soit mentionnée leur participation à une force ou un groupe armé devraient leur être remis le plus tôt possible.
Transport	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des moyens de transport suffisants, appropriés et sûrs devraient être mis en place pour transporter les enfants le plus vite possible, et ces moyens de transport devraient être pris en charge par un personnel de protection des civils. Les enfants devraient être informés à l'avance de tous les préparatifs pour leur transport.

 **Consultez la Section 8 des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR pour plus d'informations détaillées sur la démobilisation des enfants.**

 **Consultez l'Encadré de la Section 8.9 des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR pour plus de conseils détaillés sur la façon de déterminer l'âge d'un enfant.**

3.4. Réintégration

La réintégration de l'enfant a pour but de lui proposer un programme de soutien participatif et particulier qui lui offre une alternative viable à long terme par rapport à la vie militaire. C'est la raison pour laquelle la réintégration d'un enfant devrait se dérouler sur une période de 5 ans au moins et qu'elle exige un financement approprié le plus tôt possible afin de mettre en place les capacités des communautés réceptrices.

Bien qu'un certain degré d'assistance standardisée s'avère nécessaire pour en assurer l'équité et le caractère opportun, la réintégration des enfants devrait prendre en compte dans la mesure du possible :

- les différences d'âge, de sexe et de résistance individuelle ;

- la capacité de l'enfant à prendre des décisions éclairées ; et
- la longueur du séjour individuel et des expériences de l'enfant au sein de la force ou du groupe armé.

Si possible, les enfants devraient se voir offrir la possibilité d'un accès à une éducation formelle. Si cela s'avère impossible, des opportunités d'activités génératrices de revenus devront être développées, tout en offrant dans le même temps, si possible, des opportunités d'apprentissage informelles. Quoi qu'il en soit, le succès à long terme des programmes de réinsertion des enfants dépend des capacités des communautés et des acteurs locaux.



Les professionnels du DDR devraient être conscients du fait que les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas éligibles pour une incorporation dans les services de sécurité dans la cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) qui peut accompagner le programme de DDR.

Tableau 5.30.2 : Conseils sur la réintégration des enfants

Soutien psychosocial et soins spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un soutien psychosocial au niveau communautaire devrait être préféré à une thérapie individuelle. Il devrait être conçu pour aider les enfants à surmonter leur détresse, à adopter de nouveaux modes de comportement et à accroître leur confiance en soi. ■ Les enfants blessés et handicapés ainsi que ceux atteints d'une maladie chronique ont besoin de soins spéciaux adaptés à leur cadre de vie, ce qui devrait comprendre une aide pour la réhabilitation au sein de la communauté et pour les projets de soins à long terme.
Soutien inclusif pour tous les enfants affectés par la guerre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les besoins des enfants associés auparavant à des forces ou des groupes armés devraient être pris en charge conformément aux besoins des autres enfants affectés par la guerre, notamment à travers le rétablissement des services sociaux élémentaires comme l'école, les soins de santé et la formation professionnelle.
Rôle des communautés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les communautés devraient avoir été préparées au retour des enfants par des activités de sensibilisation et d'éducation. ■ Les rituels traditionnels, religieux et culturels peuvent jouer un rôle important dans la protection des garçons et des filles, et dans leur réintégration au sein de leur communauté. ■ Une attention particulière devrait être accordée aux rumeurs à même de circuler au sein des communautés à propos des garçons et des filles dont le retour est annoncé (par exemple des rapports sur des taux, réels ou présumés d'infection par le VIH parmi les enfants). Ces rumeurs devraient être dissipées de manière efficace afin de créer un contexte positif pour le retour des enfants, notamment ceux atteints d'une maladie mortelle.

<p>Éducation, formation et moyens de subsistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des cours accélérés à court terme et d'autres cours de rattrapage offerts aux enfants qui ne sont pas allés à l'école depuis longtemps peuvent constituer un rattrapage scolaire. ■ Des activités de formation professionnelle (cours et apprentissages) devraient être conçues en fonction des demandes du marché du travail. Un large éventail de choix de formations professionnelles devrait être offert aux enfants afin de les aider à s'adapter avec succès, mais les activités génératrices de revenus offertes aux enfants devraient être conformes aux dispositions juridiques applicables au travail de l'enfant (âge minimum, conditions de travail, etc.). ■ Les filles et les garçons, notamment ceux ayant l'âge légal pour travailler, devraient bénéficier d'une version adaptée des options de soutien socio-économique offertes aux ex-combattants adultes démobilisés.
<p>Suivi et accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des activités régulières de suivi et d'accompagnement par des assistants sociaux professionnels devraient être mises en œuvre pour surveiller les conditions de vie des enfants démobilisés, la qualité de leurs rapports avec les membres de leur famille, et le niveau de leur réintégration au sein de la communauté; elles permettront, en outre, de régler d'éventuels litiges le cas échéant.

 **Consultez la Section 9 des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR pour plus d'informations détaillées sur la réintégration spécifique aux enfants.**

4. Prévention du recrutement et du re-recrutement des enfants

La prévention du recrutement des enfants devrait se faire selon un mode continu tout au long d'un conflit. La prévention du re-recrutement d'enfants devrait se faire tout au long du programme de DDR pour adultes et pour enfants et devrait se poursuivre après sa conclusion.

Encadré 5.30.6 : Considérations clés pour la prévention du recrutement et du re-recrutement d'enfants

- Comment les enfants sont-ils recrutés? Y a-t-il des mécanismes de surveillance?
- Quelles sont les mesures nécessaires pour créer un environnement où les enfants sont protégés?
- Comment augmenter la sensibilisation au problème chez les combattants et les commandants?
- Comment appuyer les communautés et les familles pour qu'elles comprennent le problème et qu'elles protègent leurs enfants de toute association avec des forces et des groupes armés?
- Quels services de protection de l'enfance et quels services de soutien policier et juridique sont nécessaires?



Consultez la Section 7 des IDDRS 5.30 : Enfants et DDR pour plus d'informations détaillées sur la prévention du recrutement et du re-recrutement d'enfants.

5. Récapitulatif des conseils clés sur les enfants et le DDR

- ✓ Un consensus international grandissant se met en place autour du caractère illégal du recrutement d'enfants par des forces et des groupes armés. Par conséquent, la démobilisation et la libération des enfants ne dépendent pas de négociations politiques ; elles devraient être mises à exécution de façon immédiate et inconditionnelle par les autorités étatiques et non étatiques et compter sur l'appui d'agences spécialisées pour les enfants.
- ✓ Là où des processus formels de DDR sont en place, des dispositions spéciales devraient être prises en faveur des enfants. L'absence d'un processus de DDR officiel ne devrait pas faire obstacle aux activités visant à la libération des enfants des forces ou des groupes armés. Ces activités peuvent requérir ou comporter des négociations séparées avec ces forces ou ces groupes armés, qui soient sans rapport avec les objectifs plus généraux liés à la réforme du secteur de la sécurité ou à d'autres négociations officielles.
- ✓ Les programmes de DDR spécifiques aux enfants sont très différents des programmes de DDR destinés aux adultes ; leur champ d'application et leur délai sont notamment différents. Les enfants et les combattants adultes devraient être séparés, et devraient recevoir une aide conçue pour leurs besoins particuliers. Le financement des programmes spécifiques aux enfants devrait être assuré de façon indépendante par rapport aux programmes de DDR destinés aux adultes.
- ✓ La planification des programmes de DDR spécifiques aux enfants devrait constamment garder présent à l'esprit l'intérêt supérieur des enfants.
- ✓ Les enfants associés à des forces et des groupes armés, d'autres enfants touchés par la guerre et l'ensemble de la communauté devraient prendre part à la mise en place d'un soutien à la réintégration conçu pour éviter toute inégalité et tout traitement inéquitable.
- ✓ Les acteurs chargés de la protection des enfants devraient recevoir leurs fonds le plus tôt possible, y compris en l'absence d'un processus de paix officiel et d'une planification officielle du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Le financement restera disponible même en cas d'échec des processus formels de paix et de DDR, le temps nécessaire à une réintégration complète.

GP 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations

Objectifs

Le présent module :

- ✓ explique qu'il existe un cadre juridique international traitant des mouvements transfrontaliers de populations et qui incorpore les combattants étrangers dans les programmes de DDR ;
- ✓ décrit les quatre groupes transfrontaliers majeurs qui intéressent les programmes de DDR (combattants étrangers, enfants étrangers associés à des forces et des groupes armés, personnes à charge ou membres civils de la famille de combattants étrangers et personnes étrangères enlevées) ;
- ✓ résume les actions clés que les programmes de DDR devraient mettre en œuvre des deux côtés d'une frontière, y compris par rapport au rapatriement ; et
- ✓ offre des conseils sur la façon de traiter de la question des combattants étrangers qui choisissent de ne pas rentrer dans leur pays d'origine.

1. Introduction

Les conflits armés entraînent des déplacements forcés de populations non seulement à l'intérieur d'un même pays mais également au-delà de ses frontières. Ces mouvements de populations, souvent complexes, concernent des réfugiés mais aussi des combattants et les personnes associées à des forces ou des groupes armés, des personnes à charge ou membres civils de la famille de combattants et des personnes enlevées au-delà de leurs frontières.

Tandis que, par définition, les réfugiés franchissent des frontières en quête de protection, les combattants qui traversent des frontières peuvent avoir toute une série de motifs, tels que lancer des attaques transfrontalières, échapper au feu de la bataille avant de se regrouper pour reprendre la lutte, désertre définitivement et chercher un abri, mettre des personnes à charge ou membres civils de leur famille à l'abri ou encore rechercher de la nourriture. L'ampleur des déplacements de populations peut être accablante, et il est souvent difficile pour les pays d'accueil d'organiser, voire de contrôler les arrivées.

De plus, la gestion des afflux massifs et des déplacements de populations qui représentent un mélange de combattants et de civils est une tâche extrêmement complexe. Le statut de combattant n'est pas évident de prime abord, car un grand nombre d'entre eux arrivent sans armes et habillés en civil. Dans le même temps, toutefois, notamment dans les sociétés saturées en armes, les personnes qui arrivent et portent une arme ne sont pas toutes des combattants ou ne peuvent être présumées l'être. Les afflux de réfugiés comprennent habituellement de jeunes hommes et de jeunes femmes qui fuient le recrutement forcé.

2. Cadre juridique international applicable aux déplacements transfrontaliers de populations

Les professionnels du DDR devraient être conscients de l'existence d'un cadre juridique international qui régit les déplacements transfrontaliers (voir Encadré 5.40.1). Ce cadre énonce expressément les bases :

- pour l'identification des combattants étrangers et leur séparation des civils qui ont eux aussi franchi une frontière internationale ; et
- du désarmement et de l'internement des combattants étrangers jusqu'à ce qu'ils soient rapatriés ou qu'une autre solution soit trouvée. L'internement implique le confinement des combattants étrangers qui ont été séparés des forces armées nationales et des civils dans un lieu sûr à l'écart des zones de combat, pour les empêcher de s'engager dans des opérations militaires et leur permettre de recevoir des secours élémentaires et un traitement humain.

 **Consultez la Section 6 des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations pour des informations détaillées sur le cadre juridique international qui régit les déplacements transfrontaliers de populations.**

Encadré 5.40.1 : Cadre juridique international applicable aux mouvements transfrontaliers de populations

Le droit international fournit un cadre applicable au traitement des mouvements transfrontaliers de combattants et de civils qui leurs sont associés, à la fois dans les pays d'origine et d'accueil, indépendamment de l'existence ou non de programmes de DDR d'un côté ou de l'autre de la frontière.

En particulier, les États neutres sont tenus d'identifier, de séparer et d'interner les combattants étrangers qui entrent sur leur territoire, afin d'empêcher que celui-ci serve de base à partir de laquelle les combattants engagent des hostilités contre un autre État.

Aucune agence internationale n'est mandatée pour les questions liées aux mouvements transfrontaliers de combattants. Aussi, les processus associés au DDR devraient-ils être menés à partir d'un cadre interinstitutionnel.

Les programmes de DDR devraient donc traiter la question des combattants étrangers pour des raisons juridiques et sécuritaires. Les décisions sur la démobilisation ou non des combattants étrangers dans les pays d'accueil ou d'origine sont à prendre au cas par cas. Dans la mesure du possible, les programmes de DDR couvrant une région devraient être harmonisés, notamment dans la mesure où ils sont liés à l'aide apportée aux participants et aux bénéficiaires, afin d'éviter les mouvements transfrontaliers illicites et le trafic d'armes.

3. Groupes transfrontaliers pertinents aux programmes de DDR

Quatre groupes transfrontaliers sont pertinents aux programmes de DDR. L'Encadré 5.40.2 explique quels sont ces groupes et comment ils devraient être traités.

Encadré 5.40.2 : Groupes démographiques transfrontaliers

- **Les combattants étrangers** sont des membres de forces ou de groupes armés qui ne sont pas des ressortissants du pays dans lequel ils se trouvent. Considérant qu'une paix et une stabilité durables dans une région dépendent de la capacité des programmes de DDR à attirer le plus grand nombre possible de combattants, il importe de distinguer avec soin les combattants étrangers et les mercenaires (voir plus loin la rubrique consacrée aux mercenaires).
- **Les enfants étrangers associés à des forces et des groupes armés** devraient être traités séparément des combattants étrangers adultes et bénéficier d'une aide et d'une protection spéciales durant le processus de DDR. L'accent devrait plus particulièrement être mis sur la réhabilitation et la réintégration. Leur réintégration sociale, leur récupération et leur réconciliation avec leur communauté peuvent être mieux réalisées s'ils reçoivent une protection, comme par exemple le statut de réfugié, à la suite d'un processus adéquat de vérification de leur éligibilité à ce statut, pendant leur séjour dans le pays d'accueil.
- **Les personnes à charge ou membres civils de la famille de combattants étrangers** devraient être traités comme des réfugiés ou des demandeurs d'asile dès leur arrivée dans le pays d'accueil à la recherche d'un asile, à moins que les circonstances individuelles n'indiquent le contraire.
- **Les personnes transfrontalières enlevées** sont des personnes qui ont été enlevées au-delà des frontières d'un pays, à des fins de travail forcé, d'exploitation sexuelle, de recrutement militaire, etc. Elles ont besoin d'aide pour assurer leur rapatriement volontaire ou trouver une autre solution durable en collaboration ou en consultation étroite avec les représentants diplomatiques des pays dont elles sont des ressortissants.

 **Consultez la Section 7.3.4 des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations pour des conseils détaillés sur l'identification des combattants étrangers.**

3.1. Le cas particulier des mercenaires

Le droit international prévoit et interdit le recrutement, l'utilisation, le financement et l'entraînement de mercenaires. La définition d'un mercenaire comprend les combattants étrangers qui sont recrutés spécialement pour lutter dans un conflit armé, motivés par la recherche d'un profit et auxquels on promet une rémunération bien plus élevée que celle versée à des soldats de même grade qui exercent leurs fonctions dans une armée régulière.

 *Les mercenaires ne jouissent pas du statut de combattant et n'ont pas droit au statut de prisonnier de guerre. Le crime d'être un mercenaire ou de promouvoir les activités de mercenaires est commis, respectivement, par quiconque vend sa force de travail comme combattant armé, ou par un État qui aide, ou recrute, des mercenaires, ou encore qui permet à des mercenaires d'exercer leurs activités sur son territoire.*

Même lorsqu'un combattant étranger relève de la définition d'un mercenaire, cela ne limite pas les autorités du pays d'inclure cette personne dans un programme de DDR, en dépit de toute mesure juridique qu'elles prennent contre les mercenaires et ceux qui les recrutent ou leur offrent leur assistance. Dans la pratique, il est probable que dans de nombreux conflits, les professionnels du DDR auront beaucoup de mal à faire la différence entre les mercenaires et d'autres types de combattants étrangers.

Pour des raisons de sécurité, il est ainsi recommandé de ne pas exclure automatiquement les mercenaires des programmes de DDR, de façon à briser le cycle du recrutement et de la circulation d'armes, et de faire en sorte que d'autres moyens de subsistance durables soient fournis à chacun de ces individus.

Encadré 5.40.3 : Questions clés concernant la localisation et l'identification de mercenaires et la décision de les inclure dans des programmes de DDR ou de prendre d'autres mesures

- Qui emploie des mercenaires, qui les commande et quelle place occupent-ils dans le conflit ?
- Quelle menace les mercenaires font-ils porter sur le processus de paix et leur question est-elle abordée dans l'accord de paix ?
- Si le traitement de la question des mercenaires dans l'accord de paix pose un problème, quelles en sont les raisons politiques sous-jacentes et comment la situation peut-elle être réglée ?
- Comment les mercenaires peuvent-ils être identifiés et distingués des autres combattants étrangers ?
- Les mercenaires individuels sont-ils en mesure d'agir de façon unilatérale ? Disposent-ils d'une hiérarchie de commandement ?
- Si oui, les parties au processus de paix et les Nations Unies considèrent-elles leurs leaders comme des participants légitimes au processus de paix ?
- Est-il possible d'approcher ces leaders pour des discussions sur le DDR ? Le DDR les intéresse-t-il ?

- Si la motivation des mercenaires est essentiellement l'appât du gain, l'assistance offerte dans le cadre des programmes de DDR est-elle susceptible de suffire pour mener à une renonciation sincère aux activités armées?
- Si le DDR ne suffit pas, quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour neutraliser les mercenaires? Qui devrait mettre en œuvre ces mesures? Leurs employeurs et/ou les autorités nationales et/ou les Nations Unies?

4. Actions clés des programmes de DDR pour gérer la question des groupes transfrontaliers

Les programmes de DDR dans le pays d'accueil et/ou dans le pays d'origine devraient prendre plusieurs mesures pour prendre en charge les groupes transfrontaliers et leur rapatriement, à la fois dans le pays d'accueil, et dès leur retour dans leur pays d'origine.

 **Connaissez-vous bien les agences internationales qui aident habituellement les gouvernements à gérer la question des groupes transfrontaliers pertinents au DDR? L'annexe B des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations donne une vue d'ensemble des activités opérationnelles de ces agences dans les pays d'accueil et d'origine.**

4.1. Dans les pays d'accueil

Le tableau 5.40.1 montre les actions clés que les programmes de DDR devraient entreprendre par rapport à chaque groupe transfrontalier :

Tableau 5.40.1 : Actions par rapport aux groupes transfrontaliers dans les pays d'accueil

Groupe transfrontalier	Actions clés dans les pays d'accueil
Combattants étrangers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intervention pour aider les gouvernements des pays d'accueil et les institutions du DDR à comprendre et mettre en œuvre les obligations visées par le droit international ■ Coordination entre le pays d'accueil, les pays d'origine, les communautés locales, les communautés de réfugiés, les bailleurs de fonds et les organisations régionales et internationales ■ Identification des combattants étrangers et séparation des civils ■ Désarmement et entreposage sûr ou destruction des armes et des munitions ■ Internement conformément aux normes internationales ■ Démobilisation dans le pays d'accueil ou dans le pays d'origine en fonction des accords

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapatriement et réintégration dans le pays d'origine et autres solutions durables ■ Satisfaction des besoins particuliers des combattantes étrangères
Enfants étrangers associés à des forces ou des groupes armés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation individuelle des besoins des enfants étrangers (nature de l'association à des forces et des groupes armés, circonstances de l'arrivée dans le pays d'accueil, dispositions de prise en charge actuelle, degré d'intégration dans la communauté ou dans le camp où ils vivent) ■ Accord avec le gouvernement du pays d'accueil sur le statut et la prise en charge des enfants étrangers associés à des forces et des groupes armés ■ Identification des enfants étrangers parmi les combattants étrangers ■ Séparation des enfants étrangers associés à des forces ou des groupes armés ■ Désarmement, démobilisation ou libération inconditionnelle, rapatriement et réintégration ■ Prévention du recrutement militaire ■ Recherche et réunification de la famille
Personnes à charge ou membres civils de la famille de combattants étrangers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concession du droit d'asile et hébergement dans des camps ou des installations, avec prise en compte des questions de sécurité ■ Maintien des liens familiaux avec les combattants étrangers ■ Préservation du caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés.
Victimes d'enlèvements transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification, libération, rapatriement, réintégration dans le pays d'accueil ou le pays d'origine, et autres solutions durables ■ Intégration et autonomisation locales pour ceux qui ne désirent pas retourner dans leur pays d'origine ■ Rétablissement des liens familiaux comme moyen de faciliter une future réunification familiale ■ Protection spéciale pour les femmes et les filles enlevées, y compris les « épouses » forcées de combattants et celles ayant eu des enfants conçus pendant leur captivité.

 **Consultez les Sections 7, 8, 9 et 10 des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations pour des conseils détaillés sur la manière de prendre en charge chaque groupe étranger visé au tableau 5.40.1.**

4.2. Planification du rapatriement volontaire des groupes transfrontaliers

La planification du rapatriement volontaire des groupes transfrontaliers est essentielle. Elle devrait se faire le plus tôt possible et impliquer des représentants du gouvernement du pays d'accueil et des pays d'origine ; l'unité ou l'équipe de DDR des Nations Unies dans les pays d'accueil et d'origine ; les agences, les programmes et les fonds pertinents des Nations Unies ; les partenaires de mise en œuvre ; et les autres parties prenantes clés, y compris les représentants des groupes transfrontaliers.

Étant donné les dimensions régionales des conflits, les programmes de DDR devraient comprendre qu'ils pourraient avoir à s'impliquer dans le rapatriement des combattants nationaux et des membres civils de leur famille, et des enfants associés à des forces et des groupes armés qui peuvent avoir franchi une frontière internationale.

Tableau 5.40.2 : Conseils sur la planification du rapatriement volontaire de groupes transfrontaliers

Accords de rapatriement	<p>Les accords de rapatriement devraient être conclus entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Ces accords devraient comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des garanties de rapatriement dans des conditions sûres et dignes, bien que les pays aient le droit de juger des individus pour des infractions pénales non couvertes par des amnisties ; et ■ une base pour le règlement des questions de nationalité (détermination de la nationalité, et si le combattant étranger participera au programme de DDR du pays d'accueil ou de son pays d'origine).
Campagnes d'information et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les groupes transfrontaliers devraient être sensibilisés et informés sur leur statut, la participation au programme de DDR du pays d'accueil ou de leur pays d'origine, le rapatriement volontaire et les possibilités de réintégration. ■ Le programme de DDR du pays d'accueil et/ou les autres acteurs des Nations Unies devraient faciliter les contacts volontaires entre les autorités et les groupes transfrontaliers de combattants étrangers. Les groupes transfrontaliers qui ne désirent pas rencontrer les autorités de leur pays d'origine ne devraient pas être forcés à le faire. ■ Les communautés dans le pays d'origine devraient être informées, sensibilisées et préparées à recevoir les groupes transfrontaliers qui seront rapatriés.
Rapatriement volontaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le rapatriement devrait être volontaire. Toutefois, lorsqu'une demande de statut de réfugié a été rejetée en bonne et due forme et que la personne a été considérée comme n'ayant besoin d'aucune protection internationale, elle peut être renvoyée vers son pays d'origine, contre son gré.

Préservation de l'unité familiale durant le rapatriement

- Tous les efforts devraient être déployés pour assurer le maintien de l'unité familiale durant une opération de rapatriement. Lorsque les combattants ont des personnes à charge ou des membres civils de la famille dans des camps de réfugiés, le rapatriement devrait se faire conformément aux souhaits des membres de la famille et en respectant pleinement leur droit de rentrer dans leur pays en sécurité et avec dignité.
- Dans les cas où il s'avère impossible de rapatrier les combattants, et les personnes à charge ou les membres civils de la famille en tant qu'unités familiales, des mécanismes de regroupement familial devraient être mis en place dès leur retour.
- Les épouses et les enfants qui ne sont pas des ressortissants du pays vers lequel ils iront devraient être autorisés par le gouvernement concerné à entrer dans le pays et à y résider dans des conditions légales. Cela s'applique également aux épouses et aux enfants des « mariages traditionnels » et de mariages légalement reconnus.

Déplacements aux fins de rapatriement

- Les missions des Nations Unies sont souvent responsables d'opérations de rapatriement de combattants étrangers, tandis que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) pourvoira au transport des membres de la famille. En fonction des circonstances locales, les deux opérations de rapatriement peuvent être combinées sous la supervision générale d'une agence.
- Les gouvernements concernés devraient convenir de documents de voyage, par exemple des cartes d'identité pour ceux qui ont été admis à un programme de désarmement dans le pays d'accueil ou bien des documents de voyage délivrés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou encore des documents délivrés par le pays d'accueil pour ceux qui ont été internés.
- Les gouvernements concernés devraient envisager de déroger à leurs formalités sanitaires, douanières et d'immigration pour les personnes rapatriées.



Consultez la Section 11 des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations pour des conseils détaillés sur la planification de rapatriements volontaires.



Savez-vous à quoi ressemble un accord de rapatriement ? Un exemple figure dans l'Annexe D des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations.

4.3. Au retour dans le pays d'origine

Le tableau 5.40.3 fournit des conseils sur le retour des groupes transfrontaliers dans leur pays d'origine.

Tableau 5.40.3 : Conseils sur le retour de groupes transfrontaliers dans leur pays d'origine

Garanties après le retour	<p>Les gouvernements devraient s'assurer que les groupes transfrontaliers sont en mesure de revenir dans des conditions sûres et dignes. Cela signifie qu'ils s'assureront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de la sécurité juridique (par exemple les amnisties pertinentes ou des assurances publiques de garantie de la sécurité et de l'intégrité personnelle, de non-discrimination et de protection contre toute persécution) ; ■ de la sécurité physique (par exemple la protection contre des agressions armées, des routes libres d'engins et de mines non explosés) ; et ■ de la sécurité matérielle (par exemple l'accès à la terre ou à des moyens de subsistance).
Incorporation dans des programmes de DDR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conformément aux accords passés entre le pays d'accueil et le pays d'origine, les combattants étrangers qui n'ont pas été démobilisés dans le pays d'accueil devraient être autorisés à participer aux programmes de DDR dans leur pays d'origine. ■ Les prestations devraient être synchronisées avec l'assistance du programme de DDR reçue dans le pays d'accueil.
Réintégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des efforts devraient être déployés pour assurer le dialogue, la complémentarité et la cohésion entre les divers types de programmes de réintégration proposés aux ex-combattants étrangers et à d'autres rapatriés, comme les réfugiés et les personnes déplacées internes (PDI).
Suivi	<p>Les questions suivantes devraient faire l'objet d'un suivi dès le retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la non-discrimination envers les anciens membres de groupes transfrontaliers ; ■ le maintien des amnisties et des garanties ; ■ le respect des droits humains ; ■ l'accès à la terre et la reprise de biens ; ■ la protection contre les mines antipersonnel et les engins non explosés ; et ■ la protection contre la stigmatisation pour ceux qui ont survécu à des sévices sexuels.

 **Consultez la Section 12 des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations pour des conseils détaillés sur les questions à aborder au retour des personnes dans leur pays d'origine.**

5. Groupes transfrontaliers qui choisissent de ne pas être rapatriés

Un combattant étranger actif ne peut être considéré comme un réfugié. Toutefois, si le combattant étranger a réellement renoncé à ses activités militaires et qu'il est redevenu un civil, il peut demander à se voir attribuer le statut de réfugié. Les autres personnes à charge ou membres civils de la famille d'un combattant, ainsi que les victimes étrangères d'enlèvement, peuvent tous solliciter le statut de réfugié.

5.1. Détermination du statut de réfugié

Si des individus appartenant à un groupe transfrontalier pertinent au DDR décident de ne pas être rapatriés et choisissent de demander le statut de réfugié, il faudra déterminer s'ils :

- ont réellement et sincèrement renoncé aux armes et sont redevenus des civils, dès lors qu'ils étaient identifiés comme des combattants étrangers ;
- satisfont à la définition de réfugié selon la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés ou selon des actes régionaux ; et
- ne sont pas exclus de la protection en tant que réfugiés, conformément aux clauses d'exclusion des conventions relatives aux réfugiés (c.-à-d. pour avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, etc.).

5.2. Solutions durables pour ceux qui décident de ne pas être rapatriés

Plusieurs options existent pour différents groupes :

- *Les ex-combattants étrangers et autres personnes appartenant à des groupes transfrontaliers pertinents au DDR et qui sont reconnus comme des réfugiés* : le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) aidera les gouvernements à intégrer ces personnes dans le pays d'accueil ou d'asile ou, dans des circonstances exceptionnelles, essaiera de les réinstaller dans un pays tiers ;
- *Les ex-combattants étrangers et autres personnes appartenant à des groupes transfrontaliers pertinents au DDR et qui ne sont pas reconnus comme des réfugiés* : ces personnes ne peuvent prétendre à la protection internationale du HCR. Elles peuvent être traduites en justice pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité. Elles peuvent être renvoyées dans leur pays d'origine contre leur gré, à moins qu'elles n'y soient soumises à la torture ou à d'autres modes de traitement inhumains ;

- *Les ex-combattants étrangers qui ne remplissent pas les critères du statut de réfugié et qui n'ont pas besoin d'une protection internationale : le pays d'accueil peut les renvoyer contre leur gré dans leur pays d'origine.*

 **Consultez la Section 13 des IDDRS 5.40 : Mouvements transfrontaliers de populations pour des conseils détaillés sur la prise en charge des groupes transfrontaliers qui choisissent de ne pas être rapatriés.**

6. Récapitulatif des conseils clés sur les mouvements transfrontaliers de populations

- ✓ Les programmes de DDR devraient prendre en compte les dimensions régionales d'un conflit. Ils devraient attirer l'attention des autorités du pays d'accueil sur la nécessité d'identifier, de séparer, d'interner et de rapatrier les combattants étrangers ; et/ou de procéder à l'identification, à la séparation, à l'internement et au rapatriement des combattants étrangers à la demande des autorités du pays d'accueil.
- ✓ Les combattants étrangers devraient être démobilisés dans le pays d'accueil ou dans leur pays d'origine, en fonction des accords passés. Ils devraient en outre être protégés à leur retour et bénéficier d'une aide pour trouver des solutions durables s'ils choisissent de ne pas être rapatriés.
- ✓ Les programmes de DDR devraient prendre en compte d'autres groupes transfrontaliers, tels que les enfants étrangers associés à des forces et des groupes armés, les personnes à charge ou membres civils de la famille de combattants étrangers et les victimes d'enlèvements transfrontaliers, et ils devraient aussi prendre les mesures nécessaires pour garantir leur protection internationale dans les pays d'accueil durant leur rapatriement et à leur arrivée dans leur pays d'origine.
- ✓ Une coordination et des liens étroits entre ou parmi l'ensemble des programmes de DDR dans la région sont fondamentaux. Des réunions de coordination devraient se tenir à intervalles réguliers autour des questions de DDR, notamment les aspects régionaux, entre les missions des Nations Unies, les commissions nationales de DDR, ou les agences gouvernementales compétentes et d'autres agences pertinentes.

GP 5.50 : Programmes d'aide alimentaire dans le DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ explique comment l'aide alimentaire peut être utilisée en appui aux programmes de DDR ;
- ✓ offre des conseils pratiques sur la planification et la mise en œuvre de programmes d'aide alimentaire en appui au DDR ; et
- ✓ met en évidence la nécessité de pourvoir aux besoins nutritionnels des groupes spéciaux.

1. Introduction

Les agences alimentaires sont d'ores et déjà engagées dans d'importants programmes de protection visant à sauver des vies humaines et à assurer les moyens de subsistance en appui aux communautés et aux déplacés civils vulnérables, touchés par la guerre. Il est souvent demandé à ces agences de soutenir les programmes de DDR en apportant une aide alimentaire personnalisée aux combattants désarmés et aux personnes à leur charge.

Dans les pays et les régions sortant de conflit, la nourriture manque généralement parmi la population touchée par la guerre. Sont affectés, les membres des forces et des groupes armés qui seront démobilisés et les personnes à leur charge, qui sont fréquemment dépourvues des articles les plus élémentaires suite à l'effondrement des chaînes et des réseaux logistiques militaires, et au démantèlement des mécanismes d'acquisition de vivres en temps de guerre.

Pour minimiser le risque que les membres des forces et des groupes armés soient affamés et s'attaquent aux communautés civiles pour assurer leur subsistance, l'aide alimentaire peut être fournie au cours de la démobilisation et de la réintégration. Le but ultime de l'aide alimentaire durant le DDR est cependant d'aider au relèvement, à la réhabilitation et à l'accomplissement de progrès vers une sécurité alimentaire et une autonomie continues. En fin de compte, la faim et l'insécurité alimentaire sont des entraves au développement humain, ainsi qu'à l'établissement de la paix, de la sécurité et des droits humains.



Les agences humanitaires ne doivent fournir d'aide alimentaire aux membres armés de forces et de groupes armés à aucun moment d'un programme de DDR.

Toutes les mesures et les précautions raisonnables doivent être prises pour s'assurer que l'aide alimentaire donnée aux agences humanitaires n'est pas prise ou utilisée par les combattants de forces et de groupes armés. Lorsque des vivres doivent être fournis aux membres armés de forces et de groupes armés durant les phases de pré-désarmement et de désarmement, les gouvernements, les bailleurs de fonds bilatéraux et d'autres acteurs, et non les agences humanitaires, devraient assumer la responsabilité de tous les aspects relatifs à l'alimentation, depuis l'acquisition de vivres jusqu'à leur distribution.

2. Aide alimentaire en appui au DDR

Dans la plupart des cas, l'aide alimentaire servira à soutenir les phases de démobilisation et de réintégration des programmes de DDR, car elle devrait être distribuée à des combattants désarmés et aux bénéficiaires admis au programme de DDR, conformément aux critères d'éligibilité.

L'aide alimentaire vise à réaliser divers objectifs durant chaque phase et s'effectue à travers plusieurs activités, comme le montre le Tableau 5.50.1.

Tableau 5.50.1 : L'aide alimentaire durant la démobilisation et la réintégration

Phase	Objectif
Démobilisation : cantonnement et/ou démobilisation mobile	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter une aide alimentaire aux combattants désarmés et aux personnes associées à des forces et des groupes armés (et, dans certains cas, aux personnes à leur charge) pour répondre à des besoins immédiats.
Démobilisation : réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir des vivres pour favoriser la réinsertion dans le cadre d'un système d'aide transitoire, dans le but d'améliorer les capacités du groupe bénéficiaire à réaliser les objectifs immédiats de sécurité alimentaire des foyers jusqu'à ce que la dynamique de réintégration économique permette de progressivement abandonner la composante de l'aide alimentaire.
Réintégration, réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter une aide au relèvement et à la réhabilitation au moyen de projets qui pourvoient aux besoins en sécurité alimentaire d'un groupe global de bénéficiaires, y compris ceux des communautés d'accueil, parmi les personnes déplacées internes (PDI) rapatriées et les réfugiés, et les ex-combattants à travers des efforts de réhabilitation participative au niveau communautaire. ■ Apporter une aide ciblée aux catégories spéciales (handicapés de guerre et malades chroniques, femmes et enfants autrefois associés à des forces et des groupes armés, personnes atteintes du VIH/sida) de façon à améliorer et à appuyer leurs efforts et leurs stratégies de réintégration.

Les participants qui présentent des besoins spéciaux devraient recevoir une aide adaptée à leur état nutritionnel et social. Les catégories de participants présentant des besoins en aide alimentaire spéciaux comprennent : (1) les enfants associés à des forces et des groupes armés ; (2) les femmes enceintes et/ou allaitantes ; (3) les combattants handicapés ou atteints de maladie chronique ; et (4) les personnes atteintes du VIH/sida.

Les personnes à charge peuvent elles aussi être considérées éligibles à une aide alimentaire dès lors qu'elles remplissent les critères de vulnérabilité et/ou que la principale source de revenu du foyer était celle du combattant. Les critères de vulnérabilité et d'éligibilité à l'aide alimentaire devraient être convenus et coordonnés entre les principales parties prenantes nationales et agences impliquées au sein du programme de DDR, les agences humanitaires y jouant un rôle clé.

3. Planification de l'aide alimentaire dans le DDR

La planification de l'aide alimentaire devrait faire partie intégrante du processus de planification intégrée du DDR. À ce titre, la conception de l'aide alimentaire devrait se fonder sur des évaluations préliminaires détaillées.

3.1. Évaluation

Les programmes d'aide alimentaire devraient être adaptés au contexte et respecter les approches locales et régionales appliquées à l'aide. De plus, ils devraient se fonder sur une compréhension de l'état de sécurité alimentaire, des vulnérabilités et des capacités d'adaptation des foyers et des communautés.

Aussi est-il crucial de comprendre le contexte économique, politique et social dans lequel l'aide alimentaire sera apportée et de conduire des évaluations de la sécurité et des besoins alimentaires dans les toutes premières phases de la planification. Cela devrait être coordonné avec d'autres évaluations détaillées conduites par le programme de DDR, afin d'éviter tout chevauchement et toute duplication au cours de la collecte des données.



Consultez la Section 2 du GP 3.20 : Conception des programmes de DDR

De premières données qualitatives peuvent être collectées par le biais d'enquêtes et d'évaluations rapides conduites à l'initiative de l'organisme des Nations Unies chargé de la coordination et des agences partenaires des Nations Unies sous la coordination de l'unité ou équipe de DDR. L'Encadré 5.50.1 donne la liste des données qui devraient être collectées aux fins de la planification de l'aide alimentaire en appui aux programmes de DDR :

Encadré 5.50.1 : Données destinées à la planification de l'aide alimentaire

Les agences alimentaires devraient collecter des données concernant les habitudes alimentaires et des informations préliminaires sur les besoins nutritionnels à travers des enquêtes et des évaluations rapides avant de mettre en marche le processus de DDR ou immédiatement après. Ces données devraient comprendre :

- le nombre de participants et de bénéficiaires, y compris les personnes à charge, tels que les partenaires, les enfants et les parents (répartis par sexe et par âge et assortis de descripteurs spécifiques à la vulnérabilité) ;
- l'état nutritionnel (c.-à-d. les données nutritionnelles de référence), notamment des personnes vulnérables du point de vue nutritionnel (essentiellement les enfants âgés de moins de 5 ans et leurs mères) pour déterminer la nécessité de programmes alimentaires sélectifs, concevoir les rations pour tous les types de distribution de vivres et effectuer le suivi de la situation dans le temps ; et
- des couloirs logistiques, des routes accessibles et d'autres informations pertinentes sur les infrastructures, y compris les zones minées et les activités de déminage, ainsi que d'autres informations relatives à la sécurité de la distribution de l'aide alimentaire.

La conception d'une aide alimentaire à plus long terme en appui à la réintégration doit se fonder sur une approche plus exhaustive de l'évaluation des besoins. Cela comprend une plus grande attention au rôle des marchés ; aux liens dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et d'autres secteurs ; et à partir des données recueillies pendant la démobilisation mobile ou pendant le cantonnement et dans le cadre de l'aide à la réinsertion.



Savez-vous comment concevoir et conduire des évaluations alimentaires ? Consultez le *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence* (<http://www.wfp.org>).

3.2. Conception

L'apport d'une aide alimentaire devrait être formellement intégré dans le plan d'aide alimentaire comme partie intégrante du programme de DDR. Le plan d'aide alimentaire devrait aborder les questions suivantes :

- les volumes estimés d'aide alimentaire pour le cantonnement et/ou la démobilisation mobile, l'aide à la réinsertion et à la réintégration ;
- les plans et les moyens en place pour des programmes d'alimentation spéciaux (par exemple l'alimentation dans des centres de soins temporaires ou scolaires, l'alimentation thérapeutique pour les porteurs du VIH/sida) ;
- la mise en place de mécanismes de distribution viables ;
- l'élaboration d'un plan logistique ;

- l'identification des moyens humains, matériels et financiers couverts par les fonds, les contributions des bailleurs de fonds et le budget statutaire des Nations Unies affecté à l'opération de maintien de la paix ;
- la disponibilité pour des activités de projets spéciaux (par exemple échange de vivres contre travail [VCT], échange de vivres contre formation [VCF], etc.) ;
- la mise en place de systèmes de surveillance et de compte-rendus ;
- l'élaboration de plans d'urgence ; et
- la mise en place de mesures de sécurité.

4. Mise en œuvre de l'aide alimentaire dans le DDR

Le Tableau 5.50.2 montre les activités potentielles d'aide alimentaire pouvant être exécutées pendant le cantonnement et la démobilisation mobile, la réinsertion et la réintégration.

Tableau 5.50.2 : Activités potentielles d'aide alimentaire en appui à la démobilisation, à la réinsertion et à la réintégration

Phase	Activité
Démobilisation : cantonnement et/ ou démobilisation mobile	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide alimentaire aux participants désarmés et aux bénéficiaires des programmes de DDR ■ Projets d'alimentation complémentaire et thérapeutique pour les groupes aux besoins spéciaux, tels que les enfants âgés de moins de 5 ans et leurs mères ■ Alimentation dans les centres de soins temporaires et dans les centres de transit pour les enfants associés à des forces et des groupes armés ■ Appui aux projets éducatifs, de formation civique et d'information. ■ Appui logistique aux partenaires de mise en œuvre
Démobilisation : réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'aide alimentaire pour soutenir la réinsertion dure habituellement de 3 à 12 mois, mais elle ne devrait jamais dépasser 12 mois. Cette aide peut être proposée en une ou plusieurs distributions.
Réintégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Projets étendus de réintégration et de réhabilitation d'urgence ■ Projets générateurs d'emplois et de revenus en échange de vivres (VCT) ■ Activités agricoles pour renforcer la sécurité alimentaire ■ Réhabilitation des infrastructures (VCT) ; reconstruction de routes d'approvisionnement (VCT) ■ Projets de sécurité alimentaire des foyers (initiatives urbaines ou rurales d'échange de vivres contre travail)

- Projets ad hoc pour les groupes aux besoins spéciaux
- Projets de formation et de développement de compétences (échange de vivres contre formation (VCF), instruction, alphabétisation des adultes)

5. Choix des produits qui composeront les rations

 *Les avantages d'aide alimentaire fournis pour la réinsertion et la réintégration de l'ensemble des participants au DDR (ex-combattants et personnes à charge) devraient être mesurés par rapport à l'aide apportée à d'autres rapatriés dans le cadre du programme global de relèvement, afin d'éviter des inégalités entre les groupes touchés par la guerre. Par exemple, il convient d'accorder une attention particulière à l'offre d'un produit plus désiré (comme le riz) à des ex-combattants quand les programmes qui desservent les communautés au large fournissent un produit moins désirable, comme le boulgour.*

Aussi, la valeur et le caractère appropriés des rations offertes revêtent-ils une importance vitale. Pendant la sélection des composants des rations, une céréale semblable à celles fournies avec les vivres, les légumineuses et l'huile constituent la base de la majorité des rations. Des articles supplémentaires sont inclus afin de fournir des substances nutritives additionnelles si les personnes n'ont pas accès à des produits frais.

Encadré 5.50.2 : Questions et remarques clés pour le choix des produits destinés à l'aide alimentaire

- *Quels sont les besoins nutritionnels et diététiques ?* Le mélange de denrées devrait fournir les éléments nutritifs requis pour garantir que les bénéficiaires absorbent les calories, les protéines, les matières grasses et les micronutriments à des taux suffisants, compte tenu de ce qu'ils peuvent obtenir auprès d'autres sources. Une attention particulière devrait être accordée aux bénéficiaires qui ont des besoins nutritionnels spéciaux (personnes atteintes du VIH/sida, enfants, femmes enceintes et/ou femmes allaitantes, etc.).
- *Quelles sont les habitudes alimentaires locales ?* Les bénéficiaires devraient connaître les vivres distribués, lesquels devraient correspondre à leurs habitudes alimentaires traditionnelles et respecter toute restriction d'ordre religieux. Il faut également déterminer si les articles qui conviennent sont disponibles sur place ou s'il est possible de les obtenir en échange d'autres denrées pour l'aide alimentaire.
- *Quels types d'aliments devraient être disponibles pour les enfants et les personnes âgées ?* Les familles devraient être en mesure de préparer des plats énergétiques faciles à digérer pour les jeunes enfants. Les personnes âgées ont-elles aussi besoin de plats faciles à mâcher et à digérer.
- *Quels devraient être les modes de transport et d'entreposage des vivres ?* Les vivres devraient être relativement faciles à transporter, possible à entreposer (y compris dans les foyers), simples à préparer et consommer peu de combustible à cet égard. Ils devraient être adaptés à la disponibilité de cuisines, d'eau et de combustible pour cuisiner.

- *Quels sont le rapport efficacité-prix, l'attractivité et la valeur locale des denrées qui seront utilisées ?* Les produits devraient être analysés en fonction de : la valeur nutritive des vivres ; la valeur locale (de revente) (les bénéficiaires peuvent négocier des volumes limités de certains articles pour obtenir d'autres denrées essentielles, par exemple des fruits et des légumes du marché local) ; et si certains articles sont plus susceptibles d'être détournés que d'autres.

 **Les Tableaux 2 et 3 des Sections 8.3.3 et 8.3.5, respectivement, des IDDRS 5.50 : Programmes d'aide alimentaire dans le DDR énoncent les besoins nutritionnels quotidiens pendant le cantonnement ou la démobilisation mobile, et la ration recommandée à emporter à la maison pour soutenir une période de réinsertion de trois mois.**

5.1. Aide alimentaire et groupes spéciaux

Les participants et les bénéficiaires qui ont des besoins spéciaux devraient recevoir une aide alimentaire compatible avec leurs besoins nutritionnels. Le Tableau 5.50.3 donne un aperçu des types d'assistance en matière d'aide alimentaire :

Tableau 5.50.3 : Interventions possibles pour l'assistance en matière d'aide alimentaire aux groupes spéciaux

Femmes enceintes ou allaitantes	Enfants associés à des forces ou des groupes armés	Communautés d'accueil et ex-combattants, affectés par le VIH/sida	Combattants handicapés et atteints de maladies chroniques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Distributions de vivres ou rations à emporter ■ Alimentation complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distributions de vivres ou rations à emporter ■ Soutien aux familles au moyen de rations à emporter ■ Alimentation complémentaire dans les centres de soins temporaires ■ Vivres contre éducation ou formation (VCF) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distributions de vivres ou rations à emporter ■ Alimentation thérapeutique pour les populations atteintes du VIH/sida ■ Soutien alimentaire aux programmes éducatifs communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distributions de vivres ou rations à emporter ■ Soutien aux familles au moyen de rations à emporter ■ Vivres contre éducation ou vivres contre formation (VCF)

6. Suivi et évaluation de l'aide alimentaire

Les mécanismes de suivi et d'évaluation sont des composantes essentielles du programme d'aide alimentaire afin d'encourager la responsabilisation et d'améliorer les approches des programmes d'aide alimentaire en appui au DDR. L'agence alimentaire responsable et les partenaires de mise en œuvre devraient convenir à l'avance des dispositions relatives au suivi de la distribution. Le Tableau 5.50.4 décrit en détail comment les activités de suivi et d'évaluation devraient être réalisées pour les programmes d'aide alimentaire :

Tableau 5.50.4 : Suivi et évaluation des programmes d'aide alimentaire dans le DDR

Suivi de la distribution de vivres (condition minimum pour les informations recueillies)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réception et livraison des produits ■ Nombre de personnes (réparties par âge et par sexe) ■ Entreposage et manutention des vivres et distribution des denrées ■ Disponibilité de l'aide alimentaire et besoins non satisfaits ■ Inégalités de distribution
Deux activités majeures pour recueillir les données relatives à la distribution de vivres	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Suivi de la distribution</i> : cela comprend plusieurs activités, telles que le suivi des produits, le suivi sur place et le suivi des paniers de vivres, tous effectués le jour de la distribution. ■ <i>Suivi après la distribution</i> : cela s'effectue après la distribution mais avant la suivante et comprend le suivi de l'utilisation finale au niveau des communautés et des foyers et des études de marché.

 **Consultez le GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR pour plus d'informations sur le suivi et l'évaluation.**

7. Récapitulatif des conseils clés sur les programmes d'aide alimentaire dans le DDR

- ✓ Une aide alimentaire peut être apportée pour soutenir le cantonnement et la démobilisation mobile, et contribuer à la réinsertion. L'aide alimentaire devrait être distribuée aux combattants désarmés et aux bénéficiaires des programmes de DDR.
- ✓ La planification de l'aide alimentaire devrait faire partie intégrante du processus de planification intégrée du DDR.

- ✓ L'aide alimentaire dans le cadre du DDR devrait être axée sur la réduction de la vulnérabilité et la satisfaction des besoins nutritionnels et sociaux des groupes spéciaux (par exemple les enfants associés à des forces et des groupes armés, les ex-combattants handicapés, les femmes enceintes et allaitantes, et les bénéficiaires affectés par le VIH/sida ou d'autres maladies chroniques).
- ✓ L'aide alimentaire devrait s'inscrire dans une stratégie globale et cohérente d'amélioration des moyens de subsistance, des capacités d'adaptation et des compétences en gestion alimentaire préexistantes au sein des communautés, de façon à ce que les ex-combattants contribuent sur le long terme à la sécurité alimentaire locale.

GP 5.60 : VIH/sida et DDR

Objectifs

Le présent module :

- ✓ met en relief l'importance d'inclure des interventions relatives au VIH/sida dans les programmes de DDR ;
- ✓ fournit des conseils sur la planification et la mise en œuvre des interventions relatives au VIH/sida pendant le DDR ; et
- ✓ met l'accent sur le fait que les initiatives relatives au VIH/sida devraient être liées aux stratégies et programmes nationaux de contrôle du VIH/sida et à des cadres globaux de relèvement.

1. Introduction

L'impact du VIH/sida à tous les niveaux de la société mine le développement. Le sida menace de tarir la source de main-d'œuvre qualifiée, inverse le progrès économique, bouleverse les systèmes de santé et modifie le profil démographique des nations.

En raison de plusieurs concours de circonstances, les contextes de conflit et post-conflit constituent des environnements à haut risque en termes de propagation du VIH. La tranche d'âge, la mobilité et la prise de risques des membres des forces et des groupes armés exposent grandement ces derniers au risque d'être contaminés par le VIH. Les combattantes, les femmes associées à des forces et des groupes armés, les personnes à charge et les personnes enlevées sont souvent exposées à un risque élevé, étant donné la généralisation de la violence et des sévices sexuels dans ces contextes.

Il est nécessaire d'intégrer les initiatives relatives au VIH/sida aux programmes de DDR afin de répondre aux besoins sanitaires et sociaux immédiats des participants et des bénéficiaires. Les programmes de DDR sont une occasion unique de réduire les nouveaux cas d'infection et d'éviter les réactions communautaires négatives envers les ex-combattants et les personnes à leur charge, à leur retour en raison de leur statut réel ou perçu de porteurs du VIH/sida.

Encadré 5.60.1 : Mandat et responsabilités des Nations Unies par rapport au VIH/sida

La Résolution 1308 du Conseil de sécurité (2000) a souligné que « la pandémie de VIH/sida, si elle n'est pas enrayée, peut mettre en danger la stabilité et la sécurité ».

La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001, approuvée par la résolution A/RES/S-26/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies, a reconnu que « les populations déstabilisées par les conflits armés, les situations d'urgence humanitaire et les catastrophes naturelles, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, et notamment les femmes et les enfants, sont plus exposées au risque d'infection à VIH ».

De plus, la Déclaration a interpellé les États membres et leur a demandé d'ici à 2003 de « mettre en place des stratégies nationales visant à lutter contre la propagation du VIH parmi les effectifs des services nationaux en uniforme, si nécessaire, y compris les forces armées et les forces de défense civile ».

2. Planification des facteurs affectant les programmes de VIH/sida dans le DDR

Les programmes de DDR devraient inclure des interventions relatives au VIH/sida et les relier aux programmes et aux stratégies de contrôle nationales. Pendant le processus de planification, il est nécessaire de procéder à un exercice de cartographie des risques et d'évaluation des capacités locales au niveau communautaire et national dans le cadre de l'analyse de la situation globale, et ce, afin de tracer le profil de l'épidémie dans le pays. Cela comprendra :

- des données quantitatives et qualitatives, y compris les attitudes de la communauté envers les démobilisés et les taux d'infection à VIH, réels ou présumés parmi différents groupes ;
- l'identification des facteurs de risques, tels que les taux de viols, de « sexe de survie » et de violence basée sur le genre, ainsi que les attitudes culturelles vis-à-vis de l'utilisation du préservatif ; et
- un inventaire des acteurs sur le terrain et des installations et programmes existants, notamment de services de dépistage volontaire du VIH avec accompagnement psychologique (CTV, Conseil et Test Volontaire) et les dispensateurs de traitement.

Les programmes nationaux de contrôle du VIH/sida, lorsqu'ils existent, devraient être à la fois le premier point de référence et les acteurs clés dans la conception et la mise en œuvre des programmes relatifs au VIH/sida. Le groupe thématique des Nations Unies est le principal mécanisme de coordination des initiatives relatives au VIH/sida parmi les organismes des Nations Unies. Les conseillers en VIH déployés dans le cadre des missions de maintien de la paix peuvent apporter une aide à la formation initiale des pairs éduca-

teurs ; ils peuvent en outre fournir des conseils sur la mise en place de services de CTV, et collaborer à la conception du matériel d'information, d'éducation et de communication. Ils devraient s'engager dès le début pendant la planification du DDR.

Encadré 5.60.2 : Partenaires de mise en œuvre dans les initiatives relatives au VIH/sida

Les principaux partenaires de mise en œuvre sur le plan du VIH/sida peuvent d'ores et déjà être présents dans le pays et y travailler, mais pas nécessairement dans toutes les zones où se dérouleront la démobilisation et la réinsertion ou réintégration. Pour lancer les programmes, les responsables du DDR devraient envisager de fournir des fonds pour lancer des projets, par exemple pour couvrir les coûts initiaux de la mise en place de services élémentaires de CTV, et former des conseillers dans un domaine donné, étant entendu que le partenaire de mise en œuvre prendra les frais d'exploitation des services à sa charge pour une période de temps convenue.

2.1. Conditions de base

Les conditions de base des initiatives relatives au VIH/sida dans le DDR sont :

- l'identification et la formation de points focaux du VIH/sida dans les bureaux régionaux de DDR ;
- le développement de matériels de sensibilisation et de formation ;
- la mise à disposition de services confidentiels de CTV, avec l'offre routinière d'un test de dépistage du VIH dans les pays où la prévalence du VIH est égale à 5 % ou plus ;
- le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- la mise à disposition de préservatifs et de trousse de prévention post-exposition (PEP, Post-Exposition Prévention¹) ;
- le traitement des infections opportunistes et l'orientation vers le système de soins de santé national ou les organisations non gouvernementales correspondantes (ONG) ; et
- des campagnes publiques de sensibilisation et d'information sur le VIH/sida dans les communautés d'accueil dans le cadre de préparations générales à la réintégration.

Encadré 5.60.3 : La manière dont les forces et les groupes armés sont déployés a une incidence sur les programmes de VIH/sida

Il peut être possible de lancer une formation de sensibilisation après la signature d'un accord de paix, mais avant le début de la démobilisation, si les combattants se trouvent dans des casernes ou des camps. Dans ces cas-là, les responsables de la planification du DDR devraient élaborer des projets conjoints avec d'autres acteurs travaillant sur des questions relatives au VIH/sida dans le pays.

2.2. Structure organisationnelle

La structure organisationnelle des programmes de DDR devrait prendre en compte la nécessité de superviser les initiatives relatives au VIH/sida. Parmi les options, figurent une unité coordonnée centrale (mais mobile) pour coordonner les questions liées au VIH/sida ; la mise en place de points focaux dans chaque région ; et l'affectation d'experts rattachés à des partenaires, des ONG ou au programme national de contrôle du VIH/sida. Tous les professionnels du DDR en poste dans des bureaux locaux et/ou régionaux devraient être formés à la sensibilisation au VIH/sida.

Un savoir-faire particulier est requis dans les stratégies de communication, de conseil et de formation en VIH/sida, en sus du personnel médical pour la mise en œuvre des programmes. Les équipes devraient comprendre à la fois des hommes et des femmes, car l'épidémie du VIH/sida a ses propres dimensions spécifiques de genre, et il est important que la prévention et les soins s'effectuent en étroite collaboration avec les responsables du genre.



Consultez le GP et les IDDRS 5.10 : Femmes, genre et DDR



Lorsque le temps alloué à une phase donnée du DDR est très restreint ou a été limité, le programme de VIH/sida projeté ne devrait pas être abandonné, mais inclus dans la prochaine phase du DDR. Les responsables de la planification du DDR doivent travailler avec les stratégies et les programmes nationaux de contrôle du VIH/sida et faire preuve de transparence quant aux restrictions de toutes initiatives relatives au VIH/sida et spécifiques au DDR. Les programmes devraient viser à renforcer, mais non à dupliquer les capacités existantes.



Avez-vous besoin de conseils plus détaillés sur la planification des interventions relatives au VIH/sida dans des contextes d'urgence ? Consultez l'Annexe B des IDDRS 5.60 : VIH/sida et DDR.

3. Initiatives relatives au VIH/sida pendant la démobilisation

La démobilisation est souvent un processus très court, qui dans certains cas ne porte que sur l'accueil et la documentation. Pendant les cantonnements de cinq jours ou plus, des séances de sensibilisation, des services de dépistage volontaire avec accompagnement psychologique devraient accompagner la démobilisation. Même si le cantonnement offre un cadre idéal pour former et sensibiliser un « auditoire captif », il existe une tendance générale à raccourcir la durée du cantonnement et à mettre en œuvre de préférence une démobilisation à base communautaire. D'habitude, la plupart des initiatives relatives au

VIH/sida se déroulent pendant la phase de réinsertion et la réintégration qui est un processus plus long.

 *Les hommes et les femmes, les filles et les garçons sont à inclure dans toutes les initiatives relatives au VIH/sida. Les définitions standard de « l'âge d'activité sexuelle » ne s'appliquent pas souvent dans des contextes de conflit. Les enfants soldats, par exemple, peuvent adopter des comportements d'adultes, qui peuvent s'étendre à leur comportement sexuel, et les enfants des deux sexes peuvent également être soumis à des sévices sexuels. Les programmes devraient être conçus et mis en œuvre en étroite collaboration avec les responsables de la protection de l'enfance.*

GP 5.30 : Enfants et DDR

Le Tableau 5.60.1 montre les initiatives relatives au VIH/sida qui devraient être mises en œuvre pendant la démobilisation.

Tableau 5.60.1 : Initiatives relatives au VIH/sida pendant la démobilisation

<p>Planification des sites de cantonnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que la sécurité et la protection des femmes, des filles et des garçons soit prise en compte dans la planification des sites de cantonnement et des centres de soins temporaires (CST), afin de réduire la possibilité d'exploitation et de sévices sexuels. ■ Prévoir des installations destinées aux examens médicaux pour assurer l'intimité. ■ Fournir un espace clos pour le dépistage du VIH et l'accompagnement psychologique (les laboratoires ne sont pas nécessaires).
<p>Formation à la sensibilisation au VIH/sida</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir une formation à la sensibilisation au VIH/sida, qui couvre les faits fondamentaux de la transmission du VIH et les méthodes de prévention, tout en démentant les mythes ordinaires. ■ Développer des matériels de communication et d'éducation qui respectent la culture et les coutumes locales, et prennent en compte le taux d'alphabétisation (avec utilisation d'images et des langues locales). ■ Offrir des formations séparées aux hommes et aux femmes, et une formation spéciale dans les CST pour les enfants, en collaboration avec les responsables de la protection de l'enfance. ■ Lancer des programmes d'éducation par les pairs pendant les périodes de cantonnement prolongés de quatre semaines ou plus, et qui se poursuivront pendant la phase de réinsertion. Cela exige la formation et l'assistance d'un petit groupe ayant en commun un passé, des expériences et des valeurs, afin de partager leur savoir et exercer une influence sur les modes de comportement individuels et collectifs.

Gestion syndromique des infections sexuellement transmissibles (IST)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inclure le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) comme élément standard des examens médicaux pour les participants. ■ Encourager les personnes souffrant d'une IST à venir accompagnées de leur partenaire pour que tous deux puissent être traités afin de prévenir toute réinfection.
Dépistage du VIH et accompagnement psychologique	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer de la confidentialité du test de dépistage du VIH, du consentement éclairé de la personne subissant le test et de la transparence des dispensateurs de traitement quant aux avantages et aux options. (Même si aucun traitement n'est disponible, les personnes séropositives peuvent recevoir d'autres conseils nutritionnels et relatifs à la santé pour réduire le risque d'une infection opportuniste). ■ Encourager les femmes enceintes à s'informer sur leur statut de porteuses du VIH, car cela peut avoir un effet sur la santé de leur bébé. Pendant l'accompagnement psychologique, elles peuvent recevoir des informations sur la transmission de la mère à l'enfant, y compris la thérapie antirétrovirale (ARV) de court terme et des conseils sur l'allaitement.
Mise à disposition de préservatifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir des préservatifs masculins et féminins ainsi que des informations sur leur bonne utilisation, durant le cantonnement et la démobilisation, et dans le cadre d'une aide transitoire. Associer le lancement des préservatifs féminins à des initiatives locales ou nationales. ■ Offrir un éventail d'options de contraception.
Fourniture de trousse de prophylaxie post-exposition (PEP²)	<p>La PEP est un traitement qui vise à réduire les risques d'une séroconversion (quand une personne devient séropositive) après une exposition à des fluides corporels infectés à la suite d'un viol ou dans un contexte professionnel comme par exemple une blessure faite avec l'aiguille d'une seringue.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que le traitement est administré par un professionnel de santé compétent, car cela implique la prise de fortes doses d'antirétroviraux (ARV) pendant 28 jours. ■ S'assurer que le traitement commence dans les 2 à 72 heures qui suivent l'éventuelle exposition.

 *Se soumettre à un test de dépistage du VIH ne peut pas être une condition à la participation au processus du DDR ou à l'éligibilité à tout programme. Le caractère confidentiel des résultats des tests doit être préservé. Mais les planificateurs devraient être au fait de toute législation nationale, comme les normes sur le dépistage lors d'un recrutement par l'armée et les types de tests de dépistage du VIH approuvés par les autorités sanitaires nationales.*

Encadré 5.60.4 : Accompagnement psychologique et dépistage

Accompagnement psychologique : un accompagnement psychologique est offert en général avant et après un test de dépistage du VIH afin d'aider les personnes à prendre une décision éclairée sur leur souhait de se soumettre à un test ou non, à comprendre leur comportement à risque et à accepter un éventuel résultat positif.

■ *L'accompagnement psychologique antérieur au test* est idéalement offert individuellement mais peut se faire en groupe avec des suivis personnalisés (les dispensateurs doivent s'assurer que les personnes saisissent les conséquences d'un test du VIH avant de s'y soumettre).

■ *L'accompagnement psychologique postérieur au test* devrait être offert individuellement. Les personnes séropositives devraient être encouragées à se faire accompagner par leur partenaire pour que ce dernier subisse à son tour un test de dépistage du VIH.

Dépistage : dans les pays où la prévalence du VIH est estimée à 5 % ou plus, le dépistage avec accompagnement psychologique et consentement éclairé, devrait être systématiquement proposé dans le cadre d'examens médicaux standard pour les ex-combattants.

- Les résultats d'un test rapide peuvent être connus après environ 30 minutes.
- Les résultats positifs doivent être confirmés pour écarter tout résultat « faux-positif ». S'il n'existe aucun laboratoire, il faut faire appel à deux autres tests rapides différents pour confirmer un résultat positif pour le VIH.
- Les individus séropositifs devraient être orientés vers le système de santé national ou des ONG pour les options de traitement.



Consultez la Section 8 des IDDRS 5.60 : VIH/sida et DDR pour avoir plus d'informations détaillées sur les initiatives relatives au VIH ; et la Section 8.4 des IDDRS 5.60 : VIH/sida et DDR sur l'accompagnement psychologique et le dépistage.

4. Réinsertion et réintégration

La réinsertion et la réintégration sont des phases clés durant lesquelles la question du VIH/sida devrait être abordée, notamment en formant des pairs éducateurs et en contrant les stigmates et la discrimination au sein des communautés. Le Tableau 5.60.2 montre les initiatives relatives au VIH/sida qui devraient être mises en œuvre pendant la réinsertion et la réintégration.

Tableau 5.60.2 : Initiatives relatives au VIH/sida pendant les phases de réinsertion et de réintégration

<p>Planification et préparation dans les communautés d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancer des initiatives relatives au VIH/sida dans les communautés d'accueil avant les phases de réinsertion et de réintégration. ■ Assurer un équilibre dans les services afin que les communautés ne pensent pas que les ex-combattants reçoivent un traitement préférentiel. ■ Le programme de DDR devrait élaborer un plan et un budget pour les initiatives communautaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> □ <i>Consolidation des capacités communautaires</i> : cela implique une formation au VIH/sida et un soutien à l'organisation de débats communautaires où le VIH/sida et les questions relatives aux stigmates, à la discrimination, aux rapports de genre et de force font l'objet de discussions ouvertes. Cela permet aux communautés de mieux définir leurs besoins et de régler les questions qui les préoccupent ; □ <i>Programmes d'information publique</i> : des campagnes d'information publique devraient augmenter la sensibilisation au sein des communautés tout en évitant de stigmatiser des groupes ; □ <i>Formation et financement de conseillers en VIH/sida</i> : ils se fondent sur une évaluation des capacités existantes, cela peut comprendre le personnel de santé local, les autorités religieuses, les ONG et les organisations communautaires.
<p>Programme d'éducation par les pairs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancer des programmes d'éducation par les pairs pendant la phase de réinsertion (ou poursuivre les programmes de la phase de démobilisation), et maintenir les capacités par des cours de remise à niveau. ■ Inclure les participants au DDR et les communautés dans les séances d'éducation par les pairs.
<p>Services de CTV</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des services de CTV devraient être mis à disposition des communautés pendant les phases de réinsertion et de réintégration. Les mécanismes comprennent des sites indépendants, des services de CTV intégrés avec d'autres services de santé, des services de CTV offerts dans des installations et des centres de prise en charge non médicaux déjà établis, et des services de CTV mobiles ou de proximité.
<p>Préservatifs et troussees PEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La distribution de préservatifs masculins et féminins devrait se poursuivre auprès des groupes cibles pendant les phases de réinsertion et de réintégration, mais ce processus devrait dans un premier temps se faire en association avec des initiatives locales et nationales de distribution de préservatifs, puis être finalement entièrement confié à ces initiatives. ■ Les responsables de la planification du DDR devraient travailler de concert avec les initiatives locales pour fournir des troussees PEP, notamment dans les cas de viol.

Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les initiatives de réduction de la pauvreté, y compris les programmes de génération de revenus et de formation professionnelle, sont des composantes vitales de la reconstruction globale des communautés, et elles contribuent aussi à la réduction des facteurs de risques sociaux de transmission du VIH.
Prise en charge de personnes atteintes du sida	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter un soutien aux installations médicales et hospitalières existantes, en les reliant à des programmes locaux et nationaux, en orientant les familles d'ex-combattants atteints du sida. Globalement, la prise en charge des soins dans les communautés a tendance à être assumée par les femmes, qui ont déjà la dure tâche de gérer le retour des ex-combattants. Cela rendra encore plus complexe l'assistance générale et l'intégration des ex-combattants dans la vie civile.

 *Sélection des pairs éducateurs : il est important de déterminer si les ex-combattants et les personnes associées à des forces et des groupes armés peuvent être stigmatisés ou craints au sein des communautés. Ils ne devraient pas être choisis comme pairs éducateurs dès lors que leur implication dans la formation au VIH/sida accroît la stigmatisation et mine ainsi les efforts de réintégration. La sélection des pairs éducateurs devrait se fonder sur une évaluation des compétences individuelles et du profil individuel ; de plus, elle devrait prendre en compte les différentes phases d'un programme. En outre, il ne faut pas présumer que toutes les personnes formées présenteront les conditions suffisantes pour devenir des pairs éducateurs. Les pairs éducateurs potentiels devraient être évalués individuellement et suivre des cours de remise à niveau afin de préserver leurs connaissances et faire face à d'éventuels problèmes.*

 **Consultez la Section 9 des IDDRS 5.60 : VIH/sida et DDR pour plus d'informations détaillées sur la gestion de la question du VIH/sida pendant les phases de réinsertion et de réintégration.**

5. Suivi et évaluation

Pour accompagner la progression et l'impact des initiatives relatives au VIH/sida, il est recommandé que les responsables de la planification incluent des indicateurs de processus, tels que la mise à disposition de préservatifs et le nombre de pairs éducateurs formés et retenus, et des indicateurs de résultat, comme l'incidence des IST par syndrome et le nombre de personnes demandeurs de services de CTV. Les indicateurs utilisés devraient être harmonisés avec les indicateurs nationaux.

 **Consultez le GP 3.50 : Suivi et évaluation des programmes de DDR pour plus d'informations générales sur le suivi et l'évaluation.**

Encadré 5.60.5 : Le VIH/sida et le personnel des Nations Unies

Précautions universelles et formation du personnel des Nations Unies : le personnel des Nations Unies devra prendre en toutes circonstances des précautions universelles. Il existe un ensemble standard de procédures à appliquer dans la prise en charge de tous les patients ou sur des sites d'accident de façon à minimiser le risque de transmission de pathogènes transportés dans le sang, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, le VIH. L'ensemble du personnel des Nations Unies doit être formé à la prévention et à la sensibilisation élémentaires au VIH/sida.



Savez-vous comment élaborer et mettre en œuvre des initiatives relatives au VIH/sida ? Consultez les Directives concernant les interventions relatives au VIH/sida dans les situations d'urgence du Comité permanent inter-agences (<http://www.unfpa.org>).

6. Récapitulatif des conseils clés sur le VIH/sida et le DDR

- ✓ Il est fondamental de lier les initiatives relatives au VIH/sida du DDR aux stratégies et aux programmes nationaux de contrôle du VIH/sida, ainsi qu'aux initiatives locales au niveau des communautés.
- ✓ La transparence est fondamentale par rapport aux restrictions portant sur ce qui peut être proposé spécifiquement dans le cadre du programme de DDR, et les initiatives devraient se fonder sur les capacités existantes.
- ✓ Des stratégies de sensibilisation ciblées et la mise à disposition de services de dépistage volontaire avec accompagnement psychologique sont fondamentales tout au long des phases de démobilisation, de réinsertion et de réintégration.
- ✓ Les communautés devraient être informées et sensibilisées au VIH/sida avant le début du programme et des stratégies de communication devraient être élaborées pour ne pas élever le niveau de stigmatisation ou de discrimination.

Objectifs

Le présent module :

- ✓ fournit des éléments stratégiques clés et un cadre d'orientation pour la planification et la mise en œuvre de mesures de santé pendant toutes les phases du processus de DDR ; et
- ✓ met en évidence les secteurs clés et les principaux défis susceptibles de surgir pendant la mise en œuvre d'interventions sanitaires dans le processus de DDR.

1. Introduction

Les effets d'un conflit sur la santé des populations et les systèmes de santé nationaux sont dévastateurs. Des ruptures dans l'approvisionnement en eau potable et le manque d'hygiène augmentent la vulnérabilité des populations aux maladies contagieuses. Les installations de santé sont généralement détruites, le personnel de santé est décimé et l'approvisionnement en matériels médicaux est interrompu, ce qui entrave l'offre de services de soins thérapeutiques et préventifs.

Les programmes de DDR exécutés dans des environnements post-conflit engendrent généralement des déplacements massifs de combattants et des personnes à leur charge, à l'intérieur d'un pays et au-delà de ses frontières. Ces déplacements peuvent entraîner l'arrivée de maladies contagieuses dans des zones où elles ne sont d'habitude pas présentes et accélèrent l'apparition et la propagation de maladies, lesquelles peuvent facilement se transformer en épidémies. La responsabilité des professionnels du DDR est donc considérable dans la prévention ou dans la minimisation du risque de dissémination des maladies, en les détectant et les contenant dès le début du processus.

Un autre secteur où l'intervention dans le secteur de la santé peut s'avérer nécessaire est l'offre de services de santé à des groupes spéciaux. Les participants aux programmes de DDR ne sont pas uniquement des combattants, mais de plus en plus des femmes, des enfants, des handicapés et des personnes souffrant de maladies chroniques. Ces groupes ont des besoins spéciaux de soins de santé, qui devraient être satisfaits pendant les phases de démobilisation et de réintégration.

Encadré 5.70.1 : Questions clés pour identifier les interventions liées à la santé et requises dans les programmes de DDR

- Quels forces et groupes armés se sont engagés dans le processus de DDR ?
- Quelles sont leur taille et leur composition en termes d'âge et de genre ?
- Y aura-t-il des femmes, des enfants, et/ou des handicapés parmi les participants au DDR ?
- Y aura-t-il des déplacements massifs de participants au DDR à l'intérieur du pays et au-delà de ses frontières ?

Lorsque les évaluations préliminaires révèlent la probabilité de déplacements massifs d'ex-combattants et des personnes à leur charge, et la présence de groupes spéciaux parmi eux, les programmes de DDR devraient faire appel à des agences de santé spécialisées pour fournir un appui technique pendant les phases de planification et de mise en œuvre.

2. La santé dans le processus de planification du DDR

Lorsque des interventions dans le secteur de la santé s'avèrent nécessaires au cours du processus de DDR, les professionnels du DDR devraient :

- identifier qui coordonnera les aspects liés à la santé dans l'approche intégrée du DDR ;
- encourager le secteur de la santé à être représenté dans la commission nationale de DDR (CNDDR) ou dans tout autre comité directeur ; et
- identifier le point de santé focal au sein de chaque force ou groupe armé qui participe au processus de DDR.

Une fois les acteurs de santé identifiés, ils devraient être réunis pour planifier et concevoir les interventions liées à la santé. Même si chaque programme de DDR est unique et a ses propres conséquences sur la santé, voici les mesures qui devraient généralement être prises en compte :

- établir les standards pour les examens de santé et la prestation de services de soins et de services accessoires à la santé en faveur des participants au DDR par des organisations non gouvernementales (ONG) et par d'autres partenaires de mise en œuvre pendant la démobilisation, que ce soit dans le cantonnement, dans des centres de soins temporaires (CST), dans des sites mobiles ou dans un réseau de bureaux de DDR ;
- apporter un soutien pour l'approvisionnement de matériel et de services de santé pendant la démobilisation ; et
- consolider le système de soins de santé dans les zones de retour et de réintégration prévues.

2.1. Évaluations sanitaires

Deux évaluations sanitaires élémentaires devraient être conduites dans le cadre de la planification et de la conception du DDR :

- une évaluation des profils épidémiologiques des participants au DDR ; et
- une évaluation du système de santé du pays concerné et des moyens à sa disposition.

Les profils épidémiologiques évaluent l'état de la santé des participants au DDR dans le but d'identifier les risques qu'ils courent et de découvrir s'ils peuvent représenter des menaces, en termes de santé, pour les communautés dans lesquelles ils seront réintégrés. Pour évaluer ces profils épidémiologiques, il est essentiel de prendre en compte :

- l'âge et le sexe des participants au DDR et leur état de santé général (y compris la présence d'un ou de plusieurs groupes spéciaux comme les femmes enceintes et allaitantes, les enfants, les handicapés ou les autres) ;
- les lieux dans lesquels les participants se rassembleront, tels que les zones de regroupement, les centres de transit, les sites de cantonnement, les sites mobiles et les bureaux de DDR, ainsi que les services de santé qui y seront disponibles ;
- les communautés où les participants au DDR retourneront et les capacités de leurs services de santé ;
- les dangers sanitaires ayant plus de prévalence dans les régions d'origine, de transit et de destination ; et
- les questions de santé spécifiques relatives aux forces et aux groupes armés, par rapport à la population civile, par exemple la question du VIH/sida.

Encadré 5.70.2 : Questions clés pour évaluer les capacités et les ressources du système de santé du pays concerné

- Quels sont l'emplacement et l'état des infrastructures de santé en place ? Le cas échéant, qu'est-ce qui peut être fait pour les mettre rapidement à niveau ?
- Existe-t-il des installations d'entreposage adéquates pour les produits médicaux ?
- Existe-t-il un système ou des infrastructures de communication adéquates permettant aux informations relatives à la santé de circuler aisément ?
- Quels sont les moyens en personnel (nombre, compétences, niveau d'expérience et répartition géographique) ?
- Où est située l'organisation humanitaire et/ou de santé la plus proche ? Est-elle prête à participer ou à offrir son soutien ?

- Quels moyens matériels, y compris les produits, les équipements et les moyens financiers, ont été mis en place ?
- Dans quel état se trouvent les systèmes de soutien, notamment le transport, l'énergie, la logistique et l'administration ?

2.2. Soutien pour la sélection et la conception des sites de démobilisation

Les professionnels du DDR devraient prendre conseil auprès des agences de santé spécialisées pour la sélection et la conception des sites de démobilisation. Les lieux et les trajets en cas d'orientation vers des installations médicales et obstétriques d'urgence doivent avoir été identifiés au préalable et il devrait y avoir des capacités suffisantes pour un acheminement ou une évacuation sanitaire en réponse à d'éventuelles urgences. Les normes humanitaires internationales concernant la conception des camps devraient s'appliquer et les exigences propres au genre devraient être prises en compte.



Avez-vous besoin de plus d'informations sur les normes humanitaires minimales ? Consultez le *Manuel Sphère*, disponible à l'adresse : <http://www.sphereproject.com>, qui énonce les normes minimales pour l'eau, l'hygiène, les services de santé et d'autres questions.

3. Interventions liées à la santé pendant la démobilisation

Les questions de santé varieront grandement en fonction des zones géographiques où se déroule la démobilisation. Voici quelques interventions liées à la santé qui auront normalement lieu pendant la démobilisation :

- examens médicaux et accompagnement psychologique des participants au DDR ;
- mise en place de services de soins de santé préventifs et thérapeutiques élémentaires. La priorité devrait être accordée aux maladies aiguës et infectieuses ;
- mise en place d'un système d'orientation vers d'autres installations, en cas d'urgences médicales, chirurgicales et obstétriques, ainsi que la confirmation par des analyses cliniques au moins de maladies à même de déclencher des épidémies ;
- adoption et adaptation de protocoles standards nationaux pour le traitement des maladies les plus courantes ;

- mise en place de systèmes de surveillance des problèmes nutritionnels et épidémiologiques potentiels dans les zones de regroupement, les casernes, les camps pour les personnes à charge, etc., dotés des capacités de détection précoces et de réponse aux épidémies ;
- approvisionnement de médicaments et d'équipement, y compris un système de contrôle de la qualité de l'eau et de gestion des échantillons biologiques ;
- organisation de campagnes d'information publique sur les infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH/sida, les maladies hydriques, les questions d'hygiène comme l'élimination des excréments, la conservation des aliments et l'hygiène de base ;
- mise en place de systèmes pour la coordination, la communication et la logistique en soutien à la prestation de services de soins préventifs et thérapeutiques ;
- exécution d'interventions alimentaires sélectives ; et
- mise en place de systèmes pour la coordination avec d'autres secteurs afin d'assurer que tous les besoins vitaux et les systèmes de soutien sont en place et en état de marche.



Lorsque des personnes sont regroupées, outre les maladies chroniques transmissibles, il est également important de suivre le VIH/sida, la violence et les blessures, ainsi que les problèmes de santé mentale et la toxicomanie.

3.1. Installations, équipement et produits de santé

Les installations, les produits et l'équipement de santé devraient se trouver sur le site de démobilisation ou à une très courte distance (à un kilomètre maximum). Voici les éléments qui devraient être présents :

- médicaments et équipement essentiels, y compris les trousse d'urgence pour les besoins de santé reproductive ;
- tests rapides et traitement conjugué du paludisme à *P. Falciparum* ;
- moyens de transport, procédures faciles et installations prêtes en cas d'évacuation obstétrique et/ou médicale ;
- options, soit locales ou sur orientation, pour le traitement de cas chroniques (la tuberculose et l'épilepsie devraient au moins être couvertes) ; et
- systèmes d'appoint.

Il est important de vérifier la disponibilité et l'adoption de définitions nationales des cas ainsi que de protocoles de gestion des cas.

Encadré 5.70.3 : Services de santé minimaux qui devraient être disponibles sur les sites de démobilisation

- Ils devraient comprendre :
- une détection et une réponse précoces en cas d'apparition d'épidémie ;
- vaccination contre la rougeole + vitamine A pour les enfants âgés de 0 à 15 ans ;
- vaccination contre la poliomyélite des enfants âgés de moins de 5 ans ;
- traitement des cas aigus et graves ;
- soins prénatals et accouchements sans complications effectués dans des zones propres et par des professionnels qualifiés ;
- fourniture de moustiquaires résistantes pour prévenir le paludisme ;
- orientation des cas graves vers des installations de soins secondaires et/ou tertiaires ;
- dépistage volontaire avec accompagnement psychologique pour les IST, y compris le VIH/sida ; et
- prise en charge et traitement des victimes de sévices sexuels, avec dépistage et traitement d'IST, et trousse de prophylaxie post-exposition (PEP³).



Voir GP 5.60 : VIH/sida et DDR



Consultez la Section 8 des IDDRS 5.60 : VIH/sida et DDR, pour plus d'informations détaillées sur la gestion du VIH/sida pendant la démobilisation.

3.2. Personnel de santé

Les programmes de DDR devraient définir les types de capacités et les effectifs du personnel de santé (médecins, techniciens de niveau intermédiaire, infirmières agréées et sages-femmes) requis dans chaque poste de prestation de services de santé. Les programmes de DDR devraient s'appuyer dans la mesure du possible sur le personnel de santé présent parmi les participants au DDR, les ONG et autres partenaires de mise en œuvre dans la prestation de services de soins de santé pendant la démobilisation.

Encadré 5.70.4 : Répondre aux besoins des groupes spéciaux (femmes, enfants, handicapés et personnes souffrant de maladies chroniques)

- Quels sont les besoins spécifiques de ces groupes en termes de santé ?
- Nécessitent-ils des interventions spéciales, et le cas échéant, existe-t-il un système d'orientation vers d'autres installations ?
- Le personnel de santé est-il informé sur les besoins spéciaux de ces groupes ?
- Le personnel de santé a-t-il reçu une formation pour prendre en charge les personnes avec des besoins spéciaux ?

4. Services de santé pendant la réintégration

Après la démobilisation, les participants au DDR se retrouvent placés sous la responsabilité du système de santé national. Aussi, est-il vital que toutes les mesures de santé prises durant la phase de démobilisation soient cohérentes avec les protocoles et la réglementation nationaux (par exemple, l'administration de remèdes contre la tuberculose).

4.1. La prestation de services de soins au niveau communautaire

La remise en état des systèmes nationaux de santé dans les pays sortant de conflit prend du temps, et la qualité des services de soins dispensés au niveau communautaire est souvent mauvaise. Les programmes de DDR devraient s'assurer que le retour des ex-combattants et des personnes à leur charge vers leur communauté ne bouleversera pas la prestation des services de soins de santé. Cela peut générer des tensions entre les ex-combattants et les populations locales, qui auront une incidence négative sur la réintégration socio-économique des ex-combattants et des personnes à leur charge.

Les professionnels du DDR devraient encourager les liens entre le programme de DDR et le rétablissement du système national de santé. Cela peut se faire en soutenant les projets à impact rapide et d'autres initiatives visant à réhabiliter les services de santé dans les communautés qui accueilleront de nombreux contingents d'ex-combattants et de personnes à leur charge.

Dans la mesure du possible, il est important d'assurer un accès prioritaire ou subventionné aux services de santé pour les ex-combattants et les autres personnes associées à des forces ou des groupes armés. Toutefois, il est à noter que la décision de mettre en place une discrimination positive est de nature politique.

4.2. Intégration du personnel de santé démobilisé dans le système de santé national

Les forces et les groupes armés disposent d'un personnel de santé dans leurs rangs. En s'appuyant sur les agences de santé spécialisées, les programmes de DDR devraient faciliter l'intégration du personnel de santé démobilisé dans le corps des fonctionnaires de la santé. Les mesures suivantes devraient être prises :

- négociation d'un accord sur l'intégration du personnel de santé démobilisé dans le corps des fonctionnaires de la santé ;
- mise en place de plans d'équivalence pour les catégories du personnel de santé ;

- identification du personnel de santé démobilisé à intégrer et de leur formation professionnelle ;
- officialisation de la reconnaissance des catégories au ministère de la Santé ou auprès de tout organisme compétent ;
- enregistrement du personnel de santé démobilisé au ministère de la Santé ou auprès de tout organisme compétent ; et
- affectation du personnel de santé démobilisé dans les structures de santé au niveau communautaire.

5. Récapitulatif des conseils clés sur la santé et le DDR

- ✓ Les professionnels du DDR devraient prévenir la propagation des maladies contagieuses qui accompagnent généralement les déplacements massifs de population, comme ceux qui ont généralement lieu à la suite de la démobilisation de combattants de forces et de groupes armés.
- ✓ Les participants aux programmes de DDR, notamment les femmes, les enfants et les handicapés ont des besoins spéciaux. Les agences de santé spécialisées peuvent aider les programmes de DDR en prenant en charge ces besoins spéciaux.
- ✓ La planification d'interventions dans le secteur de la santé devrait faire partie intégrante du processus de planification du DDR. La planification de la santé devrait commencer le plus tôt possible et couvrir tant les aspects de la démobilisation que ceux de la réintégration.

6

LIENS DU DDR AVEC D'AUTRES PROCESSUS



Le niveau 6 du guide pour savoir comment le DDR est relié à d'autres problématiques actuelles de post conflit telles que la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et la Justice Transitionnelle (JT). Les modules suivants sont présents dans cette partie.

- **GP 6.10: DDR et réforme du secteur de la sécurité.** Ce module fournit des conseils sur la relation entre DDR et RSS ; souligne les opportunités et défis entre les deux processus et offre aussi des recommandations pour savoir comment développer des synergies entre ces deux programmes.
- **GP 6.20: DDR et justice transitionnelle.** Ce module explore les liens entre les programmes DDR et les mesures de Justice Transitionnelle et comment les programmes de DDR peuvent aider à promouvoir les problématiques de Justice Transitionnelle quoique fournissant des options de JT à considérer dans les programmes de DDR.
- **GP 6.30 : DDR et ressources naturelles.** Ce module a pour but d'attirer l'attention sur l'importance des ressources naturelles dans le processus du DDR dans les situations de conflit et post-conflit. Il propose aussi d'améliorer la coordination entre les agences de l'ONU pour adresser les risques et opportunités associés aux ressources naturelles dans le DDR, y compris par le renforcement des capacités nationales et locales.

GP 6.10: DDR et réforme du secteur de la sécurité

Objectifs

Le présent module:

- ✓ offre des conseils sur le lien entre le DDR et la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS);
- ✓ souligne les perspectives et défis relatifs au lien entre DDR et RSS ;
- ✓ soutient le développement des synergies au niveau de la conception, la mise en œuvre et le séquençement des différentes composantes des programmes de DDR et de RSS.

1.Introduction

Le DDR et la RSS sont tous les deux d'importants efforts post-conflit qui aident à créer les conditions nécessaires à une situation de paix durable et à un développement à long terme. La compréhension du lien entre ces activités peut aider à garantir que les activités de DDR à court et moyen termes sont liées aux efforts à long terme pour développer un secteur de sécurité efficace, bien géré et imputable.

Encadré 6.10.1 : Définitions importantes

« Les termes « secteur de la sécurité » désignent, d'une manière générale, les structures, les institutions et le personnel chargés de la gestion, de la prestation et de la supervision des services de sécurité dans un pays. L'on s'accorde habituellement à inclure dans ce secteur la défense, la police, l'administration pénitentiaire, les services de renseignement, les organismes chargés du contrôle des frontières, la douane et la protection civile. Y figurent souvent aussi les services judiciaires chargés de statuer sur les allégations d'actes délictueux et d'abus de pouvoir. Le secteur de la sécurité comprend aussi les acteurs qui gèrent et supervisent l'élaboration et l'application des mesures de sécurité ».

« La réforme du secteur de la sécurité s'entend d'un processus d'analyse, d'examen et d'application, aussi bien que de suivi et d'évaluation mené par les autorités nationales et visant à instaurer un système de sécurité efficace et responsable pour l'État et les citoyens, sans discrimination et dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit ».

Source: Rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité », A/62/659-S/2008/39, 23 janvier 2008

Certaines des dynamiques entre DDR et RSS sont simples. Les deux ensembles d'activités se préoccupent du renforcement de la sécurité et de la stabilité, et par conséquent reposent sur un cadre plus général de gouvernance du secteur de la sécurité. Elles préconisent des politiques et programmes qui impliquent des acteurs de la sécurité publique et privée, y compris les militaires et les ex-combattants ainsi que les groupes responsables de leur gestion et contrôle.

Les décisions liées au DDR contribuent à la définition des principales composantes de la taille et la composition du secteur de sécurité d'un pays. La RSS peut aboutir à la rationalisation des institutions chargées de la sécurité et des besoins concomitants pour la réintégration. Et plus important encore, tenir compte de ces questions ensemble peut permettre de garantir à ce que les programmes de DDR reflètent les capacités, valeurs et objectifs nationaux dans le cadre d'une vision plus générale pour la sécurité nationale. Le fait de ne pas considérer ces questions ensembles peut amener au développement d'institutions de sécurité instables et irresponsables : qui ne parviennent pas à faire face aux besoins sécuritaires de l'État et de ses citoyens.

Encadré 6.10.2 : Les dynamiques DDR/RSS

- Le DDR trace le chemin pour la RSS en influençant la taille et la nature du secteur de la sécurité
- Un DDR réussi peut libérer des ressources pour les activités de RSS soutenant le développement de structures de sécurité efficaces et accessibles
- Une vision nationale du secteur de la sécurité devrait fournir les bases pour le processus de décisions quant à la taille de la force et sa structure
- Les considérations de RSS – les ensembles de compétences appropriées et la conduite passée – devraient aider à définir les critères pour l'intégration des ex-combattants dans le secteur formel/informel de la sécurité
- DDR et RSS offrent des approches complémentaires qui peuvent lier la réintégration des ex-combattants au renforcement de la sécurité de la communauté
- Le renforcement des capacités pour les institutions chargées de la gestion et du contrôle de la sécurité fournit un moyen d'accroître la durabilité et la légitimité à la fois du DDR et du RSS

Dans la pratique, la réalisation des synergies entre DDR et RSS fait face à plusieurs défis. Ceux-ci comprennent des spécificités de contexte, un manque de coordination et de souplesse dans la programmation de DDR et RSS ; des institutions fragiles ou dysfonctionnelles ; des lacunes au niveau des capacités des acteurs nationaux et internationaux ; et ; un manque de volonté politique pour soutenir la RSS. Afin d'éviter de faire plus de mal que de bien, les évaluations, la conception de programme, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation qui traitent du lien entre DDR et RSS devraient donc être fondés sur compréhension du contexte spécifique des facteurs politiques, socio-économiques et sécuritaires.

★ Pour plus d'informations sur la RSS, veuillez consulter le Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité », A/62/659-S/2008/39, 23 janvier 2008 ; ou contactez l'Unité Onusienne RSS du Département des Opérations de Maintien de Paix (DOMP) à : ssr@un.org. L'Unité de RSS fournit des conseils techniques sur les processus RSS, gère une communauté de professionnels de RSS des Nations Unies, et préside le Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur la RSS.

2. D'importantes dynamiques de DDR et RSS à considérer avant et pendant la démobilisation

Le tableau ci-dessous met en évidence les synergies qui peuvent être réalisées entre les activités de DDR et de RSS avant et pendant la démobilisation. Un domaine d'une importance particulière se rapporte à l'intégration des ex-combattants dans le secteur de la sécurité. La communication et la coordination entre les parties prenantes de DDR et RSS sont au cœur du soutien des synergies identifiées dans ce tableau.

Tableau 6.10.1 : Considérations DDR/RSS avant et pendant la démobilisation

Désarmement et RSS à long terme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Considérer le désarmement comme un point d'entrée pour la coordination de DDR/RSS, définir le soutien nécessaire des forces de l'ordre pour soutenir le processus de désarmement et communiquer ceci aux autorités de RSS pertinentes. ■ Soutenir le renforcement des capacités pour renforcer le contrôle national sur des arsenaux militaires, paramilitaires ou de la police et les stocks excédentaires d'armes et de munitions.
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir et appliquer des critères d'éligibilité clairs et appropriés pour l'admission dans les forces de sécurité en fonction d'une évaluation des exigences nationales en matière de sécurité afin de garantir que le secteur de la sécurité soit capable d'absorber ces ex-combattants qui ont fait le choix de l'intégration.
Harmonisation des grades	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer des politiques d'harmonisation des grades basées sur la spécificité contextuelle des critères de détermination de ceux-là, action affirmative pour des groupes marginalisés, et une formule claire pour la conversion d'anciens groupes armés à des forces armées nationales. ■ Considérer les répercussions potentielles d'une harmonisation des grades sur le budget de la défense ainsi que les risques potentiels de sécurité créés par des inégalités perçues.

Collecte et gestion des données	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier et inclure les exigences d'informations pertinentes à la RSS (pour une liste indicative, consulter les IDDRS 6.10, Encadré 2) pendant la conception d'un Système de Gestion de l'Information (SGI) et établir des mécanismes pour partager cette information. ■ Inclure les informations collectées dans le SGI comme point de référence pour un futur recensement du secteur de la sécurité ou processus de vérification (pendant la sélection des nouvelles recrues)
Vérification	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutenir la vérification dans le cadre d'un processus plus large de certification (incluant la vérification de l'âge, de l'éducation, des compétences pertinentes, du casier judiciaire et du passé au regard des droits humains). ■ Mener les processus de vérification lorsqu'il y a une véritable volonté politique ou une capacité nationale suffisante pour mettre en œuvre ce processus. ■ Définir et appliquer les standards minimums à propos des compétences nécessaires et des comportements passés. ■ Vérifier tous les membres de l'institution chargés de la sécurité – et non pas seulement les ex-combattants – afin d'éviter une stigmatisation et renforcer l'intégrité du secteur de la sécurité dans son ensemble.
Soutien aux ex-combattants intégrant le secteur de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir un soutien psychosocial et une formation/ sensibilisation au sujet des changements comportementaux afin d'assurer une transition réussie du retour à la vie civile ou au sein du secteur de la sécurité. ■ S'engager dans la prévention du VIH/Sida dès le commencement d'un programme de DDR afin de réduire les nouvelles infections.
Assurer l'équilibre entre la démobilisation et l'intégration au sein du secteur de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Considérer attentivement les motivations à la démobilisation et l'intégration au sein du secteur de la sécurité afin d'éviter le risque d'une distribution non-durable et disproportionnée des aspirants aux deux processus. ■ Élaborer une stratégie de communication pour assurer le fait que les possibilités offertes soient bien comprises et éviter les malentendus.
DDR et RSS sensibles au genre	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer du fait que les femmes soient informées des possibilités qui leurs sont offertes dans le cadre des processus de DDR et RSS et que les chances d'intégration soient réalistes. ■ Mettre à la disposition des femmes des installations adaptées pendant le désarmement et la démobilisation et offrir des kits de réinsertion spécialisés ainsi que des possibilités de réintégration appropriées. ■ Tenir compte des défis spécifiques auxquels sont confrontées les ex-combattantes (ostracisme, compétences non-conventionnelles, traumatismes) au moment d'examiner leur intégration au sein du secteur de la sécurité.

 Dès le premier moment du développement du système de gestion de l'information pour la phase de démobilisation, des efforts devraient être effectués afin d'inclure des données qui seraient utiles à partager avec un plus large groupe d'acteurs, y compris la RSS. Le cas échéant, un mécanisme devrait être établi pour permettre le transfert de ces données. Les questions de confidentialité devraient être considérées afin d'atténuer l'utilisation abusive d'information.

 Pour une explication plus détaillée des questions identifiées au tableau 6.10.1, veuillez consulter la section 7 des IDDRS 6.10 sur le DDR et la Réforme du Secteur de Sécurité.

 GP 5.60 pour des informations sur le VIH/Sida et DDR

 GP 5.10 pour des informations sur les femmes, le genre et le DDR

3. D'importantes dynamiques de DDR et RSS à considérer avant et pendant la réintégration et le rapatriement

Ce tableau met en évidence les préoccupations communes au DDR et à la RSS avant et pendant la phase de réintégration. Les capacités au sein du secteur de la sécurité qui soutiennent la réintégration des ex-combattants ne seront axées que sur cette priorité si le soutien au processus de DDR est pris en compte dans la planification, la formation et l'affectation de ressources. La communication avec les acteurs de RSS est par conséquent d'une importance capitale.

Tableau 6.10.2 : Synergies potentielles entre le DDR et la RSS avant et pendant la réintégration

Planification et préparation au sein des communautés d'accueil

Les programmes de DDR devraient planifier et inscrire les initiatives communautaires suivantes à leur budget :

- *La planification de la réintégration*: s'assurer que la planification de la réintégration soit coordonnée avec l'armée, la police et les autres garants de la sécurité au niveau communautaire.
- *La sécurité communautaire*: tenir compte des possibilités de renforcement de la confiance à travers des initiatives conjointes de sûreté communautaire (par exemple, la collecte d'armes, la police de proximité).
- *La réduction de la violence*: effectuer un travail de soutien avec les hommes et les garçons au niveau d'initiatives de réduction de la violence, y compris de la violence sexiste.

Besoins communs au DDR et à la RSS en matière d'information	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Le suivi des ex-combattants qui reviennent dans leur communauté</i>: évaluer la dynamique sécuritaire des ex-combattants qui reviennent dans leur communauté afin de faciliter les primes de réinsertion, souligner les domaines dans lesquels les possibilités d'emploi existent, identifier les risques potentiels de sécurité et privilégier les réponses appropriées au secteur de la sécurité. ■ <i>Information publique et dialogue</i>: promouvoir le dialogue entre les communautés et les garants de la sécurité afin de dresser des plans de sécurité locale qui traitent de la question de la réintégration.
Considérations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Le DDR et le secteur de la sécurité privée</i>: inclure le lien qui existe entre la réintégration et le secteur de la sécurité privée dans les évaluations sur la réintégration en milieu rural et urbain. Partager cette analyse avec les homologues de RSS. ■ <i>Le DDR et la gestion des frontières</i>: évaluer les flux d'ex-combattants et d'armes traversant les frontières dans le but de coordonner/classer par ordre de priorité les réponses avec les autorités en charge de la sécurité des frontières. ■ <i>Le DDR et les ALPC</i>: inclure la coordination des initiatives des ALPC dans la planification de DDR/RSS; la disponibilité des ALPC et les mesures de contrôle devraient faire partie intégrante des évaluations conjointes et éclairer la conception de programme qui s'en suit.

 **Pour une explication plus détaillée des questions identifiées au tableau 6.10.2, veuillez consulter la section 8 des IDDRS 6.10 sur le DDR et la Réforme du Secteur de la Sécurité.**

 *La programmation du DDR devrait être entreprise sur la base d'une communication continue entre les parties prenantes du DDR et de la RSS. Des efforts devraient être effectués pour garantir le partage régulier d'information entre les forces de l'ordre et les autorités du DDR afin d'avoir leur soutien vis-à-vis des objectifs du DDR. Dans les situations pour lesquelles des sociétés de sécurité privée sont une source d'emploi pour les ex-combattants, des mécanismes de régulation et de contrôle adéquats devraient être établis. Des efforts devraient être également effectués pour partager l'information avec les autorités chargées de la gestion des frontières sur les zones à haut risque pour les combattants traversant les frontières.*

4. Enjeux de la programmation

L'intégration des enjeux de la RSS dans les évaluations DDR, la conception de programme, le suivi et l'évaluation est une façon de créer des synergies entre la programmation de DDR et celle de RSS.

Tableau 6.10.3 : Évaluations, conception de programme, suivi & évaluation (S&E)

Évaluations sensibles à la RSS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inclure la nécessité d'identifier les synergies potentielles entre le DDR et la RSS dans les Termes de Référence (TdR). ■ Disséminer un avant-projet des TDR auprès des personnes ressources de DDR et de RSS. ■ Inclure des experts RSS multisectoriels dans les équipes d'évaluation. Pour des évaluations générales, l'expertise dans la politique et la nature intégrée d'un processus RSS peut se révéler plus importante que l'expérience spécifique au secteur. ■ S'assurer du fait que l'expertise régionale ou celle du pays hôte ainsi que la maîtrise de la langue locale soient disponibles.
Conception de programme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Clarifier les dynamiques de DDR/RSS spécifiques au contexte et pertinentes à l'élaboration et au coût de programme (consulter l'Encadré 6.10.3 ci-dessous). ■ Cartographier les capacités de DDR/RSS à travers les Nations Unies, la communauté internationale et les acteurs nationaux. ■ Chercher à intégrer les différentes parties prenantes dans le plan de mise en œuvre de DDR.
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collecter et faire le suivi des données de référence sur les dynamiques politiques et sécuritaires afin d'aider les planificateurs à ajuster la programmation par rapport aux mutations. ■ Examiner conjointement les programmes de DDR et de RSS afin de s'assurer qu'ils soient planifiés et mis en œuvre d'une manière complémentaire. Se concentrer sur l'impact réel plutôt que sur celui prévu afin d'ajuster les objectifs de programmation et priorités. ■ Mener des analyses à moyen terme afin d'évaluer l'efficacité et apporter les changements nécessaires aux programmes.

 **Pour plus d'informations sur la conception de programme et les évaluations, veuillez consulter le GP 3.20 sur la conception de programme DDR.**

 **Pour plus d'informations sur le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le GP 3.50 sur le Suivi et l'Évaluation des programmes de DDR.**

L'encadré 6.10.3 expose les grandes lignes de questions à prendre en compte dans les évaluations de DDR.

Encadré 6.10.3 : Questions indicatives relatives à la RSS à inclure dans les évaluations :

- Y-a-t-il un cadre stratégique des politiques ou un processus mis en place en vue de développer une stratégie de sécurité nationale qui pourrait être utilisée pour renseigner les décisions de DDR ?
- Cartographier les acteurs de la sécurité qui sont actifs aussi bien au niveau national que dans les régions particulièrement pertinentes au processus de DDR. Comment sont-ils reliés les uns aux autres ?
- Quelles sont les dynamiques politiques et sécuritaires régionales qui peuvent positivement ou négativement influencer le DDR et la RSS ?
- Cartographier les acteurs internationaux actifs dans le DDR et la RSS. Quels sont les domaines qu'ils soutiennent et comment se coordonnent-ils ?
- Quels garants non-étatiques de la sécurité existent et quels sont les manquements du secteur formel de la sécurité qu'ils comblent ? Sont-ils en train de soutenir ou bien plutôt de menacer la sécurité des personnes et des communautés ?
- Quels sont les mécanismes de contrôle et de responsabilité en place pour le secteur de la sécurité aux niveaux national, régional et local ?
- Les acteurs de la sécurité jouent-ils un rôle ou comprennent-ils leurs fonctions par rapport au soutien au DDR ? Existe-t-il une capacité ou une volonté politique pour jouer ce rôle ?
- Quels mandats et quelles politiques existe-t-il pour les acteurs du secteur formel de la sécurité dans leur rôle de garants de la sécurité des groupes vulnérables et marginalisés ?
- Les plans du processus de DDR sont-ils compatibles avec les priorités du Gouvernement pour le secteur de la sécurité ?
- Les décisions de financement du DDR prennent-elles en considération aussi bien le budget disponible pour le processus de la RSS que les moyens financiers disponibles à long terme afin que les interruptions et retards soient évités ?
- Quel est le niveau de la capacité nationale de gestion (y compris les ressources humaines et les aspects financiers) pour soutenir ces programmes ?
- Qui sont les champions et les adversaires potentiels au regard des processus de DDR et de RSS ?
- Quelles sont les perceptions de l'opinion publique envers le secteur formel et informel de la sécurité ?



Les évaluations DDR devraient être sensibles aux questions et acteurs de la RSS. La conception du programme de DDR devrait inclure les dynamiques sécuritaires spécifiques au contexte et identifier les parties prenantes clés au niveau international, national et infranational. Le suivi et évaluation (S&E) devraient être effectués de manière systématique et des efforts accomplis afin de lier les préoccupations de DDR et celles de la RSS. Le S&E devrait être considéré comme un point d'entrée pour lier les préoccupations de DDR et celles de la RSS dans la planification.



Le dialogue national, les processus de paix et la sécurité nationale ou les analyses politiques spécifiques au secteur représentent des points d'entrée pour lier le DDR et la RSS dans le cadre plus général de la gouver-

nance nationale. Pour plus d'informations sur les points d'entrée disponibles en vue de lier DDR et RSS, veuillez consulter la section 9.4 des IDDRS 6.10 sur le DDR et la Réforme du Secteur de Sécurité.

5. Appropriation nationale

L'insistance sur l'appropriation nationale est cruciale pour aborder les défis de légitimité et durabilité qui sont communs à la fois au DDR et à la RSS. L'encadré 6.10.4 identifie les différentes méthodes utiles à renforcer l'appropriation nationale des processus de DDR et de RSS par le biais de la promotion d'une vaste participation aux prises de décisions et le développement de la capacité nationale dans ces domaines. Les activités de RSS qui recherchent à renforcer la gestion du secteur de la sécurité ainsi que les organes de surveillance fournissent une importante contribution dans la consolidation des capacités pouvant soutenir, d'une manière cohérente et efficace, à la fois le DDR et la RSS.

Encadré 6.10.4 : Promouvoir l'appropriation nationale

- Soutenir les processus de dialogue national qui cherchent à identifier les besoins et importances sécuritaires afin de créer une compréhension commune des difficultés liées au DDR et à la RSS. Inclure les autorités élues ou celles de transition, les institutions du secteur de la sécurité, les entités de gestion et de contrôle, aussi bien que la société civile.
- Convenir d'une feuille de route entre les acteurs nationaux et internationaux pour la mise en œuvre des priorités identifiées.
- Élaborer conjointement des stratégies de développement des capacités avec les autorités nationales (consulter les IDDRS 3.30 sur les institutions nationales pour le DDR) qui soutiennent à la fois les objectifs de DDR et ceux de la RSS.
- Prioriser le développement des compétences intersectorielles qui seront aussi utiles dans les futures programmes de consolidation de la paix et de développement (ressources humaines, gestion financière, renforcement d'une capacité axée sur le genre, etc.).
- Identifier et habiliter les « champions » nationaux de la réforme qui soutiennent les principes de réforme. De telles personnes devraient être identifiées pendant la phase d'évaluation des besoins.
- Soutenir les organes de gestion et de contrôle au niveau national afin de mener et harmoniser les activités de DDR et de la RSS.
- Considérer le jumelage d'experts internationaux avec leurs homologues nationaux afin de soutenir le transfert de compétences, et ce faisant soutenir les efforts de réforme émanant de l'intérieur.
- Soutenir les comités nationaux de DDR/RSS en tant qu'un mécanisme pour coordonner la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.



Pour plus d'informations sur le soutien des Nations Unies aux efforts nationaux, veuillez consulter le tableau 3.30.2 du GP 3.30 sur les Institutions Nationales pour le DDR.

6. L'encouragement d'approches cohérentes

6.1. Coordination

Tandis que les Nations Unies ont souvent joué un rôle clé dans le DDR, les activités de la RSS (y compris le financement) sont fréquemment soutenues par nombre de bailleurs de fonds bilatéraux à travers des arrangements spécifiques avec les autorités nationales. Cela nécessite l'établissement de mécanismes efficaces de coordination. Bien que la responsabilité de la coordination revienne aux acteurs nationaux, la communauté internationale devra soutenir ces efforts lorsque la volonté politique ou la capacité font défaut.

Encadré 6.10.5 : Considérations clés pour le soutien d'approches cohérentes

- Des mesures d'engagement ont-elles été prises auprès des divers organes du secteur de la sécurité quant à la façon dont elles peuvent soutenir le processus de DDR ?
- Y-a-t-il des mécanismes nationaux et internationaux de coordination en place ? La commission nationale de DDR pourrait-elle remplir ce rôle en invitant un groupe plus diversifié d'acteurs à des réunions sélectionnées ? Au-delà des parties prenantes « clés » de DDR et de RSS, l'adhésion d'un tel groupe devrait inclure les représentants des secteurs de la santé (comprenant les programmes de dépistage et stratégies nationales relatifs au VIH/sida), du genre, de la protection des jeunes et des enfants, ainsi que du monde de l'humanitaire.
- Les implications liées aux ressources financières de DDR pour le secteur de la sécurité sont-elles prises en compte, et vice versa ?
- Les programmes de DDR et de RSS sont-ils tous les deux réalistes et compatibles avec les budgets nationaux ?
- Les thématiques du DDR et de la RSS sont-elles reflétées dans les TdR du personnel des Nations Unies et dans les profils destinés aux différentes positions ainsi que dans les possibilités de formation ?
- La participation mutuelle aux formations de DDR ou de RSS est-elle encouragée afin de soutenir le transfert de connaissances et l'établissement de la confiance ?

Il est nécessaire de faire en sorte d'assurer un soutien international cohérent aux processus de DDR et RSS fondés sur l'initiative nationale. L'encadré 6.10.5 expose certains des éléments fondamentaux dans le but de soutenir des approches cohérentes dans les domaines de la coordination, de la viabilité financière, et du renforcement des capacités.

7. Récapitulatif des conseils clés sur le DDR & la Réforme du Secteur de Sécurité

- ✓ La planification de DDR devrait tenir compte du lien entre le DDR et ses effets sur le secteur de la sécurité et sa gouvernance. Les décisions de DDR devraient refléter et renforcer une vision nationale du rôle, de l'objectif, et de l'importance des institutions de sécurité. De la même façon, les considérations de DDR devraient être introduites dans les processus de prises de décisions de la RSS afin de permettre aux institutions de sécurité de fournir un soutien approprié au processus de DDR.
- ✓ Afin de développer des synergies entre DDR et RSS, la cohérence au niveau des activités de DDR et de RSS est primordiale. Les questions clés comprennent : l'harmonisation des grades ; une série de mesures incitatives financières destinée à la réintégration plutôt qu'à l'intégration ; des stratégies de communication conçues pour faciliter la transition d'un statut de combattant à celui de garant de la sécurité, etc. (Consulter d'autres exemples dans les sections 2 et 3 de ce chapitre).
- ✓ La planification des ressources doit chercher à identifier les lacunes, améliorer la cohérence et atténuer la compétition entre DDR et RSS, ainsi qu'assurer la durabilité des capacités nationales. Les implications en termes de ressources financières de DDR pour le secteur de la sécurité devraient être envisagées, et les programmes de DDR et de la RSS devraient être réalistes et compatibles avec les budgets nationaux.
- ✓ Des efforts devraient être effectués pour sensibiliser le personnel sur le lien DDR/RSS. La nécessité pour le personnel d'associer les questions de DDR avec celles de la RSS devrait être intégrée dans les Termes de Référence du personnel compétent et la participation mutuelle aux formations de DDR ou de RSS encouragée, afin de favoriser le transfert de compétences et de nouer des relations.

GP 6.20: DDR et justice transitionnelle

Objectifs

Le présent module :

- ✓ explore les liens entre les programmes de DDR et les mesures de justice transitionnelle ;
- ✓ contribue aux programmes de DDR qui respectent les normes internationales et assurent la promotion des objectifs de la justice transitionnelle ;
- ✓ fournit un cadre légal et un ensemble de conseils et d'options à considérer pendant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de DDR.

1. Introduction

La justice transitionnelle se rapporte aux mesures auxquelles a recours une société pour faire face à un héritage de violations des droits humains comises à grande échelle dans le passé afin d'encourager la responsabilité sociale, rendre justice et parvenir à la réconciliation. Les mesures de justice transitionnelle peuvent comprendre des actions juridiques et non-juridiques telles que les poursuites, les commissions de vérité, les programmes de réparations aux victimes et les outils pour la réforme institutionnelle comme les enquêtes approfondies. Quelque soit la combinaison choisie, cette dernière doit être conforme aux normes et obligations juridiques internationales.

Encadré 6.20.1: Les principes directeurs

Ne pas nuire: Une des premières étapes dans la construction d'une relation entre le DDR et la justice transitionnelle est de comprendre comment cette justice transitionnelle et ce DDR peuvent interagir d'une manière qui, au minimum, n'entrave pas leurs objectifs respectifs de responsabilité, réconciliation et maintien de la paix et sécurité.

Démarches équilibrées: Alors que le facteur impératif pour maintenir la paix et la sécurité demande souvent un focus spécifique sur les ex-combattants à court terme, les stratégies à long-terme devraient viser à fournir des opportunités de réintégration à toutes les populations affectées par la guerre, y compris les victimes.

Respect du droit international relatif aux droits humains: Les programmes DDR doivent respecter et promouvoir le droit international relatif aux droits humains. Ceci comprends de soutenir différentes manières de prévenir les représailles, la discrimination contre, ou la stigmatisation de ceux qui ont participé à des programmes DDR ainsi que de protéger les droits des communautés qui ont été sollicitées pour accueillir des ex-combattants, et membres de la société en général. Les processus DDR doivent pourvoir des principes particuliers pour un engagement à des questions telles que le genre, l'âge et le handicap, et doivent accomplir des principes de non-discrimination.

Respect du droit international humanitaire : Les programmes DDR doivent respecter et promouvoir le droit international humanitaire ; y compris le traitement avec humanité des personnes qui ne sont plus activement engagées dans le combat. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies, comprenant les membres militaires impliqués dans des programmes DDR administratifs, sont également soumises aux principes fondamentaux et règles du droit international humanitaire et sont, en cas de violation, sujet à des poursuites par leurs cours de justice nationales.

DDR et les mesures de justice transitionnelle coexistent de plus en plus durant la période post-conflit. Le chevauchement des mesures de justice transitionnelle avec le DDR peut créer des tensions. Toutefois, la coexistence de ces deux types d'initiatives dans le lendemain immédiat d'un conflit peut aussi contribuer à atteindre les objectifs communs à long terme de réconciliation et de paix. Le DDR peut favoriser la stabilité nécessaire pour mettre en œuvre les initiatives de justice transitionnelle ; et la mise en œuvre des mesures de justice transitionnelle pour la responsabilité sociale, la vérité, la réparation et la réforme institutionnelle peut renforcer la légitimité du programme de DDR du point de vue des victimes de violence et de leur communauté, et leur permettre ainsi d'être disposées à accepter le retour des ex-combattants.

La relation entre le DDR et les mesures de justice transitionnelle peut varier largement compte tenu du contexte du pays, de la manière dont le conflit s'est déroulé et a pris fin, ainsi que le niveau d'implication de la communauté internationale, parmi de nombreux autres facteurs. Dans des situations où le DDR et les mesures de justice transitionnelle coexistent, tous deux tirent profit d'une meilleure compréhension de leurs mandats respectifs, ainsi que d'une coordination plus systématique et améliorée, tendant à faciliter la réussite de la transition du conflit à la paix durable.

Encadré 6.20.2 : Les principales approches de la justice transitionnelle

Les poursuites – sont la conduite d'enquêtes et de procédures judiciaires à l'encontre d'un auteur présumé d'un crime en conformité avec les normes internationales pour l'administration de la justice. Aux fins du présent module, l'accent est mis sur la poursuite de personnes accusées de comportement criminel impliquant des violations flagrantes du droit international relatif aux droits humains, du droit international humanitaire et du droit pénal international. Les initiatives de poursuites peuvent varier. Elles peuvent avoir une large portée, visant à juger de nombreux auteurs de crime, ou elles peuvent être étroitement ciblées sur ceux qui portent la plus grande responsabilité des crimes commis.

Les réparations – sont un ensemble de mesures qui permet d’obtenir réparation pour les victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits humains, de violations graves du droit international humanitaire et de violations du droit pénal international. Les réparations peuvent prendre la forme de restitution, d’indemnisation, de réhabilitation, de satisfaction et de garanties de non-répétition. Les programmes de réparations ont deux buts : d’abord, d’offrir une reconnaissance aux victimes parce que les réparations sont explicitement et principalement menées au nom des victimes ; et ensuite, d’encourager la confiance entre les citoyens, et entre les citoyens et l’État, en démontrant que les exactions commises dans le passé sont prises au sérieux par le nouveau gouvernement.

Les commissions de vérité – sont des organes d’enquêtes non judiciaires ou quasi judiciaires. Elles ont pour but principal de mener des enquêtes et de faire des rapports sur les abus commis dans le passé afin d’essayer de comprendre l’ampleur et les caractéristiques des violations passées, ainsi que leurs causes et conséquences. Le travail d’une commission est d’aider une société à comprendre et reconnaître une histoire contestée ou refusée, et de faire entendre la voix et les histoires des victimes au grand public. Il vise également à prévenir d’autres abus. Les commissions de vérité peuvent être officielles, locales ou nationales. Elles peuvent mener des enquêtes et des audiences, et peuvent identifier les personnes et institutions responsables d’abus. Les commissions de vérité peuvent aussi être habilitées à faire des recommandations sur les politiques et les poursuites.

La réforme institutionnelle – consiste à changer les institutions publiques qui ont perpétué un conflit ou servi un régime répressif en les transformant en institutions qui soutiennent la transition, poursuivent la paix et préservent l’État de droit. Après une période de violations massives des droits humains, l’établissement d’institutions publiques justes et efficaces joue un rôle essentiel dans la prévention d’abus futurs. Il permet aussi aux institutions publiques, en particulier celles dans les secteurs de la sécurité et de la justice, de garantir la responsabilité pénale pour les abus passés.

Au sein du système des Nations Unies, le Haut-Commissariat aux droits de l’homme (HCDH) est l’organe en charge des questions de justice transitionnelle. Les programmes de DDR au sein des Nations Unies peuvent être menés par le personnel du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le personnel de l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) voir par une combinaison des entités ci-dessus. Les représentants de le HCDH peuvent se coordonner directement avec les professionnels de DDR pour ce qui concerne les questions de justice transitionnelle. Les spécialistes des droits humains qui travaillent au sein du personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies peuvent aussi être des personnes ressources ou liaisons appropriées entre un programme de DDR et des mesures de justice transitionnelle.



Les professionnels de DDR devraient savoir qu’il existe un cadre juridique international pour la justice transitionnelle qui comprend la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l’homme, le droit international relatif

aux droits humains, le droit international humanitaire, le droit pénal international et le droit international des réfugiés. Compte tenu de ces instruments internationaux, les mécanismes de justice transitionnelle cherchent à garantir le soutien du droit à la justice, au droit à la vérité, au droit aux réparations, et aux garanties de non-répétition.

2. Justice transitionnelle et DDR

Il existe de potentiels aspects positifs et négatifs dans la relation entre le DDR et les mesures de justice transitionnelle. La compréhension de ces aspects servira de base aux stratégies futures visant à atténuer les tensions et à tirer profit des opportunités.

- **Poursuites pénales et DDR :** Les enquêtes pénales et le DDR ont potentiellement des synergies importantes. En particulier, les informations recueillies par le biais des processus de DDR peuvent être très utiles aux enquêtes pénales. De telles informations ne devraient pas s'axer spécifiquement sur la personne, mais pourraient porter sur des questions plus générales telles que les structures des groupes armés et les zones d'opérations. Vu que la justice pénale, dans les situations post-conflit, ne traite souvent que d'un nombre relativement restreint de suspects, la plupart des poursuites devraient porter sur ceux ayant un degré de responsabilité plus élevé dans les crimes commis. À ce titre, ces objectifs doivent être efficacement communiqués pendant le processus de DDR. Cela permettra aux participants du DDR de comprendre qu'ils sont susceptibles ou non de faire face à des poursuites. Des campagnes de sensibilisation efficaces peuvent atténuer les tensions potentielles entre les enquêtes, les initiatives de poursuites et les efforts de DDR. Une stratégie de poursuites bien menée dans un contexte de justice transitionnelle nécessite une politique claire, transparente et médiatisée indiquant quels genres de cas seront traduits en justice et quels genres de cas seront traités d'une manière alternative.
- **Commissions de vérité et DDR :** Les commissions de vérité devraient être soutenues par des initiatives d'information publique et de sensibilisation. Il faudrait également considérer des interventions adaptées au contexte telles que l'organisation d'audiences à huis clos pour les survivants de violence sexuelle. Ainsi, ces commissions de vérité peuvent permettre de déconstruire les représentations rigides dont font l'objet les victimes et les auteurs de crimes. Elles donnent aux ex-combattants la possibilité de raconter eux-mêmes leurs histoires et persécutions, tout en examinant et en identifiant les causes profondes des conflits violents.
- **Réparations et DDR :** L'assistance à la réinsertion est proposée aux ex-combattants afin de les accompagner dans leur réinstallation civile avant l'appui à la réintégration de plus long terme. Sans cette assistance,

les ex-combattants risqueraient de retourner dans les groupes armés ou frustrés, ils pourraient menacer le processus de paix. Par contre, les victimes posent rarement les mêmes genres de menace. Les programmes de réparations peuvent être, aux niveaux politiques, ardues et coûteux à concevoir et à mettre en œuvre. Le résultat en est que les ex-combattants participant au DDR reçoivent souvent une aide dans le cadre des avantages des programmes de DDR, alors que, dans la plupart des cas, aucun programme n'est établi en vue de réparer les violations des droits des victimes.

Le fait d'offrir des avantages aux ex-combattants tout en ignorant les droits des victimes peut engendrer des amertumes et accroître leur résistance au retour et réintégration des ex-combattants dans la communauté. L'absence de programmes de réparations aux victimes dans des contextes où les programmes de DDR offrent divers avantages aux ex-combattants donne ainsi souvent l'impression qu'ils reçoivent un traitement spécial. De telles réponses sont inéquitables et peuvent alors nuire à la réintégration des ex-combattants.

Encadré 6.20.3 : La vérification (*vetting*)*

Un des aspects importants des efforts de la réforme institutionnelle dans les pays en transition se reflète dans les processus de vérification pour exclure des institutions publiques les personnes manquant d'intégrité. La vérification peut être définie comme l'évaluation de l'intégrité en vue de déterminer les qualités requises pour être employé dans le secteur public. L'intégrité se rapporte à l'adhésion d'un employé aux normes internationales des droits humains et à la conduite professionnelle, y compris la bienséance financière. Les employés du secteur public qui sont personnellement responsables de flagrantes violations des droits humains ou de graves crimes dans le cadre du droit international démontrent un manque élémentaire d'intégrité et enfraignent la confiance des citoyens qu'ils étaient sensés servir. Les citoyens, et particulièrement les victimes d'abus, sont peu susceptibles de faire confiance et de compter sur une institution publique qui garde ou emploie des individus démontrant un grand déficit d'intégrité, ce qui diminuerait fondamentalement la capacité de l'institution à poursuivre son mandat. Les processus de vérification visent à exclure des services publics les individus démontrant un grand déficit d'intégrité afin de rétablir la confiance des citoyens et de légitimer à nouveau les institutions publiques.

Dans de nombreux programmes de DDR, les ex-combattants se voient offrir la possibilité de réintégrer les forces armées nationales, ou d'autres postes du secteur de la sécurité tels que la police ou le contrôle des frontières. Dans de telles situations, la coordination entre les programmes de DDR et les initiatives de réforme institutionnelle comme les programmes de RSS sur les stratégies de vérification peut être particulièrement importante. Une stratégie coordonnée doit viser à assurer à ce que les personnes ayant commis des violations des droits humains ne soient pas employées dans le secteur public.

* Ce texte est résumé à partir de : HCDH, Instruments sur la primauté du droit pour les Etats en situation post-conflit – la vérification (*vetting*): *un cadre opérationnel* (Genève et New York : HCDH 2006)

- **Réforme institutionnelle et DDR:** La réforme des institutions publiques ayant perpétué des violations des droits humains est essentielle à la paix et à la réconciliation. Par exemple, des processus de vérification (*vetting*) contribuent à démanteler des structures abusives en excluant du service public tous ceux ayant commis de flagrantes violations aux droits humains et au droit international humanitaire. Il s'avère nécessaire de réformer les institutions du secteur de la sécurité impliquées dans ces violations, passées ou en cours. Les efforts de la RSS peuvent soutenir le processus de DDR à travers des opportunités d'emploi pour les ex-combattants et groupes associés. Toutefois, les programmes de DDR sont rarement coordonnés avec la RSS. Ce manque de coordination engendre souvent la reconduction des violeurs des droits humains dans le secteur de la sécurité. Cela peut nuire à la confiance de l'opinion publique vis-à-vis des institutions du secteur de la sécurité, et risquent aussi de conduire à la méfiance au sein même des forces armées.



Pour plus d'informations sur le lien entre le DDR et la RSS, veuillez consulter le Module 6.10 des IDDRS.

- **DDR et processus judiciaires au niveau local :** Les processus judiciaires au niveau local peuvent servir de complément aux efforts de réintégration et aux mesures de justice transitionnelle au niveau national en mettant à disposition un système communautaire de gestion des questions relatives à la responsabilité des ex-combattants. Lorsque les ex-combattants participent à ces processus, ils démontrent leur désir de faire à nouveau partie de cette communauté, et de prendre les mesures qui s'imposent pour réparer les torts dont ils sont responsables. Ceci contribue à instaurer ou à renouveler la confiance entre les ex-combattants et les communautés qu'ils désirent réintégrer. Les processus judiciaires au niveau local ont un potentiel particulier pour la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés.

La création de liens entre les stratégies de réintégration, en particulier les stratégies de réintégration communautaire pour les ex-combattants, et les processus judiciaires au niveau local, peut être une façon de combler l'écart qui existe entre les objectifs de DDR et ceux de la justice transitionnelle. Avant d'établir un lien avec les processus basés au niveau local, les programmes de DDR doivent s'assurer qu'ils soient légitimes et qu'ils respectent les normes du droit international humanitaire, incluant la non-discrimination, en particulier contre les femmes et les enfants.

- **La justice pour les femmes associées aux forces et groupes armés:** Les femmes associées aux forces et groupes armés sont des participantes potentielles, à la fois aux programmes de DDR et aux mesures de justice transitionnelle. Ces deux programmes font face au défi d'accroître et de soutenir la participation des femmes. Ils devraient s'atteler à mieux

comprendre les motivations, rôles et besoins des ex-combattantes et d'autres femmes associées aux forces et groupes armés. Les femmes devraient participer dans la planification de ces deux programmes et être adéquatement représentées dans les organes décisionnaires, en conformité avec la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. La première étape pourrait être le partage des leçons apprises sur la participation des femmes. Il faudrait prendre en considération les besoins des femmes victimes lors de l'élaboration des stratégies spécifiques à leur réintégration. En outre, les responsables des programmes de DDR peuvent coordonner avec les mesures de justice transitionnelle sur les approches communautaires qui incluent les femmes.



Une attention particulière doit être prise pour s'assurer que les femmes qui choisissent de participer à une commission de vérité soient bien informées de l'objectif et du mandat de celle-ci, qu'elles comprennent leurs droits en termes de confidentialité, et qu'elles soient protégées de tout dommage pouvant résulter de leur témoignage.



Pour plus d'informations sur les femmes, le genre, et le DDR, veuillez consulter le Module 5.10.

- **La justice pour les enfants recrutés ou utilisés par les forces et groupes armés :** le DDR et la justice transitionnelle représentent deux types d'initiatives parmi une variété d'interventions qui sont (au moins partiellement) axées sur la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA). Les EAFGA représentent une catégorie spéciale de personnes protégées conformément au droit international et devraient faire l'objet d'un processus de DDR séparé de celui des adultes. Les processus de justice transitionnelle peuvent jouer un rôle positif dans la facilitation de la réintégration à long terme des enfants, mais peuvent aussi créer des obstacles à leur réconciliation et réintégration. L'intérêt de l'enfant devrait toujours orienter les décisions relatives à l'implication des enfants dans les mécanismes de justice transitionnelle. Les enfants recrutés et utilisés par les forces ou groupes armés sont souvent des victimes et des témoins, mais peuvent être aussi des auteurs présumés de crimes.

Une coordination conjointe au niveau de la réintégration des enfants est possible dans au moins trois grands domaines:

1. Les professionnels de DDR et de la justice transitionnelle peuvent se coordonner au niveau de la stratégie d'identification et tenir pour responsables ceux qui recrutent les enfants, afin de s'assurer que le bien-être des enfants soit la priorité dans ce processus.
2. Les deux types de mesures peuvent travailler ensemble sur des

approches visant à la réintégration des enfants qui peuvent être responsables de violations du droit international humanitaire ou des droits humains. Les enfants associés aux forces et groupes armés qui auraient pu être impliqués dans des crimes aux yeux du droit international devraient être considérés, en premier lieu, comme des victimes, et non comme de simples auteurs de violence. L'intérêt supérieur des enfants présumés auteurs de violence devrait être au cœur des mesures de responsabilisation pénale à leur égard. Ces mesures devraient être appliquées en fonction de leur âge au moment de l'exécution présumée du crime. Elles devraient aussi promouvoir leur sens de dignité et leurs valeurs personnelles, tout en soutenant leur réintégration et leur capacité en vue d'assumer un rôle constructif dans la société. Le cas échéant, des alternatives aux procédures judiciaires devraient être recherchées telles que les commissions de vérité et les processus de vérité au niveau local ainsi que les processus de réconciliation. Dans tous les cas, les processus locaux doivent respecter les normes internationales de protection de l'enfant. Au minimum, une politique claire de DDR et de JT devrait être élaborée quant à la responsabilité pénale des enfants qui prendrait en compte de façon appropriée leur protection et réintégration sociale.

3. Si un programme de réparations est considéré, alors les professionnels de DDR et de la justice transitionnelle peuvent travailler ensemble pour s'assurer de l'équilibre entre les bénéfices prévus dans les programmes de DDR pour les EAFGA en tant qu'ex-combattants et ceux qui leur est offerts comme réparations en tant que victimes.

Encadré 6.20.4 : L'intégration des informations relatives aux mesures de justice transitionnelle dans l'évaluation sur le terrain

Les informations sur les mesures de justice transitionnelle représentent une composante importante de l'évaluation et de la conception de DDR. Les questions cruciales de l'évaluation sur le terrain devraient comprendre des éléments se rapportant aux situations générales des droits humains. Elles devraient aussi considérer les composantes spécifiques de justice transitionnelle et de DDR convenues dans l'accord de paix, ainsi que des questions relatives aux possibilités de coordination entre le DDR et les mesures de justice transitionnelle, par exemple :

- Quels crimes impliquant des violations des droits humains et du droit international humanitaire ont été perpétrés par les différents protagonistes du conflit armé ?
- L'amnistie était-elle offerte dans le cadre du processus de paix ? Quel type d'amnistie ? Et pour quels abus (recrutement forcé d'enfants, violence sexuelle, etc.) ?
- Y-avait-il des mesures de justice transitionnelle mandatées dans l'accord de paix telles qu'une commission de vérité, une procédure de poursuites, un programme de réparations aux victimes, ou une réforme institutionnelle visant à prévenir de futures violations des droits humains ?

- Y-a-t-il une forme de conditionnalité qui lie le DDR et les mesures judiciaires, par exemple, l'amnistie ou la promesse d'une réduction des peines pour les combattants qui s'engagent dans le programme de DDR ?
- Quels sont les critères d'admission au programme de DDR ? Les critères tiennent-ils compte des divers rôles des femmes et des enfants associés aux forces et groupes armés ?
- Quel bureau au sein de la mission des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et/ou quelle agence des Nations Unies est le point de référence en ce qui concerne la justice transitionnelle, les droits humains et les questions d'état de droit ?
- Quel organe gouvernemental est le point de référence en ce qui concerne la justice transitionnelle, les droits humains et les questions d'état de droit ?
- Le calendrier prévu pour le programme de DDR empiéter a-t-il sur les mesures de justice transitionnelle prévues ?
- Y-a-t-il des possibilités de coordonner les stratégies d'information autour du DDR et des mesures de justice transitionnelle ?



Dans ce processus, une attention particulière doit être accordée aux filles. L'inégalité des sexes et les préjugés culturels dont les femmes et les filles font l'objet peuvent surtout avoir des conséquences néfastes sur la réintégration des filles associées aux forces et groupes armés. Des efforts concertés du programme de DDR et de la Justice Transitionnelle peuvent s'avérer nécessaires pour s'assurer que les filles sont protégées, mais aussi qu'elles reçoivent l'opportunité de participer à ces programmes et d'en tirer profit.



IDDRS 5.30 « Enfants et DDR »



Une liste de questions critiques relatives au croisement entre la justice transitionnelle et le DDR est disponible dans le Module 6.20 sur le DDR et la justice transitionnelle, Annexe B. Pour plus d'informations sur la conduite d'une évaluation sur le terrain, veuillez consulter le Module 3.20 sur la conception des programmes de DDR.

3. La coordination des mesures de justice transitionnelle et le DDR

La coordination entre la justice transitionnelle et les programmes de DDR commence par la compréhension de la manière par laquelle la justice transitionnelle et le DDR peuvent se compléter positivement à court terme de façon à ne pas entraver, au minimum, leurs objectifs respectifs relatifs à la responsabilité et à la stabilité. La série suivante de mesures destinées aux professionnels de DDR et de JT vise la conception de programmes de DDR qui « ne causent pas de préjudices » (« *Do No Harm* »):



Le DDR doit être conçu et mis en œuvre en fonction du contexte du pays, y compris les dispositions juridiques existantes.

- **Intégrer des informations relatives aux mesures de justice transitionnelle dans l'évaluation sur le terrain :** Les informations sur les mesures de justice transitionnelle représentent une composante importante de l'évaluation et de la conception de DDR. Les mesures de justice transitionnelle et leur potentiel à contribuer aux objectifs de DDR ou à les entraver devraient être analysés dans le processus de planification intégrée de DDR, et spécifiquement dans l'évaluation détaillée du terrain.
- **Identifier un point de référence pour la question de la justice transitionnelle au sein du programme de DDR et planifier des rencontres et briefings réguliers avec les Nations Unies et les autorités nationales œuvrant sur les mesures de justice transitionnelle :** L'identification de personnes qui peuvent servir de points de contact au sein du programme de DDR, au sein du Bureau pays des Nations Unies œuvrant dans le cadre de la justice transitionnelle, et au sein des institutions nationales pertinentes, peut faciliter la communication régulière entre le DDR et les mesures de justice transitionnelle. Les responsables de DDR et les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le cadre des initiatives de justice transitionnelle devraient planifier des rencontres régulières qui serviront d'occasions d'échange, de façon à résoudre les éventuelles tensions et à explorer les possibilités qui existent en vue d'une coordination efficace.
- **Coordonner les activités d'information publique et de sensibilisation :** Le DDR et la justice transitionnelle devraient rechercher les moyens de coordonner leurs efforts d'information publique. Une consultation et une coordination accrues portant sur quelle information et comment cette information est rendue publique peut réduire la propagation de la désinformation et renforcer les objectifs de la justice transitionnelle et du DDR. La désignation d'un point de référence sur la justice transitionnelle au sein du programme de DDR, et l'organisation de rencontres régulières avec d'autres acteurs pertinents nationaux et des représentants des Nations Unies peuvent faciliter les discussions sur la façon de mieux coordonner l'information publique et la sensibilisation pour soutenir les buts du DDR et de la justice transitionnelle. La société civile peut également jouer un rôle dans l'information publique et la sensibilisation. Le fait de travailler avec les organisations pertinentes de la société civile peut permettre au programme de DDR d'atteindre un plus grand public et de s'assurer que les informations offertes à ce public sont communiquées de manière appropriée, autrement dit par exemple dans les langues locales ou par le biais de la radio locale.
- **Intégrer des informations relatives à la justice transitionnelle dans le processus de sensibilisation sur la pré-libération des ex-combattants :** les ex-combattants nécessitent des informations sur les dispositions liées à la justice, surtout si celles-ci pouvaient avoir des impacts sur leur

processus de réintégration. Une claire communication des informations peut atténuer l'anxiété que les ex-combattants peuvent ressentir par rapport aux mesures de justice transitionnelle. Le processus de sensibilisation sur la libération représente une occasion de travailler avec les collègues des Nations Unies ou les autorités nationales pour mettre au point un briefing sur les mesures de justice transitionnelle en cours dans le pays et discuter de comment, ou si, ceci aura un impact sur les ex-combattants.

- **Impliquer et préparer les communautés d'accueil** : Les tensions communautaires autour des processus de réintégration seront réduites si les communautés sont impliquées et préparées au retour des ex-combattants. Les communautés d'accueil devraient être intégrées dans la stratégie d'information publique et de sensibilisation et devraient avoir la possibilité de questionner et discuter le processus de réintégration avant le retour des ex-combattants, y compris au sujet de la responsabilité des ex-combattants. Dans certains cas, les programmes de DDR ont encouragé l'organisation de comités communautaires pour traiter de la réintégration des ex-combattants. Ces comités peuvent servir de forum pour explorer la participation des ex-combattants dans les processus judiciaires au niveau local aussi bien que pour la résolution des disputes et des problèmes au cas où certains surgiraient entre les membres de la communauté et les ex-combattants (consulter aussi les IDDRS 4.30 sur la réintégration sociale et économique).
- **Envisager les approches de réintégration à base communautaire** : Par rapport aux programmes d'assistance ciblée destinés aux ex-combattants, les approches de réintégration à base communautaire présentent des avantages qui peuvent offrir des prérogatives plus globales au sein de la communauté. De telles approches ont davantage de potentiel en termes de durabilité, vu que les ex-combattants se trouvent dans les communautés et peuvent travailler ensemble avec d'autres membres de la communauté pour le développement local. Une telle approche peut aussi contribuer à la réconciliation communautaire, étant donné que les ex-combattants ne sont pas perçus comme les seuls bénéficiaires de l'assistance. En outre, les activités de réintégration, autres que le relèvement et la réintégration communautaires, peuvent être liées avec d'autres programmes de développement. Elles peuvent aussi contribuer à une collaboration plus étroite avec d'autres acteurs de développement. Finalement, la réintégration à base communautaire contribue à l'autonomisation, à la transparence et à la responsabilisation de la communauté, vu que les bénéficiaires sont sélectionnés par le biais d'approches à base communautaire.
- **Les initiatives de justice transitionnelle devraient désigner un point de référence au sein du DDR** : Les professionnels de la justice transitionnelle

œuvrant dans le cadre des procédures de poursuites, les commissions de vérité, les programmes de réparations, et les initiatives de réforme institutionnelle devraient communiquer avec le programme de DDR, identifier un point de référence au sein du programme dans le cadre de leurs activités de sensibilisation, et rechercher activement des occasions d'échange d'information et de collaboration, y compris une éventuelle coordination sur les stratégies d'information publique comme proposée ci-dessus.

- **Intégrer des informations relatives au DDR dans l'analyse de conflit, les évaluations préliminaires et autres évaluations entreprises pour soutenir ou faire avancer les initiatives de justice transitionnelle :** Les professionnels de justice transitionnelle devraient aussi être conscients de l'impact du DDR sur leurs buts et objectifs en envisageant le programme de DDR dans leurs outils d'analyse destinés à la conception, l'évaluation préliminaire et toute autre évaluation.

La coordination entre les professionnels de la justice transitionnelle et du DDR devrait cependant aller au-delà de cela. Les efforts suivants peuvent servir de base à une relation constructive entre ces deux processus de manière à contribuer à une paix stable, juste et durable.

- **Envisager le partage d'information pertinente au DDR avec les mesures de justices transitionnelle :** Le DDR et les initiatives de justice transitionnelle s'engagent tous les deux à recueillir, partager et disséminer des informations. Les autorités nationales peuvent envisager de partager des informations recueillies à travers le DDR avec les professionnels de JT, si cela est pertinent. Cela ne doit pas nécessairement inclure le partage d'informations relatives à des personnes spécifiques. Des informations portant sur la dimension structurelle des forces combattantes peuvent être particulièrement utiles aux mesures de justice transitionnelle. Les données de base et socioéconomiques et recueillies auprès des ex-combattants par le biais des programmes de DDR peuvent aussi être instructives. De même, les initiatives de justice transitionnelle peuvent obtenir des informations qui sont importantes aux programmes de DDR, par exemple quant à la localisation ou les opérations des groupes armés. Les programmes de DDR peuvent également fournir des procédures qui incluent la collecte d'information sur des ex-combattants accusés ou suspectés de violations flagrantes du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Cela pourrait se faire par exemple par le biais de la base de données de gestion de l'information qui est essentielle au suivi des participants de DDR tout au long du processus de DDR. Le partage d'information avec les commissions de vérité et les programmes nationaux de réparations peut être tout aussi important.

- **Envisager le développement d'une approche commune pour la collecte d'information sur les enfants qui quittent les forces et groupes armés :** les programmes de DDR, l'UNICEF, les ONG de protection de l'enfant et les agences de DDR pertinentes à l'enfant au sein du Gouvernement mettent souvent au point, de façon commune, des formulaires datés et pertinents aux enfants de façon individuelle, et même des bases de données communes pour une collecte cohérente des informations sur les enfants quittant les forces et groupes armés. Le DDR pour les enfants et les professionnels de protection de l'enfant peuvent examiner la base de données de la gestion de l'information de DDR, conformément aux questions de confidentialité, de divulgation et de consentement, compte tenu de leur valeur potentielle à la justice ou à des fins d'enquêtes approfondies sur les auteurs de crimes relatifs au recrutement d'enfants, aussi bien qu'à d'autres fins de justice transitionnelle.
- **Envisager la validation du passé des ex-combattants par rapport aux droits humains:** les programmes de DDR peuvent inclure une variété de procédures de validation. Ces procédures de validation conçues pour mettre en place des mesures permettant d'éviter l'allocation d'avantages aux violeurs connus ou suspectés du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Au minimum, ces ex-combattants qui font l'objet d'une instruction judiciaire en cours ou contre lesquels des allégations crédibles de violations du droit international relatif aux droits humains ou du droit international humanitaire ont été soulevées ne devraient pas recevoir des avantages jusqu'à ce que ces allégations soient dissipées.
- **Collaborer au niveau de l'ordre dans lequel les efforts de DDR et JT seront effectués :** les donateurs de DDR, les professionnels de la justice transitionnelle peuvent aussi collaborer plus efficacement en termes de séquençage de leurs efforts. Les procureurs, par exemple, peuvent informer les administrateurs de DDR de l'imminente annonce de l'inculpation de certains commandants afin qu'ils aient le temps de se préparer contre d'éventuelles réactions négatives. Autrement, dans certains cas, les procureurs peuvent tenir compte du progrès des opérations de désarmement et de démobilisation pour choisir le moment de l'annonce de leurs inculpations. Le personnel des Nations Unies travaillant sur les programmes de DDR devraient encourager leurs interlocuteurs nationaux afin de coordonner l'ordre dans lequel devraient se dérouler les commissions de vérité et les programmes de réparations.

- **Collaborer sur les stratégies visant à cibler les adversaires** : les commissions nationales de DDR (ou autres responsables chargés de DDR) et les procureurs peuvent collaborer sur les stratégies de poursuites qui visent, par exemple, ceux qui sont les plus responsables de violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire, et qui peuvent aider à écarter les adversaires du processus de DDR et favoriser le DDR de l'unité ou du groupe de combat. Une telle approche nécessite une stratégie d'information publique qui indique une politique pénale claire et transparente.
- **Encourager les ex-combattants à participer aux mesures de justice transitionnelle** : les ex-combattants sont souvent de façon simultanée les combattants, les témoins et les victimes d'un conflit armé. Leurs témoignages peuvent se révéler utiles pour une initiative de poursuites ou une commission de vérité. Les programmes de DDR peuvent encourager la participation d'ex-combattants dans les mesures de justice transitionnelle en leur offrant des sessions d'information sur la justice transitionnelle pendant le processus de démobilisation et en travaillant de façon collaborative avec les acteurs nationaux œuvrant dans le cadre des mesures de justice transitionnelle dans leurs efforts de sensibilisation des ex-combattants.
- **Envisager comment le DDR peut être lié aux processus judiciaires au niveau local et les soutenir**
- **Envisager comment le DDR et les mesures de justice transitionnelle peuvent collaborer pour soutenir la réintégration des femmes associées aux forces et groupes armés**
- **Envisager comment le DDR et les mesures de justice transitionnelle peuvent collaborer pour soutenir la réintégration des Enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA)**
- **Envisager comment la conception du programme de DDR contribue aux buts de la réforme institutionnelle, y compris les processus d'enquêtes approfondies** : Il faudrait envisager la façon dont la conception du processus de DDR porte sur les efforts de réforme institutionnelle. Par exemple, les programmes de DDR peuvent se coordonner avec des procédures d'enquêtes approfondies, fournissant des informations afin de s'assurer que les ex-combattants qui sont responsables de violations flagrantes des droits humains ou de crimes graves de droit international ne soient pas réintégrés dans les institutions publiques, surtout dans les forces armées ou autres institutions sécuritaires nationales (veuillez consulter les IDDRS 6.10 sur le DDR et la réforme du secteur de la sécurité).

4. Récapitulatifs des conseils clés sur le DDR et la justice transitionnelle

- ✓ Les programmes de DDR soutenus par les Nations Unies devraient respecter, faire respecter et mettre en œuvre le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits humains. Ceci signifie la protection des droits de ceux qui participent aux programmes de DDR, tout aussi bien que des droits des membres des communautés qui sont sollicitées à accueillir et à intégrer des ex-combattants. Les programmes de DDR qui respectent et promeuvent les droits humains et le droit international humanitaire et tiennent pour responsables ceux qui violent ces droits sont susceptibles d'être perçus comme des processus plus légitimes par les ex-combattants qui en sont les bénéficiaires immédiats d'une part, et la société dans son ensemble, d'autre part.
- ✓ Les processus de DDR et de justice transitionnelle ont tout à gagner d'une meilleure compréhension de leurs mandats respectifs, tout aussi bien que d'une coordination améliorée et plus systématique afin de pouvoir mieux faciliter la réussite de la transition du conflit à la paix durable. Une meilleure compréhension des aspects potentiels positifs et négatifs de la relation entre le DDR et les mesures de justice transitionnelle fournira une base informée pour les stratégies futures visant à réduire les tensions et à créer de nouvelles possibilités. Cette compréhension peut être facilitée en procédant par petites étapes telles que l'intégration des questions de justice transitionnelle dans l'évaluation sur le terrain et l'identification d'un point de référence pour la justice transitionnelle.
- ✓ Le DDR et la justice transitionnelle représentent deux types d'initiatives parmi une variété d'interventions qui visent à la réintégration d'enfants associés aux forces et groupes armés. Les enfants associés aux forces et groupes armés qui ont pu être impliqués dans la perpétration de crimes de droit international devraient être considérés premièrement comme des victimes, et non pas seulement comme des auteurs de crimes. Les professionnels de DDR et de la justice transitionnelle devraient travailler tous ensemble sur une stratégie qui tient compte de ceci.
- ✓ Les femmes associées aux forces et groupes armés sont d'éventuelles participantes à la fois aux programmes de DDR et aux mesures de justice transitionnelle, et les deux programmes sont confrontés au défi d'accroître et de soutenir la participation des femmes. Le DDR et la justice transitionnelle devraient tous les deux œuvrer pour mieux comprendre les motivations, rôles et besoins des ex-combattantes et autres femmes associées aux forces et groupes armés, en les impliquant directement dans la planification des deux programmes, et en s'assurant qu'elles soient représentées de façon appropriée dans les organes décisionnaires, en conformité avec la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Objectifs :

Le présent module:

- ✓ reconnaît les liens entre les ressources naturelles et le DDR pour les analyses de conflit ;
- ✓ illustre comment les programmes du DDR prennent en compte, et quand cela est possible, répondent aux risques et opportunités présentés par les ressources naturelles et leur gestion; et
- ✓ fournit des conseils au sujet de la conception d'interventions spécifiques liées à la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la réintégration afin d'améliorer la durabilité des programmes de DDR.

1. Introduction

Le rôle des ressources naturelles dans les conflits implique en particulier les membres des groupes armés et peut avoir un effet considérable pour la sécurité et la stabilité des interventions. Bien gérées, les ressources naturelles pourront générer davantage de richesse, des moyens de subsistance durables ainsi que des opportunités d'emplois. Toutefois, les ressources naturelles peuvent, dans de nombreux cas, jouer un rôle dans les dynamiques sous-jacentes d'un conflit et sont même souvent utilisées pour le financer. Les programmes de DDR doivent examiner cette dynamique afin d'assurer la durabilité globale des programmes et éviter le risque de rechute dans une situation de conflit. Le cas échéant, les responsables des programmes de DDR devraient prendre conscience des risques et opportunités qui existent autour de la question des ressources naturelles tout au long des étapes d'un programme de DDR, y compris pendant la négociation, l'analyse, la planification, la réalisation, la vérification et l'évaluation.

Comprendre les rôles et responsabilités des différents groupes en relation avec les ressources naturelles, y compris les femmes et les hommes de différentes classes d'âge, est essentiel afin d'adresser les besoins et revendications spécifiques, ainsi que pour exploiter le savoir et connaissances de tous ces groupes en vue d'optimiser l'appui au rétablissement et établir de cette manière les fondations d'un développement équitable et durable.

Cependant, les capacités limitées d'un programme de DDR en ce qui concerne les ressources naturelles ne devraient pas décourager les concepteurs et professionnels à bénéficier des opportunités ou des conseils disponibles. Il leur faudra aussi rechercher à collaborer avec d'autres partenaires qui pourraient apporter une expertise dans la gestion des ressources naturelles. En réalité, une capacité interne limitée devrait inciter les programmes à mobiliser et construire davantage de partenariats avec la communauté de gestion des ressources naturelles, et si possible, à commencer à établir des liens plus délibérément.

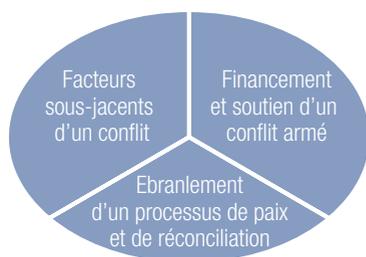
Encadré 6.30.1 : La reconnaissance internationale des ressources naturelles dans les contextes d'après-guerre

Le *Rapport de 2010 du Secrétariat Général des Nations Unies sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit* (A/64/866-S/2010/386) a invité les Etats Membres et le système des Nations Unies à considérer les questions de la répartition des ressources naturelles, la propriété et le droit d'accès comme une partie intégrale des stratégies de consolidation de paix.

Le *Rapport de 2011 du Secrétariat Général sur le DDR* indique également le trafic des ressources naturelles comme étant une des menaces majeures pour la stabilité régionale et reconnaît les ressources naturelles comme étant un problème émergent pour le DDR.

Le *Rapport de 2012 du Secrétariat Général des Nations Unies sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit* (A/67/499-S/2012/746) fait appel à des entités des Nations Unies à influencer de manière collaborative leurs compétences et savoirs respectifs afin d'informer la connaissance de gestion des ressources naturelles... (et) fait appel au secteur privé et aux acteurs de consolidation de la paix.

Figure 6.30.1 : Rôle des ressources naturelles dans un conflit



Les ressources naturelles sont impliquées dans les conflits pour trois principales raisons ; i) facteurs sous-jacents d'un conflit, ii) financement et soutien d'un conflit armé, et iii) ébranlement d'un processus de paix et de réconciliation. La saisie de ressources naturelles par des groupes armés peut fournir à ces derniers un avantage stratégique dans le conflit, comme celui leur permettant d'assumer un contrôle légitime sur un territoire et générer des revenus afin de soutenir leurs activités liées au conflit.



Comprendre le rôle des ressources naturelles dans un conflit peut fournir une information non-négligeable en vue d'informer les professionnels du DDR sur les principales sources qui soutiennent le conflit et approvisionnent les fonds des groupes armés. Cette information sera utile afin de garantir que les options de réintégrations proposées aux ex-combattants soient appropriées.

2. Reconnaître la relation DDR-Ressources Naturelles

Les ressources naturelles ont éminemment figuré dans de nombreux conflits suivis par les programmes de DDR. Le rôle des ressources naturelles dans les programmes de DDR peut être mieux compris à travers le cadre d'une économie de conflit. Dans ces contextes, les professionnels du DDR doivent également reconnaître la manière par laquelle les forces et groupes armés utilisent les ressources naturelles pour soutenir leurs activités belligérantes.

Encadré 6.30.2 : Définition d'une économie de conflit

Une économie de conflit est décrite comme un « système de production, mobilisation et allocation de ressources pour soutenir la violence » et peut intégrer un grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux.

2.1 Économie de conflit et ressources naturelles

Les conflits perturbent souvent l'activité économique habituelle et le contrôle par le gouvernement des zones occupées par les groupes armés. Ainsi, les ressources naturelles de grande valeur, telles que les minéraux et le bois, peuvent être exploitées au profit des groupes armés. Les professionnels du DDR devraient s'assurer que les questions suivantes relatives aux ressources naturelles dans une économie de conflit soient prises en compte pendant les évaluations :

- La relation entre un contrôle étatique faible ou une surveillance de l'extraction des ressources naturelles limitée et la présence de forces et groupes armés sur ces zones ;
- La présence de ressources naturelles à piller (c'est-à-dire celles qui sont facilement accessibles et qui peuvent être transportées et vendues) ainsi que le degré avec lequel les ex-combattants sont impliqués dans ce pillage ;
- L'existence de revendications sur les ressources naturelles et les avantages qui en découlent menant au recrutement dans les groupes armés.

2.2 Groupes armés et leur utilisation des ressources naturelles

Les forces et groupes armés s'engagent dans un conflit et utilisent les ressources naturelles de trois manières différentes :

1. En exploitant les ressources naturelles et en les échangeant directement contre des espèces ou des armes ;
2. En exploitant les revendications pour l'accès et les retombées des ressources naturelles dans un objectif de recrutement ;

3. En utilisant le conflit comme une manière de revendication pour la terre et la propriété des ressources naturelles de populations ou groupes rivaux.

Les liens spécifiques entre un groupe armé et les ressources naturelles peuvent nous procurer une information pertinente sur sa structure organisationnelle et ses activités. Les professionnels du DDR peuvent utiliser cette information dans les analyses de conflit afin de maximiser l'impact d'un programme de DDR.

Tableau 6.30.1 : Analyses du conflit du point de vue du DDR : acteurs clés et liens avec les ressources naturelles

Les acteurs principaux dans l'économie de conflit	Les liens avec les ressources naturelles pendant le conflit
Gouvernement et forces de sécurité nationale	<ul style="list-style-type: none"> ■ La vente de terre, bois ou ressources ; naturelles pour financer le conflit ; corruption au sein des institutions étatiques ; et possibles revendications pour les retombées des ressources naturelles entre le gouvernement, les forces de sécurité nationales et la population civile ;
Groupes armés (insurgés et paramilitaires)	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'utilisation des ressources naturelles pour financer les activités liées au conflit et l'acquisition d'armes (souvent contrôlée par les dirigeants de haut niveau) ;
Secteur privé (national, régional et international)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peut être impliqué dans l'achat de ressources naturelles, l'approvisionnement d'armes ou l'obtention de concessions douteuses pour l'exploitation de ressources naturelles ;
Populations civiles	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accès à des ressources de subsistance de qualité est limité et ceci dû au conflit ; hommes et femmes affectés par le conflit peuvent devenir partie prenante dans une exploitation illégale ou insoutenable des ressources naturelles ; ■ Travail forcé pour l'extraction de ressources naturelles.

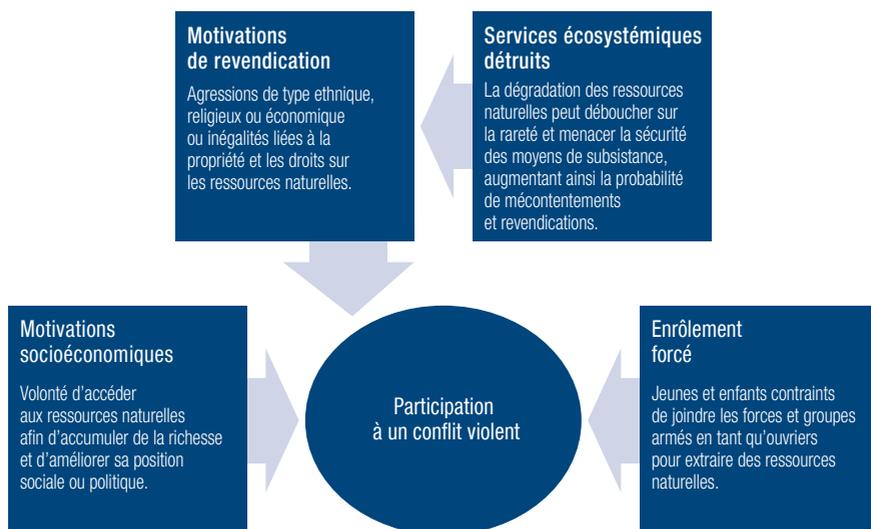
 *Lorsque les ressources naturelles sont utilisées en vue d'attirer des recrues et de financer le conflit ; les professionnels du DDR devraient savoir que la structure organisationnelle d'un groupe armé sera probablement caractérisée par un manque de discipline interne et par conséquent une plus grande probabilité de formation de groupes dissidents pouvant menacer le succès du programme de DDR.*

Tableau 6.30.2 : Typologie pour le DDR : Utilisations des ressources naturelles par les groupes armés

Rôle des ressources naturelles dans un conflit	Rôle des ressources naturelles pour un groupe armé	L'implication du DDR
L'exploitation des ressources naturelles comme source de gain économique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités de recherche de profit, incluant taxes d'exploitation, commerce (mouvement et vente de biens) et manipulation des prix du marché pour les ressources naturelles; ■ Les commandants peuvent recruter plus facilement ceux qui sont motivés par le gain économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une réforme des secteurs clés dans le domaine des ressources naturelles est nécessaire afin de prévenir une exploitation par d'éventuels spoilers ainsi que pour offrir des opportunités d'emploi aux participants du programme de DDR et aux membres de la communauté, comprenant souvent les groupes exclus tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées; ■ L'intégration des considérations du DDR dans les initiatives plus larges de relèvement, tout en proposant différentes opportunités d'emploi afin de réduire le risque d'un second recrutement.
Les revendications sous-jacentes sur l'inéquitable distribution géographique des bénéfices des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les inégalités réelles ou perçues utilisées pour conduire les revendications afin de les exploiter pour recruter les membres de groupes armés; ■ Les responsables peuvent utiliser les identités sociales (y compris ethniques, religieuses ou idéologiques) pour attirer des recrues; ■ Les responsables maintiennent une organisation de groupe en établissant un lien à travers des normes et des réseaux établis. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La prise de conscience, sensibilisation et vulgarisation des accords de paix et des bénéfices du programme contribuent à démontrer comment les revendications ont été adressées; ■ La chaîne de commandement peut être utilisée afin de sensibiliser les membres des groupes armés au sujet des revendications qui ont été adressées.

<p>Le contrôle sur les ressources naturelles (géographique ou d'une autre manière) est perçu comme une source potentielle de gain politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le contrôle sur une terre et d'autres ressources clés contribue à légitimer le mouvement et donne aux groupes armés le contrôle sur les communautés dépendantes de ces ressources ; ■ L'accaparement des terres peut susciter de nouveaux conflits entre différents groupes sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le contrôle des ressources naturelles clés par des responsables de groupes armés risque de menacer leur réintégration politique ; ■ Des règles de droit strictes et des composants RSS sont nécessaires ; ■ Une approche basée sur la communauté dans la réintégration est essentielle afin de créer des dividendes de paix visible et une cohésion sociale.
--	---	--

Figure 6.30.2 : Le rôle des ressources naturelles dans le recrutement et la motivation des membres des groupes armés dans le conflit



Alors que les conflits peuvent naître d'une revendication légitime, les lignes entre les motivations économique et sociopolitique deviennent souvent floues pendant la course au conflit. Les groupes armés recrutant des individus opportunistes, ou ceux qui sont motivés avant tout par le gain économique, sont souvent les moins disciplinés au sein de leur rangs et montrent en général un plus haut degré de violence dirigée envers les civils¹. Les professionnels du DDR devraient reconnaître ce phénomène et réfléchir à comment ceci va pouvoir affecter les stratégies de réintégration.

De plus, plusieurs conflits qui naissent de revendications politiques ou sociales mènent à une exploitation purement opportuniste et violente. Dans de tels scénarios, les professionnels du DDR *doivent* identifier une stratégie afin de modifier la relation entre les ressources naturelles et les forces et groupes armés et ceci afin que les objectifs de sécurité et stabilité soient atteints.

3. L'intégration des Ressources Naturelles dans la programmation et la planification de DDR

La relation entre les ressources naturelles et un conflit devrait être considérée dans chaque étape du DDR afin de veiller à ce que les risques et opportunités soient dûment considérés et traités.

3.1 Les ressources naturelles dans les négociations de paix

Idéalement, il faudrait prendre en compte les ressources naturelles pour les programmes de DDR dès les négociations de paix. Le risque de rechute dans un conflit dû à l'absence d'une réponse apportée à la question de l'accès aux ressources naturelles par les groupes armés doit être relevé par les experts du DDR présents lors des pourparlers de paix. De plus, un accès équitable à la terre et aux ressources naturelles pour la subsistance doit aussi être considéré comme partie de la réintégration.

Tableau 6.30.3 : Aborder la question des ressources naturelles dans les négociations de paix

Les éléments liés aux ressources naturelles dans les négociations de paix	Implications pour les DDR
<ul style="list-style-type: none"> ■ Modalités de propriété, contrôle et partage des avantages ; ■ L'autonomie dans la gouvernance des terres et des ressources naturelles ; ■ Compensation pour des ressources naturelles dégradées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La gouvernance des ressources naturelles peut passer sous la responsabilité d'un nouveau dirigeant et avoir des liens avec les aspects politiques de la réintégration des ex-combattants dans la vie civile ; ■ Une gestion durable des ressources naturelles peut offrir des opportunités afin de reconstruire des moyens de subsistance porteurs de réintégration ; ■ Les dirigeants des groupes armés peuvent être moins enclins de susciter de nouveaux conflits s'ils ont accès à la richesse provenant des ressources naturelles, et ceci en vertu d'un accord.

3.2 Les Ressources Naturelles dans les analyses et évaluations

Les ressources naturelles devraient être intégrées dans les analyses de conflit et de sécurité afin d'identifier en amont les problèmes éventuels et établir une base saine pour répondre à ces problèmes, à la fois en terme de risques mais aussi d'opportunités pour les processus DDR (voir Schéma 6.30.3)

Figure 6.30.3 : Les répercussions des ressources naturelles dans le cadre des analyses de conflit et de sécurité d'un point de vue DDR



Les analyses devraient aussi prendre en considération les aspects de genre et les besoins spécifiques de certains groupes, tels que les jeunes ou les personnes handicapées en collectant des informations lors des évaluations et du profilage. L'optique d'une économie de conflit, décrit dans l'encadré 6.30.2, peut être un point de départ pertinent en vue d'intégrer les ressources naturelles dans cette analyse.

Les ressources naturelles devraient être comprises dans les processus PCNA résultant d'un conflit. Elles devraient cependant aussi être systématiquement intégrées dans les Processus de Planification des Missions Intégrées et des Missions d'Évaluation Technique, puisqu'elles sont souvent un des facteurs sous-jacents du conflit et peuvent être utilisées pour financer les activités des groupes armés.

★ *En 2013 le Groupe Développement des Nations Unies et le Comité Exécutif pour les Affaires Humanitaires (UNDG-ECHA) Groupe de Travail sur les Transitions a émis des conseils sur la gestion des ressources naturelles en période de transition.*

★ **Pour davantage de conseils en vue de traiter les problématiques relatives aux ressources naturelles dans la mission de processus de planification, veuillez consulter *Greening the Blue Helmets : Environment, Natural Resources and UN Peacekeeping Operations* (PNUE, 2012).**

Les évaluations sont un des principaux outils à travers lesquels les professionnels du DDR peuvent comprendre de quelles manières les ressources naturelles peuvent présenter des risques ou des opportunités pour le succès et la durabilité de leurs programmes. Les équipes chargées des évaluations et les concepteurs devraient considérer les interventions suivantes listées dans le Tableau 6.30.4 :

Tableau 6.30.4: Intégrer les ressources naturelles dans les évaluations et la programmation

<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation commune des besoins en situations post-conflit (PCNA) ■ Processus de Planification des Missions Intégrées (PPMI) ■ Missions d'Évaluation Technique (MET) ■ Cartographie des Opportunités Socioéconomiques ■ Exercices de profilage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Désigner des points focaux avec une expertise NRM pertinente afin d'enquêter sur des problématiques relatives aux ressources naturelles; ■ Intégrer les ressources naturelles dans les analyses de conflit, cartographie des futurs foyers de conflit pour la sécurité de la communauté et du contrôle des armes, et zones de retour étudiées; ■ Intégrer, dans les exercices de cartographie, les problématiques d'accès à la terre et aux ressources naturelles comme moyens de subsistance, avec un focus particulier sur la faculté des femmes et jeunes filles, voire les jeunes en général, d'accéder et posséder une terre; ■ Considérer dans le profilage les questions liées à l'accessibilité et l'utilisation des ressources naturelles pour financer le conflit.
---	---



Pour en savoir plus sur l'intégration des ressources naturelles dans les évaluations des moyens de subsistance; veuillez consulter le Guide du PNUD publié en 2013 : *Livelihoods and Economic Recovery Guide*.

3.3 Les ressources naturelles dans la planification et la conception

L'information rassemblée au sujet du rôle des ressources naturelles dans le conflit, l'organisation des groupes armés et les possibles opportunités pour la réintégration, emploi et reprise devrait alimenter directement la planification et la conception des DDR. Typiquement, les éléments suivants dans le Tableau 6.30.5 devraient être considérés dans la planification et dans la phase de conception de DDR.

Tableau 6.30.5 : Les ressources naturelles dans la conception du programme DDR

Les éléments de conception du programme

- Intégrer, dans les structures de DDR, les experts sur les ressources naturelles dans les conflits;
- Intégrer les questions sur les ressources naturelles dans les activités de profilage;
- Identifier des conflits actuels ou potentiels liés aux ressources naturelles dans les zones de retour et de réintégration;
- Développer des mécanismes de responsabilité dans la surveillance et l'évaluation afin d'assurer que les risques et les opportunités présentés par les ressources naturelles soient bien pris en compte;
- Construire des partenariats stratégiques avec des organisations techniques afin de combler les lacunes au niveau de la capacité dans la gestion des ressources naturelles lors de la réintégration;

- Encourager les organisations régionales, bilatérales et multilatérales à inclure les ressources naturelles dans leur programmation d'après-conflit ;
- Encourager CNDDR à travailler avec les ministères compétents du Gouvernement afin d'assurer le fait que l'expertise et le pouvoir sur les ressources naturelles soient utilisés de manière efficace pour les programmes de réintégration.

3.4 Les Ressources naturelles au sein du désarmement

Dans de nombreux conflits, le contrôle sur les ressources naturelles par des groupes armés est principalement utilisé pour le financement des armes ainsi que pour établir un contrôle sur certains territoires. Afin d'assurer que le désarmement atteigne de manière efficace ses objectifs, les professionnels du DDR doivent adopter toutes les mesures nécessaires en vue de contribuer à garantir à ce que les ex-combattants ne continuent pas à obtenir des armes à travers le commerce des ressources naturelles. En fonction du contexte, une collaboration étroite avec des forces de maintien de la paix et des forces armées régulières peut être nécessaire afin que ces mesures soient entreprises.



Il est important dans l'efficacité d'un programme de désarmement de promouvoir la rupture des liens au sein des groupes armés ainsi que d'empêcher que les ressources naturelles soient utilisées pour continuer à financer l'acquisition des armes.

Tableau 6.30.6 : Les risques pour les DDR liés au financement des groupes armés à travers les ressources naturelles

Intervention Internationale	Risque à l'encontre du succès d'un programme de DDR
<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanctions (sur une ou plusieurs ressources naturelles) ; ■ Suivi du contrôle et exécution du commerce des ressources naturelles par les forces de sécurité nationale et les gardiens de la paix ; ■ Certification de l'origine pour le commerce des ressources naturelles (c'est-à-dire le Processus de Kimberley pour les diamants). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ceux qui enfreignent les sanctions peuvent continuer à échanger des armes contre des ressources naturelles avec des groupes armés ; ■ Une situation de suivi faible et d'exécution par les forces de sécurité nationale peut mener à un contrôle continu de groupes armés sur certaines aires géographiques et un risque continu de violences pour les communautés environnantes, y compris pour la main-d'œuvre et des menaces de sécurité pour ceux qui comptent sur l'accès aux ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance (par exemple, les femmes et jeunes filles qui ramassent du bois de chauffage ou puisent de l'eau) ; ■ Persistance de l'économie de conflit entraînant un risque potentiel plus élevé de reprise du conflit.

Il est important que le processus de rupture de ces liens soit soutenu par la communauté internationale et la mission de maintien de la paix, et qu'ainsi les incitations appelant les combattants à participer à un processus de DDR ne soient pas compromises. Pour accomplir cela, les dirigeants du DDR devraient organiser un plaidoyer de qualité afin d'obtenir le support de la communauté internationale à travers les sanctions commerciales et embargos, surveillés si nécessaire par les forces de maintien de la paix (voir Tableau 6.30.6).

Quand il y a destruction des armes lors du désarmement, la responsabilité devrait aussi être prise par les programmes de DDR pour suivre les lois internationales pour l'environnement pendant le désarmement et les cérémonies de destruction des armes, selon le Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur le désarmement général et complet : Observation des normes environnementales dans l'élaboration et l'exécution d'accords sur le désarmement et le contrôle des armes².

 Pour des explications plus détaillées sur les problématiques identifiées dans le Tableau 6.10.1, merci de consulter la Convention des Nations Unies sur Certaines Armes Classiques, Protocole V sur les débris de guerre explosifs. Pour en savoir plus sur les risques liés à la destruction des armes, veuillez consulter le Module 4.10 IDDRS sur le Désarmement, page 6.

3.5 Les ressources naturelles dans la démobilisation et la réinsertion

Pendant le processus de démobilisation et de réinsertion, les opportunités pour favoriser l'accès aux ressources naturelles comme moyens de subsistance et réintégration devraient être incorporées dans la programmation. Les risques de reprise d'un conflit que représente l'accès de groupes armés aux ressources naturelles pour financer des armes sont, à ce stade, élevés.

Dans les endroits où des camps de cantonnement sont utilisés pendant la démobilisation, les Principes Directeurs du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés sur la gestion de l'environnement devraient être respectés³. Ces derniers fournissent des conseils clairs afin d'assurer l'incorporation des questions sanitaires et problèmes de sécurité liés à l'environnement et aux ressources naturelles dans l'aménagement de ces camps.

Ces éléments importants à considérer comprennent :

- L'assainissement et l'élimination des déchets (y compris des dispositions spéciales de séparation pour assurer le respect de la vie intime et la sécurité des femmes) ;
- Fournir de l'eau potable saine (y compris pour les communautés voisines afin d'éviter les conflits) ;

- Fournir des énergies alternatives telles que le bois de chauffage pour assurer que les ressources en biomasses ne soient pas surexploitées et qu’une compétition avec les populations locales ne soit pas provoquée ;
- Prendre en compte la question de la propriété de la terre lors de la sélection d’un emplacement pour les camps de désarmement et de démobilisation afin d’éviter de potentiels conflits.

Le fait de suivre les éléments ci-dessus et les conseils du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés nous permettra d’assurer que la terre utilisée pour les camps ne soit pas dégradée et qu’elle pourra être ensuite utilisée de manière productive par la population locale .L’installation d’un plus grand nombre d’infrastructures pour des camps permanents *pourra* aussi servir à améliorer le développement et les dividendes de paix pour la communauté voisine. Si cette option est suivie, les camps pourront également être construits et maintenus grâce à une main d’œuvre intensive dans le cadre de projets à impact rapide et une formation subséquente proposée aux ex-combattants et membres de la communauté en ce qui concerne la maintenance des installations.

 **Veillez consulter le Guide Environnemental du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et les documents respectifs sur la gestion environnementale des camps.**

Le tableau 6.30.7 illustre les manières par lesquelles les ressources naturelles peuvent être utilisées pendant la démobilisation et la réinsertion dans le cadre des projets d’emplois d’urgence :

Tableau 6.30.7 : Les ressources naturelles et les projets d’emplois d’urgence dans le cadre de la réinsertion	
Approche	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cibler l’infrastructure permettant l’usage efficace des ressources naturelles pour la santé et la sécurité ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assainissement ; ■ Gestion des déchets ; ■ Approvisionnement en eau et purification.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l’infrastructure afin d’optimiser l’utilisation de ressources naturelles comme moyens de subsistance ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Canaux d’irrigation ; ■ Établissement de marchés et d’aires d’échanges ; ■ Transport et infrastructure de communication pour un meilleur échange de l’information.

- Promouvoir des projets de réhabilitation des écosystèmes essentiels à la création de moyens de subsistance et à la réduction des risques de catastrophe.
- Reforestation (particulièrement les zones en pente, en réduisant les risques d'érosion);
- Réhabilitation des marécages, mangroves et aires fluviales;
- Déminage des aires agricoles et forestières;
- Revendication d'aires minières;
- Reforestation des aires dégradées par la contamination de produits chimiques, hydrocarbures ou autres polluants.

 **Pour plus d'informations, veuillez consulter les Notes d'Orientation du PNUD sur l'Infrastructure Communautaire, la Gestion des Débris et l'Emploi d'Urgence et le Redressement des Entreprises.**

3.6 Les ressources naturelles au sein du processus de réintégration

Dans la plupart des pays, de nombreuses opportunités de réintégration impliqueront les ressources naturelles, y compris dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, l'agroforesterie, les activités de pêche, les activités minières, l'énergie et le commerce de produits forestiers non-ligneux. Soutenir la durabilité des moyens de subsistance dans ces secteurs est difficile dans des contextes post-conflits mais elle pourra toutefois être facilitée par la prise en compte du rôle des ressources naturelles dans un conflit.

Certaines de ces questions clés que les professionnels du DDR devraient considérer afin d'assurer que les opportunités et risques liés aux ressources naturelles soient pris en compte lors de la planification et la conception des programmes de réintégration, comprennent :

- La connaissance des droits liés à l'accès à la terre et autres biens pour les hommes et les femmes de différents groupes d'âge et la prise en compte des garanties appropriées lors de la planification des activités de réintégration afin de soutenir les droits et accès aux groupes exclus ;
- Le ciblage sur les opportunités d'emploi dans les secteurs des ressources naturelles clés, tels que la foresterie, l'agriculture durable, la gestion des eaux, etc. (Voir Tableau 6.30.8) ;
- L'intégration des questions autour de la gestion des ressources naturelles dans la formation professionnelle, y compris dans la production d'énergie renouvelable locale, les services d'eau et d'assainissement, le recyclage, la foresterie, etc. ;
- La promotion de la productivité et du développement des chaînes de valeur de produits dérivés des ressources naturelles et de la biodiversité.

Encadré 6.30.3 : Le Partenariat entre l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies sur les Ressources Naturelles et la Prévention des Conflits (UE-ONU Partenariat)

Depuis 2008, l'UE a travaillé avec l'Equipe de ONU en charge de l'Action Préventive pour développer des outils et une ligne directrice dans un but de prévention et de gestion de la terre et des conflits autour des ressources naturelles. Sont impliquées dans ce partenariat avec l'UE, l'ONU et des entités relatives comprenant entre autres le PNUE, PNUD, DAP, DAES, ONU-Habitat, OIM et BACP.

À cette date, le partenariat a développé six notes conseil sur : (i) la terre et des conflits, (ii) les industries extractives, (iii) les ressources renouvelables et des conflits, (iv) le renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles, (v) la prévention des conflits dans des économies riches en ressources, (vi) les capacités nécessaire pour la gestion des ressources naturelles, disponibles ici : <http://www.un.org/en/land-natural-resources-conflict/>

Le Tableau 6.30.8 fournit un résumé des opportunités de réintégration économique et sociale dans les secteurs de la gestion des ressources naturelles qui peuvent être utilisées dans les programmes de DDR :

Tableau 6.30.8 : Opportunités de réintégration sociale et économique dans la gestion des ressources naturelles

Secteur des Ressources Naturelles	Opportunités de Réintégration Economique	Opportunités de Réintégration Sociale
Infrastructure, Réhabilitation de l'Ecosystème et Eau/Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réhabilitation des infrastructures sensibles aux catastrophes à travers l'embauche d'une main-d'œuvre abondante dans les travaux publics (irrigation, routes, eau et assainissement, énergie) ; ■ Collecte et gestion des déchets, y compris avec le soutien de petites entreprises pour assurer le recyclage, en particulier en zones urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les groupes cibles travaillent aux côtés des membres de la communauté et sont engagés pour un travail significatif ; ■ Améliorer les relations au sein de la communauté ainsi que les relations sociales à travers un gain de confiance en soi ; ■ Services fournis pour la communauté ; ■ Accroître les opportunités pour construire de petites entreprises et travailler avec des matériaux recyclés ; ■ La coopération entre différents groupes d'utilisateurs d'eau pourra être maximisée si les opportunités de réintégration économique sont bien gérées.

Ecosystème et gestion des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les gardes forestiers communaux et la gestion de la faune dans les aires protégées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les groupes cibles assurent la confiance de la communauté en lui procurant des services directs afin d'assurer une meilleure gestion des ressources naturelles et la réduction des tensions entre les êtres-humains et la faune.
Développement d'une chaîne de valeur autour du bio commerce et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Production, transformation et/ou vente des produits provenant de ressources naturelles (sauvages ou cultivées) à travers une approche de chaîne de valeur et un soutien aux microentreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les groupes cibles sont liés et collaborent à travers un marché basé sur la chaîne de valeur ; ■ La participation dans le processus de création d'entreprise les aide à acquérir une nouvelle identité en tant qu'entrepreneur ; ■ Au sein des chaînes de valeur, des opportunités appropriées peuvent être identifiées pour tous les participants compte tenu de la division du travail selon le genre et des normes liées à celui-ci.
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer la capacité à gérer les risques de catastrophe tout en utilisant des techniques agricoles durables et réduisant ainsi l'apport en capital nécessaire ; ■ Cibler la forte demande de commodités essentielles pour la sécurité alimentaire, marchés locaux et export. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La confiance dans une bonne gouvernance est restaurée par un service agricole public efficace ; ■ Accéder à une formation sur le capital et le commerce pour tous les groupes participants, avec une considération particulière pour les femmes et les jeunes ; ■ Possibilités d'emploi dans les secteurs ruraux agricoles et non-agricoles.
Activités minières	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apparition d'une mine artisanale et de coopératives de commerce ; ■ Soutien des économies secondaires autour des sites miniers (hospitalité et services industriels). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croyance dans la gouvernance effective du secteur minier ; ■ Soutien pour améliorer les conditions de travail et les opportunités génératrices de revenu.

Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restauration des écosystèmes forestiers pour promouvoir des services écosystémiques sains dans l'éventualité d'un potentiel écotourisme ; ■ Développement de systèmes agroforestiers afin de générer des produits forestiers sur les marchés nationaux et internationaux (produits en bois et non-bois). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les communautés et anciens membres des forces et groupes armés qui vivent dans des zones forestières sont soutenus pour développer de moyens durables de subsistance ; ■ Les besoins de support spécifique selon le genre pour les hommes, femmes et jeunes peuvent être identifiés par l'utilisation de l'approche de chaîne de valeur.
Activités de pêche	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les organisations de gestion des activités de pêche ainsi que les coopératives formées pour promouvoir une gestion et commercialisation efficaces des captures tout en assurant la durabilité de la ressource. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'amélioration de la gestion des ressources de pêche devrait permettre une meilleure capture ainsi que des prix plus avantageux sur le marché; ■ Une meilleure approche de la chaîne de valeur permettra autant aux femmes qu'aux hommes d'accéder à un emploi, en transformant et en soutenant la création de petites entreprises.

L'accès à la terre et les droits liés à celle-ci sont souvent un des facteurs les plus importants dans la réintégration. La terre a une signification sociale, culturelle et économique et apparaît comme étant une clé essentielle pour que les ex-combattants soient en mesure de retourner dans leur communauté ou qu'ils puissent constituer des moyens de subsistance dans de nouvelles zones. De plus, les conflits autour de la question de la terre sont extrêmement nombreux dans les zones affectées par la guerre et impliquent souvent les ex-combattants. Le Tableau 6.30.9 fournit des conseils afin d'aborder la question de l'accès à la terre dans les programmes de réintégration :

Tableau 6.30.9 : L'inclusion des questions de gestion des terres dans les programmes de réintégration

- Travailler par la voie des autorités villageoises pour répartir l'accès aux terres communautaires ;
- Assurer l'accès à la terre pour les femmes, les jeunes et autres groupes qui seraient autrement exclus (par exemple, par des allocations spécifiques ou l'établissement de coopératives) ;
- Pourvoir l'accès à des services juridiques et à des informations pertinentes autour des droits et accès à la terre ;
- Désigner certaines zones pour l'usage des sans terre ;
- Dispositions permettant aux squatters de terres publiques ou non réclamées d'accéder à la propriété foncière.

De nombreux programmes de DDR utilisent déjà les ressources naturelles dans la réintégration des ex-combattants et groupes associés. Sans reconnaissance des risques ni adoption de mesures de sauvegarde adéquates, dans le cadre de programme DDR ou à travers ses partenaires, les actions de réintégration peuvent avoir des impacts négatifs sur les ressources naturelles et le processus de construction de la paix. Le Tableau 6.30.10 souligne plusieurs de ces risques et les mesures de sauvegarde possibles à mettre en place.

Tableau 6.30.10 : Risques et mesures de sauvegarde pour la bonne gestion des ressources naturelles dans la réintégration

Secteur des ressources naturelles	Risques	Mesures de sauvegarde
Terre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manque d'accès à la terre ; ■ Faiblesse du régime de droit foncier ; ■ Conflits autour de la terre et des droits fonciers. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Capturer l'information sur l'accès à la terre dans le profilage ; ■ Identifier des revendications existantes autour de la terre et en référer aux autorités concernées ; ■ Diriger les femmes sans accès à la terre vers les programmes d'appui appropriés.
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Espèces inappropriées utilisées pour l'agriculture ; ■ Manque de services agricoles publics d'intrants et de crédits agricoles ; ■ Accès insuffisant aux marchés ; ■ Mandat flou en ce qui concerne les terres de pâturage et les points d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir clairement des points d'accès pour l'élevage ; ■ Coordonner avec les services agricoles publics afin d'assurer un accès aux intrants ; ■ Revoir toutes les espèces utilisées par un biologiste/écologiste local ; ■ Connecter les initiatives avec la micro-finance et restaurer les marchés par des projets d'infrastructure.
Activités de pêche	<ul style="list-style-type: none"> ■ Surexploitation du stock ; ■ Compétition pour le droit d'accès ; ■ Accès insuffisant par les femmes et autres groupes vulnérables ; ■ Accès insuffisant au capital pour améliorer le processus de capture et son stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établissement de zones et droits de pêches clairement identifiés ; ■ Soutien pour l'établissement ou la revitalisation d'un système organisationnel pour mieux surveiller et gérer la quantité de poissons pêchés ; ■ Si nécessaire, soutenir l'établissement de coopératives pour pêcheurs et pour les femmes qui travaillent dans le processus de capture et de transformation ; ■ Soutenir la revitalisation des marchés pour la vente.

Foresterie (activités forestières)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exploitation et vente illégale par des groupes armés et gangs criminels ; ■ Surexploitation et exploitation non-durable ; ■ Conflits fonciers et droits aux zones forestières ; ■ Accès insuffisant aux forêts pour les produits essentiels (tels que le bois de chauffage et les plantes médicinales). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travailler avec le ministère des forêts la afin d'établir des liens avec les comités de gestion communautaire des forêts ; ■ Déterminer les conflits potentiels autour des ressources forestières pendant le profilage ; ■ Déterminer les besoins essentiels en termes de ressources forestières pendant le profilage ; ■ Supporter les patrouilles forestières afin de décourager l'abattage illégal ; ■ Travailler avec les autorités locales pour déterminer les besoins et les droits d'accès pour les femmes et autres groupes vulnérables.
Activités minières	<ul style="list-style-type: none"> ■ Occupation et contrôle par des groupes armés ; ■ Extorsion et travail forcé des populations locales ; ■ Accès insuffisant aux marchés légaux ; ■ Manque de mécanismes régulateurs pour garantir le fonctionnement efficace des points de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solliciter la sécurisation des zones minières par les forces de maintien de la paix ou par les forces de l'ordre locales si possible et approprié ; ■ Collaborer, si possible, avec les unités de protection des droits humains dans le gouvernement et les missions de maintien de la paix afin de tracer et documenter toute violation des droits humains rencontrée dans les mines ; ■ Soutien de l'établissement de points de ventes légaux et transparents autour des mines.

Les programmes de réintégration sont une part essentielle du processus de consolidation de la paix, de même que pour un plus large rétablissement et un développement durable. Les ressources naturelles doivent être incorporées dans des programmes de réintégration, ainsi que dans les initiatives de sécurité communautaire, de cohésion sociale et de redressement communautaire afin d'augmenter les opportunités de dialogue, collaboration et d'utilisation partagée des ressources de subsistance.

En plus de leurs atouts économiques, les ressources naturelles peuvent jouer un rôle important dans le support d'une fructueuse réintégration sociale et réconciliation en encourageant la participation, à la fois individuelle et communautaire, dans la gestion des ressources naturelles et en assurant respectivement l'accès aux mécanismes de revendications et de résolution des litiges.

Encadré 6.30.4 : Le rôle des ressources naturelles dans la réconciliation et la consolidation de la paix

- Les ressources naturelles peuvent servir en tant que plateforme pour le dialogue afin d'encourager la communication entre différentes communautés et différents groupes ethniques ;
- Le partage équitable des gains des ressources naturelles est crucial pour montrer des dividendes de paix parmi la population et soutenir un développement durable ;
- La transparence et responsabilité dans la répartition des ressources naturelles est nécessaire pour assurer une bonne gouvernance des ressources naturelles et assurer la participation des communautés.

4. Lier le DDR à un plus large redressement à travers la gestion des ressources naturelles

Les efforts de redressement vont se concentrer sur le renforcement des capacités afin d'atteindre une bonne gouvernance, revitaliser les économies et promouvoir une cohésion sociale pour le maintien de la paix. Assurer une gestion rigoureuse des ressources naturelles et promouvoir leur usage pour le développement est essentiel dans ce processus et ceci devrait être incorporé dans les programmes de DDR. De plus, assurer un accès équitable aux ressources et bénéfiques qui en découlent est nécessaire pour éviter la reprise du conflit. Les activités de gestion des ressources naturelles peuvent également utiliser les compétences spécifiques et le savoir tant des femmes que des hommes, puisqu'ils occupent des rôles différents et se partagent aussi différemment le travail dans la société. L'Encadré 6.30.5 souligne certains de ces conseils clés pour achever cela :

Encadré 6.30.5 : Les recommandations clés au niveau des liens entre le DDR et le redressement à travers la gestion des ressources naturelles

- Inclure les participants du DDR et ses bénéficiaires dans de plus larges initiatives d'emploi dans les secteurs de ressources naturelles, y compris l'agriculture, le traitement des ressources naturelles, la foresterie, l'assainissement et l'approvisionnement en eau parmi d'autres ;
- Les professionnels du DDR peuvent soutenir la formation et les opportunités d'emploi, dans des secteurs énumérés dans les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté, le PCNUAD et autres documents majeurs de politique national ;
- Les programmes de DDR peuvent se coordonner avec les organisations spécialisées dans la gestion des ressources naturelles en tant que partenaires d'exécution afin d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles soient en vue de favoriser les moyens de subsistance ;

- Participer aux groupes de travail et réunions sur le relèvement afin de garantir que les activités soient ciblées sur les zones à présence élevée d'ex-combattants ou sur des zones à sécurité fragile ;
- Intégrer le support de réintégration avec les initiatives de sécurité communautaire qui vont promouvoir la résolution pacifique des conflits autour des ressources naturelles.

Les programmes de DDR devraient aussi porter une attention particulière aux programmes de réforme du secteur de la sécurité (RSS) pour les zones où les ressources naturelles ont été exploitées par les membres des groupes armés ou pour les endroits qui présentent le risque de devenir exploités. Le Module 6.10 IDDRS sur le DDR et RSS fournit davantage de conseils à ce sujet.

5. Les ressources naturelles dans le processus de suivi et évaluation (S&E)

Les ressources naturelles peuvent être incluses dans le travail de S&E en veillant à ce que :

- L'équipe du programme de DDR et ses évaluateurs sont familiers avec les liens qui existent entre les ressources naturelles et les conflits ainsi qu'entre les ressources naturelles et les opportunités de consolidation de paix ;
- L'équipe du programme de DDR et ses évaluateurs comprennent le rôle des ressources naturelles dans la réintégration et le relèvement économique. Elles jouent aussi un rôle important dans les moyens de subsistance de différents groupes, tels que les femmes et les hommes de différents groupes d'âge ;
- Des ressources financières adéquates sont disponibles pour former l'équipe des programmes de DDR sur les ressources naturelles dans les situations de conflit et après-conflit ;
- Les termes de référence des professionnels du DDR spécifient clairement les responsabilités liées aux ressources naturelles ;
- Les rapports d'évaluation énoncent des recommandations spécifiques pour garantir la prise en compte des risques et saisir les opportunités d'utilisation des ressources naturelles dans les programmes de DDR.

En accomplissant un processus de S&E, l'équipe du programme et les évaluateurs devraient déterminer si les programmes de DDR :

- Prennent en compte les ressources naturelles dans les analyses de conflit, les évaluations ainsi que la planification et exécution de programme de DDR ;

- Coordonnent l'appui à la réintégration basée sur la bonne gestion des ressources naturelles avec des initiatives de relèvement ainsi que de réduction de la pauvreté ; de manière à soutenir la participation active de tous les groupes concernés, y compris les femmes, jeunes ou personnes avec un handicap ;
- L'adoption de garanties pour les programmes de réintégration qui utilisent les ressources naturelles (voir le Tableau 6.30.10).

6. Les besoins spécifiques de certains groupes

Afin d'adresser de manière pertinente les besoins de tous les participants et bénéficiaires du programme de DDR, une analyse complète des groupes ayant des besoins spécifiques dans la gestion des ressources naturelles devrait être menée en tant qu'étape de l'évaluation générale de DDR. Ces considérations devraient ensuite être intégrées dans toute la conception et mise en place du programme. Les groupes ayant des besoins spécifiques incluent souvent des femmes et filles, des jeunes et des personnes handicapées, mais d'autres vulnérabilités peuvent aussi exister dans différents contextes de DDR.

Femmes : Les femmes et filles sont souvent impliquées dans la gestion des ressources naturelles communales afin d'assurer leur subsistance et fournir une sécurité alimentaire à leurs familles (par exemple, à travers une culture directe de la terre, collecte de l'eau, fourrage, herbes, bois de chauffage, etc.). Cependant, les femmes manquent souvent de titularisation ou de droits officiels sur les ressources naturelles dont elles dépendent. Pour soutenir les processus de réintégration des femmes à travers la gestion des ressources naturelles, les professionnels du DDR devraient porter une attention spéciale pour assurer que les femmes aient la possibilité d'avoir accès aux ressources naturelles. Ceci est d'autant plus important dans les situations où l'accès des femmes aux ressources naturelles est restreint par manque de soutien de la part d'un membre de la famille de sexe masculin.

Les professionnels du DDR devraient particulièrement prendre en compte la dépendance des femmes aux ressources naturelles pour leur subsistance. Ils devraient aussi s'assurer que les opportunités d'emploi ainsi qu'une formation sur les compétences nécessaires leur soient proposées dans les secteurs des ressources naturelles, y compris les emplois normalement non-traditionnels pour les femmes. De plus, les professionnels du DDR doivent s'assurer que les femmes soient partie prenante dans tous les processus de prise de décision liés aux ressources naturelles et que leurs voix soient entendues dès le début ; autant dans la planification que dans la priorisation des décisions stratégiques et programmatiques. .

 **Pour des conseils supplémentaires, veuillez consulter le module 5.10 d'IDDRS « Femmes, Genre et DDR »**

Jeunes : Les jeunes sont un des groupes cibles le plus important pour la réintégration, puisqu'ils risquent d'être une proie facile pour un re-recrutement et ont souvent perdu des années d'éducation et de renforcement des compétences à cause du conflit. Suite à une formation, les jeunes peuvent devenir des leaders dans la vulgarisation des meilleures pratiques et connaissances afin d'améliorer l'usage des ressources naturelles dans les programmes de réintégration. En ciblant les jeunes, autant de jeunes hommes que de jeunes femmes devraient être engagés dans la programmation de la réintégration. Et ceci d'autant plus que le bénéfice de paix pourra être renforcé grâce au rôle des jeunes femmes dans l'accès à l'alimentation et l'éducation au sein de leur communauté.

En suivant une approche de chaîne de valeurs avec les produits agricoles, les produits forestiers non-ligneux ou les produits de pêches, les professionnels du DDR devraient rechercher à identifier les étapes du processus qui peuvent être complétées par les jeunes avec une faible expérience de travail ou peu de qualifications. La restauration de l'habitat ou des services écosystémiques peut également offrir des opportunités aux jeunes personnes.

 **Veuillez consulter le module 5.20 IDDRS « Jeunes et DDR »**

Personnes avec des handicaps : Les participants avec des handicaps devraient avoir accès et être appuyés pour participer productivement aux opportunités de réintégration dans les secteurs de ressources naturelles. Ceci nécessite une identification claire des besoins spécifiques afin de les formuler ainsi qu'une identification des barrières qui pourraient empêcher leur participation aux opportunités de réintégration dans les différents secteurs des ressources naturelles. Les interventions devraient être entreprises en collaboration avec les autorités nationales et les organisations au sein du réseau de la réhabilitation basée sur la communauté et dans le cadre des approches de santé publique globale.

 **Pour davantage d'informations sur les femmes et les ressources naturelles dans les contextes de consolidation de la paix, veuillez consulter le rapport de politique commune de PNUE-ONU Femmes-BACP-PNUD publié en 2013 et intitulé : Women and Natural Resources : Unlocking the Peacebuilding Potential.**

7. Récapitulatif des conseils clés sur le DDR et les ressources naturelles

- ✓ Les professionnels du DDR devraient être en mesure de reconnaître le rôle des ressources naturelles dans le conflit et la formation des groupes armés afin de prendre en compte les risques et saisir les opportunités dans la conception du programme ;
- ✓ Lorsque cela est pertinent, les ressources naturelles doivent être considérées dans les processus de DDR dès les pourparlers de paix, ainsi que pendant tout le processus d'évaluation, planification, et mise en place tout en prenant en compte les risques et les mesures de sauvegarde ;
- ✓ L'accès aux ressources naturelles est important dans la réintégration durable, les moyens de subsistance et le relèvement, surtout pour les femmes, jeunes et autres groupes ayant des besoins spécifiques ;
- ✓ Une distribution équitable des ressources naturelles et leurs gains peuvent soutenir les processus de construction de la paix et de réintégration en général ;
- ✓ La formation et les outils devraient être mis à disposition des professionnels du DDR pour garantir leur capacité à incorporer les ressources naturelles dans les programmes entrepris avec des acteurs nationaux et locaux.

Annotations

Remerciements

1. L'IAWG – DDR est composé des agences, fonds, départements et programmes des suivants des Nations Unies : le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Département des affaires politiques des Nations Unies (DPA), le Département de l'information des Nations Unies (DPI), le Bureau international du travail (BIT), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Introduction

1. Les termes « informations » et sensibilisation » sont plus communément utilisés par les professionnels du DDR quand ils se réfèrent à « l'information publique et communication stratégique en appui au DDR ». Ces termes plus courants sont utilisés dans le GP.
2. Le GP utilise le terme « opérations ou missions de maintien de la paix » plutôt que « opérations de soutien de la paix » parce que « opérations ou missions de maintien de la paix » est plus communément utilisé au sein des Nations Unies et parmi les professionnels du DDR. Cela ne veut pas dire que les Normes intégrées de DDR ne sont pas applicables à d'autres opérations qui pourraient se retrouver dans la catégorie générale du terme « maintien de la paix ».
3. la Banque mondiale, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA), le Bureau international du Travail (BIT), le Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (OSRSG CAAC), le Département des affaires politiques des Nations Unies (DPA), le Département de l'information des Nations Unies (DPI), le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU Femmes), le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement).
4. À partir de 2006, un consortium d'institutions de formation, le Groupe de formation intégrée de DDR, ont utilisé les IDDRS comme document de référence pour tous les programmes de formation qu'ils offrent. Leur calendrier de cours de formation peut être consulté sur le site web à <http://www.unddr.org>.
5. L'Organisation internationale de normalisation (OIN) est un réseau mondial qui identifie les standards internationaux requis par les entreprises, gouvernements et communautés, les développe en collaboration avec le secteur qui les utilisera, les adopte par des procédures transparentes fondées sur les apports nationaux et les délivre à travers le monde. Les standards de l'OIN spécifient les exigences liées aux produits, services, processus, matériels et systèmes, et à l'évaluation de la bonne conformité des pratiques managériales et organisationnelles (<http://www.iso.org>).

GP 2.10 : L'approche des Nations Unies relative au DDR

1. Divisées en quatre sections (les plans de sécurité, la formation du personnel, le matériel de télécommunications et de sécurité), les MOSS sont des normes de sécurité élaborées dans le cadre des Opérations des organismes des Nations Unies à travers le monde. La conformité aux MOSS est fondée sur l'évaluation des risques en un lieu donné et sur l'efficacité du système de sûreté et de sécurité du personnel des organismes des Nations Unies.

GP 2.20 : Cadres structurels pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le relèvement en situation post-conflit

1. Les PCNA sont souvent utilisées comme point de départ de la conceptualisation, de la négociation et du financement d'une stratégie commune de relèvement et de développement dans des environnements post-conflit fragiles. Elles consistent en l'évaluation des besoins, des priorités nationales et l'analyse des coûts à l'aide d'une matrice de résultats transitoire.
2. Le GP utilise « cantonnement » comme le terme préféré par rapport au logement de grands groupes dans des camps permanents ou semi-permanent, mais le « campement » et « regroupement » sont souvent aussi utilisés de façon interchangeable parmi la communauté de DDR.

GP 2.30 : Participants, bénéficiaires et partenaires

1. Les observateurs militaires (MILOB) jouent un rôle crucial dans les opérations de maintien de la paix. Ils exercent, entre autres, des fonctions de contrôle, d'observation, de liaison, d'enquête et de présentation de rapports.

GP 3.10 : Planification intégrée du DDR : processus et structures

1. La participation de tous les acteurs du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de l'action humanitaire au processus de planification et au suivi de la mission, aux fins d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie globale pour la transition de la guerre à la paix.
2. Les PCNA sont souvent utilisées comme point de départ de la conceptualisation, de la négociation et du financement d'une stratégie commune de relèvement et de développement dans des environnements post-conflits fragiles. Elles consistent en l'évaluation des besoins, des priorités nationales et l'analyse des coûts à l'aide d'une matrice de résultats transitoire.
3. Équipes spéciales réunissant un large éventail de spécialistes des questions politiques, humanitaires, logistiques, et administratives, de l'information et de la sécurité.

GP 3.20 : Conception des programmes de DDR

1. L'IAWG – DDR produira un outil d'évaluation en 2007.
2. Les termes « informations » et sensibilisation » sont plus communément utilisés par les professionnels du DDR quand ils se réfèrent à « l'information publique et communication stratégique en appui au DDR ». Ces termes plus courants sont utilisés dans le GP.

GP 3.40 : Missions et programmes d'appui au DDR

1. Sauf indication contraire, les lignes directrices de cette section font référence à des questions de logistique sous la direction directe du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), ou financées par des contributions évaluées au budget des opérations de maintien de la paix. D'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies auront dans la plupart des cas à se conformer à leurs propres règles et procédures.

GP 3.41 : Financement et budgétisation

1. Les PCNA sont souvent utilisées comme point de départ de la conceptualisation, de la négociation et du financement d'une stratégie commune de relèvement et de développement dans des environnements post-conflits fragiles. Elles consistent en l'évaluation des besoins, des priorités nationales et l'analyse des coûts à l'aide d'une matrice de résultats transitoire.
2. MCARB signifie montants cibles pour l'allocation des ressources de base et son équivalent en anglais est TRAC (*Target for Resource Assignments from the Core*).
3. Les ministres et chefs d'agences d'aide de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)/Comité d'aide au développement (CAD) lors de la réunion de haut de niveau du 3 mars 2005 se sont mis d'accord pour considérer les six points suivants comme la coopération technique et le soutien civil de l'AED : (1) gestion des dépenses liées à la sécurité ; (2) faire jouer un plus grand rôle à la société civile dans le système de sécurité ; (3) supporter les législations afin de prévenir le recrutement d'enfants soldats ; (4) améliorer le contrôle démocratique et le contrôle du système de sécurité par les civils ; (5) les activités civiles pour la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la résolution des conflits ; et (6) contrôler, prévenir et réduire la prolifération des ALPC. De plus amples informations sur les textes convenus peuvent être consultés sur le site Web de CAD à <http://www.oecd.org/dac>.

GP 4.10 : Désarmement

1. Les observateurs militaires (MILOB) jouent un rôle crucial dans les opérations de maintien de la paix. Ils exercent, entre autres, des fonctions de contrôle, d'observation, de liaison, d'enquête et de présentation de rapports.
2. Le point de ralliement ou *Pick-up Point* (PUP) est l'endroit où les membres des forces armées se rencontrent d'ordinaire avant de se rendre sur les sites de désarmement, c'est-à-dire les points de collecte d'armes ou *Weapons Collection Point* (WCP). Le PUP est également le point de départ des procédures administratives et de sécurité.
3. Sites de désarmement sur lesquels se rendent les membres des forces et groupes armés après le point de ralliement.
4. Les procédures de neutralisation ou *Render safe procedures* (RSP) constituent un protocole en vigueur dans le domaine du génie militaire en matière d'explosifs et d'artifices. Aspect important des opérations militaires, les RSP renvoient à un système d'équipements et de procédures utilisés par les autorités militaires et civiles pour neutraliser les menaces d'explosifs qui pourraient perturber, mutiler ou tuer.
5. Les Normes et lignes directrices régionales d'Europe du sud-est sur le micro-désarmement (SEE RMSD/G) reflète le développement de procédures pratiques, des pratiques et normes dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC), dans les régions d'Europe du sud-est et de l'est. Elles ont été développées pour encourager les sponsors et les directeurs de programmes et projets de contrôle des ALPC afin que ces derniers fassent montre des niveaux d'efficacité et de sûreté convenus.
6. Les Normes internationales pour le déminage (IMAS) sont les normes en vigueur pour toutes les opérations des Nations Unies liées au déminage. Le Groupe de coordination inter-agences des Nations Unies sur le déminage ont adhéré aux IMAS le 26 septembre 2001. Cependant elles sont continuellement mises à jour au fur et à mesure que des changements sont apportés aux normes qui ont déjà été adoptées et de nouvelles normes sont finalisées et adoptées.

GP 4.11 : Contrôle des ALPC, sécurité et développement

1. Le point de ralliement ou *Pick-up Point* (PUP) est l'endroit où les membres des forces armées se rencontrent d'ordinaire avant de se rendre sur les sites de désarmement, c'est-à-dire les points

de collecte des armes ou *Weapons Collection Point* (WCP). Le PUP est également le point de départ des procédures administratives et de sécurité.

2. Sites de désarmement sur lesquels se rendent les membres de forces armées après le point de ralliement.

GP 4.20 : Démobilisation

1. Le GP utilise « cantonnement » comme le terme préféré par rapport au logement de grands groupes dans des camps permanents ou semi-permanent, mais le « campement » et « regroupement » sont souvent aussi utilisés de façon interchangeable parmi la communauté de DDR.
2. Créée par résolution du Conseil de sécurité, UNPOL est chargée d'aider à rétablir une présence policière dans le pays pour sécuriser les populations, de conseiller les autorités locales sur la restructuration des services de sécurité et d'apporter son expertise professionnelle à la police et à la gendarmerie locales.

GP 4.40 : Rôles et responsabilités des forces de maintien de la paix des Nations Unies

1. Les observateurs militaires (MILOB) jouent un rôle crucial dans les opérations de maintien de la paix. Ils exercent, entre autres, des fonctions de contrôle, d'observation, de liaison, d'enquête et de présentation de rapports.
2. Le JOC vise à faciliter les efforts des différentes composantes d'une mission vers un objectif commun.

GP 4.50 Rôles et responsabilités de la police des Nations Unies

1. Créée par résolution du Conseil de sécurité, l'UNPOL est chargée d'aider à rétablir une présence policière dans le pays pour sécuriser les populations, de conseiller les autorités locales sur la restructuration des services de sécurité et d'apporter son expertise professionnelle à la police et à la gendarmerie locales.

GP 4.60 : Information publique et communication stratégique en appui au DDR

1. Les termes « informations » et sensibilisation » sont plus communément utilisés par les professionnels du DDR quand ils se réfèrent à « l'information publique et communication stratégique en appui au DDR ». Ces termes plus courants sont utilisés dans le GP.

GP 5.30 : Enfants et DDR

1. Une réunion technique a eu lieu le 17-18 octobre 2006 et a rassemblé les experts techniques d'ONG, des Nations Unies, les représentants des pays touchés et les gouvernements donateurs pour réviser les Principes de Cape Town adoptés en 1997. La nouvelle définition provisoire convenue lors de cette réunion est la suivante : « Le terme **'enfant recruté ou utilisé par une force ou groupe armé'** fait référence à toute personne qui a été recrutée ou utilisé comme combattant, cuisinier, porteur, messenger, espion ou pour des raisons sexuelles ». Une nouvelle définition, soit celle-ci soit une nouvelle sera adoptée par les participants une fois que le processus de révision sera achevé. Ce processus aboutira sur une réunion des représentants de gouvernement en février 2007.
2. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1976, l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs de 1995, et les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté de 1990.

GP 5.60 : VIH/Sida et DDR

1. Mesures de prévention visant à empêcher la séroconversion, suite à une exposition à du sang ou à des liquides organiques potentiellement infectés par le VIH.
2. La prophylaxie post-exposition du VIH (PEP-VIH) désigne la prise immédiate de médicaments antirétroviraux visant à empêcher la séroconversion, suite à une exposition à du sang ou à des liquides organiques potentiellement infectés par le VIH.
3. Mesures de prévention visant à empêcher la séroconversion, suite à une exposition à du sang ou à des liquides organiques potentiellement infectés par le VIH.

GP 6.30 : DDR et Ressources Naturelles

1. Weinstein, J. (2007). *Inside Rebellion: The Politics of Insurgent Violence*, Cambridge University Press New York
2. ONU. (2001). Rapport du Secrétaire Général sur le désarmement général et complet : respect des normes environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre d'accords sur le désarmement et le contrôle des armes, A/56/165.
3. HCR, (2005), *Guide Pratique Environnemental*, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés : Genève

BACP

Banque
Mondiale

BIT

DOMP

DPA

DPI

FNUAP

HCDC

HCR

ODA

OIM

OMS

ONU

Environnement

ONU FEMMES

ONUSIDA

OSAA

OSRSG CAAC

PAM

PNUD

UNICEF

UNIDIR

UNITAR



Photographies de couverture

*Commemoration of UN Day in Bouaké,
Côte d'Ivoire (24-Oct-14)*

*Disarmament, Demobilisation and Reintegration
of Ex-combatants in Côte d'Ivoire (6-Nov-14)*

Abdul Fatai © UN Photo Library